p 472

HISTOIRE
PHILOSOPHIQUE
ET POLITIQUE

DES ÉTABLISSEMENS ET DU COMMERCE DES EUROPÉENS
DANS LES DEUX INDES.

SUPPLÉMENT. — DOUZIÈME VOLUME.

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,
RUE DES MAÇONS-SORBONNE, N° 13.

ÉTAT
DES COLONIES
ET DU COMMERCE

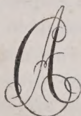
DES EUROPÉENS DANS LES DEUX INDES,
DEPUIS 1783 JUSQU'EN 1821,

POUR FAIRE SUITE

A L'HISTOIRE PHILOSOPHIQUE ET POLITIQUE
DES ÉTABLISSEMENS ET DU COMMERCE
DES EUROPÉENS DANS LES DEUX INDES, DE RAYNAL;

PAR M. PEUCHET.

SECONDE PARTIE.



PARIS,
AMABLE COSTES ET C.ie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE DE BEAUNE, N° 2, FAUBOURG SAINT-GERMAIN.
1821.



COLONIES FRANÇAISES.

La France n'est plus ce qu'elle était avant et pendant la révolution qui s'est opérée dans son sein. De nouveaux intérêts s'y sont formés ; des mœurs, ou plutôt des habitudes nouvelles s'y sont introduites. Ses destinées sont enfin fixées, quoique son avenir offre encore d'importantes améliorations à faire. La liberté, objet de tant d'agitations et de soins, y est mal connue des uns, méprisée des autres, abhorrée de certains individus, qui voient en elle l'ennemie irréconciliable du pouvoir absolu dont ils sont idolâtres. Au milieu de ce conflit, cette grande et puissante nation ne s'occupe pas assez peut-être de la réforme de quelques lois vicieuses qui, si elles subsistaient, rendraient toutes ses espérances vaines, et remplaceraient les anciennes servitudes par des servitudes plus dures et plus insupportables peut-être dans le commerce de la vie.

Si la liberté a été méconnue dans notre révolution, si l'esprit public et l'indépendance morale ont été entravés, le travail est resté libre ; mais ce n'a pas été sans de violentes attaques auxquelles jusqu'ici il a résisté. Quelle est la raison

d'un pareil phénomène ? A quoi attribuer cette lutte et cet esprit de doute politique chez un peuple éclairé, riche, et le premier du monde par la gloire militaire ; ce n'est pas ici le lieu d'en rechercher les causes.

En prenant la France telle qu'elle est, nous nous bornerons à présenter l'idée de son commerce à une époque très-rapprochée, et à faire connaître ses possessions coloniales.

Ce beau royaume compte sur une étendue de trente-quatre mille huit cent dix lieues carrées (y compris la Corse), vingt-neuf millions deux cent dix-sept mille habitans, distingués par leur goût dans les arts, leur aptitude à tous les travaux, et leurs progrès dans les sciences.

Le sol fécond en tout genre de productions présente une masse de richesse supérieure à tout ce qu'on trouve ailleurs : les estimations les plus sûres en portent la valeur à 4,678,708,000 fr., produit brut d'un capital de 32,940,520,000 fr. en propriétés immobiliaires; et de 3,000,000,000 en propriétés mobiliaires agricoles [1]. C'est sur

[1] Parmi les nombreux produits de la culture qui en composent le revenu brut il faut faire remarquer les vins, dont la récolte, année moyenne, est de 718,941,675 francs, y compris cinq millions trois cent cinquante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix hectolitres réservés pour la fabrication des eaux-de-vie; les laines, 81,339,317 francs; cocons de soie, 15,442,827 francs; chanvre, 30,941,840 francs; lins, 19,000,000 de francs; garance, 4,000,000 de francs; bois et forêts, 141,440,000 francs; huiles de toute espece, 70,000,000 de francs; tabacs, 7,000,000 de francs; petites cultures, telles que pastel, gaude,

ce produit brut que sont prélevés les salaires de la culture, les intérêts des capitaux et du fonds d'exploitation ; ce qui laisse un produit net de 1,344,703,370 francs, sur lequel sont assis l'impôt foncier et le revenu des propriétaires [1].

La richesse de la France ne se montre pas moins dans les résultats de son industrie. Le ministre savant et zélé à qui nous devons les précédens renseignemens a également évalué tous les travaux industriels du royaume.

Il a trouvé que les produits de l'industrie manufacturière représentent une valeur commerciale de 1,820,102,409 francs, valeur qui se compose, savoir, de 416,000,000 de francs en matières premières indigènes ; de 186,000,000 de francs en matières premières exotiques ; de 844,000,000 de francs en main-d'œuvre ; de 192,000,000 de

houblon, reglisse, safran, 1,700,000 fr. ; châtaigneraies, 8,120,000 fr. Enfin un revenu brut de 1,929,331,848 francs pour les grains et légumes secs que l'on récolte aussi, année moyenne, savoir, cinquante-un millions cinq cent mille deux cents hectolitres de blé, à 18 francs l'hectolitre ; trente millions deux cent quatre-vingt-dix mille cent soixante-un hectolitres de seigle et méteil, à 12 fr. ; six millions trois cent deux mille trois cent seize hectolitres de maïs à 12 francs ; huit millions quatre cent neuf mille quatre cent soixante-treize hectolitres de sarrasin à 6 fr. ; un million sept cent quatre vingt dix-huit mille six cent seize hectolitres de légumes secs (pois, haricots, lentilles, fèves) à 18 fr. ; dix-neuf millions huit cent mille sept cent quarante-un hectolitres de pommes de terre à 3 fr. ; trente-deux mille soixante-six hectolitres d'avoine à 9 francs ; un million cent trois mille cent soixante-dix-sept hectolitres de menus grains (chenevis, vesce, millet, etc.) à 6 francs.

[1] Chaptal, de l'*Industrie française*, tome 1, page 238-247.

francs de dépenses générales, telles qu'usé d'outils, réparations, chauffage, intérêts de la première mise de fonds pour construction, achat de métiers, etc. Enfin, de 182,005,221 francs pour bénéfice du fabricant.

Dans cette estimation de la richesse industrielle n'est point comprise celle qui résulte de l'exploitation des mines de fer, houille et substances salines de la France, qui forme un objet d'une grande valeur.

En retranchant du produit total de l'industrie française 416,000,000 de francs des produits du sol, il reste 1,404,102,409 fr., qui réprésentent les frais de fabrique de tout genre, la main-d'œuvre, la valeur des matières premières tirées de l'étranger, et les bénéfices du manufacturier.

Donnons maintenant une idée du commerce extérieur de la France ; on verra ce qu'il peut devenir encore par ce qu'il a été à une époque antérieure aux changemens qui s'y sont opérés : la distribution où nous allons entrer de ses diverses branches facilitera l'application des résultats et des conséquences qu'on en pourra tirer. Nous suivrons encore ici le savant auteur qui nous a servi de guide dans l'évaluation des richesses territoriales et de l'industrie.

La première classe des matières qui composent le commerce d'importation et d'exportation consiste en boissons et en comestibles ; la seconde,

en matières premières des fabriques ; la troisième, en bêtes de somme ; la quatrième se compose des métaux en nature ; la cinquième , des produits fabriqués ou manufacturés ; la sixième, des drogues médicinales et de celles qu'on emploie aux fabriques ; la septième, des matières d'or et d'argent.

Ire CLASSE. *Boissons et comestibles.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787....	204,651,300 fr.	231,800,900 fr.
1788....	243,613,100	252,407,200
1789....	309,356,000	227,283,000

IIe CLASSE. *Matières premières des fabriques.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787....	194,651,300 fr.	41,507,800 fr.
1788....	171,924,600	42,462,700
1789....	176,113,000	44,590,000

IIIe CLASSE. *Bêtes de somme.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787....	3,104,000 fr.	1,463,600 fr.
1788....	3,124,000	1,571,600
1789....	2,189,000	990,000

IVe CLASSE. *Métaux en nature.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787....	20,325,100 fr.	6,755,400 fr.
1788....	21,568,900	5,384,800
1789....	18,453,000	4,131,000

Vᵉ CLASSE. *Produits fabriqués ou manufacturés.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787....	120,326,700 fr.	154,038,400 fr.
1788....	69,609,600	156,361,800
1789....	62,625,000	156,589,000

VIᵉ CLASSE. *Drogues médicinales et employées aux fabriques.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787....	6,960,200 fr.	3,324,000 fr.
1788....	4,848,100	3,864,900
1789....	5,678,000	3,407,000

VIIᵉ CLASSE. *Matières d'or et d'argent.*

Années.	Importations.	Exportations.
1787....	80,853,100 fr.	5,731,000 fr.
1788....	60,705,100	1,103,000
1789....	59,951,000	1,487,000

La valeur totale de nos importations en France a donc été,

en 1787, de......	630,871,700 fr.
1788, ...	575,393,400
1789, ...	734,365,000

et celle des exportations,

en 1787, de......	444,611,100 fr.
1788, ...	463,156,700
1789, ...	438,477,000

Ces résultats paraissent défavorables à la balance du commerce français, puisque les importations sont de beaucoup au-dessus des exportations ; mais, si l'on considère qu'on a fait entrer dans le calcul des importations les productions de nos colonies d'Asie, d'Afrique et d'Amérique pour une somme de 240,000,000, tandis que les exportations pour ces colonies ne s'élevaient, terme moyen, qu'à 90,000,000, on trouvera que les exportations excèdent les importations.

Il faut encore remarquer que dans ces tableaux sont compris les monnaies étrangères et les lingots d'or et d'argent importées pour une valeur de plus de 60,000,000. Il résulte de ces considérations que la balance du commerce a été constamment à l'avantage de la France.

En 1792, le commerce français prit tout à coup un grand accroissement par l'activité qui s'étendit à toutes les branches d'industrie et de spéculations. A cette époque les états du continent de l'Europe, ou ceux avec lesquels la France commerçait, conservaient encore leurs liaisons et leurs besoins ; les manufactures n'y avaient pas fait les mêmes progrès que chez nous, et l'on n'y voyait pas encore formés ces établissemens qui fournissent en grande partie à la consommation intérieure de chacun d'eux. Cette circonstance et le grand mouvement donné aux esprits et aux travaux en France expliquent pourquoi nos exportations s'élevèrent, pendant 1792, à 720,180,000

francs, et nos importations à 496,570,000. En voici la répartition entre tous les états de l'Europe, l'empire ottoman et les États-Unis de l'Amérique. Ces détails peuvent fournir d'utiles points de comparaison : nous les tirons de pièces authentiques [1].

Importations en France, et exportations dans l'étranger, pendant 1792.

États.	Importations.	Exportations.
Espagne	77,201,000 fr.	69,530,000 fr.
Portugal	6,147,000	7,297,000
États du roi de Sardaigne	18,549,000	22,603,000
République de Gênes	29,739,000	24,147,000
Milanais et Toscane	10,258,000	23,328,000
Naples et Sicile	28,064,000	14,186,000
Rome et Venise	3,779,000	10,356,000
Angleterre, Écosse et Irlande	86,401,000	59,748,000
Hollande	30,996,000	119,592,000
Villes anséatiques	15,842,000	90,958,000
États autrichiens en Flandre et en Allemagne	13,911,000	74,065,000
Allemagne et Pologne	19,781,000	67,278,000
Suisse, ses alliés et Genève	10,087,000	53,351,000
Danemarck et Norwége	2,380,000	9,222,000
Totaux	353,145,000 fr.	645,661,000 fr.

[1] *Tableau estimatif du commerce tant par terre que par mer, dressé au ministère des affaires étrangères*, 1792.

États.	Importations.	Exportations.
Report....	353,145,000 fr.	645,661,000 fr.
Suède.......... ..	7,195,000	3,935,000
Prusse.............	3,240,000	12,549,000
Russie.............	5,184,000	4,569,000
États-Unis d'Amérique...............	25,098,000	5,622,000
Le Levant et l'empire ottoman.........	87,513,000	47,852,000
Totaux.....	481,375,000 fr.	720,188,000 fr.

Cette somme de 720,188,000 francs, résultat de l'exportation, se composait, 1° de 397,075,000 francs en denrées de crû de la France, produits de ses fabriques et manufactures; 2° de 30,029,000 fr. en marchandises provenant du commerce de l'Inde; 3° de 293,084,000 fr. en denrées des îles françaises de l'Amérique.

Les 293,084,000 francs de denrées coloniales n'étaient pas le seul résultat de nos possessions en Amerique, et de notre commerce avec les deux Indes; ce résultat présentait encore bien d'autres avantages. En voici l'analyse à une époque où nous n'avions encore perdu aucun des établissemens recouvrés à la paix de 1783.

On s'est assuré qu'année moyenne de 1787 à 1789 inclusivement, le commerce recevait des colonies françaises d'Amérique en café, quatre cent douze mille huit cent soixante-quatorze quintaux (poids de marc); en coton, quatre-vingt-quinze mille six cent six quintaux; en sucre de

toutes sortes, un million sept cent quatre-vingt-neuf mille sept cent treize quintaux ; en indigo, onze mille trois cent quarante-huit quintaux, et en beaucoup d'autres denrées pour une valeur de 205,401,000 francs.

On sait aussi que pendant une année moyenne de 1787 à 1789 inclusivement, le commerce a fait passer aux colonies françaises d'Amérique deux cent quatre-vingt-treize mille six cent quarante-cinq quintaux de farine, cent dix-neuf mille cinq cent six muids, et vingt-six mille six cent vingt-cinq bouteilles de vins de Bordeaux et autres ; pour 15,439,000 francs de toilerie nationale, non compris les mouchoirs et les mousselines ; toiles des Indes, pour une valeur de 714,000 francs ; en viandes et poissons salés, pour 4,579,000 francs ; ce qui, avec d'autres denrées et marchandises, a donné une exportation de 69,292,000 francs ; somme que nous avons vu ne s'être élevée en 1792 qu'à celle de 52,562,000 francs.

Si nous nous rapprochons des époques postérieures, nous trouvons un grand changement dans ces résultats du commerce colonial. En effet, en l'an 8 les états authentiques de la balance du commerce ne portent les importations coloniales de France, tant des Indes occidentales qu'orientales, qu'à une somme de 1,483,000 fr. en café, épiceries, toilerie des Indes, gomme ; et les exportations à celle de 282,300 fr. en métaux et autres objets. La guerre maritime, l'insurrection de Saint-

Domingue, l'envahissement de nos établissemens par les Anglais expliquent cette nullité, qui a duré jusqu'à la paix de 1814, époque à laquelle nous sommes rentrés dans nos possessions.

Il est remarquable pourtant qu'à cette même époque de l'an 8 notre commerce continental conservait son importance et son étendue dans les marchés de l'Europe : en voici le résumé officiel.

Importations en France pendant l'an 8.

1° *Subsistances.* Denrées coloniales [1], boissons de toutes sortes, pour une somme de		francs. 114,190,000
Dont particulièrement, en eaux-de-vie, fromages, huile d'olive, poissons	francs. 11,639,000	
Café	36,671,000	
Sucre	46,856,000	
Épicerie, en poivre, etc.	9,254,000	
2° *Métaux.* Cuivre, fer, acier, étain, plomb, etc.		5,694,000
3° *Matières premières* pour les manufactures et les arts		133,591,500
Dont particulièrement, coton	francs. 35,172,000	
Laine	14,813,000	
Potasse et soude	11,476,000	
Huile pour fabrique	13,121,000	
Indigo	13,235,000	
Cochenille	9,462,000	
Tabac	11,657,000	

[1] Les denrées coloniales nous venaient à cette époque par les Américains, les Danois, et les Anglais sous le nom de neutres.

		francs.
4° *Bêtes* de somme et chevaux........		788,600
5° *Industrie étrangère*, telle que rubanerie, toilerie de coton, chapellerie de paille, mercerie, peaux, pelleterie, quincaillerie, savon, etc..................		39,265,000
	francs.	
Dont particulièrement, toilerie de coton..........	24,000,000	
Rubanerie..............	2,728,000	
Mercerie, peaux, pelleterie, quincaillerie, savon.....	2,483,000	
6° *Matières d'or et d'argent* enregistrées, particulièrement piastres venant d'Espagne............................		28,487,000
7° *Objets réunis*..................		3,098,800

Ce qui donne une importation en France de la somme de............ 325,116,400 francs.

Les exportations de la France, pendant la même année, ont été ainsi qu'il suit :

		francs.
1° *Subsistances et boissons*..........		87,562,500
	francs.	
Dont particulièrement, en bestiaux.............	13,654,000	
Eaux-de-vie.............	16,669,000	
Vins divers..............	21,339,000	
Vins de Bordeaux.........	11,488,000	
Sel....................	5,386,000	
Blé et farine.............	5,527,000	
Fromages et fruits secs....	3,875,000	
2°. *Métaux*. Cuivre, étain, plomb, fer.		4,530,000
3° *Matières premières* pour les manufactures et les arts....................		33,694,500
	francs.	
Dont particulièrement, coton filé...............	2,263,000	

	francs.	
Cuirs apprêtés...........	7,552,000	
Cochenille..............	5,604,000	
Tabac..................	4,963,000	
		francs.
4° *Bêtes* de somme, mulets..........		2,244,000
5° *Industrie française*, telle que bonneterie, draperie, étoffes de laine, de soie, chapellerie, toilerie de lin et de chanvre, bijouterie, mercerie, meubles, quincaillerie, etc............................		140,854,200
Dont particulièrement, soieries..................	francs. 41,222,000	
Lainage................	23,146,000	
Cotonnades.............	12,335,000	
Toiles de lin et chanvre....	34,866,000	
Modes, meubles, horlogerie, bijouterie, mercerie, peaux, habillemens, porcelaines, clous, quincaillerie, savon, verrerie................	22,000,000	
6° *Matières d'or et d'argent*.........		490,000
7° *Objets réunis*..................		2,199,000

Ce qui donne, pour nos exportations sur le continent, pendant cette année, la somme de 271,575,600 fr.; et par conséquent une différence en faveur de l'importation, de 53,540,800 fr.

La paix d'Amiens (25 mars 1802) ayant rendu un moment la liberté au commerce, il en profita pour rouvrir ses relations avec l'Inde et les colonies d'Amérique.

Nous reçumes de ces dernières pendant l'année qui suivit la signature, c'est-à-dire pendant

l'an 10 et partie de l'an 11, les quantités suivantes de denrées coloniales, savoir :

En café des colonies françaises, sept millions cent soixante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-six kilogrammes [1]; de l'étranger, quatre millions deux cent soixante-onze mille cinq cent quatre-vingt-cinq kilogr. : total des cafés, onze millions quatre cent trente-sept mille soixante-onze kilogrammes.

En sucre brut des colonies françaises, trois millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent vingt-sept kilogrammes ; de l'étranger, treize millions cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille cinq cent trente-neuf kilogr. : total des sucres bruts, dix-sept millions deux cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-trois kilogrammes.

En sucre terré des colonies françaises, cinq millions sept cent six mille cent soixante-treize kilogrammes ; de l'étranger, deux millions deux cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-cinq kilogr. : total des sucres terrés, sept millions neuf cent soixante mille huit cent cinquante-huit kilogrammes.

En sucre rafiné des colonies françaises, cinq mille cinq cent soixante-huit kilogr. ; de l'étranger, deux millions deux cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-cinq kilogr. : total des sucres

[1] Nous avons déjà remarqué que le kilogramme pèse deux livres cinq gros trente-cinq grains poids de marc, et peut être pris pour deux livres dans les grosses marchandises.

rafinés, deux millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-trois kilogr.

En tabacs, par bâtimens français, quatre millions sept cent dix-sept mille sept cent dix-huit kilogrammes; par bâtimens étrangers, deux millions huit cent soixante-deux mille six cent cinquante-deux kilogr. : total des tabacs importés, sept millions cinq cent quatre-vingt mille trois cent soixante-dix kilogrammes [1].

Les avantages que la France retirait de ses possessions coloniales suffisent pour en démontrer l'importance et exciter ses regrets : ces possessions lui sont en effet d'autant plus utiles maintenant que, comme tout le prouve, bientôt chaque nation fabriquera à peu près chez elle, et même tirera de son sol tout ce qui peut être nécessaire à ses besoins, et qu'alors les débouchés et les marchés diminuant d'autant sur le continent, rendront les établissemens coloniaux nécessaires dans les mêmes proportions pour la vente des produits du sol français et de l'industrie.

Dans le tableau que nous allons présenter de nos colonies, la France trouvera sans doute des ressources que le génie du commerce, enfant de la liberté, ne manque jamais de créer : puisse donc cette liberté s'étendre, se fortifier, exercer sa noble influence, et ne plus offrir l'équivoque jouis-

[1] Les droits d'entrée sur ces denrées ont produit, savoir, les cafés, 6,757,825 francs; le sucre brut, 7,711,870 francs; les sucres terrés et rafinés, 6,914,506 francs; les tabacs en feuille, 3,965,146 francs.

sance d'un bien qu'on craint toujours de perdre.

Commençons par les possessions de l'Amérique ; nous suivrons, dans l'ordre où nous allons les placer, la classification adoptée par l'auteur de l'*Harmonie maritime et coloniale*[1] ; elle nous paraît la plus naturelle.

Colonies françaises en Amérique.

La Guyane. Cette vaste colonie fait partie du continent méridional de l'Amérique, et se trouve au vent de nos autres établissemens. C'est la seule possession continentale qui nous reste dans le Nouveau-Monde, depuis la cession du Canada aux Anglais, et de la Louisiane aux Espagnols, qui l'ont cédée à leur tour aux États-Unis.

La Guyane française n'avait jamais été attaquée depuis plus de deux cents ans qu'elle est à nous ; mais enfin elle tomba en 1809 au pouvoir des Portugais, qui nous la rendirent à la paix de 1814.

Les limites en avaient été fixées d'une manière positive par l'article 7 du traité d'Amiens ; il porte : « Les territoires et possessions de sa majesté très-fidèle sont maintenus dans leur intégrité, tels qu'ils étaient avant la guerre ; cependant les li-

[1] M. Labarthe, ancien chef de bureau au ministère de la marine et des colonies, écrivain méthodique, instruit, à qui nous devons sur l'Afrique et les colonies plusieurs bons ouvrages, où l'on aperçoit un homme jaloux d'être utile à son pays, mérite mal apprécié chez nous à la vérité, mais auquel nous nous plaisons de rendre hommage toutes les fois que l'occasion s'en présente.

mites des Guyanes française et portugaise sont fixées à la rivière d'Arawari, qui se jette dans l'Océan, au-dessus du cap nord, près de l'Ile-Neuve et de l'île de la Pénitence, environ à un degré un tiers de latitude septentrionale. Ces limites suivront la rivière d'Arawari, depuis son embouchure la plus éloignée du Cap-Nord jusqu'à sa source, et ensuite une ligne droite tirée de cette source jusqu'au Rio-Branco [1].

« En conséquence, la rive septentrionale de la rivière d'Arawari, depuis sa dernière embouchure jusqu'à sa source, et les terres qui se trouvent au nord de la ligne des limites fixées ci-dessus, appartiendront en toute souveraineté à la république française.

« La rive méridionale de ladite rivière, à partir de la même embouchure, et toutes les terres au sud de ladite ligne des limites, appartiendront à sa majesté très-fidèle.

« La navigation de la rivière d'Arawari, dans tout son cours, sera commune aux deux nations. »

Le traité d'Amiens n'ayant eu qu'une exécution momentanée, ou plutôt n'ayant point eu d'exécution réelle, nous ne sommes effectivement rentrés en possession de la Guyane qu'en vertu du traité de Paris, du 30 mai 1814. L'acte du congrès de Vienne, du 9 juin 1815, porte ce qui suit :

« Son altesse royale le prince régent du Portu-

[1] *Voyez* la carte.

gal et du Brésil, pour manifester d'une manière incontestable sa considération particulière pour sa majesté très-chrétienne [1], s'engage à restituer à sadite majesté la Guyane française jusqu'à la rivière d'Oyapock [2], dont l'embouchure est située entre le quatrième et cinquième degré de latitude septentrionale; limites que le Portugal a toujours considérées comme celles qui avaient été fixées par le traité d'Utrecht. L'époque de la remise de cette colonie à sa majesté très-chrétienne sera déterminée, dès que les circonstances le permettront, par une convention particulière entre les deux cours, et l'on procédera à l'amiable aussitôt que faire se pourra, à la fixation définitive des limites des Guyanes portugaise et française, conformément au sens précis de l'article 8 du traité d'Utrecht. »

Ainsi la Guyane française est bornée au sud par les Portugais, et au nord par les Anglais et les Hollandais; ces derniers n'ayant conservé que la colonie de Surinam. Nous sommes placés entre

[1] L'étiquette n'est guère respectée dans ce passage : que signifie « son altesse royale le prince régent du Portugal, pour manifester *d'une manière incontestable sa considération particulière* pour sa majesté très-chrétienne? » Qu'est-ce qu'une *considération particulière* pour le roi de France? A quoi pensait donc M. Gentz, cet oracle de la diplomatie germanique, lorsqu'il rédigeait un tel article? L'a-t-il fait par ignorance, ou sciemment? Et nos ministres n'ont pas fait rayer ces insolites et peu respectueuses expressions!

[2] Le prince régent retranche ici à la France tout ce qui se trouve entre la rivière d'Arawari et celle d'Oyapock, plus au nord.

ces deux puissances, ayant pour limites, d'un côté la baie de Vincent Pinçon [1], et de l'autre la rivière de Maroni ; ce qui donne une étendue de cent vingt lieues de côtes sur une profondeur indéterminée. Au centre est l'île de Cayenne, séparée du continent par les deux bras de la rivière de même nom.

L'île de Cayenne, chef-lieu et principal établissement de la Guyane française, est assez bien fortifiée : on y entretenait ordinairement six à sept cents hommes de troupes réglées.

Les côtes de la Guyane sont, sur une largeur de deux à trois lieues, formées de terrains fangeux et noyés pendant une partie de l'année. L'insalubrité reconnue et la difficulté d'opérer un débarquement sont peut-être ce qui a servi jusqu'à présent de défense à la colonie, et de sauvegarde à Cayenne : au moins est-il certain que les Anglais n'ont fait pour s'en emparer aucune tentative dans la dernière guerre, quoiqu'ils se soient emparés, sur les Hollandais, de Démérari, de Berbice, de Essequibo et de Surinam, qu'ils ont conservés, excepté cette dernière possession rendue au royaume des Pays-Bas.

Les îles de Salut, sur les côtes de la Guyane française, et à trois lieues de terre et de la rivière

[1] D'après l'article ci-dessus cité de l'acte du congrès de Vienne, les limites de la Guyane française étant reportées à l'Oyapock, le poste de Vincent se trouverait sur le territoire portugais; c'est cependant de ce poste qu'a toujours été comptée l'étendue de la possession française. Voyez la carte.

de Kouron, offrent un port de protection et de tenue que l'on n'a point établi, par la raison vraisemblable que ces îles manquent d'eau.

Nous n'avons pas à rechercher ici les causes physiques ou morales qui se sont opposées jusqu'à présent à la prospérité de la Guyane, dont on a également exagéré les avantages et les inconvéniens. Peut-être que le lieu de déportation qu'en ont fait les ministres pour y reléguer des malheureux a jeté sur elle une défaveur qui ajoute aux difficultés que présente le local. On a fait nombre d'essais; on a sacrifié inhumainement et sans intelligence des hommes et beaucoup d'argent; on a voulu successivement faire de ce pays une grande savane pour alimenter de bestiaux nos îles des Antilles; une ressource pour la marine de bois de construction; un champ d'agriculture coloniale en rocou, indigo, épiceries, tabac, etc.; mais jusqu'ici rien n'y a prospéré d'une manière satisfaisante, excepté les épiceries et le coton : le coton y est même d'une qualité supérieure. On avait rendu le commerce libre à Cayenne, et à une époque où l'on croyait que sans esclaves on ne pouvait cultiver une colonie, la compagnie du Sénégal n'avait obtenu le privilége exclusif de la traite qu'à condition de verser chaque année mille noirs à la Guyane.

Différens administrateurs de mérite, parmi lesquels il faut placer M. Malouet avant la révolution, et M. Lescalier [1] depuis cette époque, ont été

[1] Nous devons à M. Lescalier un *Exposé des moyens d'améliorer la*

chargés du soin de cette colonie ; mais leurs efforts ne paraissent pas avoir obtenu de grands résultats : cependant, sous tous les rapports, Cayenne ne peut qu'être très-avantageuse à la France ; il ne faut que huit jours pour se rendre de là aux petites Antilles, dont la Guyane doit devenir la sentinelle, la nourrice et le gardien.

On cultive à la Guyane française toutes les différentes productions coloniales, telles que la canne à sucre, le café, le cacao, le coton, l'indigo, le riz, le tabac. Ces productions, et surtout le coton, l'indigo et le café, passent pour y être en général d'une bonne qualité. Le coton est doux, moelleux : on en fait deux récoltes dans la colonie, l'une au printemps, l'autre vers la fin de l'année pluvieuse. L'indigo y est également très-bon : on en fait six, et même jusqu'à huit récoltes dans l'année. Le café n'y est pas moins estimé que celui de Bourbon ; le rocou réussit très-bien et donne de bons produits.

On doit à M. Poivre, qui fut intendant de l'île de France [1], d'avoir introduit des Moluques à

Guyane, publié en 1791. Il y avait passé plusieurs années en qualité d'administrateur. Il présente d'utiles observations ; mais peut-être a-t-il trop vu les choses du beau côté. Son livre doit cependant être lu, et l'on y peut puiser des lumières sur les moyens de faire enfin de ce pays si diversement jugé une colonie utile. On peut consulter aussi les *Mémoires* de M. Malouet sur les colonies. Enfin nous devons à M. Le Blond, qui a résidé long-temps à Cayenne, de bonnes *Observations sur les maladies des tropiques*. Dans cet ouvrage il traite des maladies de la Guyane : et son ouvrage mérite de fixer l'attention.

[1] Mort en janvier 1786, âgé de 67 ans.

Cayenne diverses productions, qui ne peuvent que concourir à enrichir la colonie ; le poivrier, la noix muscade, la cannelle et le girofle.

Le poivrier et le muscadier n'ont pas prospéré à l'égal des autres ; mais le cannelier et le giroflier y ont réussi au-delà de toute espérance : l'on a multiplié le premier par des boutures, et le second par le moyen de fruits connus sous le nom de *matrices*.

Le gouvernement possède sur la montagne de la *Gabrielle*, à quatorze lieues de Cayenne, une pépinière considérable de giroflier, pour satisfaire aux demandes de ceux qui veulent se livrer à cette culture.

La Guyane offre encore pour la marine une ressource importante dans ses bois de construction. M. Lescalier a présenté dans l'excellent ouvrage que nous avons cité, un plan très-propre à faciliter l'exploitation de ces bois, et à former un établissement considérable et utile dans la colonie.

C'est un des moyens d'en tirer parti ; il en propose d'autres plus longs, mais sûrs, comme de civiliser les naturels du pays, les former en corps de communes ou districts, sous un régime paternel, établir des cultures en faveur des noirs, ou donner à ceux qu'on y emploierait un quart et même un tiers dans le produit de leurs travaux, de manière à faire cesser l'esclavage parmi eux ; attirer dans la colonie des ouvriers ou autres

personnes d'Europe, et leur accorder des moyens de commencer des cultures, établir dans une partie désignée de la colonie un lieu de déportation confié à des hommes humains, fermes et éclairés ; enfin, faire exécuter les travaux nécessaires pour assainir les côtes de la Guyane, comme ont fait les Hollandais, dont la colonie de Surinam offre un exemple à imiter [1]. Mais, pour l'exécution de ces moyens, il faut des ministres qui veuillent s'en occuper, et qui croient avoir d'autres devoirs à remplir que de diriger des intrigues politiques, ou de former des projets d'ambition et de domination ; c'est à quoi l'auteur ne nous enseigne pas le moyen de parvenir.

Cayenne n'est séparée de la Terre-Ferme que par les eaux d'une rivière, comme nous l'avons déjà remarqué ; elle a quatorze lieues de tour, élevée sur les côtes, basse au milieu, entrecoupée de beaucoup de marais ; ce qui rend les communications difficiles. L'entrée du port de la ville de

[1] Un état authentique apprend que pendant l'année 1818 il est parti de Surinam pour la Hollande quatre-vingt deux vaisseaux, ayant à bord dix-huit millions huit cent mille livres pesant de sucre, huit millions quatre cent mille livres de café, un million trois cent mille livres de coton, quatre-vingt-seize mille livres de cacao, et trente-trois mille livres de tabac.

En 1819 il n'est parti de Surinam que soixante-huit bâtimens, chargés de quinze millions quatre cent mille livres pesant de sucre, cinq millions six cent mille livres de café, un million deux cent soixante-quinze mille livres de coton, trente-quatre mille livres de cacao, et deux mille quatre cent vingt livres de tabac ; tant l'industrie hollandaise a su tirer parti de cette colonie, dont le sol et la situation diffèrent si peu du sol et de la situation de notre Guyane.

Cayenne n'a que treize pieds d'eau ; les navires pourraient toucher à quatorze, mais heureusement la vase est molle, et ne cause point d'accidens aux bâtimens.

L'abbé Raynal ne portait, en 1774, la population de la Guyane française qu'à mille trois cents personnes libres, huit mille esclaves, en y comprenant l'île de Cayenne.

Par un recensement fait en 1788 on voit qu'il y avait à cette dernière époque dans la colonie treize cent sept blancs, trois cent quatre-vingt-quatorze mulâtres, ou nègres libres ; dix mille sept cent quarante-huit esclaves : en tout douze mille quatre cent quarante-neuf individus.

Un état donné par le même écrivain des productions exportées en France de la Guyane, les fait consister en quarante quintaux, poids de marc, de sucre, six cent cinquante-neuf quintaux de café, trois quintaux et demi d'indigo, cent cinquante-trois quintaux de cacao, trois mille quintaux et demi de rocou, neuf cent soixante-treize quintaux de coton, trois cent cinquante-trois quintaux de cuirs, et quatorze cents quintaux de bois.

Un état de 1788 ne porte qu'à vingt quintaux l'exportation du sucre, à cent cinquante-neuf celle du café, à deux cent dix celle du cacao, à neuf cent vingt-cinq celle du coton, à cinquante celle de l'indigo ; plus, pour une somme de 274,000 francs en objets divers, laquelle somme, jointe à la valeur des objets précédens, peut faire environ

600,000 fr. pour le prix des exportations de la colonie ; preuve de la médiocrité de la culture et de l'état de langueur où elle se trouvait. Cet état s'est peu amélioré : cependant le succès des arbres à épiceries et une extension donnée à la culture du coton font espérer de plus grands résultats, dont quelques-uns sont déjà réalisés.

La Guyane n'a jamais coûté moins de 7 à 800,000 francs à la France ; elle ne les rendait pas, comme on a vu ci-dessus, au commerce national.

Nous avons vu que, par le traité de 1802, les limites des Guyanes française et portugaise ont été fixées ; et cependant elles ont été changées par le traité de 1814, en vertu duquel la colonie nous a été rendue, après être restée depuis 1809 au pouvoir des Portugais.

Tabago. La première île française dans les Antilles était Tabago ; les Anglais s'en sont emparés pendant la dernière guerre ; elle leur a été cédée à la paix. Nous en parlerons à l'article de leurs colonies.

Sainte-Lucie. Nous faisons pour cette île la même remarque que pour la précédente ; les Anglais l'ont gardée en vertu du traité du 30 mai 1814.

La Martinique. C'est, après Saint-Domingue, la plus considérable des Antilles ; elle a environ seize lieues de long sur quarante-cinq de circonférence. On y compte deux villes, cinq bourgs, vingt villages. Sa population avant la guerre s'é-

levait à cent mille habitans, dont dix mille blancs, cinq mille mulâtres ou nègres libres, et quatre-vingt-cinq mille esclaves.

Elle est riche en productions coloniales, telles que sucre, café, coton, indigo, tabac, gingembre, rocou. On y cultive avec succès tous les fruits du midi.

Nous avons donné dans le tableau général des colonies le montant des exportations de la Martinique ; elles n'ont point diminué pendant le temps que cette colonie est restée entre les mains des Anglais ; ils l'ont administrée avec l'intelligence et le soin qu'on leur connaît pour le gouvernement de semblables établissemens.

Les villes principales sont le Fort-Royal, le Fort-Saint-Pierre et la Trinité.

Le Fort-Royal est le chef-lieu de la marine militaire et des forces de terre. Son port est l'un des plus beaux et des plus sûrs de l'Amérique ; il est d'un accès et d'une sortie toujours libres. C'est le siége principal de nos dispositions en temps de guerre.

Saint-Pierre est le centre du commerce.

Deux forts, le Fort-Royal et le Fort-Bourbon, des batteries éparses sur la côte et une bonne garnison, même en temps de paix, constituent la défense de la Martinique, à quoi il faut ajouter, comme dans nos autres colonies, les milices du pays.

Le Fort-Bourbon a coûté dix millions : on le cite comme une fortification aussi régulière que

celle des meilleures places d'Europe. Sa destination est de donner en cas de siége le temps d'attendre et de recevoir des secours de la métropole.

Indépendamment des produits de ses cultures, la Martinique est encore un centre d'affaires pour toutes les îles voisines et neutres.

Les Anglais y furent reçus le 25 mars 1794, appelés en partie par la crainte qu'avaient causée à la Martinique les malheurs de Saint-Domingue.

Après la paix d'Amiens (mars 1802) cette intéressante colonie nous fut rendue, mais pour retomber le 24 février 1809 au pouvoir des Anglais, qui nous la rendirent en 1814.

Elle était comptée pour vingt-six millions à peu près dans la masse des exportations annuelles des colonies françaises de l'Amérique.

Cette somme se composait de dix-huit mille sept cent quatre-vingt quinze quintaux de sucre brut, valant 686,000 francs; de cent trente-sept mille neuf cent quarante-cinq quintaux de sucre terré, valant 8,027,000 francs; de cent dix-neuf mille quatre cent cinquante-trois quintaux de sucre tête, valant 5,049,000 francs.

De soixante-huit mille cent soixante-un quintaux de café, valant 8,315,000 francs.

De neuf mille huit cent vingt-un quintaux de cacao, valant 523,000 francs.

De onze mille cinq cent cinquante quintaux de coton, valant 2,355,000 francs.

De dix quintaux d'indigo, valant 10,000 fr.

Objets divers, six cent soixante-quinze mille quintaux : total 25,640,000 francs.

Ces produits sont à peu près les mêmes, et les dépenses d'administration d'environ 2,000,000.

La Guadeloupe. Cette île, située par les 16 degrés et demi de latitude, a environ quatre-vingts lieues de tour. Elle est coupée en deux parties inégales par un petit bras de mer appelé *Rivière salée*, lequel est navigable pour les pirogues seulement.

L'une de ces parties se nomme la Basse-Terre, c'est la plus fertile; l'autre, la Grande-Terre, est la moins productive, parce qu'elle est moins arrosée. Toutes deux ont un port, mais celui de la Pointe-à-Pitre, à la Grande-Terre, est le plus central, le plus propre à recevoir avec sûreté des bâtimens de force.

La défense par terre consiste dans le fort Saint-Charles à la Guadeloupe proprement dite; le Fort-Louis à la Pointe-à-Pitre, et dans les batteries de la côte.

On y entretient un régiment de deux bataillons et une compagnie d'artillerie, qui fournissent des détachemens aux petites îles qui dépendent de la Guadeloupe.

Ces petites îles sont Marie-Galande, la Désirade, les Saintes, et la partie française de l'île de Saint-Martin, dont l'autre partie appartient aux Hollandais.

La Guadeloupe n'eut de progrès sensibles qu'à

la paix d'Utrecht. Les Anglais en firent la conquête en 1759, et la portèrent à un haut point de splendeur pendant quatre ans qu'ils l'occupèrent. Elle revint à la France par le traité de 1763; elle a continué de lui appartenir. Conquise de nouveau par les Anglais pendant la guerre de la révolution, elle fut cédée par eux, en mars 1813, à la Suède. Elle nous a été rendue par le traité de Paris du 30 mai 1814, et le pavillon français y a été arboré dans le mois de décembre suivant.

Avant les changemens survenus par la révolution dans le commerce colonial, la Guadeloupe et ses dépendances donnaient au commerce une valeur de 26 à 27,000,000 en différens produits.

Ces produits, presque doublés aujourd'hui en quantité, consistaient en onze mille cent quatre-vingt quatorze quintaux de sucre brut, valant 430,000 francs [1]; en soixante-quatre mille trois cent trente-six quintaux de sucre terré, valant 3,715,000 fr.; en soixante-seize mille cinq cent onze quintaux de sucre tête, valant 3,154,000 francs;

En trente-sept mille trois cents quintaux de café, valant 4,103,000 francs;

En cinq cent cinquante-neuf quintaux de cacao, valant 30,000 francs;

En sept mille quatre cent onze quintaux de coton, valant 1,482,000 francs;

En sept quintaux d'indigo, valant 6,000 fr.;

[1] Ces valeurs sont celles des denrées dans la colonie.

Enfin, pour 133,000 francs d'autres productions de l'île, telles que soufre, casse, riz, maïs, rocou, baume de copahu, etc.

A quoi il faut ajouter les exportations de Marie-Galande et de Saint-Martin pour une valeur de 3 à 4,000,000; ce qui formait pour la Guadeloupe et ses annexes une valeur de 17,000,000 dans la colonie, faisant 26 à 27,000,000 dans nos ports.

Cette culture n'a point diminué, et les produits de la colonie s'élèvent au double aujourd'hui de ce qu'ils étaient précédemment.

La population, qui consistait en quatorze mille six cent blancs, quatre-vingt-neuf mille cinq cents noirs, a cependant éprouvé une diminution sensible par suite des événemens que l'on connaît; mais les cultures et les travaux se sont accrus, et donnent au commerce de plus nombreux produits.

Cette colonie coûtait en frais d'administration locale environ 400,000 fr.; et par supplément, environ 900,000 francs à la caisse de la marine de France.

L'interposition de la Dominique appartenant aux Anglais, entre la Martinique et la Guadeloupe, offre un grand désavantage pour nos deux colonies, tant sous le point de vue militaire, qu'à cause de la contrebande. Il eut été à désirer que la Dominique, cédée aux Anglais par le traité de 1783, nous eût été rendue par celui de 1814.

Le Port-Louis, sur la côte occidentale de la Grande-Terre, peut être regardé comme la capitale de la Guadeloupe : on y compte environ quarante mille habitans. La Pointe-à-Pitre, chef-lieu de la Basse-Terre, avec un bon port, n'en compte que sept à huit mille [1].

Les petites îles dans la dépendance de la Guadeloupe sont, 1° la Désirade, qui, à quatre lieues de la Guadeloupe, et d'une circonférence de dix lieues, a une population d'environ neuf mille individus, tant blancs que noirs, et donne du café et du coton ; 2° Marie-Galande, qui a quinze lieues de tour, et une population d'environ douze mille habitans, fournit du coton, du sucre, du café, du cacao ; 3° les Saintes : ce sont six petites îles qui forment entre elles un assez bon port, à six lieues sud-est de basse-Terre. On y compte environ quatorze cents habitans, qui se livrent à la culture et au cabotage avec les autres îles voisines ; 4° Saint-

[1] L'approvisionnement de la Martinique et de la Guadeloupe en farine est un objet important pour notre commerce, et qui lui est réservé exclusivement. En voici une preuve.

Il a été apporté à ces deux îles, pendant le mois de mai 1820, quatorze cent quarante quintaux métriques de farine de blé, et quinze cent cinquante quintaux d'autres farineux ; dans le mois de juin, cinq mille deux cent quinze quintaux métriques de farine de blé, et seize cent quintaux d'autres farineux.

Ces quantités sont insuffisantes ; l'approvisionnement réclame sept mille quintaux métriques par mois. Le commerce doit faire la plus sérieuse attention à ce besoin pour que le gouvernement ne soit pas sollicité de faire partager cet approvisionnement avec l'étranger.

Martin, partagée entre les Français et les Hollandais ; elle a dix lieues de tour : les Français en possèdent à peu près les deux tiers ; elle est fertile en café, en tabac, en indigo, et en sucre.

Saint-Domingue. Cette île, objet des regrets du commerce et du gouvernement, nous offrirait de trop grands détails, si nous voulions entretenir le lecteur des causes qui l'ont arrachée à la France et soumise à la domination de ceux qui en sont les maîtres aujourd'hui : nous nous abstiendrons également de rechercher quels ont pu être les moteurs des scènes qui ont ensanglanté Saint-Domingue, et si ces tragiques événemens sont le résultat de menées criminelles, ou celui de la force des choses et du mouvement d'une population long-temps opprimée; si des hommes avides et indifférens aux maux d'une immense population enchaînée à des travaux, sans équivalent pour une vie passée dans l'esclavage, n'ont pas eux-mêmes, au moins indirectement, provoqué ces terribles scènes.

Tout a été dit sur ce point de l'histoire des colonies ; les passions et la politique ont également soutenu le pour et le contre, et chacun s'est efforcé de montrer par quelle voie la France pourrait rentrer dans ce riche domaine et partager avec sécurité les avantages que l'ancienne métropole en retirait.

De nombreuses tentatives ont été faites pour réduire la colonie sous la loi de la métropole ;

elles ont toutes échoué, et l'île se trouve aujourd'hui sous le gouvernement d'un seul chef qui paraît joindre à des sentimens pacifiques des principes fixes sur la manière de se conduire dans le poste difficile qu'il occupe. Avec un pareil homme, tout espoir d'un arrangement convenable n'est pas perdu. Mais si jamais la France reprenait sur Saint-Domingue quelques droits de métropole, ce ne serait qu'avec beaucoup d'art et de prudence qu'elle y parviendrait; la conquête et l'extermination de la race noire que proposent avec aussi peu de justice que de raison de farouches esprits, échoueraient contre l'insurmontable résistance de six cent mille individus résolus à périr plutôt qu'à recevoir le joug dont ils se sont affranchis.

Il faut donc reléguer parmi les rêves de l'ambition chagrine et de la cupidité trompée les moyens violens; on ne voit de possibilité à rentrer en partage des avantages de cette belle colonie qu'en s'entendant avec le chef qui a la confiance de ceux qui en sont maîtres aujourd'hui.

L'historien des deux Indes a donné sur Saint-Domingue tous les détails historiques qui se rapportent à son établissement, à ses progrès et à l'état du commerce de ses productions aux époques antérieures à 1783. Nous suppléerons à ces derniers renseignemens par le tableau que présentait la partie française de l'île au moment où l'insurrection y éclata.

On sait que Saint-Domingue, appelé *Haïti* par

25

les naturels, et *Hispaniola* par les Espagnols, fut découvert par Christophe Colomb, le 6 décembre 1492, et qu'il était habité par plusieurs nations, gouvernées chacune par un cacique ou chef. Il fallut vaincre et mettre dans les fers ces nations que les Espagnols avaient révoltées par leurs horribles cruautés : ce qui survécut à la guerre barbare qu'on leur fit fut employé aux mines d'or, dont Hispaniola offrait plusieurs, riches et abondantes. Les naturels périrent ainsi en presque totalité, et les vainqueurs restèrent souverains de l'île.

Saint-Domingue a, dans sa moyenne largeur, cent soixante lieues de long sur trente, et près de quatre cents lieues de côtes entre les 17e et 20e degrés de latitude.

La partie française est à peu près les cinq douzièmes du tout : elle a beaucoup de bons ports et de rades, ainsi que des rivières navigables ; elle offre pour la défense contre les attaques extérieures dans le nord, dans l'ouest et dans le sud, des points de défense respectables, particulièrement le boulevard du Môle-Saint-Nicolas ; le gouvernement y entretenait une garnison de trois à quatre mille hommes.

Les Français qui s'y étaient établis dès le milieu du dix-septième siècle avaient conquis successivement sur les Espagnols tout le territoire que nous y possédions avant l'insurrection des noirs, sans jamais en avoir été évincés par aucune puissance de l'Europe : aussi les anciens traités

d'Utrecht de 1713, de Paris en 1763, et de Versailles en 1783, n'ont aucune disposition qui concerne cette colonie.

Les Anglais, ainsi que les Espagnols, avaient pénétré dans la partie française en 1793; ils en ont été expulsés les uns et les autres.

Le traité de paix conclu à Bâle le 4 thermidor an 3 (22 juillet 1795) entre la république française et l'Espagne nous avait cédé la partie espagnole; nous en étions restés en possession par le traité d'Amiens du 4 germinal an 10 (25 mars 1802); nous l'avons perdue en juillet 1809. Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis le traité d'Amiens, lorsque nous évacuâmes le Port-au-Prince et le Cap-Français [1].

Par le traité de Paris, 30 mai 1814, nous avons rendu aux Espagnols la partie de Saint-Domingue qui leur appartenait ci-devant, mais dont ils ne jouissent pas plus que nous ne jouissons de la partie française.

« Si l'on ne jugeait que par les premières apparences, dit M. Labarthe [2], en entrant en possession de la partie espagnole de Saint-Domingue, nous avions fait une riche acquisition; terre vierge et étonnamment végétale; superbes plaines, belles et nombreuses rivières, forêts immenses peuplées de toutes sortes de bois, savanes et hâtes rem-

[1] L'évacuation du Port-au-Prince s'est effectuée le 16 vendémiaire an 12, et celle du Cap-Français le 8 frimaire suivant.

[2] *Harmonies maritimes et coloniales*, page 17.

plies d'animaux, mines de toute espèce, emplacement à Samana pour un grand établissement naval ; tels sont les avantages de cette réunion à la partie française.

« Mais l'Espagnol, par sa misère même, ajoute le même auteur, nous servait de boulevart ; par son voisinage, il nous procurait des piastres contre des objets de fabrique française ; il nous fournissait des mulets pour les travaux ; il élevait des animaux pour nos boucheries ; il nous était tributaire de 15 à 1,800,000 francs, que l'Espagne versait tous les ans à Saint-Domingue pour les dépenses de son administration ; l'Espagnol enfin nous restituait les cultivateurs (c'est-à-dire les noirs) fugitifs de nos ateliers. En réunissant les deux parties, plus de barrières à la désertion, au marronage, à la dépopulation de la partie laborieuse. On fut exposé à manquer de bras, de numéraire et de subsistances ; il est difficile de se défendre du regret de n'avoir pas dans le temps obtenu de l'Espagne l'île de la Trinité que lui ont ravie les Anglais. C'est la vedette avancée, c'est le capitole des Antilles ; elle domine même le continent, et n'est pas éloignée de la Guyane ; ce terrain est très-fertile et bien arrosé ; il y a un excellent port. » Nous en parlerons plus bas.

Malgré ces remarques du judicieux écrivain, la possession de la partie espagnole de Saint-Domingue, réunie à celle dont nous jouissions, offrait un grand et véritable avantage, qui balan-

çait sans doute celui du numéraire que nous retirions de San-Domingo. Quant à l'extradition des noirs, il y avait un moyen bien plus simple d'y suppléer ; c'était, par de bons traitemens, d'empêcher l'esclave de rompre ses chaînes ; il faut avoir perdu tout sentiment de justice pour trouver étrange qu'un homme condamné à sacrifier sa vie et son existence, à supporter les plus rudes travaux pour accroître le luxe et les jouissances de maîtres superbes, cherche dans la liberté une existence moins malheureuse ; et l'on doit gémir de voir que ceux chez qui ces malheureux trouvent un réfuge les livrent à la vengeance qui les attend sous la domination à laquelle ils s'étaient soustraits.

Mais, lorsque des nations civilisées, et que de plus généreux sentimens devraient diriger, autorisent l'extradition d'hommes qui fuient la tyrannie ou la persécution de dominateurs irrités, peut-on s'étonner que d'avides propriétaires aient regardé comme un précieux résultat du voisinage de San-Domingo la facilité de ressaisir les esclaves qui s'échappaient de leurs chaînes ? Et faut-il trouver étrange que le souvenir d'une pareille police entretienne dans le cœur des opprimés la volonté de résister à tout ce qui pourrait en ramener le régime ?

De nombreux écrits ont paru sur Saint-Domingue pour en montrer l'importance et apprécier l'étendue de la perte qu'a éprouvée la France

dans les malheurs de cette colonie. Mais les écrivains diffèrent entre eux plus ou moins, suivant le système d'estimation qu'ils ont adopté, et le but qu'ils se proposaient dans leur examen. Nous suivrons le travail de M. Barbé-Marbois, ancien intendant de Saint-Domingue, qui, dans le compte rendu des finances de cette île, en 1789, en a fait connaître la population, les productions et les exportations.

La surface de la colonie française de Saint-Domingue (non compris la partie espagnole) offre une étendue de dix-sept cents lieues carrées de vingt-cinq au degré, ce qui fait cinq millions deux cent sept mille cinq cent vingt-quatre toises carrées. Le carreau, mesure agraire de la colonie, a trois cent cinquante pieds sur chaque côté, ce qui donne trois mille quatre cent cinq toises carrées de surface : ainsi la partie française de Saint-Domingue, dans son étendue de 1789, avait deux millions six cent-un mille carreaux en superficie.

Sur ce nombre de carreaux il n'y avait en culture, d'après le rapport de M. Barbé-Marbois, que cinq cent soixante-dix mille deux cent dix carreaux, savoir :

Soixante-dix-neuf mille deux cents carreaux employés à la culture du sucre ;

Trois cent trente-sept mille deux cents carreaux à la culture du café ;

Vingt-huit mille deux cents carreaux à celle du coton ;

Cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingts carreaux à l'indigo ;

Treize cent quatre-vingts carreaux à la culture du cacao ;

Trois cent cinquante carreaux en culture de sucre pour guildive ou tafia.

Les produits de cette culture occupaient sept cent quatre-vingt douze ateliers pour la fabrication du sucre ; deux mille huit cent dix cafeteries ; sept cent cinq cotonneries ; trois mille quatre-vingt dix-sept indigoteries ; soixante-neuf cacaoteries ; cent soixante-treize guildiveries.

Ces ateliers fournissaient soixante-dix millions deux cent vingt-sept mille sept cent neuf livres pesant de sucre terré ;

Quatre-vingt-treize millions cent soixante-dix-sept mille cinq cent douze livres pesant de sucre brut ;

Soixante-huit millions cent cinquante-un mille cent quatre-vingt-une livres pesant de café ;

Six millions deux cent quatre-vingt-six mille cent vingt-six livres pesant de coton ;

Neuf cent trente mille cent six livres pesant d'indigo ;

Cent cinquante mille livres pesant de cacao ;

Trente-quatre millions quatre cent cinquante-trois mille trois cents livres pesant, faisant vingt-neuf mille cinq cent trois boucauds de sirop exporté, trois cent trois barriques, ou cent six mille cent cinquante livres de tafia exportées.

On voit par cet état que Saint-Domingue était sans contredit la plus riche colonie à sucre qui ait jamais existé. Son exportation égalait presque les deux tiers de celle de toutes les autres colonies américaines à l'époque antérieure à sa ruine, époque où le sucre du Bengale et de la Cochinchine n'entrait pas encore dans le commerce.

En effet, par des calculs fondés sur des documens sûrs, on sait qu'en 1803 l'exportation totale du sucre de l'île de Cuba a été de trente-sept millions six cent mille kilogrammes ;

De la Nouvelle-Espagne, six millions deux cent cinquante mille kilogrammes ;

De la Jamaïque, en 1788, quarante-deux millions de kilogrammes ;

Des Vierges anglaises et d'Antigoa, quarante-neuf millions six cent mille kilogrammes ;

De Saint-Domingue, en 1788, quatre-vingt-deux millions de kilogrammes [1].

« Je pense, ajoute M. de Humbolt [2], que l'on peut admettre que toutes les îles de l'Amérique fournissent actuellement à l'Europe au-delà de deux cent millions de kilogrammes de sucre brut, dont la valeur, dans les colonies même, est de 40,000,000 de piastres, ou de plus de 200,000,000

[1] L'exportation du sucre de Saint-Domingue, en 1799, n'a été que de vingt millions quatre cent mille kilogrammes : la cause de cette diminution s'explique par l'état de la colonie.

[2] *Essai d'économie politique de la Nouvelle-Espagne*, tome 3, page 184.

de francs, en évaluant chaque caisse à 40 piastres fortes.

« Trois causes ont empêché que cette denrée coloniale n'ait augmenté depuis la destruction des plantations de Saint-Domingue, savoir : l'introduction de la canne à sucre d'Otaïti, qui, sur la même étendue de terrain donne un tiers de *vezou* de plus que la canne commune ; les progrès de l'agriculture sur les côtes du Mexique, de la Louisiane, de Caracas, de la Guyane hollandaise et du Brésil ; enfin l'importation du sucre des grandes Indes en Europe.

« Cette dernière importation surtout doit fixer l'attention de ceux qui réfléchissent sur la direction future du commerce. Il y a dix ans que le sucre du Bengale était aussi peu connu au grand marché de l'Europe que le sucre de la Nouvelle-Espagne, et déjà l'un et l'autre rivalisent avec le sucre des Antilles. »

On voit, par les états qui en ont été dressés, que les États-Unis, qui font principalement le commerce des sucres des grandes Indes, en ont tiré, savoir :

	en 1800.	1801.	1802.
	kilogr.	kilogr.	kilogr.
De Manille.	216,452	403,389	649,461
De la Chine et des grandes Indes. . .	310,020	387,204	574,939
Totaux.	526,472	790,593	1,224,400

« La grande fertilité du sol, jointe à une population immense, donne au Bengale un si grand

avantage sur tous les autres pays du globe, que le sucre exporté de Calcutta, après avoir fait un trajet de cinq mille deux cents lieues, est encore à New-Yorck à plus bas prix que le sucre de la Jamaïque, qui n'a à parcourir qu'une distance de huit cent soixante lieues.

« On sera moins étonné de ce phénomène, ajoute M. Humbolt, si l'on réfléchit à la différence des prix de la main-d'œuvre dans les différentes parties du monde, et si l'on fait attention que le sucre de l'Indostan est fabriqué par des mains libres, tandis qu'aux îles Antilles (à l'île de Cuba, par exemple) il faut, pour produire deux cent cinquante mille kilogrammes de sucre brut, deux cents nègres, dont l'achat coûte plus de 300,000 francs. Dans cette même île, l'entretien d'un esclave s'élève à plus de 20 francs par mois. » Ainsi la liberté dans le travail est en définitif préférable à l'esclavage, même dans l'intérêt des propriétaires. »

Outre les ateliers qui travaillaient sur les productions qu'on vient de rapporter, Saint-Domingue renfermait à l'époque de 1789, ou peu avant l'insurrection, trente-trois briqueteries, vingt-huit poteries, trois cent treize fours à chaux ;

Trois tanneries, dont il était exporté cinq mille cent quatre-vingt huit livres pesant de cuirs en poil, et sept mille huit cent quatre-vingt sept de cuirs dits *cotes ;*

Enfin un million huit cent mille livres pesant d'acajou, gayac et campêche, et cinq mille cinq

cents livres pesant de caret, étaient livrés à l'exportation.

Toutes ces productions du sol et de l'industrie formaient une masse d'objets de commerce et de consommation de deux cent soixante-quinze millions trois cent mille quatre cent soixante-neuf livres pesant, qui, exportés de Saint-Domingue, ont donné 186,431,612 fr., d'après l'estimation de l'octroi.

Ces richesses étaient le fruit du travail d'une population noire de quatre cent cinq mille cinq cent vingt-huit individus, tant hommes que femmes et enfans, dont trois cent trente-deux mille sept cents étaient employés à la culture, et cinq mille huit cent vingt-huit aux briqueteries, poteries, fours à chaux, et tanneries; deux mille cinq cents à la culture des plans à légumes pour la consommation des bourgs et villes; cinq mille cinq cents à divers métiers et à des travaux de peine dans les plaines et montagnes; cinquante-neuf mille employés à la domesticité et pour divers services dans les villes et bourgs.

La culture et les travaux employaient en outre cent dix-huit mille sept cent soixante-huit mulets, vingt-neuf mille huit cent trente-sept bœufs; quarante mille trois cent trente-neuf vaches dans les campagnes, et trois cent vingt-quatre dans les villes et bourgs; vingt-cinq mille chevaux repartis sur chaque habitation, à raison de trois par habitation; et six mille deux cent trente-deux dans les villes et bourgs.

Quant à la population blanche de Saint-Domingue, elle diminuait depuis long-temps : cette circonstance pouvait tenir à l'usage où étaient les riches colons d'envoyer leurs enfans et de venir eux-mêmes demeurer en France. Les habitations étaient confiées à des gérans qui s'enrichissaient et traitaient les nègres plus durement que n'auraient fait vraisemblablement les propriétaires eux-mêmes, qui n'étaient pas des plus humains quand il s'agissait de leur intérêt, malgré tout ce qu'en disent les partisans de l'esclavage.

Le nombre des blancs qui, à Saint-Domingue, était de trente-deux mille six cents en 1775, n'était plus que de vingt-sept mille sept cent dix-sept en 1789; sur quoi quatorze mille cinq cent soixante-onze hommes, quatre mille quatre cent quatre-vingt-deux femmes, et huit mille six cent soixante-quatre enfans.

On comptait de plus vingt-un mille huit cent huit affranchis, parmi lesquels un peu plus de femmes que d'hommes; mais, sur les quatre cent cinq mille cinq cent vingt-huit esclaves, on comptait cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante-onze hommes, et seulement cent trente-huit mille huit cents femmes, qui avaient quatre-vingt-onze mille sept cent onze enfans.

Outre les productions que le commerce français retirait de Saint-Domingue, les interlopes en exportaient une partie considérable en fraude. Toutes les personnes qui ont suivi les mouvemens

des exportations savent que les Anglais surtout enlevaient, principalement dans les derniers temps, les cotons et les indigos de l'Artibonite et de presque tous les quartiers du sud, et qu'ils les conduisaient à la Jamaïque.

Mais ce n'est pas seulement à cause des exportations que Saint-Domingue doit exciter des regrets, c'est aussi parce que nos armateurs y portaient de nombreuses cargaisons de marchandises françaises, et que la colonie était ainsi un immense débouché. On peut en juger par l'aperçu suivant :

Saint-Domingue a reçu en 1788, des ports de Bordeaux, Nantes, Marseille, le Hâvre, la Rochelle, Bayonne, Dunkerque, Saint-Malo, et quelques autres petits ports, pour une somme de 54,578,000 francs de diverses marchandises.

Cette exportation de nos ports s'est faite par quatre cent soixante-cinq navires jaugeant cent trente-huit mille six cent vingt-quatre tonneaux [1] : Bordeaux seul a été pour cent soixante-seize navires jaugeant cinquante-quatre mille quatre cent cinq tonneaux.

La même colonie a reçu du commerce étranger, pendant la même année, pour 7,380,000 francs de denrées permises par l'arrêt du conseil du 30 août 1784. Il a été exporté par ce même commerce étranger pour 3,707,000 francs en objets

[1] Le tonneau de mer est un poids de deux mille livres, ou mille kilogrammes.

dont l'exportation est autorisée par le même règlement.

Les cargaisons françaises envoyées alors à Saint-Domingue consistaient surtout en bœuf salé, vins de Bordeaux et autres, beurre salé, bière, cidre et autres boissons, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, eau-de-vie, huile d'olive, savon, suif, bougie, poisson salé, morue, animaux vivans, toiles nationales, toiles étrangères, épiceries, mousselines, mouchoirs dits de Béarn, mercerie, quincaillerie, lingerie, étoffes, papier, argenterie, bijoux, meubles, chaudronnerie, armes à feu, cordages, voiles, etc.

Terminons ces importans détails par quelques notions sur l'état présent de Saint-Domingue.

Cette île, après avoir été partagée en deux dominations, l'une républicaine et assez douce sous le général Boyer, devenu président, c'est-à-dire chef du gouvernement de sa partie; et l'autre sous la domination du noir Christophe, espèce de fou barbare qui établit un empire avec toutes les attributions d'une cour impériale, farce ridicule qui s'est terminée par la mort volontaire de ce tyran insensé; est aujourd'hui sous l'autorité du premier, et donne l'espérance de voir un jour nos relations commerciales y reprendre quelque activité.

La population de Saint-Domingue presque toute noire, est aujourd'hui d'environ six cent mille individus, hommes, femmes et enfans.

On peut diviser cette population en deux clas-

ses : la première, qui est la moins nombreuse, est composée de quelques anciens blancs, d'hommes de couleur puissans, de quelques noirs libres d'ancienne date, et ayant quelque éducation : cette classe dirige la seconde.

Celle-ci est formée de la masse du peuple dans la proportion de deux tiers de noirs, et un tiers de couleur, ou à peu près.

Les onze douzième de cette population appartiennent à une génération neuve, élevée dans le système de la liberté ; et, pour la soutenir, tous sont indistinctement militaires.

La force militaire active, réunie et formée de toutes les troupes de l'île, s'élève à près de soixante mille hommes de toutes armes ; nombre qui peut être porté au double promptement dans le cas où l'île serait attaquée.

La garde du président, chef du gouvernement de la république haïtienne, est bien habillée, bien armée, les uniformes beaux et d'un goût distingué, les hommes choisis; la plus grande partie est composée de noirs, et le reste d'hommes de couleur.

L'armée de ligne est habillée à la française; elle est presqu'en totalité composée d'hommes noirs. Ces troupes sont coiffées en schakos faits dans le pays; elles ont des pantalons de toile, et vont les pieds nus, sans havresac ni bagage. Elles sont assez bien armées, et font le service par trimestre ; elles reçoivent une paie d'un gourdin par jour (dix-neuf sous de notre monnaie). Hors du

temps de service la troupe ne reçoit rien, et se livre à l'agriculture, au commerce, aux travaux publics, chacun suivant son goût et sa capacité.

Le magasin général et les arsenaux sont bien pourvus ; ils tirent la plus grande partie de leurs fournitures des États-Unis, de l'Angleterre et de l'Allemagne ; mais la confection de l'habillement se fait dans la colonie même.

Ces troupes, disciplinées sous le rapport de la police et de la hiérarchie militaire, sont loin d'avoir atteint le degré de précision dans les manœuvres des troupes européennes. Le courage, la frugalité, la force de leur constitution leur en tiennent lieu. La guerre de plaine leur serait défavorable ; mais, en récompense, celle des mornes, des bois, des buissons, des gorges, des ravines, dont le pays est couvert, leur est familière. C'est la seule guerre qu'ils offriraient à leurs ennemis. Une patate, une banane dans leur schakos leur suffisent. Ils marchent pieds nus sur des chemins rocailleux sans se blesser ; passent à gué les innombrables rivières et ruisseaux qu'ils rencontrent : ils peuvent long-temps supporter des fatigues aussi pesantes.

Les forces navales de la nouvelle république consistent en deux ou trois frégates de quarante-quatre canons, dans quelques corvettes, dont deux du premier rang, et dans beaucoup de bâtimens légers.

L'agriculture fait peu de progrès. Cependant il

s'opère de nombreux défrichemens ; des sucreries s'élèvent dans les plaines, sur les débris et en partie avec les matériaux de celles qui ont été dévastées. L'on compte en ce moment dans l'arrondissement du Port-au-Prince près de cent établissemens en pleine activité, et des établissémens en proportion dans les autres arrondissemens. Le canton de Jacmel, dont le terrain n'est pas propre à la culture de la canne à sucre, présente des récoltes abondantes en café très-estimé. Les défrichemens vont plus vite dans les mornes, ce qu'il faut attribuer au système des petites propriétés, si favorable aux progrès de la culture. Si la population de Saint-Domingue n'éprouve pas de grandes catastrophes, on peut prévoir que cette île sera, des Antilles, celle qui produira nécessairement le plus de café.

Le commerce y a fait plus de progrès que la culture, à compter de l'époque des désastres de la colonie.

Les transactions commerciales consistent principalement dans le commerce d'échange des denrées ou objets manufacturés d'Europe contre les productions du pays. Les transactions par billets, lettres de change, ou opérations de banque, sont à peu près nulles. Les ventes comme les achats se stipulent en *gourdes* [1].

Chaque genre d'affaires est assujetti à une pa-

[1] La gourde du pays, monnaie courante, est de *cent cens* représentés par quatre *gourdins* chacun de vingt-cinq cens, ou de huit

tente annuelle de 15 à 300 gourdes pour les naturels, et du quadruple pour les étrangers.

Les bâtimens étrangers sont tenus de se consigner à une maison de commerce en gros, payant patente. La commission est de cinq pour cent sur la vente; deux et demie pour cent sur les achats en retour. Le gouvernement fait en outre une retenue d'un et demi pour cent sur l'évaluation des cargaisons à l'arrivée. Cette évaluation est faite sur le tarif des droits, sauf quelques articles particuliers dont les droits sont perçus sur le prix des factures; elle est susceptible d'une appréciation arbitraire, si les factures sont présumées au-dessous de leur valeur.

Les droits d'importation sont, pour toutes les nations étrangères, l'Angleterre exceptée[1], de dix pour cent, pris comme ci-dessus sur l'évaluation des objets fixés au tarif. On a en outre à payer les droits de warfage (mise à quai), ceux de pesage, jaugeage ou cubage, depuis le demi escalin jusqu'à une gourde de la colonie, par chaque article, et selon l'espèce.

Les droits d'exportation sur les denrées ou articles de la colonie se paient depuis une jusqu'à trente gourdes, selon les espèces, d'après le tarif ci-après, savoir :

escalins ou quarts de gourdin, et finalement de seize demi-escalins.

La gourde vaut 8 livres 6 sous argent colonial, 5 francs 25 cent. argent de France. Les transactions se font en gourdes effectives du pays.

[1] L'Angleterre ne paie que cinq pour cent.

		gourdes.
Bois de campêche		3
	de gayac	3
	d'acajou, les mille pieds cubes réduits	25
Café, le millier pesant		20
Coton en laine, *idem*		30
Cacao, *idem*		15
Casse médicinale, *idem*		10
Cire jaune, *idem*		30
Écaille de carette, le cent		20
Gingembre, *idem*		15
Gomme de gayac, *idem*		15
Huile de palma-Christi, le gallon		1
Indigo, le cent pesant		8
Sucre brut, le millier pesant		10
	terré, *idem*	1
Farine de manioc, le cent pesant		1
Oranges, le baril		75
Citron, *idem*		75

Les armes blanches et à feu, le cuivre, le fer, les munitions et autres articles de guerre, sont exempts de droits à l'importation.

Les bâtimens de deux cents tonneaux et au-dessus paient de droit de tonnage 12 gourdes; ceux de cent quatre-vingt dix-neuf et au-dessous, 8 gourdes.

Outre les droits ci-dessus, les denrées coloniales doivent un impôt territorial que l'acheteur est autorisé à retenir sur le paiement de ses achats,

à moins que le vendeur ne justifie de l'acquit de ce droit, ou qu'il ne vende franc de droit.

Le tarif de l'impôt territorial, payé comme on voit à la vente, est fixé ainsi qu'il suit :

		gourdes.
Par millier pesant	de café	16
idem.	de coton	16
idem.	de cacao	8
idem.	de sucre	8
idem.	de bois de campêche	3
idem.	de gayac	3
idem.	de cire jaune	10
idem.	de gingembre	5
		cens.
La mesure de maïs		25
Le gallon d'huile de palma-Christi		25

Tous les droits d'importation et d'exportation se paient au départ des bâtimens.

Le haut commerce et les consignations sont partagés entre les naturels et les maisons étrangères, la plupart anglaises. Ces dernières, commanditées par des capitalistes de Londres, et avec des crédits illimités, ont un grand avantage sur les autres dans l'achat des denrées du pays, dont elles peuvent faire augmenter les prix suivant les circonstances. Il n'en est pas de même de leurs étoffes ou des objets de leurs fabriques ; ceux de France sont aujourd'hui préférés : l'on rend justice à leur meilleure qualité.

Les villes de Saint-Domingue se réparent cha-

que jour; les campagnes se cultivent et se couvrent de riches productions : encore quelques années, et l'on ne doute pas que cette belle île ne verse dans la consommation la même quantité de denrées qu'avant ses désastres.

La presqu'île de Samana, qui fait partie de l'île de Saint-Domingue, est aujourd'hui habitée par des familles françaises réfugiées de la colonie, qui peuvent, sous la protection du gouvernement espagnol, y developper toute leur industrie. Cette autre colonie compte cinq cents individus, presque tous Français. Le café croît naturellement dans cette presqu'île; on y cultive aussi le sucre. Il y a à Samana une baie superbe, où toutes les marines européennes pourraient trouver à hiverner. Les Américains, les Danois de Saint-Thomas et plusieurs Anglais ont dejà fait d'utiles expéditions dans cette presqu'île. Son commerce consiste en sucre, en café, en cuirs, et en bois d'acajou.

Saint-Pierre et Miquelon. Pêche de la Morue.

Quoique la pêche de la morue n'ait rien de commun avec les produits coloniaux, on peut dire cependant qu'elle contribue aux relations que l'on entretient avec nos colonies, puisque la pêche fournit à la navigation d'excellens matelots, et qu'elle en est en quelque sorte l'école. Nous avons donc cru devoir en parler à propos de Saint-Pierre et Miquelon, possessions qui n'ont de prix que par la pêche.

Nous possédions aussi autrefois une partie de l'île de Terre-Neuve ; nous y avions des établissemens fixes, tant à la baie de Plaisance que dans la partie de l'est et du nord. Mais nous avons cédé l'île entière aux Anglais par l'article 13 du traité d'Utrecht [1], en nous réservant seulement la pêche dans une partie de l'île, et sur le grand banc qui en dépend, sans pouvoir y former aucun établissement sédentaire. Nous leur avons cédé de même, à la paix de 1763 [2], la possession de l'Ile-Royale ou de Louisbourg, avec l'île Saint-Jean, et il ne nous est resté que l'île Saint-Pierre et les deux petites îles de Miquelon, situées par 47 degrés de latitude septentrionale.

Les deux traités de 1713 et de 1763 ne s'étaient point expliqués sur la ligne de démarcation de la pêche à Terre-Neuve. Il y fut pourvu par le traité de Versailles [3], mais d'une manière qui a donné lieu à des difficultés. Nous renonçâmes à pêcher sur la côte orientale. On nous assigna une côte ingrate à partir du cap Saint-Jean, passant par le nord, et le long de la côte de l'ouest jusqu'au Cap-Rouge, pour y exercer notre droit de pêche conformément au traité d'Utrecht.

La propriété des îles Saint-Pierre et Miquelon fut cédée à la France, qui eut le pouvoir de pêcher dans le golfe Saint-Laurent.

[1] 11 avril 1713.
[2] Traité de Paris du 10 février 1763, article 5 et 6.
[3] Traité de Versailles du 3 septembre 1783, article 4 et 5.

Ce droit de pêche au grand banc de Terre-Neuve, ainsi que dans le golfe Saint-Laurent, a été confirmé par l'article 13 du traité du 30 mai 1814 ; il porte : « Quant au droit de pêche des Français sur le grand banc de Terre-Neuve, sur les côtes de l'île de ce nom et des îles adjacentes, et dans le golfe de Saint-Laurent, tout est remis sur le pied où il était en 1792. »

Malheureusement il n'y avait rien de bien fixe à cet égard, et des contestations sans nombre s'élevaient sur nos établissemens de pêcheries dans ces parages, parce que, les traités se rapportant à celui d'Utrecht qui ne nous permet aucun établissement *sédentaire*, les Anglais donnaient à ce mot une interprétation qui rendait le droit souvent illusoire.

La pêche de la morue, tant aux îles Saint-Pierre et Miquelon qu'au banc de Terre-Neuve, ne s'en élevait pas moins en 1788 à plus de 13,000,000 de francs pour les pêches temporaires, et 1,300,000 francs pour la pêche sédentaire de Saint-Pierre et Miquelon. Ces pêches entretenaient dix mille matelots et plus de trois cents bâtimens, qui reversaient dans nos colonies, ou en Italie et en Espagne, le surplus de notre consommation en morue.

L'île de Saint-Pierre a une rade large de quatre à cinq cents toises, et longue de mille à douze cents ; cette rade se trouve dans la partie est de l'île, et peut contenir trente à quarante bâtimens

pêcheurs et autres de forte dimension. On compte à Saint-Pierre environ mille habitans.

Les deux petites îles Miquelon sont situées dans la partie ouest de Saint-Pierre. Elles ne formaient autrefois qu'une seule île : séparée par la violence de la mer, la partie du nord se nomme *la grande*, et celle du sud *la petite Miquelon*. La population des deux peut s'élever à mille habitans.

Il y a dans ces îles des échafauds où les pêcheurs français viennent préparer et faire sécher les produits de leur pêche avant de les envoyer en Europe.

Ces îles nous furent prises par les Anglais en 1793, et rendues à la paix d'Amiens. Ce traité porte « que les pêcheries sur les côtes de Terre-Neuve et les îles adjacentes, et dans le golfe de Saint-Laurent, seront remises sur le même pied où elles étaient avant la guerre ». Mais on y avait trop limité la coupe du bois, et on y avait passé sous silence la conservation et réparation des cabanes et échafauds des pêcheries : il aurait donc été important, dans la dernière paix, de s'expliquer sur ces objets; mais c'est ce que les Anglais, qui ont dicté les stipulations relatives aux colonies, ont eu grand soin d'empêcher.

Ici se termine ce que nous avions à dire des colonies françaises d'Amérique. Jetons un coup-d'œil sur l'état de nos établissemens à la côte d'Afrique et dans l'Inde.

Établissemens français en Afrique.

Ils nous avaient été tous enlevés par l'Angleterre. La paix d'Amiens nous les rendit ; nous les perdîmes de nouveau ; enfin le traité de 1814 nous les a rendues définitivement : il est dit, article 8 du traité de Paris [1] : « Sa majesté britannique, stipulant pour elle et ses alliés, s'engage à restituer à sa majesté très-chrétienne, dans les délais qui seront ci-après fixés, les colonies, pêcheries, comptoirs et établissemens de tout genre que la France possédait au 1er janvier 1792 dans les mers et sur les continens de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, à l'exception toutefois des îles de Tabago et de Sainte-Lucie, et de l'Ile-de-France et de ses dépendances, nommément Rodrigue et les Séchelles, lesquelles sa majesté très-chrétienne cède en toute propriété et souveraineté à sa majesté britannique ; comme aussi de la partie de Saint-Domingue cédée à la France par la paix de Bâle, et que sa majesté très-chrétienne retrocède à sa majesté catholique en toute propriété et souveraineté. »

L'article 14 porte : « Les colonies, comptoirs et établissemens qui doivent être restitués à sa majesté très-chrétienne par sa majesté britannique et ses alliés seront remis, savoir : ceux qui sont

[1] 30 mai 1814.

dans les mers du nord ou dans les mers et sur les continens de l'Amérique et de l'Afrique, dans les trois mois, et ceux qui sont au-delà du cap de Bonne-Espérance dans les six mois qui suivront la ratification du présent traité. »

Les établissemens rendus à la France par ce traité sont ceux qui se trouvent placés depuis le Cap-Blanc jusqu'à la rivière de la Gambie et de Sierra-Leone; ils étaient tombés au pouvoir des Anglais en 1808. Ce fut pour en prendre possession au nom de la France que les ministres préparèrent une expédition de quatre voiles, qui partit de l'île d'Aix le 17 juin 1816, et dont *la Méduse*, si malheureusement célèbre par son horrible naufrage, faisait partie.

L'histoire du commerce de France nous apprend que dès les quatorzième et quinzième siècles les Français commerçaient sur les côtes occidentales d'Afrique, et qu'ils y échangeaient des toiles, des couteaux, de l'eau-de-vie, des verroteries contre des cuirs, de l'ivoire, des plumes d'autruche, de l'ambre gris, de la poudre d'or; marchandises dont le commerce se fait dans les ports et à la côte, mais qui étaient apportées de l'intérieur du pays.

A mesure que les cultures s'étendaient dans les colonies américaines, et que les bras des Caraïbes assujettis devinrent insuffisans pour les travaux qu'on en exigeait, un autre commerce y prit naissance; on acheta des noirs cultivateurs le long des côtes d'Afrique, et dès-lors naquit le trafic des

hommes, dont l'Asie, terre de tout temps soumise au despotisme, offrait des exemples et un modèle. Bientôt des compagnies exclusives, sous le nom de *compagnie occidentale d'Afrique* ou du *Sénégal*, s'emparèrent de ce genre de commerce. Il fut ensuite déclaré libre : des encouragemens lui furent donnés à différentes époques par le gouvernement français, et surtout pour la traite, sans prévoir que cet odieux trafic cesserait un jour, que ce jour ne pouvait être loin, et que le commerce des nègres serait proscrit comme contraire à la morale et à l'intérêt des peuples [1]. L'émulation fut portée si loin à l'aide de ces encouragemens, que, dans les derniers temps qui ont précédé la révolution, la traite totale effectuée par les Français montait à quarante mille noirs par an, presque tous à la destination de Saint-Domingue.

[1] Nous avons déjà remarqué que, malgré les résolutions prises entre les monarques et l'engagement formel d'empêcher le commerce des noirs, il ne continue pas moins d'avoir lieu dans presque toutes les colonies.

D'après des tableaux authentiques, il paraît qu'il a été importé d'Afrique à la Havane seulement, depuis 1790 jusqu'en 1815, cent cinquante-neuf mille sept cent trente-un esclaves; en 1816, il en a été importé dix-sept mille sept cent vingt-deux; et en 1817, vingt-trois mille cinq cent soixante. Une lettre écrite le 19 mars 1819, par un officier employé à bord de l'escadre destinée à intercepter les bâtimens négriers, annonçait que la traite continuait avec la plus grande activité, et qu'on s'était emparé de plusieurs bâtimens, entre autres d'une petite goelette espagnole qui avait à bord quatre-vingt-deux esclaves, dont trente-cinq jeunes filles; et d'une autre goelette, où des jeunes filles, renfermées dans des tonneaux, étaient presque mortes quand on les en fit sortir.

Les autres colonies françaises de l'Amérique s'approvisionnaient par interlopes.

On sait que depuis la révolution la traite française avait cessé tout-à-fait, et que les Anglais s'étaient emparés de nos établissemens à la côte d'Afrique. Jusqu'en juillet 1809 il ne nous resta que le Sénégal. Il fut pris alors par les Anglais.

A la paix d'Amiens le gouvernement tenta de rétablir notre commerce dans cette partie du monde ; mais, au lieu d'y favoriser des entreprises agricoles et des colonisations, il fit revivre la traite des noirs. Les hostilités ayant recommencé en l'an 10[1] (1803), les expéditions du commerce français devinrent la proie des Anglais, et nos relations avec la côte d'Afrique cessèrent entièrement.

On peut diviser en trois sections les parages où, depuis la remise de nos possessions d'Afrique, nous pourrions établir de nouvelles relations.

La première renferme la côte qui s'étend du Cap-Blanc au Cap-Tagrin, espace de trois cents lieues, où se trouve le Sénégal par les 16 degrés trois minutes de latitude nord.

A trois lieues environ du Fort-Saint-Louis, est la rade en face de l'embouchure du fleuve du Sénégal. Cette rade, comme la plupart de celles de la côte d'Afrique, est foraine, c'est-à-dire en pleine mer[2]. Le fond en est bon ; mais, dans la saison des

[1] 30 floréal an 10.

[2] Du mot *foras*, en-dehors.

pluies, les vaisseaux ne peuvent résister aux ouragans, et chassent le plus souvent sur leurs ancres : on y mouille par douze ou quinze brasses.

Quand on est entré dans le fleuve après avoir franchi la barre, l'on voit à gauche la côte de Barbarie, langue de terre plate, inculte et stérile, formée d'un sable mouvant ; à droite est la Guinée, couverte d'arbres toujours verts, entremêlés de palmiers et de boababs [1] : on traverse des troupes nombreuses de pélicans, et l'on arrive à une petite île nommée *l'île aux Anglais*, presque toujours couverte d'eau, et ne pouvant servir qu'à l'établissement d'une batterie. A une lieue de là est l'île Saint-Louis du Sénégal, chef lieu et principal établissement du gouvernement de la côte d'Afrique.

Cette île, que les nègres appellent *Ndar* [2], a douze cents toises du nord au sud, et cent toises de l'est à l'ouest, largeur moyenne. De la mer, elle présente un aspect agréable et séduisant ; le fort est l'objet principal du tableau ; en avant sont les places d'armes et une batterie de canon ; à droite et à gauche du fort s'étendent les deux parties de la ville, dont les rues sont bien alignées, com-

[1] Boabab, arbre géant, dont l'immense étendue présente l'image d'une montagne couverte de verdure.

[2] *L'Afrique*, ou *Histoire des mœurs et usages des Africains*, par M. Geoffroi, docteur en médecine, tome 1, page 63. Voyez ce que nous avons dit du mérite de cet ouvrage dans l'introduction, en parlant de la tentative d'établir une colonie au Cap-Vert : projet abandonné par la négligence et le manque d'ordre et de soin dans l'expédition dirigée pour cet objet.

posées la plupart de cases de paille, entremêlées d'un grand nombre de maisons en maçonnerie, couvertes de plates-formes ; ce qui présente un ensemble fort agréable.

Les bois qui bordent la rive gauche du fleuve semblent, de ce point de vue, appartenir à l'île, et de loin lui donnent un aspect riant et champêtre; mais, en y arrivant, l'illusion se détruit, l'on ne voit plus qu'un banc de sable maigre et stérile; quelques légumes venus à force d'eau et de culture, quelques palmiers, deux ou trois boababs et deux lataniers que l'on conserve avec soin, et qui, par leur hauteur, se distinguent d'assez loin en mer ; à la pointe du nord un marais fangeux couvert de mangliers : voilà toute la végétation de l'île.

Le fort présente un carré dont les angles sont flanqués d'espèces de bastions mal tracés ; il sert de logement au gouverneur et à la garnison. Les remparts garnis d'artillerie, mais qui ne sont élevés que de douze ou quinze pieds, ne sauraient résister à une attaque régulière ; ils ne peuvent servir que pour en imposer aux Maures et aux naturels; ils seraient de peu de défense contre des Européens.

La véritable défense de la colonie contre les ennemis étrangers est tout entière dans la barre du fleuve et dans une batterie sur la pointe de Barbarie, vis-à-vis du fort, au village que l'on nomme, *Guettindar*.

La défense particulière de l'île consiste, outre le fort, dans la batterie à l'ouest en face du fort, dans une batterie au sud pour empêcher les chaloupes qui auraient passé la barre de remonter le fleuve [1], et dans une batterie au nord pour s'opposer aux invasions des Maures et à l'arrivée des embarcations qui pourraient franchir le marigot des Maringois à la marée basse. Dans les basses eaux l'on peut passer à gué de l'île à la côte de Barbarie.

La population de l'île Saint-Louis du Sénégal, que l'on portait en 1785 à six mille individus, tant mulâtres que nègres libres ou esclaves, était estimée de neuf mille en 1818, y compris les Européens et la garnison. Chaque habitant traite pour son compte en rivière le mil nécessaire à l'approvisionnement de sa famille ; et de plus chaque jour il se tient un marché où les habitans de la *grande-Terre* viennent apporter du poisson, de la volaille, des fruits du pays, du vin de palmier, et autres denrées nécessaires à la vie.

Les gens de couleur et une partie des nègres sont chrétiens ; les autres professent le mahométisme.

Pendant huit mois de l'année l'île n'a d'autre eau que celle que l'on puise dans des trous faits dans le sable, trous qu'il faut renouveler presque tous les jours. Cette eau est fort saumâtre, et de-

[1] C'est ainsi cependant que les Anglais s'en emparèrent en juillet 1809.

vient plus ou moins potable en la faisant filtrer à travers des pierres poreuses que l'on tire des Canaries.

Le fleuve du Sénégal ne doit point être confondu avec le Niger; celui-ci coule à l'est, l'autre à l'ouest. Les découvertes de Mungo-Parck ont dissipé toute espèce de doute à cet égard [1]. Dans son cours de trois cents lieues au moins, depuis son embouchure jusqu'à Galam, le Sénégal forme un assez grand nombre d'îles, dont plusieurs remarquables par leur étendue et la bonté du terrain, qui se prêterait à toute espèce de culture.

A soixante lieues de l'île Saint-Louis est l'île à Morphil, dans laquelle est construit le fort de Podhor, placé à six cents toises de la rivière, exposé dès-lors à manquer d'eau à la première attaque : il avait été construit pour protéger le commerce de la gomme; il a été jugé inutile, et abandonné.

[1] Depuis les découvertes de ce célèbre et malheureux voyageur, les Anglais ont poussé plus loin les recherches dans l'intérieur de l'Afrique. Une petite ambassade fut envoyée du fort Cape-Coast, établissement anglais sur la côte d'Or, dans le royaume des Aschantées, en 1817. M. Édouard Bowdich, chef de l'expédition, nous en a donné une relation pleine de renseignemens utiles sur ce royaume de l'Afrique. « On ne peut se refuser à une réflexion intéressante lorsqu'on examine le but de semblables entreprises; dit l'estimable auteur des *Annales maritimes et coloniales*, quand, au lieu de ne voir dans leur issue que le succès d'un voyage hasardeux, on considère les motifs politiques qui l'ont déterminé, et qu'on en découvre les rapports avec le système général de colonisation et de commerce suivi avec tant d'ardeur par l'Angleterre; système que l'état actuel de la population rend presque également nécessaire à toute l'Europe. »

A deux cent quarante lieues plus loin, en suivant les contours du fleuve, est placé le fort Saint-Joseph de Galam, abandonné comme Podhor depuis long-temps, quoiqu'on fasse encore le voyage de Galam pour la traite de la gomme.

On ne peut s'y rendre qu'une fois par an, parce qu'il faut profiter de la crue des eaux, soit pour monter à Galam en bateau, soit pour en descendre. C'est vers la fin de juillet, ou au commencement d'août qu'a lieu le départ ; les bâtimens se rassemblent en convoi, et partent sous la conduite d'un petit navire chargé, portant les droits et *coutumes* [1] pour les princes du pays, et commandé par un officier, chef du convoi.

Les bâtimens des habitans de Saint-Louis qui montent à Galam sont ordinairement du port de quarante à soixante tonneaux ; ceux des Européens qui viennent pour la traite, sont ordinairement d'un port plus considérable, quelquefois de cent soixante à cent quatre-vingts tonneaux ; mais ils doivent ne tirer que peu d'eau. On est forcé de faire monter à Galam des bâtimens d'une grande capacité, parce que, quelle que soit leur dimension, ils paient tous les mêmes coutumes. Avant de partir l'on fait, près de l'embouchure du fleuve, l'achat du sel nécessaire pour le voyage de Galam, dont il est un des meilleurs articles.

En six ou huit jours les bâtimens bons voiliers

[1] On donne ce nom de *coutumes* aux tributs ou contributions qu'on paie aux chefs ou rois des nations riveraines du fleuve.

peuvent arriver à Podor, à soixante lieues de l'île Saint-Louis : jusque là le Sénégal est d'une navigation assez facile ; au-delà, il est rare que l'on puisse aller à la voile. Aux orages violens, qui sont fréquens dans cette saison, succède le calme le plus profond ; le fleuve, gonflé par les eaux, est semé de bancs dangéreux, et charrie des arbres énormes qu'il arrache du rivage, et qui exposent les navires à être crevés.

Pour remédier à une partie des inconvéniens dont on vient de parler, et former une communication plus aisée entre Galam et l'île Saint-Louis, on a tenté d'établir un bateau à vapeur sur le fleuve; mais, jusqu'à présent, il paraît que le succès n'a pas encore répondu à l'attente. On attribue en partie le peu de réussite de l'entreprise à la nécessité de couper du bois pour entretenir le feu, ce qui obligeait le bateau de s'arrêter. Comme il n'y a que des paletuviers, il faut les chercher dans des marais fangeux qui bordent le rivage, travail que les matelots européens ne peuvent supporter, et qui, dans la première expérience, a détruit l'équipage.

On a lieu de croire cependant qu'avec de la constance et de nouvelles tentatives on parviendra à tirer partie de ce genre de navigation, qui conviendrait parfaitement sur les fleuves de cette partie de l'Afrique.

A cent cinquante lieues en remontant le Sénégal, l'on commence à apercevoir dans le lointain

quelques monticules ; on rencontre des villages grands et peuplés, dont les habitations, au lieu d'être en paille, sont en terre-glaise, que l'on environne de feu pour les faire cuire ; on les couvre ensuite de chaume. Le village entier est entouré de murs construits de la même manière. Chaque village a son chef ou seigneur particulier à qui l'on fait des présens. Des pirogues abordent les bâtimens ; chacun apporte ce qu'il a à vendre, or, ivoire, millet, peaux d'animaux, etc. Le convoi avance toujours. Souvent on rencontre des îles flottantes couvertes d'arbres et de verdure ; elles ont été détachées des bords du fleuve par la crue subite des eaux : enfin l'on arrive à Galam.

Le fort de Galam est un petit carré flanqué de quatre bastions, dont il ne reste que les fondations ; il avait été construit par l'ancienne compagnie des Indes, qui avait trois autres fortins dans le pays de Bamboue. Cette compagnie avait conçu le projet et proposé des moyens assez efficaces pour faire exploiter en grand les mines du pays de Bamboue ; mais l'insalubrité des contrées qu'il faut parcourir avant d'arriver à Galam est un grand obstacle à tout établissement dans cette contrée ; cependant, une fois à Galam, le pays devient salubre et moins funeste aux Européens.

Cette place est le lieu du rendez-vous du convoi. C'était là que s'assemblaient les habitans du Sénégal pour convenir avec les chefs du pays des

prix des esclaves. Tous les livres sont pleins de la manière dont se faisait ce commerce criminel; nous n'en répéterons pas les détails; nous parlerons de préférence du commerce de la gomme. Ce commerce a sa plus grande activité à Portendick, appartenant depuis 1783 aux Anglais, par l'imprudente cession que nous leur en fîmes. Avec des soins et quelques encouragemens les Français pourraient le rappeler à leur établissement du Sénégal, comme nous l'avons vu autrefois. Voici ce qu'en dit un des voyageurs qui ont répandu le plus d'instruction sur le commerce de l'Afrique, et dont nous ne saurions trop recommander l'ouvrage aux lecteurs qui désirent le connaître [1].

« Quand les Européens commencèrent à fréquenter Arguin, Portendick et le Sénégal, les Maures dûrent sans doute leur offrir la gomme; mais alors celle d'Arabie avait seule la vogue; et ce ne fut que dans les commencemens du dix-septième siècle que les Hollandais firent connaître celle du Sénégal à l'Europe.

« Enfin les Français, devenus les maîtres de ce fleuve, et des mouillages d'Arguin et de Portendick, ne tardèrent pas à savoir que, dans les parties méridionales du grand désert du Zaarha, voisines du Sénégal, dans les contrées sablonneuses et incultes, existaient trois forêts considérables

[1] *Fragmens sur le commerce d'Afrique*, par M. Golberry. Paris, 1802.

d'arbres à gomme. Ils firent visiter et reconnaître les lieux où ces forêts se trouvaient situées ; les forêts elles-mêmes furent observées et examinées ; on sut que leurs distances se trouvaient assez rapprochées des bords septentrionaux du fleuve, et des mouillages d'Arguin et de Portendick, pour que le transport de cette denrée pût se faire aisément.

« L'arbre qui donne la gomme appartient au genre des acacias, et porte, parmi les Maures et les nègres voisins du fleuve, le nom d'*uereck*, quand il produit de la gomme blanche, et de *nébueb*, quand il produit de la gomme rouge.

« Ces deux espèces d'acacia-gommier sont les plus répandues, et se sont infiniment propagées dans les sables blancs et mobiles qui forment le sol des contrées dont la mer est bordée, depuis le Cap-Blanc de Barbarie, jusqu'au Cap-Vert, et dans celles qui sont situées au nord du cours du Sénégal, depuis Galam jusqu'au comptoir dit *le Désert*.

« L'arbre gommier du Sénégal n'a en général que de dix-huit à vingt pieds de haut, et sa grosseur commune ne passe guère trois pieds de tour ; tels sont, suivant le témoignage des Maures qui nous vendent la gomme, les arbres des trois forêts de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar ; on y voit cependant des gommiers de vingt-cinq et de vingt-huit pieds de hauteur dans les îles de Sorr et de Thiongh ; mais le sol est couvert d'une cou-

che de terre végétale, et encore ces arbres n'y sont-ils qu'en très-petit nombre.

« Les tributs maures avec lesquelles nous sommes en relations habituelles au Sénégal, qui fréquentent les bords occidentaux de ce fleuve, et qui nous vendent la gomme, sont au nombre de trois, distinguées par les noms de Trarshaz, de Brachknaz et d'Ouled-El-Haghi ou Darmanko.

« La possession, la jouissance et le commerce des contrées méridionales du Zaarha, situées au nord du cours du Sénégal, depuis l'embouchure de ce fleuve jusqu'à la longitude de Galam, semblent appartenir depuis plusieurs siècles aux Maures Trarshaz, aux Maures Brachknaz, et aux Maures Ouled-El-Haghi, communément désignés sous le nom de *Darmanko*.

« Ces trois tributs ont des établissemens fixes dans quelques parties habitables de ce vaste désert du Zaarha; les Oasis qu'elles occupent sont éloignées de près de deux cents lieues du Sénégal dans l'intérieur du désert.

« La forêt de Sahel est possédée exclusivement par les Trarshaz; elle est entièrement composée de gommiers blancs, ou produisant de la gomme blanche, qui est la plus précieuse par sa pureté et par sa blancheur. Sahel est situé à vingt lieues au levant de Portendick, et à vingt-cinq lieues au nord-est de l'escale du fleuve que fréquentent les Trarshaz. En 1787 cette forêt était la plus importante, parce qu'elle mettait les Trarshaz en

relations fort actives avec les Français du Sénégal, et avec les Anglais, qui, depuis le traité de 1783, avaient continué de fréquenter les mouillages voisins.

« La forêt d'El-Hiebar est située plus au nord que les deux autres forêts de gommiers; elle est à trente-deux lieues de l'escale du Gok ou Coq et du fort de Podhor, à quarante lieues de l'escale du Désert, à trente lieues de Portendick, à soixante lieues d'Arguin, et à vingt-cinq lieues de la rivière de Saint-Jean, qui se jette dans la mer près du cap Mirick, et dont les Anglais s'étaient réservé la propriété par le traité de 1783.

« Dans les premiers jours de décembre, les Maures quittent les résidences qu'ils se sont formées dans les vastes solitudes du Zaarha, où sont réunis leurs familles, leurs troupeaux, leurs chameaux et leurs richesses; ils quittent ces chefs-lieux où ils passent toutes les mauvaises saisons, et chaque tribu se met en marche vers la forêt de gommiers qui lui appartient.

« Il ne reste aux Oasis que des vieillards décrépits, des vieilles femmes, des enfans en bas âge, des jeunes filles, tous ceux qui sont employés aux soins des troupeaux, à l'éducation des chevaux et des chameaux, et à d'autres occupations indispensables, et les esclaves noirs.

« Tout le reste forme une armée, dont la composition est aussi bizarre que sauvage; c'est un assemblage confus d'hommes, de femmes, de

jeunes gens et de filles ; on y voit même des enfans à la mamelle, et un grand nombre de chameaux, de bœufs et de chèvres.

« Les rois, les princes et les riches montent leurs chevaux et leurs chameaux ; d'autres sont montés sur des bœufs ; d'autres sont à pied.

« En douze ou quinze jours de marche, chaque tribu est rendue à la forêt dont elle a la propriété, et au bord de laquelle elle établit son camp.

« Le travail de la récolte dure six semaines ; quand les amas de gomme sont formés, et que tout est ramassé, on se dispose à lever les premiers camps, et à gagner les bords du Sénégal.

« On charge la gomme sur les chameaux ou sur les bœufs ; la charge ordinaire d'un chameau est de quatre à cinq cents livres ; celle d'un bœuf est communément de cent cinquante livres ; la gomme est renfermée dans de grands et immenses sacs de cuir, faits avec des peaux tannées de bœuf.

« Toute la gomme récoltée et emballée n'est pas tout de suite chargée sur les bêtes de somme qui doivent la porter sur le bord du fleuve, aux différentes escales où elle se vend ; les chefs des tribus, seulement, se rendent alors à ces escales, accompagnés d'un certain nombre des principaux Maures, qui, presque toujours, sont ou se disent parens des rois, ou de leurs femmes favorites, et suivis d'une escorte de gens armés.

« Pendant que les chefs des tribus sont en pour-

parler pour convenir du prix auquel la gomme sera vendue, les camps des Maures chargent leur gomme, se mettent en route, et s'arrêtent à deux journées du fleuve, où ils attendent la conclusion des conférences de leurs chefs avec les préposés du gouvernement du Sénégal, et avec les marchands français.

« Les employés et les préposés à la traite de la gomme, et les marchands qui se rendent au *Désert* et à Podhor, pour l'acheter, savent combien dans ces foires barbares il faut supporter d'incommodités, de fracas et d'ennuis.

« Quand tout est convenu de part et d'autre, les chefs maures retournent aux camps, et annoncent à leurs tribus que la traite va s'ouvrir.

« Les camps se mettent en marche, et quelques jours après sont établis sur les bords du fleuve.

« C'est à cette escale, que les Français ont nommé *le Désert*, et qui est en effet un des lieux les plus arides et les plus déserts de la terre, que se tient principalement la foire de la gomme. Cette escale est située sur le bord du fleuve, à égale distance de l'île Saint-Louis et du fort de Podhor, et les Trarshaz y portent toute la gomme de la forêt de Sahel.

« Il est difficile de se faire une juste idée du désordre et du tumulte d'un assemblage aussi bizarre, et de donner le véritable tableau de la singulière confusion qui règne dans ces camps de barbares.

« Quand les Maures sont tous rassemblés sur les bords du fleuve, et que leurs camps sont établis; quand tout se trouve arrangé et disposé pour commencer la foire de la gomme, un coup de canon est l'avertissement qui annonce que la traite peut s'ouvrir.

« Pendant les années 1785, 1786 et 1787, la quantité de gomme portée annuellement dans les comptoirs du Désert et du Cok s'est élevée à huit cents milliers, et, en outre, les Maures Trarshaz en portaient annuellement aussi à Portendick, environ quatre cents milliers qui y étaient achetés par les Anglais.

« Les trois forêts de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar, assurent donc une récolte constante d'au moins douze cents milliers de gomme; et si aucune partie de la gomme de ces trois forêts n'était détournée, cette branche de commerce suffirait seule pour rendre nos comptoirs du Sénégal fort importans.

« Au commencement de 1784, M. de Repentigny fit visiter et reconnaître une forêt de gommiers blancs, située à quelques lieues au nord du Sénégal et du lac de Goumel, à peu près entre le 5e et le 7e degré de longitude orientale de l'Ile-de-Fer; elle est aussi au milieu des sables blancs et mouvans du Zaarha.

Cette forêt est principalement composée de cette espèce de gommiers blancs que les Maures appellent *ded*, et qui appartient à une des cinq

sortes d'acacias-gommiers dont a fait mention M. Adanson.

« L'ancienne compagnie des Indes avait connaissance de cette forêt; et, dans l'intention d'en récolter la gomme, elle avait formé un établissement dans l'île de Bilbas, vis-à-vis d'un village nègre nommé *Guérouf;* mais il n'a pu subsister.

« La contrée où se trouve cette forêt est encore de la dépendance des deux tribus germaines des Brachknaz et des Darmanko; il a fallu faire un traité avec eux pour la gomme; il a été indispensable aussi d'en faire un autre avec les Nègres-Foulhas, que nous appelons *Peuls* ou *Pouls*, pour pouvoir librement traiter avec eux des vivres, et d'autres objets de subsistance.

« Ces traités conclus, on forma l'établissement, et on construisit une espèce de fort où devait être placé le comptoir; les Maures y portèrent de la gomme; mais, à l'époque où ils quittèrent les bords du fleuve pour se retirer dans leurs Oasis, les Foulhas se soulevèrent contre les employés que la compagnie des Indes y avait envoyés; ils s'étaient persuadés que le comptoir de Guérouf, trop favorable aux Maures, leur deviendrait funeste; et, sans égard pour le traité que leur roi, ou siratick, avait fait avec la compagnie, les Foulhas attaquèrent ce comptoir, le forcèrent, massacrèrent quelques employés et le capitaine d'un bateau de l'île Saint-Louis qui venait d'y arriver avec des matériaux de construction.

« La gomme se paie aux Maures avec des pièces de toile de coton teintes en bleu indigo, qui se fabriquent aux Indes, et qui portent, dans le commerce de l'Afrique occidentale, le nom de *pièces de Guinée.* Ces pièces de toile ont de sept à huit aunes de longueur, et une demi-aune de largeur : ces toiles entrent comme partie essentielle et principale dans tous les marchés qui se font, et les Maures n'admettent pas d'autres marchandises pour la traite de la gomme.

« On a essayé en France de contrefaire ces pièces de Guinée ; mais sans doute ces essais ont été imparfaits. Les Maures ne s'y trompaient pas ; ils avaient à cet égard un tact qui leur faisait reconnaître sur-le-champ si une pièce de Guinée avait été fabriquée en France ou dans l'Inde ; ils ne s'en rapportaient ni au toucher, ni à la couleur ; ils portaient une pièce de Guinée au nez, et c'est par l'odorat qu'ils s'assuraient de sa véritable qualité. Ces toiles de l'Inde, et l'indigo dont les Indiens se servent pour les teindre, ont sans doute une odeur particulière qu'on n'a pas encore su imiter.

« De 1780 à 1787, les Maures ont donné constamment le kantar de gomme, pesant deux milliers, pour quinze pièces de Guinée. Cette matière n'a jamais coûté plus cher à la compagnie de la gomme, établie au Sénégal en 1784, et à ce prix elle en traitait annuellement quatre cents kantars, valant huit cents milliers.

« Quand, en 1784, MM. de Repentigny et Durand conçurent le projet de donner plus d'étendue au commerce de la gomme, les Maures Brachknaz et les Maures Darmanko offrirent d'en livrer deux cents kantars à Guérouf, dans l'île de Bilbas, et deux cents kantars à Galam ; cela formait ensemble huit cents milliers de gomme, dont les Maures ne demandaient que dix pièces de Guinée pour le kantar [1].

« Il résulte des états qui en ont été dressés, que les trois forêts de Sahel, d'Al-Fatack et d'El-Hiebar, produisaient douze cents milliers de gomme, qui se traitaient sur le pied de quinze pièces de Guinée le kantar ; que les Maures ont offert d'en fournir encore huit cents milliers des forêts de Guérouf et de Galam, sur le pied de dix pièces de Guinée par kantar. Mais supposons qu'à cause du transport de la gomme de ces deux dernières forêts, et des présens ou encouragemens qu'il conviendra de donner aux tribus des Brachknaz et des Darmanko, pour la livrer au fort de Podhor, cette gomme soit aussi acquise au prix de quinze pièces de Guinée le kantar, les deux millions de livres de gomme que produiraient les cinq forêts emploieraient quinze mille pièces de Guinée.

« Si l'administration du Sénégal sait se ménager les Maures du Zaarha, et les chefs des nations noires qui peuplent les bords méridionaux du

[1] Le kantar est une grande mesure qui contient deux mille livres pesant de gomme.

fleuve, si l'on sait employer avec eux une sorte de politique bien concertée, la gomme abondera à nos comptoirs; la traite s'en fera avec la plus grande facilité. Les résultats de cette branche de commerce sont certainement assez avantageux pour mériter la considération du gouvernement.

« L'abondance de la gomme, ou des arbres à gomme, dans toutes les contrées voisines de l'île Saint-Louis du Sénégal et des bords de ce fleuve, est immense. On a parlé des cinq grandes forêts de Sahel, d'Al-Fatack, d'El-Hiebar, de Guérouf et de Galam; mais, outre ces cinq forêts, on trouve partout, sur les bords du fleuve et dans ses aîles, une quantité prodigieuse de gommiers, dispersés çà et là, dont il serait fort aisé d'engager les nègres à faire la récolte partielle; et cette récolte qu'offrent les gommiers dispersés se porterait peut-être à cent ou deux cents milliers de livres. »

On voit donc que le principal et le plus important objet d'échange qui se fait au Sénégal est le commerce de la gomme. Quelques difficultés élevées entre les Français et les chefs de Trarshaz ont eu de l'influence sur ce commerce, et ont accru la traite de la gomme à Portendick, où sont les Anglais; mais ces difficultés peuvent être levées par les soins du gouvernement. La traite des noirs au Sénégal ne passait pas douze ou quinze cents autrefois. Doit-on regretter un pareil commerce, quand on réfléchit à celui qu'on peut en-

core faire au Sénégal en productions du pays, qui s'y multiplieront à mesure que la civilisation y fera quelques progrès !

Les productions qu'il offre déjà consistent en poudre d'or, cristal de roche, salep, tamarin, mil, café, indigo, cire, gomme, tortues, cuirs, bestiaux. C'est surtout à Saint-Louis que se font les expéditions et les négociations pour la traite de la gomme, de l'or et du morphil ou ivoire.

L'escale du désert, à vingt-cinq lieues de l'île Saint-Louis, dans le royaume de Brac, est le lieu où s'effectue par les Français la traite de la gomme avec les Maures, qui, comme nous l'avons vu, l'y apportent des trois grandes forêts de gommiers; elle se fait encore à Podhor, dont il a été question plus haut. Enfin Galam, qui a un comptoir français, est célèbre et intéressant par sa foire considérable, qui se tient pendant les quinze premiers jours de novembre, et où il se fait un commerce d'échange de poudre d'or, d'ivoire, de peaux de bœuf, de riz, de gomme, contre des toiles de Guinée, des armes à feu, de la verroterie, etc. ; aperçu qui montre que le commerce français n'est pas sans quelques ressources et quelques moyens de faire d'utiles spéculations dans nos établissemens du Sénégal.

Nous pouvons y joindre 1° l'île de Gorée, située par le 14e degré de latitude. Ce n'est en quelque sorte qu'un rocher; mais elle offre une relâche aux vaisseaux, et a une excellente rade ;

elle est à environ une lieue de la terre ; elle a une lieue de tour et une population de six mille habitans, naturels et Européens.

L'île de Gorée peut se diviser en deux parties : la partie haute, formée de colonnes de basalte implantées les unes sur les autres, comme la chaussée des Gians en Irlande, élevée de près de trois cents pieds au-dessus du niveau de la mer, presque inaccessible de trois côtés, et tenant à la partie basse par une rampe assez roide où l'on a pratiqué un chemin pour conduire l'artillerie. La ville est bâtie dans la partie basse qui se termine par une sorte de môle naturel appelé *Pointe-du-nord*. Ce môle renferme une batterie, et se trouve en quelque sorte isolé de l'île par le fort Saint-François, qui commande le débarcadaire.

Sur le haut de la montagne est le fort Saint-Michel, originairement construit par les Hollandais, qui ont possédé l'île ; il y a aussi plusieurs batteries ; mais la plupart de ces ouvrages sont en fort mauvais état. Une belle poudrière, l'hôtel du gouvernement, qui est assez convenable ; un beau quartier pour la troupe, un hôpital assez bien situé, mais peu spacieux, sont les établissemens publics de cette île. La plupart des maisons sont assez bien bâties ; elles sont construites en basalte, cimentées avec de la chaux et du sable, et terrassées à l'italienne.

Gorée est devenue un point assez important pour la protection de nos établissemens dans ces

parages. Malheureusement il n'existe dans l'île qu'une petite fontaine d'eau douce, qui ne peut suffire à la consommation des habitans; mais il serait facile de remédier à cet inconvénient par l'établissement de citernes : le fort Saint-François en renferme deux; elles sont trop petites. Il serait aussi nécessaire de faire dans l'île un approvisionnement de charbon de terre pour suppléer au bois que l'on ne pourrait se procurer du continent, en cas de siége.

La rade foraine de Gorée est assez bonne, mais les vaisseaux ne sauraient y supporter les ouragans qui règnent pendant la saison pluvieuse. Le canal entre l'île et la grande-Terre ne sert point de mouillage; il est trop difficile d'y appareiller, et l'on courrait risque de se perdre sur la côte.

Rafraîchi par les vents de mer, l'air qu'on respire dans cette île, presque toute l'année, est frais et tempéré. Gorée est un des endroits les plus salubres de la côte d'Afrique; c'est celui où les Européens malades et habitant le Sénégal viennent rétablir leur santé.

L'île de Gorée tomba au pouvoir des Anglais en 1800 (germinal an 8). Elle devait nous être rendue d'après les préliminaires de la paix d'Amiens; mais il fallut la reconquérir. Cette prise est un des beaux faits d'armes de la garnison du Sénégal [1]; mais l'imprévoyance du commandant

[1] 18 janvier 1804.

de l'île de Gorée la fit retomber bientôt après au pouvoir des Anglais.

En suivant la côte vers le sud on trouve Rufique, en langage nègre *Tantagueille*, Portudal ou *Sali*, Joal ou *Guivala*, tous anciens établissemens des Portugais, entièrement détruits aujourd'hui, et dont on aurait peine à retrouver des traces.

Cependant la population de Joal, qui, quoique parfaitement noire, se prétend d'origine portugaise, a conservé l'apparence de la religion catholique; les habitans portent tous des noms portugais. Les blancs y sont en général mieux reçus que sur tout le reste de la côte.

On a essayé d'établir un comptoir à *Cahone*, capitale du pays de Salum, situé dans le haut de la rivière de ce nom; mais ce projet n'a pas réussi.

Dans cette partie de la côte que nous venons de parcourir, c'est-à-dire depuis le cap Blanc jusqu'au cap Tagrin, nous avons encore l'établissement de la petite île d'Arguin, à dix-sept lieues sud-est du cap Blanc, et dans le golfe de son nom. Cédé aux Anglais par le traité de 1763, il nous fut rendu par celui de 1783; repris par les Anglais dans la dernière guerre, nous y sommes rentrés par la paix de 1814. Nous y avons un comptoir. Le commerce qui s'y fait est surtout celui de la gomme, que les Maures y apportent du Désert : commerce très-diminué aujourd'hui, ou pour mieux dire que nous avons laissé en-

vahir par les Anglais à Portendick; mais enfin qui peut revivre un jour.

On peut en dire autant des petites îles Bissagots, qui nous sont communes avec le Portugal; des Idoles et de la rivière de Sierra-Leone, en commun avec les Anglais; enfin du comptoir d'Albreda, sur la rivière de Gambie; c'est un village assez considérable, et dont on pourra un jour tirer meilleur parti pour les établissemens à former sur cette côte.

Nous avons déjà parlé des essais d'établissement qui ont été faits dans ces derniers temps au Cap-Vert, et dont le chevalier de Boufflers avait jeté les fondemens en 1786.

Il s'agissait de former un établissement colonial dépendant de la France; on y aurait réuni des colons européens, et l'on aurait répandu les principes de la culture et de la civilisation chez les noirs de cette partie de l'Afrique, où tout se montrait favorable à ce projet. Ce n'est pas, au reste, la seule fois que les entreprises les mieux conçues ont été sans succès; aussi ne peut-on s'étonner que, par un enchaînement de fautes ou de mauvaises dispositions, le gouvernement ait fait dans celle-ci des sacrifices considérables sans qu'il en soit résulté rien de satisfaisant.

Mais ce mécompte dans l'exécution d'un aussi grand et aussi important projet ne doit point en détourner pour toujours; des circonstances plus heureuses, un meilleur choix d'agens et de moyens

peuvent faire réussir ce qui n'a manqué peut-être que par défaut de prudence, d'ordre et d'économie [1].

En suivant la seconde division de la côte d'Afrique du cap Tagrin au cap de Lopez-Gonsalvez, dans une étendue de six cents lieues, on trouve *la Guinée, la Côte-d'Ivoire*, et *la Côte-d'Or*.

La France, dans cette vaste étendue, n'avait que deux comptoirs, celui d'Amokou, et celui de Juda ou Juida, où se trouvaient aussi un comptoir anglais et un comptoir portugais. Ce pays est un des plus beaux que l'on puisse voir; il est très-fertile et le plus commerçant de la haute Guinée; malheureusement la côte est d'un abord difficile, par une barre qui rend périlleuse l'approche des canots. Le pays ou royaume de Juida est un de ceux où la traite des nègres a toujours été la plus abondante; elle s'y fait encore avec activité, tant est grand l'empire de la cupidité sur la justice et les lois; elles avouent leur impuissance à en arrêter les excès.

Les comptoirs sur cette côte ont été abandonnés, et nos navigateurs ne se dirigent à Juida que pour partager le commerce clandestin de la traite.

Le comptoir de Juida ne relevait ni du Sénégal ni de Gorée. Il coûtait une quarantaine de mille francs d'entretien, y compris les présens ou cou-

[1] Une association de capitalistes, d'hommes instruits et zélés, protégés par le gouvernement, pourrait reprendre ce projet, et l'exécuter au grand avantage du commerce et de ceux qui se seraient intéressés à son succès.

tumes payées au roi de Dahomé, tyran ou maître de cette contrée.

La troisième division que nous avons établie des côtes d'Afrique s'étend du cap Lopez au cap Negro.

Dans cette étendue de côtes on trouve Loango, Congo, Angola, etc., fréquentés par toutes les nations.

De nombreuses contestations se sont élevées entre les Français, les Portugais et les Anglais, relativement aux droits que ces derniers prétendent avoir exclusivement sur les côtes où ils ont des établissemens; mais ces droits prétendus sont chimériques, si, comme l'établissent les publicistes, on ne doit respecter l'exclusif que dans l'étendue de la portée du canon, au-delà des derniers ouvrages des forts.

On se rappelle qu'en 1783 les Portugais firent une invasion à Cabinde [1], et forcèrent les traitans français à se retirer. Cependant, l'année d'après, le gouvernement commanda une expédition armée; l'établissement fut repris, et le Portugal reconnut les droits de la France.

Le reste de la côte d'Afrique jusqu'au cap de Bonne-Espérance a été jusqu'ici peu fréquenté des Européens, même des Portugais et des Anglais.

1 C'est un endroit délicieux de la côte d'Angola, où l'on faisait la traite des nègres, et où nous pourrions former une colonie agricole. Les Portugais, pour s'en rendre maîtres, y avaient établi un fort, mais les Français les en chassèrent, et restèrent maîtres de cette intéressante possession après la paix de 1783.

Mais ces derniers, maîtres du cap de Bonne-Espérance, ont de grands moyens de s'avancer dans les parties intérieures, où ils font marcher de front la culture et la civilisation : heureux effet de cet esprit public, enfant de la liberté, dont nous avons si souvent occasion d'admirer les prodiges, en plaignant les peuples qui n'en savent pas assez apprécier les avantages !

Le commerce que faisait la France au Sénégal, à Gorée et aux établissemens voisins, était indépendant de cette côte.

On voit, par le tableau du commerce et de la navigation entre la France et les contrées occidentales d'Afrique, le Sénégal, la Guinée, etc., que, pendant une année moyenne de 1787 à 1789 inclusivement, il est sorti des ports de France, pour le commerce avec ces régions, cent huit bâtimens jaugeant trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize tonneaux ; et qu'ils y ont porté en marchandises et productions nationales des cargaisons montant à une valeur de 18,256,000 francs. Cinq bâtimens jaugeant huit cent trente-trois tonneaux sont venus de ces mêmes régions en France pendant le même temps, avec des cargaisons d'une valeur totale de 2,094,000 fr. : différence qui montre que, dès cette époque, la balance avec l'Afrique était en faveur de notre commerce. La traite des noirs n'est point comprise dans cette estimation.

Le commerce français ne paraît pas avoir encore assez apprécié les avantages que lui offrent

nos possessions d'Afrique : habitués à ne les considérer que sous le rapport de la traite des noirs, nos spéculateurs ne semblent pas se douter qu'il existe dans ces régions des sources de richesses bien autrement importantes que ce trafic inhumain si justement proscrit : on a cependant sous les yeux le récit des efforts que les Anglais ne cessent de faire pour étendre de plus en plus leurs relations avec les peuples africains. Tandis que les événemens de la guerre nous interdisaient l'approche de ce continent, de grandes tentatives ont été faites par l'Angleterre pour y introduire la civilisation [1] et le goût des produits de l'industrie.

On sait qu'une compagnie privilégiée exploite le commerce britannique en Asie; mais il est permis à tout sujet de cette puissance de déployer ses spéculations dans l'Afrique occidentale; et depuis quelque temps des plans savamment combinés promettent de changer la face de cette partie du monde. Toujours sûrs de l'intention du gouvernement, libres dans leurs actions privées, encouragés par les applaudissemens de leurs concitoyens et l'appui des ministres, ordinairement grands hommes d'etat, les Anglais exécutent leurs opé-

[1] Ces tentatives, dont plusieurs ont été couronnées du succès, sont dues à la *société africaine*, composée d'Anglais attachés à la prospérité de leur pays, et qu'il ne faut pas confondre avec la *compagnie d'Afrique*. En 1818 cette société a envoyé huit missionnaires à l'ouest de l'Afrique, deux au nord de l'Inde, et neuf à la Nouvelle-Zélande. Ses revenus s'élevaient à 28,000 livres sterling; ses dépenses à la même somme.

rations avec cet esprit d'ordre et de patience qui triomphe de tous les obstacles, et finit par capter les faveurs de la fortune : c'est par un grand nombre de rivières que leurs bâtimens et leurs embarcations pontées parviennent jusqu'à des distances considérables dans l'intérieur du pays ; c'est ainsi qu'ils y introduisent leurs missionnaires, leurs savans voyageurs et leurs négocians. Les bords de ces rivières, fort peuplés et très-fertiles, sont des marchés toujours ouverts où ils tiennent leurs comptoirs, et où se rendent une foule de marchands nègres qui leur apportent les précieux objets pour lesquels ils entreprennent des courses vers le centre de ces immenses régions. L'établissement de Sierra-Leone, malgré quelques revers, est un des foyers de cette grande activité. Sur ce point important viennent se réunir les denrées les plus recherchées, et les plus riches métaux. Les Africains, s'habituant peu à peu aux usages des peuples policés, commencent à goûter les agrémens d'une vie commode, et se font des besoins de ce qui sort des manufactures d'Europe.

L'avantage que nos voisins auront trouvé à opérer cette révolution, nous aurions pu nous le procurer sans les guerres étrangères et les discordes civiles, qui ne nous ont pas laissé le temps de porter nos regards au-delà des mers.

[1] *Voyez* ce que nous disons de la *Sénégambie anglaise*, dans l'article des possessions britanniques en Afrique.

En nous restituant le Sénégal, l'Angleterre nous a mis à même de profiter des améliorations que ses industrieuses relations y ont pu produire, soit à l'égard des cultures, soit dans les habitudes des Africains : ne doutons point que des établissemens d'où se propagerait dans toute l'Afrique française l'usage de nos produits industriels ne nous dédommageassent en partie de nos pertes en Amérique. Si l'on considère que les bénéfices de la métropole dans ses colonies consistent moins dans les productions qu'elle en retire, et dont elle peut se pourvoir ailleurs, que dans l'espèce de monopole qu'elle exerce en les approvisionnant exclusivement, on reconnaîtra facilement combien nous pouvons gagner dans l'exploitation d'un grand fleuve dont nous tenons la clef, où nous pouvons être les seuls navigateurs, et qui nous ouvre l'intérieur d'une riche partie du monde. Ceux qui, au sujet des colonies, ne savent faire des vœux que pour notre rentrée à Saint-Domingue ne remarquent pas que les avantages qu'ils regrettent tenaient à des circonstances qu'il n'est plus guère permis de voir se renouveler; ces avantages résultaient surtout de la vente au-dehors de la plus grande partie des denrées coloniales, parce que nous étions alors pour le Levant et l'Italie, et presque pour tout le nord, les principaux pourvoyeurs de ces denrées.

Le commerce qu'on peut faire par le Sénégal,

en s'occupant de la civilisation d'une infinité de peuples, est le plus simple et le moins hasardeux que l'on connaisse. Ce fleuve, auquel on suppose six cents lieues de cours, et qui est navigable presque jusqu'à la moitié, ne nous garantit-il pas, dans les vastes régions qu'il traverse, un véritable monopole pour la vente d'une innombrable quantité d'objets, dont les peuples prendront promptement le goût ou le besoin ? Ce trafic paisible, qui ne craint point la concurrence d'autres nations, n'exige pas la sortie du numéraire comme celui de l'Inde ; des avances considérables n'y sont point exigées comme dans nos îles pour l'achat des esclaves et des plantations ; les envois n'y sont point de nature à souffrir des retards que pourrait éprouver leur débit ; les marchés ne s'y font que par échanges, et le négociant n'est pas plus tôt dessaisi de sa marchandise, qu'il en reçoit la valeur accrue d'un bénéfice considérable.

Les objets qu'on a expédiés jusqu'ici pour le Sénégal ont donné des profits, dont quelques-uns s'évaluent à deux cent pour cent. A ceux de ces articles déjà connus, tels que la verroterie, la poudre à canon, le papier, les chapeaux, les bonnets de laine rouge, la laine filée, les serges, les draps, les toiles de lin et de chanvre, le coutil, les indiennes, guinées et autres toiles de coton, l'argent, l'étain, le cuivre ouvragé, le fer en barres, toutes sortes d'instrumens et d'outils de fer, le sel, la bière, l'eau-de-vie et autres liqueurs fortes,

on pourrait ajouter les étoffes de soie. Les femmes des bords du Sénégal ont commencé à en faire entrer dans leurs ajustemens. On pourrait s'y procurer avec le débit des grains d'ambre jaune, du corail travaillé, et des cornalines en cordes ou chapelets, celui d'une grande quantité d'écharpes de taffetas à franges fausses.

De son côté la Sénégambie a de quoi reconnaître les présens de l'Europe. Les habitans, accoutumés à plus d'aisance et à la consommation de nos marchandises, s'apercevront de plus en plus qu'il ne tient qu'à eux de les obtenir par l'échange des dons d'une terre libérale. On peut trouver en Afrique tout ce que présentent les autres parties du monde; ses terres chaudes et humides ne refusent de produire ni les denrées de l'Inde, ni celles que nous faisons produire à grands frais dans nos îles d'Amérique. Peu de temps suffirait pour que les bords des rivières se couvrissent de plantes et d'arbres aromatiques, de canne à sucre, de café, de cacao, de rocou, d'indigo, de coton, de tabac, et même de lin. L'indigo a dans le royaume de Salum [1] un terrain très-propre

[1] Le pays de Salum, situé sur la rive gauche de la Gambie ou Gambra, non loin de son embouchure, peut avoir soixante lieues d'étendue de l'est à l'ouest, sur une largeur moyenne de vingt-cinq lieues. Sa population est estimée de près de trois cent mille âmes.

Le marais ou rivière de Salum ne remonte pas dans l'intérieur des terres au-delà de trente lieues.

Cahone est la capitale de Salum et la résidence du prince; la marée remonte jusqu'à cette ville. On peut mouiller par six brasses à Cahola, village à une lieue au-dessous de Cahone.

à sa culture. Les plaines qu'on traverse en allant de Rufisque à Saint-Louis en donnent la preuve; l'indigo, ainsi que le tabac, dont cette contrée abonde également, sont d'une excellente qualité. Le tabac vient très-bien dans le pays de Cayor, ainsi que dans l'île dite de *Jean-Bart*. Les cotonniers réussissent parfaitement et sans culture dans toutes ces contrées, surtout près de Guiora et au royaume de Salum. On en tirerait aussi le mastic, la manne, la casse, l'euphorbe, la térébenthine, et des bois pour la marqueterie, la teinture et la construction; celui de ces deux dernières espèces, ainsi que beaucoup de cire, viendrait de Salum. Il y a près du lac de Pania-Fouli [1] une forêt de bois d'ébène; il n'en coûte que la peine de l'exploiter et de le transporter à bord des barques, sans compter les grandes levées qu'on en peut faire quand les eaux sont hautes à Donaï sur le fleuve, au Marigot de Bolle, dans le royaume de Foulhas, dans celui de Falémé, et au royaume de Galam. On y trouve aussi de très-beaux marbres de diverses couleurs; ce marbre ne coûterait que le travail nécessaire pour l'extraire des mines, qui

[1] Nous répétons à nos lecteurs qu'ils ne trouveront aucun de ces lieux, et bien d'autres de la nouvelle géographie, dans les dictionnaires même les plus modernes, tous faits sur les anciens, ou par des personnes étrangères à ces détails; ils ne peuvent presque plus servir pour l'étude du commerce, des découvertes et de l'histoire du globe. Notre littérature scientifique a besoin d'un dictionnaire de géographie fait sur de nouvelles bases, et d'après une nomenclature plus complète que l'ancienne.

sont à quelques lieues au-dessus de Tuabo, et près de Tafalisga.

D'immenses provisions sont transportées des mouillages du Bur-Sin à l'île de Gorée. Les habitans du continent, qui n'ont pas d'autre débouché, les y vendent à très-bas prix : aussi pourrait-on joindre au commerce de cabotage que fait cette île un autre commerce dont la valeur pourrait dépasser trois millions, si l'on y établissait des communications par caravanes avec le pays de Bambouk, ou si l'on formait un établissement commercial et agricole à Baol, pour mettre dans les états du Damel l'agriculture en faveur [1]; car les nègres, chez eux, n'ont besoin que d'être excités par le désir d'avoir de quoi faire des échanges, et par l'exemple de ceux qui exerceraient sous leurs yeux l'art d'obtenir de la terre d'autres trésors que des métaux.

Les marchés qui se tiennent sur le cours de la principale branche du Sénégal, ainsi que sur la branche qui porte le nom de *Rivière-à-Morphil*, sont tellement pourvus de blé de Turquie, que, dans les environs de l'île Saint-Louis, le prix en est tombé à 10 sous le quintal. Les habitans font du blé de Turquie leur principale nourri-

[1] Ce dernier point serait difficile, à moins qu'on ne changeât le gouvernement de ce pays. Le Damel est un impitoyable tyran, sans foi et sans frein. Il faudrait ôter le sceptre de Cayor à des mains teintes du sang des hommes, et le placer dans celles d'un prince humain et raisonnable. *Voy.* le voyage de M. Mollien, fait en 1818 par ordre du gouvernement, et imprimé en 1820 chez la veuve Courcier.

ture. Le riz vient aussi en abondance au royaume de Salum, et dans tous les cantons inondés. Les pois et la plupart des légumes d'Europe y sont très-communs, surtout dans les terres du lac Pania-Fouli, que l'on met en valeur au temps des basses-eaux. Le froment, une fois acclimaté, pourrait y donner des récoltes comparables à celles de l'Égypte.

Les Maures vont se pourvoir tous les ans dans les belles campagnes de Cayor et de Bondou, de plus de trois mille quintaux de dattes, et en laissent encore assez pour la consommation des habitans. Les bestiaux et la volaille sont à très-bon marché. Tout le canton de Ghildée est fort renommé à cet égard. Dans le pays de Cayor et de Bondou on a, par le bénéfice de l'échange, un bœuf pour la valeur de 2 à 3 francs; et des moutons qui ne reviennent pas à plus de 10 à 12 sous. Tout cela explique comment, avec 6 sous et trois livres de millet par jour, les esclaves qui servent de matelots sur le fleuve, et qui ne travaillent guère que six mois de l'année, ont de quoi nourrir leur famille, même en retranchant de ce modique salaire la moitié qui en revient au maître.

A ne considérer le commerce du Sénégal que sous un rapport tout-à-fait indépendant des accroissemens dont il est susceptible, on peut juger que depuis long-temps il porte sur un fonds assez riche, quand on pense que la compagnie, qui en avait obtenu le privilége en 1679, vendit deux ans

après pour 1,010,015 fr. les habitations, forts, comptoirs, meubles, marchandises et effets, qui ne lui avaient coûté que 75,000 francs. Ce commerce nous a toujours fourni la gomme, l'ivoire, l'or en poudre, en paillettes et en grains, l'ambre gris et la civette, une grande quantité de racines et de plantes employées en médecine; des plumes d'autruche et des cuirs. Ce que nous vendons au Foulhas [1], de ce dernier article, et particulièrement les cuirs de bœuf qu'on reçoit de Bilbos, ne reviennent pas à plus de 5 à 6 sous, pièce de troc.

Le Sénégal peut donner à l'Europe près de deux millions de livres pesant de gomme, qui représentent, au prix moyen, une somme de 3,500,000 francs, et offrent un bénéfice d'environ 3,000,000: cet article se traite avec les Maures du Saarha, et nous en avons fait connaître le commerce avec toute l'étendue nécessaire en parlant du Sénégal C'est sur la rive droite de ce fleuve qu'il se fait, aux lieux appelés *escales*. La gomme de la forêt de Sahel est apportée à l'escale *du Désert*, qui n'en est éloigné que de vingt-huit à trente lieues. Celle des autres forêts, éloignées de près de quarante lieues, viennent au marché de Shodore, et aux escales du Cok et du Terrier-rouge.

[1] Vers les sources du Rio-Grande, à quatre-vingts lieues de l'embouchure de la rivière de Sierra-Leone, est le vaste territoire connu sous le nom de pays des *Fouthas* ou *Fouladou*. Teembou en est la capitale. Les peuples de l'état de Bondou et celui des Peuls, Poules ou Foules, sont des colonies des Foulhas, que quelques géographes nomment aussi Poules et Foules.

L'ivoire est un autre objet considérable qui se traite particulièrement dans les îles à Morphil et de Bilbos, aux villages de Guion, Haïre et Bolle. Les caravanes que les Maures conduisent à Galam et dans le pays de Tombouctο nous en rapportent l'ivoire avec d'autres productions. C'est encore de leurs mains que nous tenons les plumes d'autruche, ainsi que la civette, le besoard et d'autres drogues ; mais l'or est la principale chose que ces Maures ont en vue dans leurs courses lointaines. On ne peut pas douter que ce ne soit de ces contrées, et surtout du pays de Bambouck, quelquefois appelé *Terre-d'or* [1], que vient tout ce qu'on présente de ce précieux métal dans les marchés des diverses parties de l'Afrique. C'est des Maures que nous tenions tout ce que le commerce nous procurait de cette poudre, outre ce qu'avant la destruction de notre commerce dans cette contrée nous en recevions de notre établissement de Galam et de notre traite de l'île de Bilbos.

Ce que nous venons de dire suffit pour inspirer le désir de redonner de la vie et de la solidité au commerce d'Afrique en formant des établissemens le long du Sénégal, dont la possession peut acquérir une si grande valeur.

On doit cette justice au gouvernement, qu'il

[1] Dans le pays de Bambouk, au rapport des voyageurs, et dans les contrées adjacentes, sur une étendue de plus de douze cents lieues carrées, l'or se montre de toutes parts, mêlé avec les terres, la vase et le sable ; il est même probable que, plus on s'avancera vers l'est, plus on découvrira de ces riches régions.

s'est montré accessible aux divers projets qui lui ont été présentés pour l'amélioration et l'extension de nos établissemens d'Afrique. Mais, lorsqu'en 1819 le ministre de la marine présenta son budjet à la chambre, un débat violent s'éleva sur les sommes qu'il demandait. « La discussion animée qui eut lieu, dit le ministre dans son rapport, lors du vote des crédits applicables à la colonie du Sénégal, a été pour le ministère un avertissement de marcher avec circonspection dans la route nouvelle qu'il avait jugée possible d'ouvrir à la fortune nationale, et de ralentir le développement de quelques-uns des moyens d'exécution du plan précédemment adopté. Des ordres ont en conséquence été donnés pour faire toutes les économies possibles sur les fonds accordés, qui, étant d'abord de 2,000,000, ont été réduits à 1,200,000 francs.

« Le commandant du Sénégal a conclu des traités avec plusieurs chefs du pays. Des envois de machines ont été faits pour l'extraction du coton; plusieurs milliers de lainage sont parvenus dans nos ports, et l'on annonce qu'il en existe beaucoup en graines dans les magasins de la colonie [1]. »

[1] *Rapport au roi par le ministre de la marine et des colonies*, Budjet de 1820.

Établissemens des Français dans l'Inde.

Nous ne reviendrons pas sur ce que le savant auteur de *l'Histoire philosophique* a dit de nos premiers établissemens dans la presqu'île de l'Inde, des révolutions diverses que notre commerce y a éprouvées, et du peu de succès des efforts que nous avons faits pour nous y maintenir. Il faut, pour conserver à une nation une prospérité constante dans ces grandes entreprises, cet esprit public, cette préférence donnée à la patrie sur tout autre sentiment, cette liberté, en un mot, dont l'Anglais semble avoir donné seul un exemple soutenu en Europe, et dont le reste du monde paraît condamné à être privé en réalité, ou du moins à ne jouir qu'en théorie.

Ce n'est pas ici non plus que nous devons examiner si le système des conquêtes et d'une souveraineté territoriale dans l'Inde est nécessaire pour y établir un grand commerce, et si, parce qu'une nation rivale a constamment suivi ce système, nous ne devions pas l'imiter, et redoubler d'efforts pour obtenir les mêmes avantages qu'elle. Mais ici la même objection se présente. Que peuvent le génie, l'industrie, les ressources individuelles dans une nation, lorsque l'esprit d'intérêt d'une part, et la plus parfaite indifférence de l'autre, arrêtent les entreprises ou n'em-

ploient les moyens de l'état que d'après les plans souvent mal entendus de ceux qui commandent? Il faut donc que la France, renonçant à ses grandes destinées, se borne au rôle secondaire où la retiennent ses habitudes politiques, les préjugés et les petites factions qui l'agitent plutôt qu'ils ne la dirigent.

Ce ne sont pas les lumières qui nous manquent; mais pourquoi n'avons-nous de force, pourquoi n'avons-nous de dignité, de haine pour la sottise, d'amour pour ce qui est juste, et de patriotisme que pour en raisonner dans les livres? Mais revenons à l'Inde.

Oserons-nous, lorsque nous n'y sommes que des pygmées, parler encore de la préférence qu'on doit donner à la liberté, dans le commerce qu'on peut y faire, sur le privilége d'une compagnie dont tant de personnes ne vantent les avantages que parce qu'il cadrerait mieux avec leurs vues que le commerce libre, toujours un peu indépendant de sa nature? Sans nous arrêter à cette considération, nous toucherons cependant cette question; et, pour qu'on ne nous soupçonne pas de penser comme un particulier, et tout autrement que ne ferait un administrateur sur ces matières, nous emprunterons ici d'un ministre même, ministre d'un despote très-absolu [1], ce que nous allons en dire.

[1] M. le comte Chaptal, ancien ministre de l'intérieur. *De l'Industrie française*, tome 1, page 129.

« Les pays avec lesquels nous commercions, dit-il, au-delà du Cap de Bonne-Espérance, étaient l'Ile-de-France et de Bourbon, l'Inde et la Chine. Ce commerce a joui d'une assez grande prospérité pendant un siècle, et avait pour nous l'avantage de fournir un débouché considérable aux produits de nos fabriques, et de former de bons marins.

« Le commerce des Indes orientales a été d'abord exploité par des compagnies privilégiées, et le résultat moyen des ventes annuelles calculé depuis 1725 jusqu'en 1769 a été de 8,276,337 fr. A cette dernière époque ce commerce devint libre; et la valeur moyenne des importations, déduite de sept années consécutives, a été de 20,295,000 fr.

« Malgré cet avantage énorme du commerce libre sur le commerce privilégié, la compagnie fut rétablie en 1785. Le résultat de ses opérations pendant les deux années qui suivirent a été de 41,769,000 francs, tandis que les retours arriérés du commerce libre, joints aux importations opérées par des particuliers qui avaient obtenu la permission d'expédier quelques bâtimens, s'élèvent, dans le même nombre d'années, à une somme de 63,557,000 francs.

« Le commerce libre avait encore un autre avantage sur le commerce privilégié; les bâtimens des particuliers exportaient un tiers, ou moitié plus, en produits de notre industrie que ceux de la compagnie.

« D'après les événemens qui sont survenus, le commerce des Indes orientales ne peut plus être le même pour nous ; la perte de l'Ile-de-France nous prive d'une partie des denrées qui complétaient nos retours. Nos places démantelées, dépourvues d'une force suffisante pour faire respecter nos propriétés et mettre à couvert le commerce, ne présentent plus ni sûreté, ni garantie. L'immense population de ces vastes états, soumise presqu'en entier à l'Angleterre, ne consomme que les produits qui lui sont fournis par la métropole ; de sorte que nos vaisseaux ne peuvent aborder dans les ports de l'Inde qu'en y apportant du numéraire pour faire des achats.

« A la vérité le besoin du commerce des Indes orientales est beaucoup moins senti depuis que, par les mécaniques perfectionnées, on est arrivé à fabriquer en Europe les toiles de coton qui formaient la presque totalité des retours ; mais rien ne peut compenser la perte que nous avons faite d'un débouché d'environ 15,000,000 pour nos produits d'industrie, et d'une grande école de navigateurs. »

En parcourant nos établissemens de l'Inde, nous verrons les ressources qui nous y restent. Nous croyons inutile de nous appesantir sur l'état de leur ancien commerce ; l'historien des deux Indes a donné d'amples et utiles renseignemens sur ce sujet. Nous transcrirons seulement le tableau suivant, qui remplira deux objets : 1° celui

de faire connaître l'état de notre commerce de l'Inde sous le régime de la compagnie et de la liberté; 2° ce qui formait le fonds de ce commerce.

Il a été importé par le commerce libre, en 1776, de l'Ile-de-France et de

Bourbon, en café, pour......	3,248,000 fr.
Des états de l'Inde, en épiceries, en poivre et cannelle....	2,449,000
Mousselines................	12,000,000
Toiles des Indes en bafetas, garas, guinées blanches et bleues, nankins, etc...........	10,183,000
De la Chine, en porcelaine, pour......................	200,000
Soie......................	1,382,000
Thé......................	9,876,000
Objets réunis, comme cauris, étoffes de soie, rotins, salpêtre..................	3,380,000
Total pour l'année 1776.	36,241,000 fr.

Il a été importé sous le régime du privilége, en 1787, de l'Ile-de-France et de Bourbon, en épiceries, en poivre et cannelle,

par la compagnie, pour..	»	»
par les particuliers [1].....	»	»

[1] On sait que la compagnie accordait à des particuliers, sous certaines redevances et conditions, de faire le commerce de l'Inde en concurrence avec elle.

Café, par la compagnie.	» »
par les particuliers.	2,656,000 fr.
Coton, par la compagnie.	» »
par les particuliers.	147,000
Des états de l'Inde, en café,	
par la compagnie, pour. . .	187,000
par les particuliers.	29,000
Épiceries en poivre et cannelle,	
par la compagnie.	1,757,000
par les particuliers.	772,000
Mouchoirs, par la compagnie. . .	1,339,000
par les particuliers.	3,500,000
Mousselines, par la compagnie. .	4,284,000
par les particuliers.	9,622,000
Toiles des Indes en bafetas, garas, guinées blanches et bleues,	
par la compagnie.	6,399,000
par les particuliers.	21,488,000
De la Chine, en épiceries,	
par la compagnie, pour. .	161,000
par les particuliers.	50,000
Porcelaine, par la compagnie. . .	41,000
par les particuliers.	36,000
Soie, par la compagnie.	275,000
par les particuliers.	» »
Thé, par la compagnie.	741,000
par les particuliers.	20,000
Toiles, nankins, par la compag^ie.	507,000
par les particuliers.	134,000

Objets divers réunis, comme cauris, salpêtre, étoffes diverses, rotin, toutenague, par la comp[ie].	595,000 fr.
par les particuliers.	1,620,000

Ainsi, sous le régime de la compagnie, la valeur des importations faites par elle s'est élevée, en 1787, à 16,285,000 francs; et par les particuliers, à 40,074,000 francs.

En 1776, époque du commerce libre, le montant des cargaisons avait été de 36,000,000 fr. ; c'est plus que le double de ce qu'elles ont été sous le privilége en 1787 : d'un autre côté, le commerce par particuliers, avec la permission de la compagnie, a été également de plus de 40,000,000, pendant que celui de la compagnie n'a été que de 16,000,000

Point de doute donc que la masse du commerce national sous le régime de la liberté doit être plus considérable que sous celui d'une compagnie, et que ceux qui, par amour des priviléges, par intérêt ou par entêtement, soutiennent qu'une compagnie pourrait seule relever notre commerce de l'Inde se trompent, ou cherchent à tromper; l'infériorité de notre commerce dans ces régions doit naturellement résulter de la grande supériorité de celui des Anglais, des soins qu'ils y donnent, et du triste état de nos établissemens.

La prévoyance anglaise a eu soin de nous mettre dans l'impuissance de les étendre ou de les amé-

liorer : on ne peut blâmer ce gouvernement d'avoir songé à ses intérêts et de profiter de notre incurie pour cimenter sa domination dans l'Inde en y détruisant jusqu'aux plus simples élémens de la nôtre. L'article 12 du traité de Paris, du 30 mai 1814, où les Français n'ont vu que la fin d'un règne qui leur déplaisait, et l'espoir d'un nouvel ordre de choses, porte : « Sa majesté britannique s'engage à faire jouir les sujets de sa majesté très-chrétienne, relativement au commerce et à la sûreté de leurs personnes et propriétés, dans les limites de la souveraineté britannique sur le continent des Indes, des mêmes facilités, priviléges et protection qui sont à présent, ou seront accordés aux nations les plus favorisées. De son côté, sa majesté très-chrétienne, n'ayant rien plus à cœur que la prospérité de la paix entre les deux couronnes de France et d'Angleterre, et voulant contribuer autant qu'il est en elle à écarter dès à présent des rapports des deux peuples ce qui pourrait un jour altérer la bonne intelligence mutuelle, s'engage à ne faire aucun ouvrage de fortification dans les établissemens qui doivent lui être restitués, et qui sont situés dans les limites de la souveraineté britannique sur le continent des Indes, et à ne mettre dans ces établissemens que le nombre de troupes nécessaires pour le maintien de la police. »

Il est aisé de voir qu'avec une pareille disposition l'Anglais peut s'emparer demain de tous nos

établissemens où nous *ne pouvons faire aucun ouvrage de fortification*, et où *nous ne pouvons avoir de troupes que pour la police.* Toute réflexion serait ici superflue, et nous nous en abstiendrons. Que dire d'ailleurs à une nation qui se laisse ainsi dépouiller sans demander compte aux diplomates qui ont signé cet article des motifs d'une pareille concession ?

Reprenons l'examen de nos établissemens dans l'Inde ; les uns sont dans les îles, les autres sur le continent.

Parmi les premiers se présente l'île Bourbon, la seule qui nous reste des deux qui, réunies sous notre domination, nous assuraient une part considérable dans le commerce de l'Inde, dont l'Anglais est seul maître aujourd'hui par la cession de l'Ile-de-France, ou île Maurice.

L'île Bourbon, appelée d'abord *Mascarenhas*, est à trente-cinq lieues de distance de l'Ile-de-France ; c'est une colonie qui produit d'excellent café.

Cette île a six lieues de circonférence, et une population qui, en 1817, était de soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-onze habitans, dont quarante-neuf mille cinq cent cinquante noirs esclaves, quatre mille trois cent quarante-deux nègres libres, et quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf blancs.

Les productions qu'on en tire, tant pour l'Europe que pour les possessions nationales ou étrangères

de l'Inde et de l'Afrique, sont surtout de l'ambre gris, du corail, du benjoin, du froment, des fruits, des légumes, du riz, du poivre blanc, du café excellent, mais qui diminue en quantité depuis quelques années; des épices, et du sucre, vers lequel l'industrie se dirige de préférence.

Les habitans emploient pour la fabrique du sucre des moulins à vapeur qui accélèrent les travaux et diminuent le nombre des bras nécessaires : déjà ces sucreries, au nombre de vingt en 1817, ont donné au-delà de deux millions pesant de sucre.

L'on envoie à l'île Bourbon des vins, de la soie, des eaux-de-vie, des raisins secs, des salaisons et des objets manufacturés, dont nous donnerons plus bas le détail : on y reçoit de l'Inde, du savon, du riz, du sel, des nankins, de la porcelaine, du thé, et d'autres marchandises moins importantes.

L'île Bourbon avait en quelque sorte fait scission avec la métropole depuis l'époque de 1795, que l'assemblée de la colonie ne voulut pas recevoir les commissaires envoyés par le directoire exécutif pour mettre à exécution le décret sur la liberté des noirs.

Elle tomba au pouvoir des Anglais au mois de juillet 1809, et nous a été rendue en 1814.

L'on sait que les arbres à épices introduits avec beaucoup de peine par le célèbre Poivre, intendant de l'Ile-de-France et de Bourbon, font aujourd'hui une des richesses de cette colonie : on

admire les magnifiques plantations de girofliers, formées surtout dans la partie du sud ; mais le furieux ouragan de 1806 a porté un coup funeste à cette branche importante de la culture coloniale. Beaucoup d'habitans ont été découragés en voyant disparaître en si peu de momens le fruit des soins de tant d'années, en voyant brisés et renversés ces superbes arbres qui annonçaient la plus riche récolte. Le peu de canneliers qui existent dans l'île, les muscadiers, les cacaotiers, le ravende-saras[1] que l'on y cultive, souffrirent également, et depuis cette époque n'ont donné que de faibles produits.

Les vues des colons se tournèrent dès-lors vers la culture de la canne à sucre qui craint moins ces ouragans si communs entre les tropiques, et qui donne l'espoir de jouir promptement.

Comme aux Antilles, on a introduit à l'île Bourbon les moulins à vapeur pour la fabrication du sucre, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut; ils donnent déjà plus de deux millions pesant de sucre, dont la moitié est exportée : depuis 1817, les établissemens étant augmentés, ainsi que les plantations de la canne à sucre, la quantité de la production et les exportations ont dû suivre la même proportion.

[1] Arbre transplanté de Madagascar; toutes ses parties, excepté son bois, qui est dur et pesant, sont aromatiques, et servent d'assaisonnement dans les mets. Le nom de *ravende-saras* signifie, dans le langage de Madagascar, feuilles bonnes, odorantes. Les noix, comme celles de nos noyers, donnent une huile par expression.

L'île est entrecoupée de ravines, à peu près sèches pendant une partie de l'année, et qui, pendant une autre, sont des torrens rapides et dangereux; la communication entre les diverses parties est souvent interrompue pendant la saison des pluies.

Il n'est aucune de ces rivières dont l'embouchure présente des facilités pour l'établissement d'un port; la côte est bordée de rescifs de corail qui en rendent l'abord difficile; et les rades de Saint-Denis et de Saint-Paul ne sont que des rades foraines où les bâtimens ne peuvent tenir dans les mois d'hivernage, c'est-à-dire pendant la mauvaise saison sur mer.

La position de l'île Bourbon et ses productions offrent de si grands avantages au commerce, que, malgré ce qu'on vient de dire de la difficulté de son abordage, de nombreux bâtimens s'y rendent, et que son commerce est très-étendu; ce commerce avait souffert pendant que les Anglais étaient maîtres de l'île, à cause du privilége de la compagnie des Indes qui le paralysait; mais, depuis 1814, il a repris de l'activité: on en jugera par les tableaux que nous mettons sous les yeux du lecteur.

IMPORTATIONS dans l'île Bourbon, en 1815, 1816 *et* 1817.

		Du 6 avril 1815 au 31 décembre.	1816.	1817.
Vin en bariques.	Bariq.	700.	2,058.	1,140.
Vin en caisse.	Caisses.	2,128.	2,637.	412.
Vinaigre, bière, cidre.	Bariq.	19.	203.	74.
Eau-de-vie, rum, liqueurs et autres spiritueux.	Weltes.	5,085.	1,600.	630.
Bœuf et lard salés, poisson salé.	Kilogr.	74,000.	81,400.	15,000.
Huile à manger, à brûler, à peinture.	Weltes	6,180.	6,000.	6,200.
Savons de l'Inde et de France.	Kilogr.	30,200.	28,000.	50,000.
Suif et chandelle.	*Idem.*	100.	1,950.	2,600.
Riz de Madagascar et de l'Inde, légumes secs.	*Idem.*	900,000.	500,265.	600,000.
Farine et biscuits de mer.	*Idem.*	2,000.	»	500.
Fromage.	*Idem.*	900.	6,328.	6,000.
Beurre, graisse et saindoux.	*Idem.*	800.	7,757.	1,500.
Cordages d'Europe et de l'Inde, fil à voile.	*Idem.*	26,500.	13,100.	5,000.
Toile à voile d'Europe et de l'Inde.	Mètres.	3,900.	800.	2,000.
Goudron, brai sec et gras, résineux.	Kilogr.	15,200.	24,300.	16,000.
Fer en barres, clous, plomb, acier, cuivre.	*Idem.*	93,220.	89 500.	65,000.
Quincaillerie, ouvrages en fer et autres métaux.	Colis.	50.	100.	120.
Mercerie, draperie, soierie.	Caisses.	140.	113.	300.
Toileries de l'Inde et de l'Europe.	Pièces.	41,182.	70,000.	80,000.
Sucre-candi de Batavia, de l'Inde, de Maurice.	Kilogr.	104,000.	2,500.	2,500.
Tortues de terre et de mer.	Nomb.	2,500.	3,000.	2,000.
Sel gris et blanc.	Kilogr.	114,000.	137,275.	110,000.
Bœufs, génisses, cabris.	Nomb.	150.	120.	200.

		Du 6 avril 1815 au 31 décembre.	1816.	1817.
Mines à sucrerie, à guildiverie, moulins à vapeur.............	Kilogr.	10,000.	33,000.	100,000.
Objets divers d'argenterie, d'orfévrerie, horlogerie, bijouterie, bonneterie, passementerie, ferblanterie, chaudronnerie, chapellerie, cordonnerie, cuirs et peaux, porcelaine, faïence, poterie, ganterie, parfumerie, rubanerie, modes, fleurs artificielles, instrumens de marine, armurerie, papeterie, librairie, objets de bureau, verroterie, verrerie, cristaux, chaux, ciment, pierres à aiguiser, etc........	Colis.	15,000.	37,700.	10,000.
Valeur estimative de ces objets........		2,952,280f 68c	2,962,915f 30c	2,260,000f 00c

EXPORTATIONS.

		Du 6 avril 1815 au 31 décembre.	1816.	1817.
Cacao.............	Kilogr.	18,490.	19,000.	12,170.
Café................	*Idem.*	888,791.	3,160,000.	3,530,567.
Girofle............	*Idem.*	100,189.	81,647.	81,490.
Griffes de Girofle....	*Idem.*	»	10,093.	12,506.

		Du 6 avril 1815 au 31 décembre.	1816.	1817.
Muscades.	Kilogr.	152.	171.	15.
Macis de muscade....	*Idem.*		304.	5.
Safran.	*Idem.*	72.	139.	50.
Sucre.	*Idem.*	20,996.	453,460.	564,225.
Tamarin	*Idem.*	»	5,630.	10,200.
Piment.	*Idem.*	»	20.	15.
Gingembre.	*Idem.*	»	28.	10.
Blé et grains.	*Idem.*	163,152.	474,470.	905,900.
Riz créole.	*Idem.*	500.	392.	100.
Légumes secs et frais.	*Idem.*	»	122,376.	50,500.
Ravende-sara	*Idem.*	»	76.	20.
Poivre indigène......	*Idem.*	»	25.	36.
Coton.	*Idem.*	10,096.	48,140.	22,980.
Indigo.	*Idem.*	3,885.	1,113.	238.
Rum, arack et autres liqueurs.	Weltes.	686.	5,339.	50.
Miel et confitures....	Kilogr.	500.	454.	250.
Chocolat.	*Idem.*	20.	360.	3,500.
Huile de girofle.	*Idem.*	30.	52.	10.
Beurre de cacao.	*Idem.*	10.	16.	6.
Amandes de pêches..	*Idem.*	500.	450.	200.
Planches et bois de construction.	Pièces.	1,000.	500.	500.
Achards.	Barils.	50.	50.	30.
Biscuit de mer et de table.	Caisses.	30.	36.	56.
VALEUR estimative de ces objets.		2,192,744f 00c	4,641,388f 44c	4,000,150f 00c

RÉSUMÉ.

	Bâtimens	Tonneaux	Valeur des marchandises
En 1815,	48 bâtimens, jaugeant	2,730 tonneaux, ont apporté des marchandises pour une valeur de.......	2,952.280f 68c
1816,	83	3,713	2,962,915. 30.
1817,	90	2,990	2,260,000. 00.
	221.	9,433.	8,175,195. 98.

Le tableau de l'exportation donne les résultats suivans :

En 1815,	33 bâtimens, jaugeant	1,206	tonneaux, ont exporté des marchandises pour une valeur de.......	2,192,744f 00c
1816,	62	4,280		4,641,388. 44.
1817,	66	3,860		4,000,150. 00.
	161.	9,346.		10,834,282f 44c

Ainsi, les importations étant de...........................	8,175,195f 98c
Les exportations..	10,834,282. 44.
Il y a en faveur du commerce de cette île un excédant de......	2,659,086f 46c

dont une partie seulement a pu tourner à l'amélioration du pays, les habitans ayant, pendant la guerre, contracté, tant à Maurice qu'en France, des dettes dont il faut qu'ils se libèrent.

Si la fertilité du sol de Bourbon concourt à cette situation avantageuse du commerce, cette situation est aussi due au caractère de ses habitans. Ils sont braves, laborieux, doux et tranquilles. Les volontaires de Bourbon ont été renommés dans les guerres de l'Inde. Cette colonie tomba au pouvoir des Anglais le 9 juillet 1810, et ses habitans donnèrent dans cette circonstance une nouvelle preuve de leur courage : Saint-Denis, ville absolument ouverte et dominée par les montagnes, ne comptant que quatre-vingts hommes de garnison et deux cent cinquante à trois cents hommes de milice composée de blancs et de noirs, se rendit, après quinze heures de résistance, à deux mille hommes de troupes anglaises et trois mille cypaies.

30

L'île ayant été rétrocédée à la France par le traité de 1814, la remise en fut effectuée le 2 avril 1815 [1].

« On avait lieu d'espérer que les arrangemens concertés, en 1818, dans l'intérêt respectif des colonies de Bourbon et de Maurice [2], assureraient des avantages commerciaux à la première de ces îles, privée des moyens de soutenir une existence isolée, depuis qu'elle est politiquement séparée de la seconde ; mais l'ordre du conseil d'Angleterre, du 28 mai 1819, qui soumet les étrangers à certaines clauses d'une réciprocité imparfaite [3], ne peut plus se concilier ni avec les conventions précédentes, ni avec la législation de nos douanes.

[1] Ces renseignemens sont dus à M. Thomas, commissaire de marine à l'île Bourbon.

[2] Les Anglais ont rendu à l'Ile-de-France son ancien nom de Maurice.

[3] En vertu de cet ordre, les vaisseaux français ne peuvent charger à l'île Maurice, pour la France, des denrées et marchandises qu'en acquittant huit pour cent en sus des droits de sortie que paient les navires anglais sur leurs exportations.

Quant aux importations, à l'exception des articles de fer, d'acier, laine et coton, qui sont prohibés, les navires français venant de France peuvent introduire toute autre marchandise française, sans payer de plus forts droits que ceux qui sont imposés dans l'île sur les vaisseaux anglais venant des ports d'Angleterre. Cette réciprocité devant durer tant qu'en France il n'y aura aucune différence sur les droits de sortie entre les exportations par pavillon français ou anglais, et cette égalité devant être certifiée, le certificat dont chaque navire français doit être porteur doit être ainsi conçu : « Le navire n'a point payé à son départ de France de moindres droits de sortie sur les marchandises de sa cargaison que n'en aurait payé un bâtiment anglais. »

Ces certificats doivent être délivrés par les directeurs des douanes, et légalisés par l'autorité supérieure civile ou de marine.

Les navires faisant le commerce de Bourbon à l'île Maurice sont tenus à la même formalité.

Les relations des deux établissemens ainsi interrompues, on va se trouver forcé d'ouvrir Bourbon à tous les pavillons, en combinant les tarifs d'entrée et de sortie de manière à réserver au commerce national les avantages sur lesquels il a droit de compter, et à procurer à la colonie un revenu à peu près suffisant pour l'acquittement de ses dépenses publiques.

« L'administration de Bourbon s'attache à faciliter les communications et le transport dans l'intérieur, ainsi que les embarquemens et débarquemens. D'honorables colons ont refusé le salaire de leurs noirs qu'on-y avait employés : on travaille aussi à former un port à Saint-Denis, et l'on espère y réussir [1]. »

Voici ce qu'on lit sur cette île dans un des meilleurs recueils que nous ayons sur la marine et les colonies [2].

« La flûte de sa majesté *l'Éléphant*, qui avait apporté en 1817 les administrateurs de l'île Bourbon, avait éprouvé de fortes avaries en mer ; les réparations faites à Plimouth n'avaient pas été complètes ; et, quoiqu'elle eut mis son chargement à terre à Saint-Denis (port de l'île Bourbon), une visite scrupuleuse fit reconnaître de grandes avaries. On hésita long-temps si la réparation pouvait en être faite avec sûreté sur les rades de Bour-

[1] Compte rendu au roi par le ministre de la marine, 1820.

[2] *Les Annales maritimes et coloniales*, page 931. Décembre 1818.

bon. La prévention céda au raisonnement ; elle doit maintenant céder à l'expérience.

«La rade de Saint-Paul, plus abritée des vents qui règnent presque constamment de juin à décembre, et où la mer est habituellement moins agitée, fut choisie ; *l'Éléphant* s'y rendit le 10 août 1817.

« On fut obligé de l'alléger de douze à quinze pouces, de la démater de ses mâts de hune et de beaupré, et d'émerger son avant de cinq pieds. Ces travaux, dirigés par M. Vauquelin, capitaine de la compagnie d'ouvriers, furent terminés en quinze jours ; et *l'Éléphant*, retenu par d'autres causes, entreprit son retour en Europe le 7 novembre. Il l'a effectué en soixante-dix-neuf jours : ainsi il n'avait rien perdu de ses qualités. Sa traversée pour venir avait été de quatre-vingt-quatre jours sous voile depuis son départ de Plimouth.

« Il est donc maintenant certain que des réparations pour lesquelles on regardait jusqu'ici comme indispensable de se rendre à l'île Maurice peuvent être effectuées avec toute sûreté pendant une partie de l'année sur la rade de Saint-Paul ; et dans un moment où l'île Bourbon offre tant de ressource au commerce français, il est avantageux de se prémunir contre des impressions anciennes, et qu'on pourrait perpétuer. Sans doute les rades de l'île Bourbon sont des rades foraines ; elles sont sujettes en certaines saisons à des brises fortes, mais régulières : à la vérité des coups de vent qui désolent toute la zone torride

s'y font sentir ; mais fréquente-t-on moins les rades des Antilles, qui ne sont pas exemptes de ces inconvéniens? les ports mêmes dans ces contrées en garantissent-ils entièrement? Et ira-t-on avec moins de sécurité au Port-Louis de l'île Maurice, parce que, sur soixante-douze bâtimens qui y étaient au 1[er] mars 1818, plus de cinquante ont été entièrement perdus ? Il faut donc céder au raisonnement et à l'expérience : aussi la rade de Saint-Denis se couvre-t-elle de bâtimens ; celle de Saint-Paul est également fréquentée, et présente les mêmes avantages au commerce ».

Avant de passer à nos établissemens dans l'Inde, nous parlerons de Madagascar, qu'on regarde avec raison comme une ressource pour la France, et comme propre à y former une colonisation considérable.

De nombreux projets, quelques tentatives ont occupé depuis long-temps les esprits sur l'utilité qu'on peut retirer de cette grande île.

On sait qu'elle n'est séparée de la côte d'Afrique que par le canal de Mosambique, qu'elle a trois cent quarante lieues de long sur une largeur de soixante-six à cent lieues. On estime par approximation à deux cents millions d'arpens de bonne terre la superficie de l'île, dont le sol est en général fertile et les productions variées ; elle est arrosée par beaucoup de fleuves et de rivières, et surtout par un grand nombre de petits ruisseaux qui portent la fertilité dans les campagnes. Ces ruis-

seaux prennent leur source dans les montagnes qui séparent la partie de l'ouest de celle de l'est.

Les vastes savanes qui entrecoupent les vallées sont couvertes de bestiaux, surtout de bœufs et de bêtes à laine. On découvre presque partout une culture assez florissante de riz, de patate et d'autres productions alimentaires dont la nature fait presque tous les frais. Les forêts récèlent une grande variété de très-beaux arbres, des palmiers de toutes espèces, des bois de teinture, de mâture et de construction, des aloès, des bambous d'une énorme grosseur, des citronniers. On y recueille encore des résines utiles et des gommes, surtout celle qu'on nomme *gomme élastique*. Le lin, un chanvre plus fort que celui d'Europe, la canne à sucre, la cire, différentes sortes de miel, le poivre blanc, le succin, l'ambre gris, le coton, sont les productions que Madagascar offre au commerce.

Cette belle contrée, dont on ne connaît bien encore que les parties voisines des côtes, est divisée en douze provinces, peuplées d'hommes peu disposés à se laisser conduire, et dans un état presque voisin de l'état sauvage. Avec des soins on pourrait cependant parvenir à y introduire quelque civilisation et une police douce qui, sans les rendre esclaves, leur fit goûter nos arts et nos besoins.

Vers le milieu du dix-septième siècle les Français s'établirent dans la partie sud-est, et y bâti-

rent le Fort-Dauphin. On se conduisit mal avec les insulaires, et l'établissement fut brûlé en 1655 par les habitans de l'île ; mais on le rétablit en 1663, et M. de Flacourt, à qui nous devons une bonne description de l'île, en fut nommé gouverneur. Un aventurier nommé Beniowsky, chargé en 1775, par le gouvernement, de diriger nos établissemens à Madagascar, gâta tout, comme font les aventuriers [1].

La perte de Saint-Domingue et l'état de nos établissemens dans l'Inde ont fait jeter les yeux sur Madagascar pour y former une colonie agricole et commerçante. La nature de notre ouvrage ne nous permet pas d'entrer dans le détail des plans, des projets et des tentatives faits à cet égard ; nous ferons seulement quelques remarques générales.

Ce fut principalement sur les mémoires de M. Charpentier-Cossigny [2], qu'en 1768, et ensuite

[1] Voici comme M. Charpentier Cossigny parle de cet aventurier.

« Il s'était arrogé dans l'île le titre d'empereur. Abusant de ses forces, il régnait sur les insulaires en despote et en tyran. On envoya des troupes à Madagascar pour arrêter Beniowski. On trouva sa majesté impériale barricadée sur une hauteur ; elle voulut faire résistance, et fut tuée du premier coup. Tous ceux qui l'accompagnaient, et qu'il avait entraînés dans sa défense, se rendirent, heureux d'être délivrés d'un pareil maître. »

[2] M. Charpentier Cossigny, ingénieur et membre de plusieurs sociétés savantes, mort il y a quelques années, était, comme M. Poivre, un homme plein de zèle pour son pays, par conséquent sans aucune considération chez nous : il est mort dans l'indigence et l'oubli. Ses ouvrages sont pleins d'instruction et de vues utiles. Il a vécu en homme de bien, et a fini de même. Il portait trop loin peut-être

en 1774, le gouvernement français reprit le projet de former des établissemens à Madagascar; mais le choix qu'on fit de la baie d'Antongil, et celui d'un homme comme Beniowsky pour commandant, firent échouer le projet. Ce ne fut pas l'Angleterre, comme on l'a dit, qui s'en mêla; il a suffi de notre légèreté, de notre manque d'esprit public, et du déplorable état de notre ministère à cette époque, pour avoir produit cet effet [1].

Ce n'est plus parce qu'on trouve à Madagascar des esclaves à bas prix qu'on doit rechercher à y former des établissemens, c'est parce que cette île offre une population naturelle qu'on peut estimer de trois à quatre millions; c'est parce qu'avec quelque soin on habituerait ces hommes à consommer des denrées d'Europe, et à former des relations avec les colonies françaises de l'île; « Une connaissance plus particulière et plus intime des mœurs de ces insulaires, dit M. Charpentier-Cossigny, qui les avait vus et pratiqués, nous a convaincu de leur docilité, de leur douceur et de leur aptitude à se former aux arts. Ils sont braves, intelligens : nous avons vu des matelots, des fantassins, des artilleurs, des ouvriers dans tous les genres pris parmi eux. Ils sont susceptibles d'exceller dans tous les ouvrages qui exigent de l'adresse :

l'ardeur des bonnes intentions, et sa philanthropie avait quelque chose de cette sollicitude exagérée qui la rend souvent oiseuse et importune.

[1] Voyez *Moyens d'améliorer les colonies*, par M. Charpentier Cossigny, tome 3, page 212.

on pourrait donc les employer à la construction des vaisseaux, à la navigation, à la guerre, à tous les genres de travaux. De pareils hommes seraient propres à faciliter l'établissement d'une colonie agricole et commerçante.

Nous pensons avec l'auteur d'un très-bon écrit sur cette matière[1], que les colons qui formeraient cet établissement pourraient être de trois sortes : 1° des *colons à moyens*, possédant des capitaux, et n'ayant besoin que de la protection du gouvernement pour s'établir ; 2° des *colons sans moyens*, à qui on accorderait le passage *gratis*, la nourriture et des secours à leur arrivée, et pendant un certain temps dans la colonie ; 3° des *déportés* : c'est ici que de l'esprit de justice, de bonté, de sagesse doit résulter le bien ; conditions presque impossibles à prescrire chez une nation comme la nôtre, où l'on dirait que le coupable ne paraît jamais assez puni, où les fonctions administratives et de surveillance sur les condamnés rendent durs, implacables et irréligieux ceux qui en sont chargés. L'Anglais n'a point à craindre dans le régime de la déportation ces vices de notre civilisation ; aussi verrons-nous Botany-Bay fleurir comme une riche colonie dirigée par la sagesse, la philanthropie et la charité chrétienne.

Les dangers que nous signalons sont plus à craindre dans la création d'un établissement à Madagascar que dans tout autre. On a dit, par

[1] *Du système colonial de la France sous le rapport de la politique et du commerce*, par M. le comte de Hogendorp. 1817.

exemple, que les dépenses seraient excessives; que les naturels opposeraient une vive résistance; que les colons turbulens et indisciplinés ne voudraient pas se soumettre aux règlemens de la colonie ; que les Anglais y mettraient obstacle ; qu'enfin la colonie, parvenue à une certaine prospérité, chercherait à se séparer de la métropole.

Toutes ces craintes sont éloignées, mal fondées, ou dictées par la paresse et l'indifférence : nous croyons donc qu'on peut former à Madagascar un bel établissement colonial ; mais ce n'est pas ici le moment de développer nos idées à cet égard ; elles pourraient d'ailleurs ne pas cadrer avec le système adopté par beaucoup de personnes dans les mêmes vues.

On voit par le compte déjà cité que le ministre de la marine a rendu au roi que cet objet l'a particulièrement occupé.

« La rétrocession à la France de ses anciens établissemens de Madagascar nous rend plusieurs points de relâche et de ravitaillement ; et Bourbon, souvent désolé par des ouragans, y trouve des ressources pour ses approvisionnemens en riz et en bestiaux.

« Nous occupons sur la côte orientale de Madagascar l'île Sainte-Marie et le beau port de Teintingue. Pour la sûreté de nos bâtimens, il est indispensable de conserver sur ces deux points des postes militaires ; et il convient aussi d'en entretenir à Foule-Pointe et à Fénérif. Les frais de pro-

tection et d'administration, ainsi que ceux de l'éducation de deux jeunes Malgaches [1] récemment arrivés à Paris, emploient les 80,000 francs destinés au service de Madagascar.

« Quant au 420,000 fr. pour le service extraordinaire, ils sont destinés à créer d'abord à Sainte-Marie, et ultérieurement à Madagascar, des établissemens de culture libres, et d'y introduire tous les élémens possibles de la civilisation. La fertilité des terres, l'importance des productions, la sûreté des ports et des rades, une situation favorable au commerce de l'Asie, tels sont les avantages naturels que ces possessions nous offrent, et qui, développés par de sages dispositions, deviendraient le prix d'une conquête toute pacifique, à laquelle les naturels devraient l'amélioration de leur sort, en même temps que la France, éclairée par ses précédentes tentatives, recueillerait sur ce point de nouveaux germes de richesses [2]. »

La colonisation de Madagascar a donc attiré l'attention spéciale du gouvernement; et comme cet établissement est dans le ressort du commandant, gouverneur-général de l'île Bourbon, cet administrateur a rendu en forme d'instruction, daté de Saint-Gilles, île Bourbon, 6 octobre 1819, sur la conduite que les Français doivent tenir à

[1] Peuples de l'île.

[2] Compte rendu au roi par le ministre de la marine, M. le baron Portal. Budjet de 1820.

Madagascar un règlement dont nous devons la connaissance à nos lecteurs [1].

1. « Les agens du gouvernement français à Madagascar auront, à raison de ce titre, les mêmes pouvoirs et les mêmes attributions que les consuls français dans les pays étrangers, sauf les exceptions que les peuples de cette île, la localité, la nature du commerce, ou toutes autres considérations pourront déterminer.

2. « Tout Français qui se déterminera à aller se fixer à Madagascar, ou bien à y demeurer quelque temps, devra être pourvu d'une autorisation spéciale donnée par nous.

3. « Tout capitaine ou commandant d'un navire français qui prendra mouillage dans une des rades de Madagascar sera tenu, dès son arrivée, de faire à l'agent du gouvernement français les mêmes déclarations que doivent les capitaines des navires qui fréquentent les rades de Bourbon.

Pendant le séjour des navires les rôles d'équipage seront déposés au bureau de l'agent du gouvernement français, qui les visera à l'époque du départ; il délivrera et signera les listes des passagers.

4. « Tout Français qui aura pris passage sur un

[1] Ce règlement, quoique émané du gouverneur d'une colonie, est remarquable, dit M. Isambert, un de nos plus savans jurisconsultes et publicistes. C'est ainsi qu'a commencé la législation de Cayenne (Ordonnances, mars 1656, avril 1657. — Du Sénégal, décembre 1674, mars 1696, janvier 1716). Qui peut prévoir les destinées de Madagascar?

navire français ou étranger pour se rendre à Madagascar sera tenu à son arrivée, et avant de se livrer à aucune affaire de commerce, ou d'exercer quelque métier ou industrie que ce puisse être, ainsi que de voyager dans l'intérieur de l'île, de justifier préalablement à l'agent du gouvernement de l'autorisation prescrite par l'article 2.

Il devra en outre faire la déclaration des motifs de la résidence, ou du voyage qu'il voudra faire, sans quoi non-seulement il sera privé de la protection nécessaire pour demeurer ou voyager[1]; mais il se trouvera encore dans le cas d'être arrêté et renvoyé de Madagascar sur le premier navire qui fera voile pour Bourbon.

5. « Après l'installation d'un agent commercial, il devra appeler au lieu de sa résidence tous les Français qu'il saura habiter dans l'étendue du territoire de Madagascar où il aura ses relations; il devra maintenir l'ordre et la considération du nom français; chacun sera tenu de lui déclarer ses nom, prénom, âge, lieu de naissance, ainsi que le commerce, la profession ou l'industrie qu'il exerce, depuis quelle époque il vit à Mada-

[1] Nous pensons, comme M. Isambert, que le gouvernement peut refuser protection à l'individu qui se soustrait à sa surveillance; mais nous regardons avec lui comme illégal l'acte de faire arrêter cet individu, et de le renvoyer de l'île, s'il n'y a pas contre lui de prévention positive.

En général, en France, on passe trop légèrement sur les actes administratifs qui, en paralysant les droits individuels, paralysent les bienfaits de la législation et du gouvernement.

gascar : d'après cette déclaration, l'agent commercial donnera les autorisations nécessaires pour continuer la résidence, où la refusera s'il y a lieu, de quoi il nous rendra compte par la plus prochaine occasion [1].

6. « Il est autorisé à faire auprès du chef de sa résidence tout ce qui pourra convenir pour faire arrêter, et remettre à sa disposition tout individu qui aura refusé de se présenter ou de passer la déclaration exigée par l'article précédent, ainsi que ceux qui s'introduiront clandestinement dans l'île, ou déserteront les vaisseaux de sa majesté ou du commerce ; enfin ceux qui contreviendront aux ordres et règlemens qui sont établis.

7. Les commandans des vaisseaux du roi ou du commerce seront tenus, sous leur responsabilité personnelle, de recevoir à leur bord, ou de se charger comme passagers de Madagascar à Bourbon, de toutes personnes qui seront requises par l'agent français.

8. « L'agent français arrêtera et règlera avec le chef auprès de qui il résidera les poids et mesures, ainsi que les quantités et qualités selon lesquelles les naturels et les traitans donneront et recevront réciproquement en échange les objets et mar-

[1] Il suffit de lire cet article pour voir que tout le bien qu'on se propose dans ce règlement serait détruit par lui. Il en est de même d'une partie du suivant, qui va au-delà du droit de police française, lequel, dans les pays étrangers, se borne à refuser protection à celui qui, n'étant pas au service de l'état, ne se fait pas connaître.

chandises de traite et de productions du pays.

9. « D'après la convention qui sera arrêtée, il sera fourni aux traitans, et à leurs frais, des gamelles pour le mesurage du riz, et des brasses pour mesurer les toiles : ces ustensiles seront jaugés et estampillés, et les étalons resteront déposés à la résidence de l'agent du gouvernement pour y recourir en cas de contestation de part et d'autre.

10. « Il est expressément défendu à tout traitant de se servir, soit pour vendre, soit pour acheter, de mesures autres que celles qui auront été légalisées, ainsi qu'il est prescrit dans l'article précédent : de même, il ne pourra être mis aux diverses choses données ou reçues en échange un prix plus haut que celui qui aura été déterminé dans les conventions arrêtées entre l'agent du gouvernement et le chef du pays. L'agent du gouvernement fera connaître aux Français qui commerceront dans sa résidence ces conventions, pour qu'ils aient à s'y conformer scrupuleusement [1].

11. « Les conventions entre les Français et les naturels du pays, dont une des closes sera de donner et de recevoir des avances, ne seront valides, soit d'une part, soit de l'autre, qu'autant que ces marchés auront été conclus en présence de l'agent du gouvernement et du chef du pays, les-

[1] Ceci encore est-il bien propre à encourager la colonisation? Pourquoi ne pas laisser la liberté aux échanges?

quels garantiront alors respectivement l'exécution des obligations réciproques de ceux qui auraient contracté.

12. « Les discussions, de quelque nature qu'elles puissent être, qui pourront naître entre un Français et un naturel du pays, seront réglées par l'agent du gouvernement et le chef du pays: chacun fera exécuter respectivement les décisions données. L'agent du gouvernement emploiera à l'égard du Français tous les moyens de contrainte convenables qu'il aura à sa disposition.

13. « Sous les peines les plus sévères, toutes voies de fait de la part d'un Français sur un naturel du pays sont défendues; quand il aura des motifs de se plaindre, il s'adressera à l'agent du gouvernement, qui réclamera de suite la justice due et la punition de l'offense.

14. « Il est expressément défendu à tout Français habitant Madagascar de prendre part directement, ou sous quelque prétexte que ce soit, dans les différends que pourraient avoir entre eux les princes ou chefs du pays.

15. « L'agent du gouvernement français veillera scrupuleusement dans l'étendue de son département à ce que les Français qui y résident vivent entre eux dans la plus parfaite harmonie, et qu'en toute chose leur conduite franche et loyale commande l'admiration et le respect pour le nom français.

16. « Tout contrevenant aux dispositions du

présent sera, non-seulement empêché sur-le-champ de continuer les opérations de commerce, ou d'exercer son industrie ou profession, mais il sera en outre déchu de la faculté de résider à Madagascar ; il sera renvoyé à Bourbon, où, d'après les motifs de son renvoi exposé par l'agent du gouvernement, il sera poursuivi, s'il y a lieu, en raison de ses torts et des infractions qu'il aura commises. »

Madagascar peut donc être un jour une riche possession pour nous. Voyons maintenant ce que sont nos possessions de l'Inde.

Pondichéry doit nous occuper d'abord. On se rappelle que les succès des Bussy et des Suffren dans l'Inde en 1782 et 1783 [1] avaient fait espérer que le ministère d'alors effacerait les fautes commises à l'époque du traité de 1763, et que le rétablissement du commerce français dans cette partie du monde en serait le résultat ; mais il n'en arriva pas ainsi. Voici des faits qu'il n'est pas inutile de connaître.

Les articles du traité de Versailles (3 septembre 1783) relatifs à l'Inde, sont les 13, 14 et 15 ; ils portent :

Art. 13. Restitution à la France de tous les établissemens qui lui appartenaient au commen-

[1] Nous empruntons de l'écrit de M. Labarthe, sur les *intérêts de la France dans l'Inde*, une partie des détails que l'on va lire. Nous avons déjà eu occasion de louer le savoir et le mérite de cet écrivain dans les matières d'administration et des colonies.

cement de la guerre, sur la côte d'Orixa et dans le Bengale.

Liberté d'entourer Chandernagor d'un fossé pour l'écoulement des eaux [1].

Assurance d'un commerce libre dans cette partie de l'Inde connue sous le nom des *Côtes d'Orixa, de Coromandel* et *de Malabar*, tel que le faisait la compagnie française, soit que ce commerce se fît par une compagnie ou par les particuliers français.

Art. 14. Pondichéry et Karikal rendus, le roi d'Angleterre procurera, pour servir d'arrondissement au premier, les deux districts de Valanour et de Bahour, et les quatre magasins qui avoisinent le second.

Art. 15. Restitution de Mahé aux Français, et de leurs comptoirs à Surate. Le commerce qu'ils feront dans cette partie sera, d'après les articles de liberté, de sûreté et d'indépendance, énoncés dans l'article 13 ci-dessus.

Le traité ayant été adressé à M. de Bussy, qui commandait dans l'Inde, il le reçut le 16 juin 1784. Ce général voulut s'occuper de suite de la rétrocession ; mais le gouverneur de Madras établit des préalables qui retardèrent l'exécution du traité [2].

[1] Quelle concession ! ! ! !

[2] Nous retrouvons cette conduite des Anglais à Malte apres le traité d'Amiens, et dans bien d'autres occasions. Nous la blâmons ;

On prévint M. de Bussy que dorénavant le gouvernement de l'Inde serait réuni à celui de l'Ile-de-France et de Bourbon, détermination inconsidérée, puisque ces îles sont éloignées de Pondichéry de près de quinze cents lieues, et que pendant une partie de l'année la navigation est interdite entre ces deux points.

M. de Bussy mourut à Pondichéry le 7 janvier 1785. M. de Coutenceau, commandant par *interim*, s'occupa de la rétrocession, qui fut enfin terminée par un commissaire anglais, chargé de pouvoir du lord Macartney. Quelques difficultés s'élevèrent pourtant encore sur l'étendue des districts cédés ; mais ce n'est pas ici le lieu de les faire connaître.

Lorsque nous reprîmes possession de Pondichéry au mois de septembre 1785, on y comptait, tant dans la Ville-Noire que dans sa banlieue, vingt-sept mille âmes, sans compter les blancs et les taupas, qui montaient à mille huit cents, et sans comprendre la garnison, qui était de trois mille six cents hommes : en tout trente-deux mille quatre cents âmes.

Malgré l'évacuation de cette ville, la population s'était accrue en 1788, et pouvait s'élever au commencement de la guerre, commencée en 1793, à quarante mille individus. Mais les districts de Villenour et de Bahour, qui forment l'ar-

mais elle tient à un sentiment qui met les intérêts de la patrie avant tout ; c'est un mauvais effet d'une belle cause.

rondissement de Pondichéry, avaient beaucoup souffert pendant la guerre ; leur population se réduisait en 1788 à six mille âmes, et le nombre des charrues à six cent quatre-vingt-quatre.

Indépendamment des bœufs destinés au labourage, on pouvait compter, dans les districts de Villenour et de Bahour, vingt-cinq mille vaches ou veaux, ou buffles en troupeaux ; savoir, dix mille dans l'un, et quinze mille dans l'autre.

Les revenus de Pondichéry, de la banlieue et des deux districts, s'élevaient en 1785 seulement à 165,000 francs. En 1789, ils ont été portés à 450,000 francs, déduction faite des frais de régie ; et en 1791 ils étaient de 1,680,140 francs, en y comprenant les revenus de Karikal, de Yanaon et le produit de l'opium.

L'arrêt du conseil du mois d'avril 1785, qui créait une nouvelle compagnie des Indes, porta un coup mortel à Pondichéry ; il y eut à ce sujet, de la part de ses habitans, des représentations qui ne produisirent aucun effet.

Pondichéry est tombé au pouvoir des Anglais en 1793, et nous a été rendu à la paix dernière.

Son territoire a trois lieues de long sur une lieue de large, et produit du riz, des légumes, des racines propres aux teintures, surtout pour le bleu. On fabrique dans la ville des guinées bleues et blanches, des garas, des toiles peintes, des mouchoirs communs, des basins, des organdis, des

tarnatanes, et autres mousselines de qualité inférieure.

Pondichéry reçoit d'Europe du fer, de l'acier, du cuivre, du plomb, des fils d'or, des draps, du corail, des velours, des taffetas, des eaux-de-vie, des vins, du papier, des verroteries : il reçoit de l'Asie, du riz de Bengale, de la côte de Malabar et du Tanjaour; des cotons filés et de bourre du Guzurate; de la soie, de la toutenague et de la porcelaine de la Chine; des épiceries des Moluques, et du sucre de Batavia.

On exploite à une lieue et demie de Pondichéry, et près de l'embouchure d'une petite rivière appelée *Archionac*, des salines très-considérables : c'est de là que l'on tire les chargemens de sel que les navires français portent au Bengale [1]. On compte trois qualités de ce sel; c'est de la seconde ordinairement que sont formés les chargemens pour le Bengale. Il y a des bénéfices à faire sur ce commerce, mais les navires souffrent de ce genre de cargaison; elle empreint l'intérieur d'une humidité saline qui ne s'en va pas, et qui en outre détruit les clous du navire : aussi ce transport de sel ne convient-il qu'aux vaisseaux qui font le commerce d'Inde en Inde, et non à ceux qui portent de l'Inde en Europe de riches cargaisons, à la conservation desquelles on doit sacrifier de petits avantages dont on pourrait profiter en toute autre occasion.

[1] Ce sel se vend à une mesure que l'on appelle *garsse*; elle pèse huit mille livres poids de marc; on la compte pour quatre tonneaux.

Les principales villes de commerce de la côte de Coromandel sont Negapatnam, Karikal, Tranquebar, Gondelours, Pondichéry, Madras, Masulipatnam, Yanaon et Ingeram; mais les deux marchés principaux sont Pondichéry, capitale des établissemens français, et Madras, chef-lieu de ceux des Anglais dans cette partie de la côte.

On trouve à Pondichéry comme à Madras, tous les articles de Coromandel. Voici ces articles, en observant que, depuis les progrès qu'ont faits en France tous les genres de fabrique de coton, le commerce des toiles n'a plus pour elle une égale importance.

Des tarnatanes, des mouchoirs organdis, des mouchoirs stinkerque de côte, mouchoirs percale de côte, mouchoirs burgos, mouchoirs à vignettes, mouchoirs madras, mouchoirs masulipatan; bétilles de côte (grosses toiles de coton), bétilles tiranamelle; doréas tiranamelle; percales, basins, toiles de Ceylan, du Tanjaour, de Maduré et de Permacoûté; nekanias, chacnellas, bajutapaux; néganepaux, cambayes, toiles communes, rayées et à carreaux bleus et blancs, et rouges. Ces dernières toiles sont un objet assez important dans les retours pour l'Europe; elles y sont employées, ainsi que les quarts de guinées bleues pour l'assortiment des cargaisons des navires qui font le commerce avec la côte d'Afrique, dont la traite était autrefois la plus forte branche. On tire encore de Pondichéry des guingans, toiles

à petits carreaux rouges et des guinées blanches, dont la vente en France n'a plus lieu depuis l'époque des progrès de nos manufactures de coton.

On porte à Pondichéry et dans nos autres établissemens de Coromandel du cuivre, des clous assortis, de l'acier fin, du plomb en saumon, des balles de plomb, des boulets de calibre, des cordages de chanvre, des ancres pour navires, des grapins pour bateaux, du vermillon, de la cochenille, du safran du Gatinais, du papier blanc, des draps de Carcassonne, des velours, des gobelets de verre, des lames de sabre, de l'eau-de-vie de genièvre, du vin rouge, du goudron, du brai, du corail en quantité, de la toile à voile, des fils à voile, enfin du numéraire.

Le commerce d'Inde en Inde est un des plus utiles, lorsqu'il est conduit avec sagesse et intelligence; celui que l'on peut faire avec les établissemens ou les pays sous la domination anglaise a été fort réduit; il est chargé de droits, et le tableau de ceux que paient les objets qu'on y porte, en les faisant connaître, donnera en même temps une idée de la nature des marchandises qui peuvent entrer aujourd'hui dans ce commerce.

Tarif des droits sur les marchandises d'Europe importées par les vaisseaux français et autres.

Les Anglais de l'Inde ne paient que moitié, les vaisseaux d'Angleterre sont exempts de tous droits d'importation et d'exportation pour leurs chargemens, si l'on en excepte les vins français et quelques autres articles.

Acier de Suède.. pour cent.	20	Drap noir superfin. p. cent.	20
Ancres de fer.	20	*Dito* écarlate *idem*	20
Argent vif	20	Fer en barre	20
Bonnets pour Lascars.	20	*Idem* plaqué	20
Bouchons assortis fins.	20	Fil d'or de France	20
Bouteilles françaises.	20	Genièvre de Hollande	20
Brai.	11	Grapins	20
Blanc de céruse.	15	Goudron d'Europe	15
Batiste de France	20	Huiles d'olives fines.	30
Câbles d'Europe.	10	*Idem* de Florence.	30
Cuivre en feuille p.r doublage.	20	*Idem* de lin	15
Idem épais.	10	Plomb en saumon.	20
Idem vieux	20	Safran d'Europe	20
Clous de cuivre.	20	Vin de Bordeaux (rouge)	20
Cordages d'Europe.	10	Eau-de-vie de Cognac	25
Corail.	20	*Idem* en bouteilles.	25
Drap bleu superfin.	20	Ratafia de Grenoble.	20

Il est aisé de voir, d'après ce tableau, que les vaisseaux français ne peuvent aller au Bengale qu'avec un grand désavantage : et peut-être ne devrait-on y porter que des piastres pour l'achat des retours, d'autant mieux que les droits sur les exportations au sortir des ports anglais du Bengale sont peu considérables [1].

[1] Les négocians et les autres personnes qui voudraient prendre une connaissance pratique du commerce de l'Inde peuvent lire l'ouvrage intitulé *Manuel du commerce de l'Inde*, par M. Blancard, 1 vol. in-folio. Marseille et Paris, 1806.

L'auteur a fait le commerce de l'Inde, y a séjourné, et en parle en négociant et en administrateur habile.

Après Pondichéry et sur la même côte, nous avons Karikal ; c'est un établissement utile. Sa population s'élevait en 1778 à quatre cent huit familles ; elles étaient réduites en 1785 à cent quarante-cinq. On ne comptait plus que trois cent seize coulis ou mercenaires, au lieu de dix-huit cent vingt-un qui y existaient avant la guerre terminée en 1783.

Karikal est dans le Tanjaour, à trente lieues sud de Pondichéry, sur la rivière de Kolkham. Son territoire a deux lieues de long sur une lieue de large : c'est un de nos meilleurs comptoirs dans l'Indostan.

Son terrain produisait en 1785 un revenu de près de 600,000 francs ; il est susceptible de culture et d'amélioration.

Yanaon ou Ganjan était célèbre ci-devant par son commerce de toiles du nord de la côte ; c'est un établissement encore très-commerçant. Yanaon est dans la province d'Orixa ; son port est commode : on y construit des vaisseaux, et il y a un entrepôt pour les marchandises des cantons voisins.

Mazulipatnam sur la côte de Coromandel, quoique n'ayant qu'une loge française, intéresse le commerce ; cette ville est à l'embouchure de la Crischna, à soixante lieues est de Golconde : on y compte soixante mille habitans ; c'est là qu'on fabrique les toiles les plus estimées de l'Inde.

Chandernagor, au Bengale, à huit lieues de Cal-

cutta, sur un bras du Gange appelé *Ougly*, est une ville de quinze mille habitans. Nous y faisons un assez bon commerce en velours, brocard, camelot, salpêtre, musc et rhubarbe de Tartarie. La France pourrait tirer un grand parti de cet établissement, si le commerce de l'Inde reprenait de l'activité.

Nous avons encore au Bengale une loge à Patna, sur le Gange; cette ville est la capitale du Bahar, à quatre-vingt-trois lieues nord-ouest de Calcutta. Son commerce consiste en salpêtre et en opium que nous portons à la Chine, et dans les autres établissemens de l'Inde.

Cassimbazar, dans une île du principal bras du Gange, à quarante lieues nord de Calcutta, est le marché général des soies, étoffes de soie et de coton du pays : nous y avons une loge où il se fait quelques affaires assez suivies.

Nous en avons également une à Balassor, ville du Bengale, sur la côte d'Orixa, située au fond d'une baie, à quarante-cinq lieues sud-ouest de Calcutta. Il y a une fabrique considérable de toiles ou mousselines fines, et de chachelas (prononcez *chakelas*), ou toiles de coton et de soie, à l'instar des madras.

Dacca, grande et belle ville sur le Gange, très-commerçante, autrefois capitale du Bengale, et célèbre par ses fabriques de mousselines, a une loge française, ainsi que Jongdia, autre ville du Bengale.

Mahé est le seul établissement français qui existe à la côte de Malabar : cette ville est située à l'entrée d'une petite rivière qui porte bateau à plus de vingt lieues dans les terres, et qui facilite le transport du poivre qui se récolte dans l'intérieur du pays.

Mahé est à dix lieues de Calicut, où nous avions autrefois un comptoir. Le territoire de Mahé ne s'étend qu'à deux lieues de rayon.

Nous n'avons rien à ajouter à ce que l'historien des deux Indes a dit de cet établissement, qui pourrait être plus utile à notre commerce qu'il l'est dans ce moment : on y achète du poivre, du cordamome, de la cannelle, du sandal, et autres marchandises de la côte de Malabar.

On trouve sur la même côte et au nord la ville de Surate, sur le Tapty, dans le golfe de Cambaye. à trente lieues sud-est de Cambaye ; il s'y fait un commerce immense en épiceries, en parfumerie et en toiles. On en exporte des coutils, des toiles blanches de Cambaye, des mousselines, des toiles peintes, des gazes, des schals, du coton, le plus beau de l'Inde ; elle reçoit des porcelaines de la Chine, du poivre naturel du Malabar, des perles, des parfums d'Arabie, des épices des Moluques, des quincailleries d'Europe, etc. Nous y avons un comptoir qui soutient l'activité qu'il a toujours eue, et où nos négocians trouvent des facilités pour le grand commerce qu'offre cette place.

Nous reviendrons sur le commerce de l'Inde en parlant des établissemens anglais.

COLONIES ANGLAISES.

Tyr et Carthage n'offrent rien de comparable à l'étendue des possessions, du commerce et de la navigation des Anglais ; ce peuple a soumis le globe entier à la domination de son industrie et aux prodiges de son esprit public. Jamais plus puissant argument n'a été produit en faveur de la liberté ; c'est parce que l'homme peut donner en Angleterre l'essor à ses facultés, c'est parce que la contrainte individuelle en est bannie, et que l'indépendance de la pensée y est garantie par lés lois et les usages, qu'on voit cette nation insulaire surpasser en richesse et en puissance les plus grands empires du monde. Qu'un despote adroit s'élève au milieu d'elle, que, sous le prétexte de l'ordre et de la police, il impose silence à ce qu'on appelle les passions turbulentes, que, pour se montrer obséquieux envers des dominations étrangères, le parlement faiblisse sur le maintien de l'intérêt national, Londres, la première cité de l'Europe et la reine de la mer, descend au rang de nos humbles cités, et n'est plus qu'une vaste enceinte peuplée d'esclaves en lambeaux.

Tels sont les effets de la liberté ; heureux les peuples qui ont pu la sentir et la défendre avec cette sagesse et cette fermeté qui la mettent à l'abri des atteintes des cours et des suites redoutables de

l'anarchie ! Un si grand bien n'est pas donné à tous, et l'on dirait que dans un siècle remarquable par les miracles de l'industrie et des arts, il ne reste au continent européen que la ressource de la résignation pour ne pas périr sous l'ascendant qu'à su prendre la force dans la lutte périlleuse où nous la voyons engagée.

L'Angleterre, guidée par un patriotisme rare, est à l'abri de ce danger ; sa fierté nationale et le talent de ses ministres ne permettraient pas qu'une puissance arbitraire y dictât des lois ; elle a toujours repoussé cette police corruptrice qui, sous prétexte d'une utile réciprocité, livre l'homme malheureux ou fugitif aux barbares vengeances de courtisans irrités ; Londres est la ville hospitalière de l'Europe, et cet éloge ne saurait déplaire à ceux qui, long-temps réfugiés sous son abri, doivent chérir des principes conformes à cette conduite libérale. Mais n'oublions pas qu'il n'est question ici que des colonies de la Grande-Bretagne, et non des causes morales de sa puissance et de ses richesses. Puisse-t-elle n'en jamais abuser, et avoir toujours présent à la pensée que le triomphe de l'oppression sur le continent peut menacer un jour sa liberté, par laquelle seule elle est la première nation du monde !

Son empire s'étend sur tous les points du globe. Ce qu'elle possède en Europe sous le nom de *Royaume-uni de la Grande-Bretagne* présente en trois divisions différentes qui sont, l'Angleterre,

l'Irlande et l'Écosse, une population de dix-sept millions cinq cent mille habitans [1].

Parmi les causes qui ont élevé la Grande-Bretagne à l'état de prospérité dont elle jouit depuis long-temps sous l'égide d'un gouvernement libéral, il faut placer au premier rang l'agriculture ; elle a servi de modèle au reste de l'Europe.

Un état de sa situation et des produits qu'elle donne ne peut qu'intéresser nos lecteurs et offrir un utile sujet de comparaison.

En 1804 l'Angleterre et le pays de Galles présentaient douze millions d'acres de terres [2] labourables, à 5 livres sterling le produit de l'acre, faisant................ liv. sterl. 60,000,000

[1] En 1811 la Grande-Bretagne, c'est-à-dire l'Angleterre avec le pays de Galles et l'Écosse, donnait les résultats suivans pour sa population :

L'Angleterre......................	9,532,827 individus.
Le pays de Galles..................	611,788
L'Écosse..........................	1,805,688
TOTAL...............	11,950,303
L'armée de terre et de mer comprenait.	640,000
TOTAL GÉNÉRAL.......	12,590,303 individus.

Dont 1,861,879 étaient occupés de l'agriculture en Angleterre, 194,518 dans le pays de Galles, et 333,878 en Écosse ; d'où résulte une population agricole de 2,392,270 individus, composant 995,978 familles.

[2] L'acre anglais est à peu de chose près les quatre cinquièmes de l'arpent de France, en sorte que cinq acres anglais font quatre arpens de France, de la mesure dite des *eaux et forêts*. Voyez, pour ces estimations, l'ouvrage intitulé *Vocabulaire des termes de commerce, banque, manufactures, finances mercantile et statistique*. 1 vol. in-8°, chez Testu, 1801.

	liv. sterl.
Trente-cinq mille acres en culture de houblon, à 35 liv. sterl. de produit l'acre....................	1,190,000
Dix mille pépinières, fleuristes et serres chaudes, à 50 livres sterl. de produit l'acre..................	500,000
Cinquante mille jardins potagers et légumiers, à 60 liv. sterl. le produit de l'acre..................	3,000,000
Trois millions d'acres en jachères.	
Vingt-cinq mille acres de jardins de plaisance, et partie des grands parcs........................	
Vingt millions d'acres en pâtures et partie des grands parcs, à 3 livres sterling le produit de l'acre [1]......	60,000,000
Sept millions huit cent seize mille acres communs et pâtures variées, dont le produit est évalué........	1,000,000
Deux millions d'acres en bois, haies, arbres de clôtures, montagnes, à 10 sch..................	1,000,000
Un million neuf cent quatre-vingt mille acres en chemins, rivières et bâtimens.....................	

En tout quarante-six millions neuf cent seize

[1] Ce n'est que de 1804 à 1813 qu'il a été tenté quelques défrichemens des communes, landes et pâtures vagues; ils ont donné de minces résultats. Le comité des communes de 1813 annonçait que ces défrichemens ne faisaient que de commencer.

mille acres d'un produit brut de 126,690,000 liv. sterling, qui ont coûté en main-d'œuvre et entretien de chevaux 56,690,000 liv. sterl. ; reste 70,000,000 de livres sterling pour le produit net de l'agriculture anglaise [1].

Mais si l'Angleterre se fait remarquer par les progrès d'une riche culture, c'est surtout par l'étendue de son commerce, par l'activité de ses fabriques qu'elle a accru ses forces au point où nous les

[1] Voyez l'*Histoire critique et raisonnée de la situation de l'Angleterre*, par M. de Montvéran, tome 4, page 263.

On a calculé que la récolte de l'année commune de 1800 à 1813 en céréales, dans la Grande-Bretagne (l'Angleterre, le pays de Galles et l'Écosse), s'élevait à six millions sept cent mille quarters; mais que depuis cette époque cette récolte s'élevait à sept millions neuf cent soixante-sept mille cent trente quarters : l'augmentation des récoltes aurait donc été d'un million deux cent quarante-sept mille cent vingt quarters, ou de 20 pour 100.

(Le quarter, ou septier anglais, pese quatre cent quarante livres *avoir du poids*; il fait un septier plus huit mille six cent vingt-cinq dix millièmes du septier de France, pesant deux cent quarante livres poids de marc, soit, pour le quarter, un septier plus quatre cinquièmes du septier de Paris.)

Nous n'avons point parlé de l'Irlande dans ces estimations; mais des documens certains établissent que, depuis la réunion du parlement de ce royaume a celui de la Grande-Bretagne, son agriculture a été sensiblement améliorée. Sa population s'est accrue de vingt-trois pour cent, et s'élève à quatre millions huit cent cinquante mille individus; ses revenus publics se sont également accrus de plus de cent pour cent, et sont aujourd'hui de 5,200,000 livres sterling. Des défrichemens considérables y ont eu lieu depuis la même époque; seize à dix-sept millions d'acres de terre y sont en valeur, au lieu de onze millions à quoi se montait sa culture avant cette époque. Les terres céréales ont augmenté en nombre d'un quart et de cinq septièmes en produits; elles ont fourni, de 1800 à 1810, en exportations de grains, une valeur de 2,938,180 livres sterling. L'Irlande peut être considérée aujourd'hui comme le grenier supplémentaire de la Grande-Bretagne.

voyons portées. Nous en présenterons les résultats qu'il nous semble essentiel de connaître pour l'objet qui nous occupe.

On voit, par le relevé des importations et des exportations anglaises depuis 1785 jusqu'en 1814, que les années 1805, 1806, 1807, 1808, ont été remarquables par les exportations des objets manufacturés en Angleterre.

Depuis 1806 les exportations de menus objets manufacturés ont augmenté jusqu'en 1810, et même jusqu'en 1811 ; mais des pertes sur les changes et les saisies, des séquestres et des dépérissemens dans les magasins, résultats de l'exécution du blocus continental, en diminuaient réellement le produit.

De 1804 à 1808, les exportations des objets manufacturés ont été, année commune sur quatre, de 35,000,000 de livres sterling. Telle était la part qu'avaient les étrangers dans la consommation de l'industrie anglaise.

Nous ne rechercherons pas quelle pouvait être l'étendue de la consommation intérieure en objets manufacturés, ces recherches nous conduiraient trop loin; nous dirons seulement qu'un des écrivains qui aient le mieux connu la richesse nationale, M. Mac-Pherson, estimait que le produit général des manufactures anglaises s'élevait, un peu avant le traité d'Amiens, à 116,000,000 de livres sterling [1].

[1] Les calculs de M. Pitt, quatre ans avant, en 1797, portaient les

On a prétendu que ces résultats étaient exagérés; mais il n'en est pas moins vrai que, pendant la guerre qui a suivi le traité d'Amiens jusqu'en 1808, l'industrie anglaise s'était élevée à un haut degré de prospérité.

Mais elle a depuis éprouvé des pertes considérables et une décadence sensible. L'état a fait de grands sacrifices pour en prévenir les résultats; ils n'ont pas eu tout le succès qu'on en attendait. Pour tenir la main-d'œuvre à un prix plus bas, on a prohibé l'exportation des grains. Le prix du blé, régulateur assez ordinaire [1] de celui du travail, n'avait pu dès-lors s'élever à sa valeur réelle. On a également baissé le prix de la viande. Ces dispositions, nuisibles à l'agriculture, ont été prises dans l'intérêt des manufactures. La compagnie des Indes est également venue, dans un véritable esprit de patriotisme, à leur secours: elle leur a commandé et payé des objets d'industrie qui ont long-temps obstrué ses magasins de l'Inde.

fonds employés dans le commerce extérieur à 80,000,000 de livres sterling; et ceux employés dans le commerce intérieur à 280,000,000. Total 360,000,000 de livres sterling.

Il portait les profits du commerce extérieur à 12,000,000 de livres sterling, et ceux du commerce intérieur à 28,000,000. Total 40,000,000 de livres sterling.

[1] On dit assez *ordinaire*, parce que, depuis l'adoption des machines qui simplifient l'emploi et le nombre des bras, et qui font avec le travail d'un seul homme, et même d'un enfant, ce que faisaient trois ou quatre ouvriers, on sent que l'augmentation de 2 sous par livre de pain, de 6 sous sur la nourriture d'un homme, de 20 sous, si l'on veut, n'est que d'un seizième sur le produit obtenu de ce même homme à l'aide d'une mécanique.

Le gouvernement a favorisé tant qu'il a pu le commerce extérieur et cherché des débouchés aux produits de l'industrie.

La paix de 1814, et celle que l'Angleterre conclut avec l'Amérique à Gand en 1815, lui en ont offert de nouveaux, et les plaies que l'excès des impôts et le blocus continental lui avaient faites se sont fermées chaque jour.

C'est donc de son commerce extérieur, de ses exportations seules que l'Angleterre peut attendre la prospérité de son industrie et le soutien de sa puissance : consacrons quelques pages à faire connaître ce commerce [1].

Les exportations de la Grande-Bretagne dans les diverses parties du monde ont été, de 1805 à 1810, réparties de la manière suivante :

	liv. sterl.
En Irlande, Jersey et l'île de Man (une très-grande partie en denrées étrangères), pour une valeur de...............	6,500,000
Dans le reste de l'Europe (*idem*).	20,000,000
Dans l'Asie, comprenant l'Inde et la Chine	3,300,000
Dans l'Afrique................	1,200,000

[1] Nous n'attachons aucune importance pour juger de l'accroissement de la richesse d'une nation, à ce qu'on appelle la balance de son commerce; mais on peut juger, par les exportations et les importations, de l'activité plus ou moins grande de l'industrie et de la consommation. L'industrie s'accroît visiblement, si l'exportation des objets manufacturés augmente; la consommation prend de l'étendue, et si les importations deviennent plus nombreuses et plus considérables, à mesure que les exportations s'élèvent, la richesse nationale s'étend dans la même proportion; c'est là qu'est la vraie balance.

	liv. sterl.
Dans l'Amérique espagnole et aux Antilles	11,000,000
Aux États-Unis et dans l'Amérique septentrionale	12,000,000
Total	54,000,000

En 1813 l'exportation eut lieu ainsi :

	liv. sterl.
En Europe, Irlande, Jersey et Man	26,000,000
En Afrique et Asie	4,500,000
En Amérique, à l'exception des États-Unis	11,300,000
Aux États-Unis	1,200,000 [1]
Total	43,000,000 [2]

En réunissant plusieurs données sur la balance du commerce anglais à diverses époques, on trouve un excédant des exportations sur les importations, ainsi qu'il suit :

	liv. sterl.
De 1793 à 1799 de 5,800,000 liv. sterling pendant sept ans, font	40,600,000
De 1799 à 1805 de 6,500,000 liv. sterling pendant sept ans, font	45,500,000
De 1805 à 1810 de 10,000,000 de liv. sterl. pendant cinq ans, font	50,000,000

[1] Cette faible exportation tient aux embargos des ports à cause de l'état de guerre.

[2] Nous ne donnons point la balance de l'Irlande; son résultat n'entre point dans le commerce extérieur de la Grande-Bretagne, et forme un objet qui n'intéresse l'Angleterre que par les ressources qu'il peut offrir à l'Irlande pour payer les impôts et les taxes levés sur cette île.

De 1810 à 1814 de 5,000,000 de liv. sterl. pendant quatre ans, font.	liv. sterl. 20,000,000
En 1814....................	5,500,000
En 1815....................	6,000,000
TOTAL..........	167,600,000

ou 4,190,000,000 de francs.

Cette somme énorme, réalisée en faveur de l'Angleterre, a été absorbée en grande partie par les subsides et les dépenses extérieures du gouvernement, par les versemens que les particuliers ont faits de leurs capitaux dans les opérations de commerce en Amérique et en Asie, par les voyageurs qui en ont dépensé une partie dans leurs courses sur le continent : enfin le reste est tourné en augmentation de capital pour l'Angleterre.

Le monde entier a soldé cette énorme balance de 4,190,000,000 de francs en métaux précieux, en piastres, en quadruples et en portugaises; mais ces valeurs métalliques ont été enlevées à la circulation intérieure de l'Angleterre par les extractions d'or et d'argent antérieures à 1797, et postérieures à 1807, par les remises en nature d'espèces du gouvernement depuis 1805, pour les subsides et pour le commerce de l'Inde; cependant dans une proportion décroissante depuis 1807.

On voit, par un état authentique, que pendant neuf années, de 1801 à 1809, il a été importé en Angleterre en nature d'or et d'argent, pour une valeur de 15,376,528 livres sterl. ; à quoi il faut

ajouter 5,694,020 livr. sterl. importés par le gouvernement pour subsides et services extérieurs : total 21,070,548 liv. sterl. [1]

L'importation des métaux précieux a donc été, année commune, de 2,684,653 livres sterling. L'exportation a été de 1,712,158 liv. sterl. année commune des neuf ; mais à cette exportation il faut ajouter 844, 619 liv. sterl. en matières fabriquées, envoyées directement par la compagnie des Indes, 1,567,598 liv. st. d'espèces frappées à la monnoie de Londres, de 1801 à 1810 ; 4,093,123 liv. sterl. en diverses pièces d'argenterie, contrôlées au bureau de la marque de l'or et de l'argent ; enfin les totaux des exportations d'espèces seules, faites par le gouvernement et la compagnie des Indes, 15,200,100 liv. st. ; on trouve une somme de 20,860,823 liv. st. ; mais l'importation n'avait été que de 15,376,528 livres sterl. : l'Angleterre aurait donc tiré de son fonds capital, pendant cette période de neuf ans, 5,484,295 liv. sterl.

« Si les extractions d'espèces par ces diverses causes, dit l'auteur de l'*Histoire critique de l'Angleterre* [2], n'avaient excédé leurs importations que de 7 à 800,000 liv. sterling, ce serait peu de chose, et on ne concevrait pas comment l'Angleterre, en 1810, lors de la nomination du comité des monnaies de la chambre des communes, au-

[1] Sur ces importations il y a eu d'exporté pendant les neuf années, par le commerce, 2,235,106 liv. sterling en espèces, 209,324 liv. st. en matières fabriquées ; et par la compagnie des Indes, 7,266,967 livres sterling. — [2] Tome 1, page 357.

rait pu déclarer par son organe qu'il avait disparu de la circulation pour plus de 40,000,000 de liv. sterl. de guinées et de leurs fractions. Mais on en trouvera la cause, 1° dans les exportations frauduleuses pour lesquelles la baisse des changes offrait un appât et réalisait des bénéfices ; 2° dans les enfouissemens d'espèces ; 3° dans le prix du fret des objets exportés, qu'on estime de dix pour cent de leur valeur, et que les capitaines ont emporté en espèces depuis les décrets de Berlin et de Milan, depuis l'occupation du nord de l'Allemagne par les armées françaises, et le blocus continental. Ces frets ont été exigés, non-seulement pour le voyage d'aller, mais pour le retour, dans l'incertitude de trouver un port de débarquement ouvert. »

Quoi qu'il en soit de ces résultats, il n'en est pas moins certain que l'activité qu'a donnée aux transactions anglaises le mouvement de ces immenses capitaux a entretenu la force et la vigueur de son commerce, de sa navigation et de ses établissemens dans les deux mondes.

Les avantages que l'Angleterre doit à ces diverses combinaisons se sont accrus par les traités de 1814 et de 1815, qui, à la suite des fatales invasions dont la France a subi le fléau, ont amené la paix.

Un des premiers résultats de ces traités a été la séparation de la Belgique de la France, et sa réunion à la Hollande.

Les Pays-Bas, état agricole et manufacturier, se trouvent ainsi réunis à une puissance commerçante, pays d'entrépôt, espèce de port franc du nord, et jadis du monde, qui ne peut prospérer qu'avec la liberté *de faire et de laisser passer*, et que les prohibitions, ou au moins les droits nécessaires au maintien de l'industrie d'un peuple manufacturier, fermeraient en huit jours et ruineraient pour des siècles. La Flandre, riche de son agriculture et de son industrie manufacturière, et que sa réunion à la France avait portée à un point remarquable de prospérité, confond, par sa jonction à la Hollande, ses destinées avec celles des Hollandais, endettés, et qui tous les ans, sous peine d'être submergés, sont obligés de consacrer 30,000,000 de florins à l'entretien des digues. Depuis cette réunion, méditée à Saint-Pétersbourg dès le 13 avril 1804, les manufactures belges souffrent, ou plutôt succombent, non sous une rivalité d'industrie qu'elles ne redoutent pas, mais sous l'ascendant de celle d'Angleterre et de la force des choses.

Une seconde cause de la prospérité de l'Angleterre est la situation de la France, que la dernière invasion a fatiguée; il lui reste de grandes ressources sans doute; mais l'Angleterre a l'antériorité de moyens, l'esprit public et d'immenses possessions, dont la dernière paix a étendu le cercle et affermi la domination.

Elle a acquis dans la mer du Nord Héligoland,

tandis que de ses ports de l'Écosse son commerce peut se porter avec rapidité dans ceux de la Norwége et de la mer Baltique ; le Hanovre qui appartient à la maison régnante d'Angleterre, les villes anséatiques, conservées par les soins de ses négociateurs, lui assurent les embouchures des grands fleuves de l'Allemagne et du nord. Les îles de Jersey et de Guernesey prolongent sa ligne de circonvallation de l'Europe ; les événemens survenus en Espagne, à Lisbonne, lui présentent une alliance avec des peuples encore incertains de leurs destinées, et qui cherchent un appui. Gibraltar, Malte et Corfou lui conservent la supériorité dans la Méditerranée. Ses établissemens dans la Sénégambie et sur les côtes d'Afrique prospèrent et lui donnent des avantages immenses pour la traite de la gomme et pour ses entreprises de colonisation. Le Cap de Bonne-Espérance est devenu entre ses mains une des plus riches et des plus belles colonies du monde. L'Ile-de-France (île Maurice), les Séchelles, sont de nouvelles acquisitions dont elle sait apprécier la valeur. Maîtresse de la presqu'île de l'Inde, elle y a ajouté l'île de Ceylan, le port de Trinquemale, Cochin, Poulo-Pinang, ou l'île du prince de Galles, qui lui donne le girofle et la muscade, dont elle partage au reste le commerce avec les Hollandais par les possessions qu'elle s'est ménagées à Sumatra, et dans quelques îles voisines. Son commerce dans le royaume de Siam, dans le Pégu, à la Chine et

à la Cochinchine, a pris une consistance qui lui assure de grands avantages.

Si de l'Asie nous passons au Nouveau-Monde, nous y trouverons également des preuves de la prospérité de l'Angleterre; conservant dans le nord ses établissemens de la baie d'Hudson, le haut et le bas Canada, le Labrador, Anticosti, Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Elle a ajouté à ses anciennes colonies les stations les plus importantes du golfe du Mexique, Sainte-Lucie, Marie-Galante, Tabago, la Trinité, les établissemens de Honduras. Elle a obtenu des Hollandais, Berbice, Essequibo, Démérari; ce qui lui a permis de fonder une colonie sur la rivière de Corentin.

Ces avantages, consolidés par la paix de 1814, compenseront cependant avec peine les pertes qu'éprouve l'Angleterre par les progrès de l'industrie sur le continent, par le système prohibitif que presque tous les états ont adopté; par la formation d'une puissance maritime au-delà des mers, les États-Unis; par l'ascendant qu'une autre puissance, la Russie, prend en Europe; et par la haine qu'a inspirée contre les Anglais l'appui que pendant dix ans quelques cours ont trouvé en eux contre l'indépendance des peuples.

Mais les événemens que mille intérêts opposés, ou que des sujets de divisions doivent nécessairement amener dans le monde politique, rassurent l'Angleterre, et lui montrent dans le lointain la

possibilité de réparer des pertes ou des méprises qu'il lui était difficile d'éviter dans le rôle colossal qu'elle a joué pendant la guerre du continent.

Au milieu de ces incertitudes elle poursuit avec une présence d'esprit et une constance qui ne peuvent être trop imitées son système de colonisation. C'est par lui qu'elle compte remédier aux deux grands maux qui la menacent, le défaut de débouchés pour ses marchandises, et, ce qui en serait le résultat, le manque de travail pour ses habitans.

« L'Angleterre, dit judicieusement M. de Montvéran, en détruisant les petits propriétaires, en adoptant les machines qui diminuent le nombre des ouvriers [1], en formant une liste de pauvres de près de neuf cent mille chefs de familles, et de plus de trois millions d'individus, semblait se trouver dans la position où furent les premières sociétés de la Grèce, de la Sicile et de l'Europe, et devait se hâter de pourvoir comme elles aux besoins de cet excédant de population. »

Il paraît cependant que ce n'a été que dans ces

[1] Le dénombrement de 1801 portait à un million huit cent quarante-sept mille trois cent cinquante-quatre le nombre des individus employés aux arts et métiers, manufactures et commerce. En 1811, quoique la population générale eût augmenté, ce nombre n'était plus que d'un million six cent mille, et ils n'étaient pas toujours occupés. Les manufactures à l'aide des machines avaient produit beaucoup plus avec moins de bras; les salaires étaient devenus plus forts, et ces seize cent mille ouvriers travaillaient beaucoup moins. En 1815 et 1816, les manufactures en masse n'exigeaient plus que le tiers des ouvriers qu'elles employaient autrefois. » *Histoire critique de l'Angleterre*, tome 1, page 315.

derniers temps que l'Angleterre a donné une attention sérieuse à cette importante partie de la haute administration.

Jusqu'ici le gouvernement avait cru que les lieux peu éloignés de l'Angleterre, et où les établissemens étaient moins difficiles à former, étaient trop voisins des Américains ; tels que le haut et le bas Canada, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick. Il craignait qu'en y envoyant des hommes qui auraient à se plaindre de la mère-patrie, ils ne les donnassent aux États-Unis. La Trinité lui a paru aussi une île peu saine et trop près de la ligne. Le Cap de Bonne-Espérance n'était point encore acquis définitivement à l'Angleterre, et le transport des colons à cette extrémité de l'Afrique lui paraissait trop coûteux. Il ne possédait pas non plus les établissemens hollandais de Démérari, d'Essequibo, de Berbiche, et de la rivière de Corentin. Depuis la guerre de l'indépendance américaine, la politique du gouvernement et de la compagnie des Indes a limité le nombre des passagers et des établissemens dans les possessions britanniques de l'Inde : on a craint qu'un trop grand nombre d'Anglais vivant dans ces contrées ne tentassent d'obtenir, par des mouvemens et des intrigues avec les souverains du pays, leur indépendance et leur affranchissement de la compagnie et de la métropole : la presqu'île de l'Inde ne comptait en effet, par suite de cette précaution, que quarante-six mille Anglais en 1812.

Mais, depuis que la cessation de la guerre, le progrès des machines, l'émigration d'un grand nombre de riches propriétaires sur le continent [1], les prohibitions des marchandises anglaises ont laissé une partie considérable de la population sans travail, l'attention du gouvernement s'est éveillée sur les avantages de la colonisation, et toutes les parties du monde voient aujourd'hui des colonies florissantes sous la protection et par les soins de l'Angleterre ; le Cap de Bonne-Espérance, la Sénégambie, la rivière de Corentin dans la ci-devant Guyane hollandaise, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Galles du sud, en offrent des exemples, auxquels nous nous arrêterons dans le tableau que nous allons tracer.

L'Angleterre a, pour former de semblables établissemens, outre l'esprit public et la liberté, sans lesquels rien n'est grand, rien n'est stable, son système de crédit avec lequel elle suffit à tous ses besoins, à tous ses projets.

Il consiste dans la fidélité aux engagemens contractés vis-à-vis des créanciers de l'état ; et cette fidélité est tellement connexe avec ses institutions, qu'il ne peut y avoir le moindre doute sur sa durée et sa stabilité.

[1] Parmi les motifs que l'Angleterre a souvent cru avoir d'être en guerre avec la France et avec le continent en général, il faut compter la perte considérable pour elle qu'éprouve son commerce intérieur de la facilité qu'ont en temps de paix des milliers de riches propriétaires d'aller dépenser leurs revenus en Italie, en France, en Allemagne, et de priver ainsi l'industrie britannique d'une grande consommation.

Aucun emprunt n'est jamais contracté qu'on n'adopte en même temps une ou plusieurs taxes suffisantes pour en payer l'intérêt et l'amortissement annuel : on a soin aussi que les taxes votées pour satisfaire aux charges annuelles des emprunts soient calculées et estimées à un taux tellement inférieur à leur produit réel, qu'elles donnent des perceptions surabondantes ; d'où il est résulté, ainsi que de l'accroissement de la prospérité de l'Angleterre, que le fonds consolidé auquel les taxes étaient attribuées a donné jusqu'en 1810 des excédans considérables, portés constamment aux dépenses courantes. Ces excédans étaient la première année de la création des fonds consolidés en 1787, de 589,162 liv. sterl. En 1809, ils ont été à 7,000,000 de liv. sterl. ; mais en 1810 ils étaient descendus à 6,500,000 liv. sterl. ; et en 1813, dernière année de la guerre, le fonds consolidé donnait un déficit de 1,100,000 liv. sterl. : preuve réelle de la détresse de l'Angleterre. Il en résultait en effet la certitude que les taxes attribuées au paiement des intérêts et à l'amortissement des emprunts formant le fonds consolidé ne donnaient plus le même produit qu'auparavant.

Le crédit immense de l'Angleterre, qui lui est indispensable, a été obtenu et développé par les mesures les plus sages et les mieux calculées. A l'aide de ces mêmes mesures s'est formé le mécanisme ingénieux qui produit l'aisance et la

promptitude avec lesquelles ont été remplies les souscriptions de tous les emprunts de ces derniers temps. Ces emprunts ont cependant été si considérables, qu'ils ont absorbé les fonds destinés au commerce et à la reproduction ; mais quelques années de paix suffisent aux accumulations nécessaires pour remplacer largement les capitaux du commerce.

De grandes richesses existent en Angleterre, et elles sont en très-peu de mains [1]; les revenus doivent donc donner des accumulations annuelles plus considérables. Mais les gens très-riches ne pouvant pas dépenser la totalité de leurs revenus, et les lois qui maintiennent les primogénitures et les substitutions à la septième génération tendant à concentrer encore ces richesses dans un moindre nombre de chefs de famille, ces accumulations devenant toujours plus fortes, où se placeront-elles ?

En examinant attentivement l'état de la culture, celui des manufactures, celui du commerce et des grandes entreprises, comme constructions d'usines, de canaux, desséchemens, exploitations de mines, on voit que les capitalistes ont intérêt à

[1] Le numéraire circulant en Angleterre s'élevait à la fin de l'avant-dernier siècle à 18,000,000 de liv. sterling. En 1778 à 27,500,000 liv. sterling en espèces d'or, d'argent et de billon.

En 1792 on le portait de 40 à 42,000,000 de livres sterling; et on estimait que les billets de la banque de Londres, et ceux de deux cent vingt banques provinciales s'élevaient à plus de 30,000,000 de livres sterling.

placer dans les emprunts et les fonds publics, et qu'en conséquence la plus forte partie des accumulations ira s'y réunir à la masse déjà existante, et soutenir le crédit du gouvernement.

Le gouvernement anglais peut donc se livrer à des projets de colonisation, et porter son attention sur les moyens d'agrandir son commerce à l'aide de l'immense cadre de possessions dont on pourrait dire qu'il entoure le globe.

Au nord se présente l'île d'Helgoland ou Héligoland, conquise sur les Danois en 1807, établissement plus important pour assurer en tout temps les relations de l'Angleterre avec la Baltique que par les produits qu'elle en retire.

Ce n'est, à vrai dire, qu'un groupe imperceptible formé de l'île d'Helgoland proprement dite, des îles appellées *les Dunes*, et de plusieurs rescifs ou rochers, dont celui qu'on appelle *le Moine* est le plus considérable [1]. L'île principale a une circonférence d'à peu près quatre mille six cents pas, ou deux mille trois cents toises de circonférence. L'île *sablonneuse*, ou *les Dunes*, est plus petite de deux cinquièmes, et son étendue varie chaque année à raison de son terrain mobile.

Helgoland est à environ onze ou douze lieues de l'embouchure de l'Elbe, de celle du Wéser et de la pointe occidentale d'Eysterstedt, dans le

[1] Nous entrons dans quelques détails sur cette possession anglaise, parce qu'elle est peu connue, et que nos géographes n'en parlent pas.

duché de Sleswich : elle a un phare sur sa partie la plus élevée, par 54 degrés 30 minutes de latitude nord, et 25 degrés 34 minutes longitude occidentale de l'île Féroe [1], d'où l'on compte la longitude en Danemarck. Helgoland appartenait au Danemarck avant que les Anglais s'en emparassent dans la guerre du blocus continental. Par le traité conclu avec cette puissance ils en ont obtenu la cession.

La terre qui couvre le sol d'Helgoland n'a guère que trois à quatre pieds de profondeur ; elle est fertile : on récolte une assez grande quantité d'orge, mais pas assez pour la consommation des habitans. Il y a peu d'arbres à fruit, et peu de légumes : on y élève des vaches et des moutons assez bons ; l'eau des fontaines est peu potable ; on y supplée par de grandes citernes où s'amasse l'eau de pluie.

La pêche du poisson s'étend depuis vingt jusqu'à quarante lieues autour de l'île ; elle forme le principal revenu des habitans : on estimait en 1800 qu'il s'en exportait pour environ 230,000 francs

A la même époque la population était de deux mille deux cents individus [2] : on y comptait quatre cent vingt maisons, dont la plupart n'étaient que des cabanes de pêcheurs.

[1] Les îles Féroe sont un groupe d'îles de l'Océan septentrional, à environ cent vingt-cinq lieues ouest de la Norwége. La plus considérable est l'île Féroe. Ce groupe d'îles est fertile et assez peuplé.

[2] Colquhoun porte cette population à trois mille pour l'époque de 1812, et estime la valeur des productions à 5,000 livres sterling.

Les Helgolandais forment une peuplade d'hommes très-robustes et très-sains : ils ont la chevelure blonde, et sont d'une belle physionomie. Ils payaient au Danemarck, avant la cession aux Anglais, le dixième de ce que le pilotage leur rapporte ; car une de leurs principales occupations après la pêche est de fournir des pilotes pour la navigation des rivières qui ont leur embouchure dans la mer du Nord, et surtout de l'Elbe et du Weser.

Les femmes, presque toutes belles, sont chargées des travaux agricoles et domestiques ; ce sont elles qui labourent les terres, qui les ensemencent, qui moissonnent, qui battent le grain, qui le moulent à la meule, et font le pain.

Depuis que les Anglais sont maîtres de l'île, ils y ont introduit dans la culture et les travaux d'utiles changemens et des améliorations. Mais l'avantage qu'ils en retirent dépend surtout de la position de l'île. Elle a deux bons ports, et une rade qui a quarante-huit pieds d'eau. De ces ports on peut apercevoir l'ennemi long-temps avant qu'il ne vous approche. Le phare de l'île est visible à près de dix lieues en mer, et sert de guide aux bâtimens qui veulent entrer dans l'Eyder, l'Elbe, le Weser et les fleuves voisins.

Ces circonstances réunies donnent à Helgoland une assez grande importance politique et commerciale. C'était, jusqu'en 1807, le rendez-vous de tous les corsaires de Dunkerque.

Les Anglais, qui ont senti les avantages que devait leur procurer la possession de cette île, l'ont fortifiée. Elle est entre leurs mains un poste indispensable, soit pour leur navigation, soit pour leur commerce dans la Baltique. Elle sert d'entrepôt à leurs marchandises, et de station à leurs vaisseaux qui naviguent dans ces mers [1].

Outre Helgoland, les Anglais possèdent en Europe plusieurs îles, villes ou territoires, qui entrent dans l'estimation de leur puissance. En voici l'état d'après Colquhoun [2].

[1] Voyez *Annales de la géographie et de l'histoire*, par M. Malte-Brun, tome 3, année 1808.

[2] *A Treatise on the Wealth, power, and ressources of the Bretish empire, ineveri quater of the world, including the east Indies, etc., illustrated by copious statistical tables.* By. P. Colquhoun., 1 vol. in-4°, 1814.

L'auteur est le même à qui l'on doit deux ouvrages remarquables, l'un sur la *police de Londres*, et l'autre sur celle de la *Tamise*. Le *Traité de la richesse et des ressources de l'Angleterre* est l'ouvrage le plus complet et le plus positif qu'on ait sur ce sujet : il est rédigé sur des matériaux authentiques. On a peine à concevoir comment, lorsqu'on traduit ou fabrique sur l'économie politique et la statistique de l'Angleterre tant de livres médiocres ou systématiques, on ait négligé celui-ci. Peu de personnes, même parmi celles qui citent l'Angleterre à tous propos, connaissent cet excellent ouvrage. Nous en avons fait usage pour ce qui concerne la Grande-Bretagne.

	HABITANS.	TERRES en cultures.	TERRES non cultivées.	VALEUR des productions territoriales.	EXPORTATIONS.	IMPORTATIONS.
		acres.	acres.	liv. sterl.	liv. sterl.	liv. sterl.
L'île de Man..................	30,000	67,000	35,000	450,000	80,000	60,000
Iles de Scylly..................	1,000	2,000	....	10,000	....	....
Guernesey..................	15,000	30,000	2,000	150,000	180,000	160,000
Jersey..................	20,000	30,000	2,000	200,000	140,000	128,000
Alderney..................	1,000	4,200	300	10,000	60,000	54,000
Sark..................	300	4,700	300	3,000	20,000	18,000
Gibraltar..................	16,000	....	....	50,000	2,000,000	2,200,000
Malte, y compris Gozo..........	94,000	70,000	....	940,000	2,500,000	2,800,000
Helgoland..................	3,000	....	....	....	....	....
		acres.	acres.	liv. sterl.	liv. sterl.	liv. sterl.
TOTAUX..........	180,300	208,000	39,600	1,813,000	4,980,000	5,420,000

L'Angleterre n'avait donné, comme les autres nations de l'Europe, qu'une faible attention aux avantages qu'elle pouvait retirer des établissemens coloniaux sur le continent de l'Afrique. Cet objet a fixé son attention surtout depuis la guerre; elle y a donné des soins qui n'ont point été infructueux; des colonies formées par elle prospèrent dans cette partie du monde, et chaque jour elle en étend la sphère à mesure qu'elle reconnaît la possibilité de le faire.

Ce système de colonisation, conforme à l'intérêt des peuples, est préférable à celui qui a prévalu jusqu'ici; il convient à l'état de l'Europe. L'accroissement de la population, son malaise manifesté par l'agitation et les plaintes, semblent demander qu'on lui ouvre de nouveaux moyens de se procurer les nécessités de la vie, et même, jusqu'à un certain point, les jouissances auxquelles elle est accoutumée. L'extension de l'industrie et la consommation intérieure ne fournissent que péniblement et précairement des ressources pour substanter une population toujours croissante. On peut, il est vrai, trouver encore chez presque tous les peuples de l'Europe des secours plus immédiats à l'aide des défrichemens et des améliorations des cultures; mais ce sont là en quelque sorte les dernières ressources qu'on doit reserver, et qu'il faut ménager.

Ces considérations semblent surtout avoir dirigé les Anglais dans leur système de découvertes,

de conquêtes et de colonisation, qu'ils poursuivent avec autant de constance que de succès, depuis une trentaine d'années surtout. Nous les voyons, dans cette intention, se presser de fonder des colonies partout où cela paraît possible. Attentive à la nécessité qui s'avance, nous voyons l'Angleterre, comme un pilote habile qui présage la tempête, multiplier les ressources qui peuvent l'aider à s'en défendre. Elle garde pour l'avenir les contrées qui peuvent encore servir à la culture; et lorsqu'elle ne juge pas à propos d'être agricole chez elle, elle est conquérante au-dehors. C'est ainsi que nous la voyons pousser ses établissemens dans l'intérieur de l'Afrique par le Cap de Bonne-Espérance, dont le climat salubre et tempéré lui présente des champs fertiles, tandis que ses armées dans l'Inde étendent sa domination et y accroissent le nombre de ses sujets. Peu lui importe que dans celle-ci les dépenses annuelles surpassent la somme des revenus; elle n'y voit qu'un moyen puissant d'exportation, et par conséquent de travail, pour une portion considérable de la population anglaise, qui trouve à s'occuper ou à s'employer utilement, non-seulement dans les fabriques que soutient le commerce de l'Inde, mais encore dans les armées, dans la marine, dans l'administration, dans toutes les branches de la navigation que ce commerce traîne à sa suite : avantage immense pour la métropole, et sans lequel l'oisiveté et la misère de la classe industrieuse de la

nation exposeraient l'état aux plus grands dangers.

Les mêmes principes qui, aux yeux du gouvernement anglais, ont donné tant d'importance aux possessions de l'Inde, malgré les frais et les soins qu'exige leur conservation, l'ont guidé dans les établissemens moins éloignés qu'il a formés en Afrique sous le rapport de la culture et du commerce.

On connaît les recherches dirigées sur ce continent pour y parvenir, et les tentatives que le gouvernement anglais a faites pour entretenir des relations commerciales et des négociations avec les peuples établis dans ces régions ignorées. Tandis qu'il se livrait à ces soins, une association de personnes riches et éclairées, sous le nom de *société africaine*[1], entreprit ce qu'on pourrait appeler la découverte de l'intérieur de l'Afrique ; elle y fit pénétrer de divers côtés des voyageurs instruits et hardis, chargés d'examiner la nature du pays, la situation et la force des nations qui l'habitent, et de recueillir tout ce qui peut servir à y lier des relations utiles ou former des établissemens [2].

A cette époque la Cafrerie avait déjà été visi-

[1] Cette société, fondée en 1787; ne s'occupe pas seulement de recherches et de voyages pour les intérêts du commerce; elle envoie aussi des missionnaires pour la propagation du christianisme. Pendant l'année 1818 elle en a fait partir huit pour l'ouest de l'Afrique, deux pour le nord de l'Inde, et neuf pour la Nouvelle-Zélande. Ses revenus, fruit des générosités particulières, s'élevaient pour cette année à 28,000 livres sterling ; somme égale à ses dépenses.

[2] Il n'y a qu'en Angleterre que l'on voie se former des associations

tée par Sparmann, Paterson, et surtout par Le Vaillant, savant français, qui en avait décrit l'état politique, les mœurs, et qui, s'avançant avec autant de bonheur que de hardiesse dans ces contrées sauvages, y avait découvert des peuples dont le nom même était inconnu aux Européens. L'Égypte, la Nubie, l'Abyssinie, depuis long-temps accessibles, avaient été décrites par Norden, Bruce, et Volney : mais, de tout le reste de l'Afrique, on ne connaissait guère avec certitude que les côtes et la petite étendue de territoire qui avoisine chaque établissement européen.

Le premier voyageur envoyé par la société africaine fut Lediard, Américain, d'un esprit entreprenant et d'un courage à toute épreuve. Il partit en 1788, et essaya de pénétrer par l'Égypte. Il recueillit dans la conversation des marchands d'esclaves des idées sur le commerce de l'intérieur, sur la nature du pays, et la route des caravanes ; mais il mourut à Sennaar [1].

qui présentent autant de zèle, de patriotisme et de résultats utiles pour l'état. Le gouvernement n'a que de la protection à accorder ; c'est l'effet de l'esprit public, fruit de la liberté britannique. Tous les prodiges qu'il enfante cesseraient du jour où le despotisme prendrait en Angleterre la place des lois, et où l'obéissance passive deviendrait le caractère national.

Nous pourrions citer en France quelques voyages utiles effectués en Afrique, entre autres celui que M. Mollien a fait tout récemment ; mais ils ont été ordonnés et payés par le gouvernement.

[1] Nos biographies, qui n'oublient point de mettre parmi les noms qui se sont *rendus célèbres* ceux de faiseurs de brochures ignorées, ne disent pas un mot des hommes qui se sont rendus recommandables par des voyages utiles, comme Lediard, par exemple.

En même temps que la société africaine essayait cette tentative, elle envoyait d'un autre côté Lucas, autre voyageur qui, ayant résidé long-temps à la cour de Maroc, connaissait les mœurs et le langage des Arabes. Lucas devait aller de Tripoli au Fezzan par le désert, et revenir par la Gambie ou la côte de Guinée; mais il ne put aller que de Tripoli à Mesurate.

Deux ans après, en 1790, la société envoya le major Houghton pour pénétrer par la rivière de Gambie, et traverser le pays de l'est à l'ouest. Houghton remonta en effet cette rivière jusqu'à une grande distance de son embouchure; mais, après avoir essuyé mille traitemens barbares de la part de ces peuples sauvages, il mourut misérablement.

Le sort qu'il avait éprouvé n'empêcha pas le célèbre Mungo-Park de tenter la même entreprise. Plus heureux que son prédécesseur, malgré de grands dangers et de grandes souffrances, il rapporta en Europe les premières notions authentiques sur l'intérieur du continent africain. Ce premier succès lui inspira le dessein de faire un second voyage; mais il ne revint plus, et périt, suivant toutes les apparences, dans cette périlleuse entreprise.

Tandis que Mungo-Park donnait cet exemple de zèle et de courage, un simple particulier, M. W. Browne, excité par les mêmes motifs, entreprit seul, à ses frais et avec ses seules ressour-

ces, de traverser l'Afrique de l'est à l'ouest. Parti d'Alexandrie le 24 février 1792, il pénétra jusqu'à Siwah, que quelques savans pensent être l'ancien Oasis, où se trouve le temple de Jupiter Ammon, et où il reconnut des ruines que l'on croit être celles de ce temple. Mais des obstacles s'opposèrent à ce qu'il pénétrât plus avant; il revint en Égypte. L'année suivante il se joignit à une caravane, et parvint jusqu'au Darfour, d'où il retourna en Égypte.

A peine avait-il achevé ces entreprises hasardeuses qu'il eut pour successeur un jeune Allemand nommé Hornemann, envoyé par la société africaine de Londres. Hornemann partit de cette capitale en 1797, et se trouvait à Alexandrie au moment où les Français venaient de s'en emparer[1]. Le général en chef, instruit de son dessein, lui accorda tous les secours dont il pouvait avoir besoin pour en faciliter le succès. Hornemann partit du Caire, en septembre 1799, avec la caravane du Fezzan [2]. Il traversa le désert de Libye, parvint à Mourzouk, capitale du Fezzan. Il fit une courte excursion de Mourzouk à Tripoli, revint à Mourzouk, et écrivit à la société africaine qu'il allait

[1] L'expédition d'Égypte, si mal jugée, fut une des belles entreprises du dix-huitième siècle. L'établissement d'une nation civilisée dans cette riche partie du monde eût répandu la civilisation, les arts dans toute l'Afrique, et donné un nouveau et salutaire mouvement aux relations commerciales de l'Inde et de l'Europe.

[2] *Voyez* l'introduction au *Dictionnaire universel de la géographie commerçante* pour ce qui concerne les caravanes qui font le commerce de l'intérieur de l'Afrique.

partir avec la grande caravane de Bournou. Depuis cette époque on n'a plus reçu de nouvelles de ce courageux voyageur. Il est probable qu'il a péri comme ceux qui l'ont précédé.

Cependant la société africaine, affligée, mais non déconcertée par tant de fâcheux accidens, renonça à l'espoir de pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique par le nord, et ramena ses vues sur les côtes occidentales. Une nouvelle route fut suggérée par le Calabar, sur la côte de Guinée ; mais ce nouveau projet ne servit qu'à joindre un nom de plus, celui de Nichols, à ceux de tant d'infortunées victimes de leur zèle et de leur courage.

Si l'on considère les obstacles physiques qui s'opposent en Afrique aux recherches et à la marche d'un voyageur européen, et les obstacles moraux bien plus grands encore qu'il trouve dans la barbarie des habitans, dans leur féroce avidité, leur jalousie curieuse et leur superstitieuse méfiance, on s'étonnera peu des funestes résultats de ces entreprises. En comparant cependant ces résultats avec le succès complet que M. Bowdich a obtenu dans une semblable mission, on sera tenté de croire que c'est du choix des moyens et des circonstances qu'en dépend le succès.

Son voyage fut déterminé par une circonstance politique. Le principal établissement des Anglais sur la Côte-d'or, appelé *Cape-coast-castle*, avait sous sa protection une nation voisine habitant les rives de la mer, et nommée *Fantées*. Un roi

puissant de l'intérieur, le roi des *Ashantées*, se trouvant offensé par cette nation, déclara la guerre aux Fantées, envahit leur territoire, et, suivant l'usage de ces peuples barbares, brûla les villages et massacra les habitans. L'établissement anglais lui-même fut bloqué, et courut les plus grands risques. Mais la résistance qu'y trouva le roi des Ashantées, et d'autres raisons sans doute le déterminèrent à entrer en liaison avec les Anglais. On saisit cette occasion de lui envoyer une ambassade, et l'on en confia la conduite à un membre du conseil de la compagnie anglaise, M. James, gouverneur d'Acra [1]. M. Bodwich, qu'un ardent désir de se distinguer par des services avait conduit en Afrique, fut associé à l'expédition et chargé des recherches scientifiques. Cette expédition partit de Cape-coast-castle au mois d'avril 1817; et, après de grandes difficultés, des intrigues, des dangers suscités à la cour du monarque noir par les Portugais et les Maures, M. Bodwich, qui montra la plus grande fermeté et la plus grande prudence dans la négociation (M. James avait tout abandonné), parvint à négocier entre le roi des Ashantées et les Anglais un traité de commerce favo-

[1] Acra, ou Acara; c'est un pays avec une bourgade du même nom, sur la côte-d'or de Guinée. Les Anglais, les Hollandais et les Danois y ont chacun un établissement. Ce pays est le meilleur de toute la côte, et il s'y fait un grand commerce avec les habitans. C'était autrefois un des plus fréquentés pour la traite des noirs, qui s'y fait encore au mépris des traités, et par une connivence secrète en faveur des planteurs des colonies européennes.

rable à leurs vues et à leurs établissemens dans cette partie de l'Afrique [1].

Dans la relation que M. Bodwich a publiée de son voyage on aperçoit les avantages qu'il y aurait à établir des colonies dans cette partie de l'Afrique ; et c'est le point sur lequel l'Angleterre ne cessera jamais d'avoir les yeux ouverts.

Les établissemens qu'elle a déjà formés dans la Sénégambie prouvent que l'on peut en tenter avec confiance lorsqu'avec des fonds nécessaires la patience et le zèle conduisent les chefs du gouvernement.

Nous avons déjà fait connaître, en parlant de la traite des nègres dans *l'introduction* de cet ouvrage, les principaux détails de l'un de ces établissemens, celui de Sierra-Leone, sur la rivière de ce nom ; nous n'ajouterons que peu de nouveaux documens sur l'établissement de Sainte-Marie.

Cet établissement, situé près de l'embouchure de la Gambie, prospère sensiblement, dit une feuille officielle [2]. Il augmente ses relations commerciales. En voici la preuve, d'après le rapport des chefs de la douane de Sainte-Marie.

Les importations par bâtimens de commerce et pour compte de négocians établis dans ce pays se sont élevées en 1818 à 41,711 livres sterling ;

[1] Nous ne pouvons passer sous silence ici le voyage de M. Mollien en Afrique, fait en 1818 par ordre du gouvernement français. C'est un des plus intéressans qui aient été tentés ; il a eu tout le succès qu'on en attendait. Il a été imprimé en deux volumes in-8°, avec deux cartes du pays parcouru par l'auteur.

[2] Gazette de Sierra-Leone.

elles n'avaient été en 1817 que de 7,828 liv. sterl. : l'accroissement a donc été de 33,883 livres sterling.

Cette différence est énorme, et paraît provenir des grandes dépenses faites et payées par le gouvernement en argent et en traites sur le trésor anglais. Ces dépenses ont donné des moyens d'industrie aux habitans, et, en augmentant les consommations, ont accru en même temps les importations.

Les exportations n'ont pas répondu aux importations ; mais elles prouvent toujours les progrès de cet établissement, qui peut avoir les plus grands résultats dans l'avenir pour étendre les colonisations sur la Gambie.

Les exportations de 1818 ont consisté en cent vingt-quatre tonneaux de cire, quinze tonneaux de morphil (ivoire), cinq mille deux cent quarante-cinq peaux de bœuf estimées 70 onces d'or, et cent vingt-cinq tonneaux de gomme.

On a pu voir dans ce que nous avons dit plus haut que les Anglais ont encore des établissemens dans l'Afrique, de peu d'importance, il est vrai ; nous passerons donc à celui qui mérite le plus d'attention, le Cap de Bonne-Espérance.

Conquis par eux dans le commencement de la guerre [1], ils l'avaient rendu à la paix d'Amiens, après l'avoir possédé pendant près de sept ans, et y avoir fait de nombreuses et importantes améliorations.

[1] Ils y entrèrent le 16 septembre 1795.

Ce ne fut pas sans les plus vifs regrets qu'ils virent leur échapper cette possession, qui donne la clef du midi de l'Afrique et de la navigation à l'est. Elle leur avait servi pendant la guerre à protéger leur commerce et leurs riches établissemens de l'Inde ; la perdre, c'était laisser à la France, à l'Espagne, au Portugal, aux Hollandais, les moyens, en cas d'hostilités, de barrer le passage aux vaisseaux qui se rendent par les mers de l'Asie dans les colonies qu'ils possèdent sur ces parages.

Ces graves inconvéniens furent développés avec une rare sagacité et beaucoup de soin par l'auteur anglais du *Voyage dans la partie méridionale de l'Afrique* [1]. Il est curieux de voir avec quelle franchise cet écrivain patriote avoue le système de domination des Anglais, et la confiance qu'il met dans les événemens pour rentrer en possession de cette belle colonie.

« Il est évident, dit-il, que, dans le cas où nous n'aurions pas le Cap de Bonne-Espérance, et que les hostilités éclateraient, l'Angleterre ne pourrait donner d'assez forts convois à son commerce d'Asie sans se jeter dans des frais immenses qui rendraient ce moyen impossible. La dépense d'une escadre placée à l'île Sainte-Hélène, aussi long-temps que les Français seraient maîtres du cap [2], suffirait, à la vérité, pour soutenir tout

[1] M. John Barrow, secrétaire du lord Macartney, auditeur-général des comptes au Cap de Bonne-Espérance, etc.

[2] Les Hollandais, à qui le Cap fut rendu, étaient dès-lors visiblement sous l'influence, ou, pour mieux dire, sous l'autorité de la France,

l'établissement de l'Afrique méridionale ; mais elle excéderait, suivant toute probabilité, le bénéfice des cargaisons ainsi protégées ; d'ailleurs je ne parle pas de l'inconvénient qu'il y aurait à détacher des vaisseaux de guerre des plus importantes stations. Un autre obstacle encore, c'est que Sainte-Hélène ne fournit aucune des provisions dont cette flotte aurait besoin. On y a la plus grande peine à se procurer une petite quantité de rafraîchissemens pour l'usage de l'île ; et le surplus, vendu à des prix exorbitans, est cédé aux équipages des vaisseaux de la compagnie des Indes [1]. Il y a peu de bêtes à cornes, et l'on n'en peut tuer une seule sans la permission du gouverneur. Cependant c'est maintenant le seul point de ces parages où les Anglais puissent assurer un convoi. Quel inappréciable avantage ne serait-ce donc pas pour eux de posséder entre l'Inde et l'Europe un point de ralliement abondamment pourvu de toutes les provisions nécessaires à leur marine, une colonie qui, loin d'être comme aujourd'hui un objet d'inquiétude, un instrument de menace et de ruine, serait le rempart et la sauvegarde de leur commerce et de leur empire d'Asie ! »

malgré la prétendue république batave, reconnue indépendante, et érigée plus tard en royaume pour Louis Bonaparte (5 juin 1806).

[1] L'île de Sainte-Hélène appartenait à cette époque à la compagnie des Indes anglaises, de qui le gouvernement l'a achetée pour y former la demeure de Bonaparte : de grandes améliorations s'y sont opérées depuis.

Les Anglais offrirent dans les conférences de la paix d'Amiens l'île de Ceylan en place du cap de Bonne-Espérance. « Mais les Français, dit encore le même écrivain [1], jugèrent le cap de Bonne-Espérance plus important pour eux que l'île de Ceylan, dont ils ne pensèrent jamais à disputer sérieusement la cession. Si aux négociations ils insistèrent sur ce point, c'était pour en emporter un autre, la restitution *nominale* du Cap à ses anciens possesseurs. Cependant si, pour obtenir la paix l'Angleterre fut réduite à la nécessité d'opter entre l'une ou l'autre de ces colonies, cas où probablement elle se trouva, ce dut être un point difficile et bien délicat d'estimer la valeur et l'importance comparative de chacune. L'île de Ceylan avait en sa faveur de donner à peu près 1,000,000 de liv. sterl. de revenu, de posséder un port (Trinquemale) tel qu'il n'y en a pas de supérieur dans le monde entier; d'être la clef de toute l'Inde, et une place d'où un ennemi puissant peut attaquer à son choix tous les points de l'Asie méridionale. On voyait au Cap de Bonne-Espérance un promontoire stérile (car telle était alors l'opinion dominante sur la colonie du Cap) à une grande distance des possessions de l'Inde, fournissant peu ou point de revenus, et exigeant pour son entretien des frais considérables. »

« Si nous cédons Ceylan, disait lord Macartney, cette île, étant située à l'extrémité de la presqu'île

[1] Tome 2, page 9.

de l'Inde, va devenir un port ennemi, immédiat et terrible, en ce qu'il donne le pouvoir d'envahir la côte de Malabar et celle de Coromandel. L'excellent port de Trinquemalé est d'un prix inestimable pour une puissance maritime ; il commande la baie du Bengale ; il donne la facilité de gêner, de maîtriser la navigation des détroits de la Sonde et de Malaca. Nos possessions, notre marine et notre commerce d'Asie seront donc livrés aux déprédations des maîtres de Ceylan, admettant que Ceylan, mis en balance avec le Cap, doive l'emporter ; n'oublions pas néanmoins que le Cap de Bonne-Espérance dans les mains de nos ennemis pourrait leur servir d'un puissant instrument pour reconquérir Ceylan. »

Ces diverses raisons n'empêchèrent pas la restitution d'avoir lieu. L'article 6 du traité d'Amiens porte : « Le Cap de Bonne-Espérance reste à la république batave en toute souveraineté, comme cela avait lieu avant la guerre. Les bâtimens de toute espèce auront la faculté d'y relâcher et d'y acheter les approvisionnemens nécessaires comme auparavant, sans payer d'autres droits que ceux auxquels la république batave assujettit les bâtimens de sa nation. »

Les réflexions de M. Barrow, écho de sa nation en ce point, méritent d'être citées : « Nul doute que les Français [1], dit-il, n'aient préféré le Cap, quoique moins avantageux sous certains rapports

[1] On ne doit point oublier qu'alors la prétendue république batave

que l'île de Ceylan, dans l'idée qu'il leur servirait à s'emparer de celle-ci ; cette dernière n'était pas en effet alors d'un grand prix pour eux ; elle ne fournit aucune des provisions nécessaires aux forces de terre et de mer ; elle sera toujours à la merci de la puissance qui aura dans les mers de l'Inde une flotte supérieure ; et sa position est telle, que l'ennemi n'y pourrait assembler une pareille flotte, ou l'avitailler tant que la Grande-Bretagne serait maîtresse du Cap de Bonne-Espérance : il eût donc été bien avantageux pour elle de conserver un poste qui aurait fermé à ses ennemis l'entrée de l'Océan indien, et au moyen duquel elle aurait toujours été en état de les reléguer dans leurs inutiles îles de France et de Bourbon.

« Que le gouvernement anglais se tienne donc sur ses gardes ; qu'il veille continuellement sur les parties de l'état les plus vulnérables ; surtout, après avoir pourvu à la sûreté de l'empire, qu'il traverse, qu'il étouffe dans leur naissance les desseins que les Français ont sur l'Inde. Le premier pas vers ce but désirable doit être de recouvrer le Cap de Bonne-Espérance. »

Ce vœu fut rempli ; les Anglais s'emparèrent de nouveau du Cap au commencement de 1805, et la possession leur en fut confirmée à la paix de 1814. L'article 1er de la convention signée à Londres le 13 août 1814 porte : « Sa majesté bri-

n'était qu'un fief de l'empire de Bonaparte, dont il fit ensuite le royaume passager de son frère Louis.

tannique s'engage à restituer au prince souverain des Provinces-Unies des Pays-Bas les colonies, comptoirs et établissemens dont la Hollande était en possession au commencement de la dernière guerre, c'est-à-dire au 1[er] janvier 1803 [1], dans les mers et les continens de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie, à l'exception du Cap de Bonne-Espérance, et des établissemens de Démérari, d'Essequibo et de Berbice, desquelles possessions les hautes parties contractantes se réservent de disposer par une convention supplémentaire qui sera négociée ci-après. »

Par cette dernière convention, de la même date que la précédente, et également signée à Londres, il est stipulé que l'Angleterre donnera, 1° un million sterling à la Suède pour indemnité de la cession de la Guadeloupe rendue par elle à la France, conformément à l'article 9 du traité de Paris, indemnité dont le roi des Pays-Bas était tenu envers la Suède pour compensation d'autres avantages à lui faits; 2° que l'Angleterre donnera une somme de deux millions sterling au même roi des Pays-Bas pour les dépenses nécessaires à la fortification de la ligne de défense des Pays-Bas; 3° que l'Angleterre s'engage également, et conjointement en portion égale avec la Hollande, à fournir aux frais ultérieurs pour établir et consolider d'une

[1] Ainsi, d'après cette époque officielle, la paix d'Amiens n'aurait duré que du 25 mars 1802, où elle fut signée, jusqu'au 1[er] janvier 1803.

manière satisfaisante l'union de la Hollande et des Pays-Bas.

« En considération de ces engagemens, dit la convention, le prince souverain des Pays-Bas consent à céder en toute souveraineté à sa majesté britannique le Cap de Bonne-Espérance, et les établissemens de Démérari, d'Essequibo et de Berbice, à condition néanmoins que les sujets de sa dite altesse royale le prince souverain [1], étant propriétaires dans lesdites colonies, auront la faculté (sauf tels règlemens dont on conviendra par une convention supplémentaire) de naviguer et de trafiquer entre lesdits établissemens et les territoires dudit prince souverain en Europe.

« Les hautes parties contractantes sont aussi convenues que les navires de toute espèce appartenant à la Hollande seront admis librement au Cap de Bonne-Espérance pour s'y procurer des rafraîchissemens et les réparations dont ils pourraient avoir besoin, sans avoir pour cela d'autres droits à payer que ceux qu'on exige des sujets anglais. »

Avant d'entrer dans l'exposé des productions territoriales et de l'état de colonisation de cet établissement, transcrivons encore quelques-unes des considérations de M. Barrow sur l'importance d'un grand dépôt commercial qu'on pourrait y

[1] Ce ne fut que par l'article 65 de l'acte du congrès de Vienne du 9 juin 1815 que le titre et les prérogatives de la dignité royale ont été reconnus par toutes les puissances dans la maison d'Orange.

former. C'est un point important du commerce du monde; et la manière dont le traite le judicieux Anglais donne une trop juste idée de ces résultats pour que nous ne le laissions pas parler lui-même.

« Le Cap, dit-il, est une situation unique pour un dépôt commercial entre l'Europe et les Grandes-Indes, entre l'Asie, l'Amérique et les Antilles. Mais on fait une grande objection contre le projet de l'y établir; c'est le préjudice qu'il causerait aux ventes de Londres, et par suite la diminution des revenus que la couronne tire des douanes. La compagnie pourrait sans doute répondre des droits du roi sur les ventes qu'elle ferait au Cap; mais le but de l'entrepôt serait tout-à-fait manqué, si l'on y exigeait des droits qui portassent le prix des marchandises assez haut pour qu'il ne fût pas plus onéreux aux marchands étrangers de les aller prendre dans l'Inde qu'au marché de Londres. Et si ces taxes étaient réduites, il y aurait évidemment une perte dans les revenus de la couronne; à moins toutefois que l'augmentation des ventes, augmentation très-probable dans la présente supposition, ne vînt à compenser la réduction des droits. Voici une autre objection fondée sur le tort que ce dépôt causerait en général au marché de Londres. Les marchands étrangers, en venant se pourvoir aux magasins de la compagnie, trouvent leur avantage à placer, à expédier dans le même vaisseau une cargaison assortie, produit des co-

lonies et des manufactures anglaises. Si ces marchands trouvaient un marché plus favorable, et allaient s'y fournir de marchandises de l'Inde, ils y compléteraient aussi leur cargaison avec d'autres articles au préjudice du négociant de Londres.

« L'une et l'autre de ces objections vont tomber peut-être devant les considérations suivantes. Au rapport même des directeurs, le commerce de la compagnie est assez vaste pour fournir tous les marchés de l'Inde et de la Chine en objets du crû et des manufactures de l'Europe. En remplissant les demandes de ces marchés, elle ne cherche aucun bénéfice actuel, et se contente de ne pas perdre, afin de s'emparer exclusivement du commerce, et d'en exclure, en les décourageant, les autres nations, qui se trouvent ainsi obligées de solder en espèces la plus grande partie de leurs cargaisons. Le privilége de trois mille tonneaux que la dernière charte de la compagnie accorde aux marchands particuliers n'est même, dit-on, jamais rempli. Elle a réduit dans l'Inde et à la Chine les articles d'Europe à des prix si bas, que ces commerçans ne trouvent aucun avantage à faire avec un léger frétement des envois pour leur propre compte à l'est du Cap de Bonne-Espérance. Les Américains sont les seuls qui, grâce à leurs pêches, peuvent former une cargaison entière propre à être échangée contre des marchandises de l'Inde et de la Chine; c'est avec cet échange qu'ils fournissent leurs propres colonies et les

Indes occidentales, au grand dommage des ventes de la compagnie anglaise.

« Mais la compagnie peut fournir à son entrepôt la quantité nécessaire de produits naturels et industriels de la Grande-Bretagne, et les donner à meilleur marché que ne pourrait le faire aucun autre peuple. Les Américains, ne trouvant plus au Cap le débit de leurs bois, borneront leur commerce d'exportation à la pelleterie et au genseng : ils pourront apporter ces articles à l'entrepôt, et les y échanger contre du thé, des mousselines, des nankins, sur lesquels on fera un bénéfice si modéré, qu'ils auront peu d'intérêt de les aller acheter aux marchés de l'Inde et de la Chine. Les autres nations y trouveront toutes les marchandises anglaises presqu'au prix de Londres; elles y prendront des cargaisons assorties.

« Dans les quatre dernières années du gouvernement anglais au Cap, les vaisseaux portugais frétés par les Anglais, et des bâtimens pêcheurs anglais en exportèrent pour les Indes occidentales, la côte du Brésil et celle de Mosambique, une quantité de marchandises d'Europe et de l'Inde (ces dernières étaient en grande partie des objets de prix), une quantité, dis-je, égale à la somme de 850,000 rixdallers, ou 170,000 livres sterling en papier de cours. Les articles d'Europe, qui formaient la moitié de cette valeur, dûrent donner aux marchands du Cap des bénéfices très-grands, et plus considérables que

ne les demanderait la compagnie ; aussi furent-ils revendus à très-haut prix. Malgré cela le commerce des côtes du Brésil aurait pu se porter au double, au triple, et au-delà.

« S'il y avait au Cap un dépôt commercial sous la direction de la compagnie anglaise, il se ferait dans l'Amérique espagnole et portugaise une bien plus grande consommation des produits de l'Orient, qui seraient tous payés en espèces ; et comme la compagnie a le plus grand besoin d'espèces pour son commerce en Chine et pour le gouvernement de son empire indien, les rentrées d'argent monnayé qu'elle se procurerait par ce moyen diminueraient beaucoup, si elles ne faisaient pas entièrement disparaître la gêne que tous les jours lui fait éprouver la rareté des espèces. D'ailleurs, en ouvrant un plus grand débouché aux marchandises de l'Inde, on indemniserait en quelque sorte les naturels du pays de ce que la compagnie leur prend en forme d'impôt pour envoyer en Europe.

« Il y aurait peut-être un moyen sûr d'anéantir le commerce clandestin qui se conduit avec des capitaux anglais, mais sous pavillon neutre, et qui est depuis long-tems un sujet de plaintes inutiles : ce serait que, dans son entrepôt, la compagnie livrât les objets d'Europe à un taux très- peu supérieur à celui de Londres, et qu'elle n'imposât sur ceux d'Asie nul droit, ou du moins qu'un droit très-faible. Les directeurs seraient sans

doute en état de décider à quel prix les aventuriers aimeraient mieux prendre leur cargaison au Cap que de poursuivre jusqu'aux Indes et à la Chine.

« De cet entrepôt naîtrait encore une nouvelle branche de commerce avec les Indes occidentales ; commerce qui supplanterait celui que les Américains y font si heureusement depuis quelques années. Il ouvrirait en même temps un autre débouché aux produits de la colonie, particulièrement aux vins. Avec un peu plus de soin et une préparation mieux entendue, ces vins pourraient remplacer ceux de Madère, dont les Antilles consomment une grande quantité, malgré le prix excessif qui n'en permet l'usage qu'aux plus riches insulaires. Le Madère du Cap pourrait être donné dans toutes ces îles pour le quart de ce qu'y coûte le vrai Madère.

« Si, après une certaine expérience, la compagnie ne jugeait pas l'entrepôt favorable à ses intérêts, elle aurait toujours la faculté de remettre le Cap dans la situation où le tenaient les Hollandais. Par la multiplicité des droits et des prohibitions, elle en pourra défendre l'entrée à tous les vaisseaux étrangers ; ils n'y aborderont, si elle le veut, que pour y acheter de fraîches provisions avec du papier ayant cours, ou de l'argent comptant. Elle souffrira ou repoussera, selon son bon plaisir, la foule des aventuriers étrangers. Par les lois existantes de la colonie, personne n'y peut résider sans une permission spéciale ; et le gouver-

neur est autorisé à renvoyer tout individu dont il juge le séjour peu convenable à l'établissement.

« Mais, si l'expérience réussit, quel heureux résultat pour l'Angleterre ! elle possède désormais le commerce exclusif de l'Asie. Aujourd'hui elle n'y trouve de rivaux dangereux que les Américains : avec cet entrepôt elle les fera servir à sa prospérité, ou elle causera leur ruine. Si les Hollandais se replacent jamais au rang des nations indépendantes, ils rechercheront l'alliance et l'amitié de la Grande-Bretagne, qui leur sont nécessaires pour se soutenir dans l'Orient. Vu le mauvais état de leurs finances, ils seront fort contens d'avoir le privilége exclusif des épices, et la portion du commerce de transport que l'Angleterre voudra bien leur assigner : il lui serait toujours facile de réprimer toute usurpation de leur part, en refusant de ravitailler leurs vaisseaux au Cap ; refus qui leur rendrait impossible la navigation de l'Inde. Si à la paix ce peuple reste sous la dépendance de la France, soit directement, soit indirectement, les Anglais. maîtres du Cap, pourront toujours intercepter son commerce de l'est. Pour la France, qui est sans crédit et sans capitaux, qui n'a ni marine ni manufactures, elle ne saurait de long-temps, selon le cours naturel des choses, faire en Asie qu'un trafic peu considérable. »

Ce vaste projet n'est qu'en partie exécuté. Le Cap de Bonne-Espérance n'est pas compris dans les concessions faites à la compagnie des Indes,

elle en retire cependant, ainsi que la métropole, d'immenses avantages : on en jugera par les objets que la colonie offre à l'exportation, et par ceux dont elle a besoin pour sa consommation.

« A certaine époque de l'année, dit M. Latrobe [1], l'aspect général du Cap n'a rien d'attrayant. Le roc nu qui compose la montagne de *la Table*; à quelque distance, une chaîne de montagnes offrant la même nudité; dans l'intervalle, une plaine dont le sol, dur comme celui de la route la plus fréquentée, est impénétrable au soc de la charrue; le manque de végétation, et l'absence presque totale d'arbres, des attelages de bœufs d'une maigreur extrême : telle est la scène offerte à l'Européen qui débarque vers la fin des mois d'été.

« Mais un grand changement s'opère après que les pluies ont commencé, c'est-à-dire dans les derniers jours de mars ou les premiers jours du mois suivant. Alors on est agréablement surpris de voir l'argile et le gravier des plaines cachés sous de riches moissons, et de trouver dans des endroits non cultivés des milliers de fleurs diverses venues d'elles-mêmes sur un sol naguère en apparence si stérile. »

L'espace de terrain compris dans les limites de la colonie du Cap occupe environ trois cent quinze milles anglais (cent cinq lieues) en longueur le long des côtes occidentales, depuis la montagne

[1] *Voyage fait dans l'Afrique méridionale en* 1815 *et* 1816. 1 vol. in-8°. Londres, 1819.

de *la Table* jusqu'à la rivière de Koussie; et, en suivant les côtes méridionales dirigées vers l'est, depuis la même montagne jusqu'à la côte des grands Poissons [1], on compte cinq cent quatre-vingts milles (cent quatre-vingt-treize lieues) d'étendue. La moindre largeur de la colonie est au milieu de cette dernière ligne, et la plus grande vers l'extrémité orientale; elle comprend environ cent vingt mille milles carrés.

Les ravines formées par des courans d'eau au milieu des montagnes qui partagent cette surface offrent la plus riche végétation; et l'on trouve dans celles de ces ravines, qui sont au midi de la chaîne la plus près de la mer, des forêts de bois de construction qui s'étendent à plus de deux cents milles.

La moitié des cent vingt mille milles carrés compris dans les limites actuelles [2] de la colonie peut être déduite pour les plaines stériles et les montagnes nues. La totalité des soixante milles carrés restant n'est pas à beaucoup près toute fertile; il n'y a guère que trente mille milles carrés de terre susceptibles de produire.

Ces trente mille milles carrés (vingt millions d'acres anglais, à peu près vingt-cinq millions d'arpens français) appartiennent à environ trois mille familles. On juge par là qu'une très-petite portion de ce vaste pays est occupée, qu'une moindre encore

[1] *Voyez* la carte.
[2] Ceci se rapporte à 1803.

est en culture, et que sa population est faible.

Jusqu'à une époque récente il était divisé en quatre districts, le *Cap, Stellenboch, Zwellendam,* et *Reynet*, à la tête desquels était un magistrat supérieur nommé *landrost;* mais les trois derniers ont été subdivisés, et en forment à présent six, dont chacun a son landrost, sa ville ou son village, son église et son école.

Cette subdivision annonce une amélioration dans le régime de la colonie; mais on a une plus forte preuve de cette amélioration dans l'accroissement de la population.

D'après un recensement qui se faisait chaque année sous le gouvernement hollandais, mais qu'on peut soupçonner, il est vrai, de quelque inexactitude, elle était en 1798 de soixante-deux mille individus, dont vingt-deux mille blancs, vingt-six mille esclaves, et quatorze mille Hottentots. Elle est à présent de cent mille individus.

Les productions du Cap sont variées; mais on peut regarder comme les principales le vin, le froment, la laine; ces productions constituent même trois grandes divisions de propriétaires, formant autant de classes sous le nom de *wyn-boors, koorn-boors,* et *vee-boors* : ce sont les propriétaires de vin, de blé et de bestiaux [1].

Outre le vin, le blé, les bestiaux, le Cap fournit des laines, de l'eau-de-vie, des peaux, des

[1] *Voyez*, dans le voyage de Latrobe, cité plus haut, d'intéressans détails sur ces familles.

pelleteries, de l'huile de baleine, des fruits secs, des salaisons, de l'aloès, de l'ivoire, du tabac.

Nous analyserons sommairement ce que donnait en 1803 la culture des principales de ces productions. Les tableaux que nous en fournit M. Barrow nous serviront de guides; il les a puisés dans les bureaux de la colonie; et nous observerons seulement que, depuis l'époque où il les a transcrits, la quantité des denrées et des productions s'est accrue sensiblement, comme on le verra par les résultats que présente M. Colquhoun, et que nous ferons connaître.

Blé. L'état des grains qui entrèrent dans la ville du Cap pendant quatre années, et qui par conséquent en fait connaître la consommation pour les époques indiquées, ainsi que l'exportation, présente les quantités suivantes :

ANNÉES.	MUIDS [1] de FROMENT.	MUIDS D'ORGE.	MUIDS de SEIGLE.	MUIDS de POIS.	MUIDS de FÈVES.
1799	34,951	17,130	184	435	344½
1800	35,685	25,641½	444	366	326½
1801	32,322½	21,054	835½	808½	471
1802	28,402½	21,084	441½	168	216
TOTAL des 4 années.	131,361	84,909½	1,905	1,777½	1,358

[1] Le muids de grain contient cent quarante-quatre boisseaux, et

Vins. Il s'en fabrique de dix à douze espèces. Le plus recherché, et celui dont on fait le plus de cas porte le nom de *Constance.* Il s'en fabrique beaucoup dans l'étranger sous ce nom, mais il n'a rien de commun avec celui du Cap. Voici la quantité de vin de Constance exportée en quatre années consécutives.

ANNÉES.	DEMI-TONNEAUX.	VALEUR.
1799	157	11,752
1800	188	14,070
1801	173	13,007
1802	210	15,745
TOTAL des 4 années.	728	54,505 risd.

Eaux-de-vie. Une partie des vins et les résidus de toutes les espèces sont convertis en eau-de-vie. Cette industrie, ainsi que la culture de la vigne et la fabrication du vin, ont fait de grands progrès au Cap, au point que les Anglais espèrent

pèse deux mille huit cent quatre-vingts livres, chaque boisseau contenant vingt livres pesant de blé.

Le muids anglais, *hogshead*, celui dont il s'agit ici, contient quatre-vingt-seize *bushel* ou boisseaux anglais ; chaque bushel contient cinquante-cinq livres pesant de blé ; ainsi le muids anglais pèse cinq mille deux cent quatre-vingts livres.

pouvoir remplacer les vins qu'ils tirent de Porto, de Madère et de France par ceux qu'ils récoltent au Cap.

Le tableau suivant montre la quantité de vin et d'eau-de-vie qui fut consommée dans la ville par l'armée et la marine, et celle qui fut exportée pendant les quatre années de 1799 à 1802 inclusivement.

ANNÉES.	PIPES DE VIN.	PIPES D'EAU-DE-VIE.
1799	6,953 $\frac{1}{8}$	598 $\frac{1}{2}$
1800	5,199 $\frac{7}{8}$	472 $\frac{1}{4}$
1801	5,463 $\frac{7}{8}$	320 $\frac{1}{8}$
1802	4,031 $\frac{7}{8}$	273 $\frac{7}{8}$
TOTAL des 4 années.	21,649 $\frac{1}{4}$	1,664 $\frac{3}{4}$

Laines. Cette production s'est améliorée en qualité et en quantité depuis que les Anglais sont rentres en possession de la colonie; elle est, ainsi que les peaux et pelleteries, une source importante de revenus pour les propriétaires de troupeaux.

Une autre branche non moins utile de revenu est la pêche de la baleine, riche et abondante

sur les côtes et dans les mers adjacentes. Les salaisons pour les approvisionnemens des vaisseaux ; le savon, la chandelle, sont encore des objets d'un bon produit pour ceux qui en font commerce.

L'aloès, par l'usage qu'on en fait dans la bière, est devenu une branche de culture importante. Les Anglais en font des achats considérables ; on en jugera par l'exportation qu'indique le tableau suivant :

ANNÉES.	LIV. PESANT.	VALEUR. rixd.	sc.
1799	126,684	9,361	1
1800	71,843	5,217	0
1801	52,181	4,258	3
1802	91,219	7,829	0
TOTAL des 4 années.	341,927	26,665	4

L'ivoire ne peut plus être regardé comme un objet de commerce. Les éléphans et les hippopotames s'éloignent des lieux habités. Aussi pendant quatre années, de 1799 à 1802 inclusivement, n'a-t-on exporté que cinq mille neuf cent quatre-vingt-une livres pesant d'ivoire, valant 6,340 rixdallers.

Pour juger de l'intérêt qu'offre le Cap au commerce britannique, il suffit de mettre sous les yeux du lecteur les espèces de marchandises qu'on y porte, et les valeurs de celles qui y ont été portées pendant les années ci-dessus.

Ces marchandises sont des étoffes de laine, des draps, de la coutellerrie, de la bonneterie, de la quincaillerie, des toiles peintes, du fer, du charbon de terre, des poteries, des munitions navales, des bottes, des souliers, des ustensiles de ménage, des fromages et autres comestibles ; des étoffes du Bengale, de Madras ; du thé, du café, du sucre, du poivre, des épices, etc.

Comme il serait inutile à l'objet que nous devons nous proposer de fixer exactement le montant de chaque espèce de marchandises, nous allons présenter seulement un tableau général de toutes les importations faites au Cap pendant quatre ans : ce tableau donnera une idée de ce que le commerce de la colonie pourra devenir un jour sous un gouvernement aussi attentif et aussi éclairé que celui de l'Angleterre.

TABLEAU *des marchandises et des esclaves importés au Cap pendant* 1799, 1800, 1801 *et* 1802 *

ANNÉES.	Marchandises anglaises sur bâtimens anglais, franches de droits.	Marchandises de l'Inde sur bâtimens anglais, payant 5 pour cent d'entrée.	OBJETS précieux d'Europe, payant 5 pour cent de droits.	OBJETS précieux de l'Inde, payant 10 pour cent d'entrée.	ESCLAVES de prix et autres, importés par des marchands anglais.	PRODUIT total des importations sur bâtimens anglais.	Marchandises d'Europe et d'Amérique, importées sur bâtimens étrangers. Droit, 10 pour cent.	Marchandises de l'Inde importées sur bâtimens étrangers. Droit, 10 pour cent.	PRODUIT total des importations sur bâtimens étrangers.
	rixd. sc	rixd. sc.	rixd. sc.	rixd. sc.	rixd.	rixd. sc.	rixd. sc.	rixd. sc.	rixd. sc.
1799	674,009 6	104,124 0	20,623 5	100,487 0	245,600	1,144,844 3	118,244 0	64,219 6	182,463 6
1800	474,706 0	212,446 0	17,797 0	45,335 0	184,000	934,284 0	51,258 0	109,490 0	160,748 0
1801	587,023 4	290,117 0	568,425 0	129,642 6	271,200	1,846,408 2	156,394 5	3,3[illegible]7 2	139,731 7
1802	532,366 4	455,397 4	93,788 2	130,720 6	198,205	1,410,478 0	142,684 6	15,892 7	158,577 5
TOTAL des 4 années.	2,268,105 6	1,062,084 4	700,633 7	406,185 4	899,005	5,336,014 5	448,581 3	192,939 7	641,521 2

IMPORTATION TOTALE....... 5,977,535 rixd. 7 sch.

ou........... 1,195,507 liv. sterl. 3 sch. 6 den. en papier monnaie.

* Tiré du voyage de Barrow, t. 2, p. 89.

Terminons ces détails instructifs par un résumé de ce qu'était la colonie du Cap en 1798, et par l'estimation de sa valeur à l'époque de 1812; nous empruntons ce dernier de Colquhoun, dont l'ouvrage, qui offre les plus sûrs et les plus amples documens sur la statistique anglaise, nous a fourni la plupart de ceux que nous avons employés pour faire connaître l'Angleterre et ses colonies.

État *exact de la population, des bestiaux et des produits de toute la colonie en l'année 1798.*
(On n'y comprend ni les colons anglais, ni l'armée et la marine de la Grande-Bretagne.)

POPULATION.	DISTRICT du Cap.	DISTRICT de Zwellendam.	DISTRICT de Stellembosch.	DISTRICT de Graafreynet.	TOTAUX.
Chrétiens	6,261	3,967	7,256	4,262	21,746
Esclaves	11,891	2,196	10,703	964	25,754
Hottentots	. . . .	500	5,000	8,947	14,447
TOTAL	18,152	6,663	22,959	14,173	61,947
Bestiaux et produits.					
Chevaux	8,334	9,049	22,661	7,392	47,436
Têtes de gros bétail	20,957	52,376	59,567	118,306	251,206
Moutons	61,575	154,992	451,695	780,274	1,448,536
Porcs	758	. . . .	. . . . . .	. . . .	758
Pieds de vigne	1,560,109	. . . .	11,0500,000	. . . .	13,060,109
Pipes de vin	786 $\frac{1}{2}$	220 $\frac{1}{2}$	7,914	187 $\frac{5}{16}$	9,108 $\frac{5}{16}$
Muids de froment	32,962	16,720	77,063	11,283 $\frac{1}{2}$	138,028 $\frac{1}{2}$
— d'orge	18,819	10,554	32,872	5,193 $\frac{1}{4}$	67,438 $\frac{1}{4}$
— de seigle	529	. . . .	2,053	. . . .	2,582

ÉTAT *des possessions africaines de l'Angleterre en 1812, y compris le Cap de Bonne-Espérance.*

POSSESSIONS.	EUROPÉENS.	HOMMES DE COULEUR.	TERRES. CULTIVÉES.	VALEUR DES PRODUCTIONS.	EXPORTATIONS.	IMPORTATIONS.
			acres.	liv. sterl.	liv. sterl.	liv. sterl.
Sierra-Leone...........	28	1,899	1,560	123,400	107,000	111,000
Sénégal et dépendances..	600	3,400	4,000	55,600	15,600	22,000
Gorée................	50	3,000	120	36,500	6.000	10,000
Cap de Bonne-Espérance.	20,000	100,000	200,000	584,800	334,800	453,240
			acres.	liv. sterl.	liv. sterl.	liv. sterl.
TOTAUX..........	20,678	108,299	205,680	800,300	463,400	596,240

Nous avons laissé dans ce tableau le Sénégal et Gorée, rendus depuis aux Français ; il sera aisé d'avoir l'estimation du reste en déduisant les quantités relatives à ces deux possessions françaises.

Ce dernier tableau offre quelque différence entre les données qu'il contient et celles qui précèdent ; mais ces différences sont peu importantes, et nous n'avons pas cru devoir, pour les faire concorder ensemble, altérer les autorités d'où nous les avons tirées. N'oublions pas non plus de remarquer que Colquhoun lui-même, qui a été bien servi dans ses renseignemens, prévient, d'après des rapports exacts, que l'estimation qu'il donne de la population du Cap n'est plus aussi considérable, et qu'au moment où il écrit (1812) les diverses classes d'habitans ne s'y élèvent peut-être pas au-dessus de quatre-vingt-dix mille [1].

Passons maintenant aux possessions anglaises dans l'Inde.

Colonies des Anglais dans l'Amérique.

Nous commencerons par celles qui sont le plus au nord et en plus grande partie sur le continent américain, c'est-à-dire le haut et le bas Canada ; le Nouveau-Brunswick ; la Nouvelle-Écosse ; le cap

[1] Depuis cette époque, de nombreuses colonies ont été formées au Cap, et la population s'y accroît chaque jour.

Breton ; Saint-Jean, ou l'île du prince Édouard ; Terre-Neuve ; la Baie-d'Hudson.

Il serait inutile de faire la description topographique de chacune de ces possessions ; on la trouve partout : mais nous ferons connaître leur l'état statistique et leur richesse commerciale.

Suivant les résultats présentés par M. Colquhoun, on ne comptait pas moins de deux cent mille habitans dans le haut Canada, et pas moins de cent mille dans le bas en 1812, presque tous Européens ou descendans d'Européens. Il y avait un peu avant la même époque, c'est-à-dire en 1808 (et les améliorations y ont été nombreuses depuis), trois millions huit cent mille acres de terre cultivée dans l'un et l'autre Canada ; ce qui donne un peu plus de dix acres par habitant. Quant à la partie non cultivée, elle est immense ; on la porte vaguement à cent millions d'acres.

La navigation tant intérieure que maritime emploie six cent soixante-un bâtimens (non compris les barques), jaugeant cent quarante-trois mille huit cent quatre-vingt-treize tonneaux, et occupant six mille six cent dix hommes de mer.

Le Canada est fertile en presque toutes les productions qui n'exigent pas une grande chaleur. On y recueille des grains, des fruits. De belles forêts y fournissent des bois de charpente. Les habitans elèvent beaucoup de bétail, de moutons, de porcs, de volaille, et en général tout ce qui est necessaire à la vie et à l'économie domestique.

Ces différens produits peuvent être évalués, dans la consommation, à une somme de 20 livres sterling par individu annuellement; ce qui fait une somme, pour trois cent mille habitans, de 6,000,000 de liv. sterl., auxquels il faut ajouter, pour l'exportation des mêmes produits, 1,302,827 liv. ster.: ainsi le revenu brut des productions du sol irait à 7,302,827 liv. sterl.

L'évaluation des propriétés publiques aux deux Canada offre le résultat suivant :

Il y a des fortifications à Quebec qui exigent une garnison de cinq mille hommes, des barraques pour deux mille hommes, un corps d'artillerie, des maisons pour le gouvernement, et des forts sur la rivière de Saint-Laurent; tous ces objets réunis offrent une valeur de 1,000,000 de livres sterling en propriétés publiques.

Quant à la propriété particulière, pour l'évaluer, il faut remarquer que l'acre des bonnes terres arables est vendu 5 liv. sterl. ; que celui des terres médiocres vaut 5 à 6 dollars (25 à 30 francs); les terres à bois 2 dollars : ainsi deux livres sterling peuvent être le prix moyen des terres.

On n'estime guère qu'à 300,000 liv. sterl. le montant de l'argent en circulation, à quoi ajoutant 20,000 livres sterling employées dans les constructions maritimes à Montréal et à Quebec, cela ne fait que 320,000 liv. sterl. d'espèces en circulation.

Les cultures du Canada sont en général fort

belles, quoique l'hiver y soit rigoureux. Le long du fleuve Saint-Laurent surtout, dans le haut Canada, la terre cultivée se couvre de fertiles moissons; toutes nos céréales s'y plaisent. Cependant, quoique les forêts soient immenses et bien garnies, les arbres n'y atteignent ni la même hauteur ni le même volume que dans les pays plus méridionaux.

Les Anglais viennent de jeter sur la rive septentrionale du fleuve les fondemens d'une ville qui s'accroît de jour en jour; presque contiguë à Montréal, elle devra nécessairement la faire souffrir de ce voisinage.

Outre que l'Angleterre verse une énorme quantité de ses produits industriels dans le Canada, elle partage, grâce à la cession de cette contrée que la France lui fit en 1763, le riche commerce des fourrures. Diminué de ce qu'il a long-temps été, ce commerce alimente encore une de ses plus importantes branches d'exportation à la Chine et en Europe. Deux compagnies, celle d'*Hudson* et celle du *nord-ouest*, en ont le privilége exclusif [1]. Elles envoient dans les forêts des troupes de chasseurs,

[1] On peut consulter, sur le commerce des pelleteries dans le Canada, le voyage d'Alexandre Mackensie, fait en 1793 dans cette contrée. M. Castera nous en a donné une bonne traduction en trois volumes in-8°, avec des cartes.

Une remarque de l'auteur de cet ouvrage, remarque qu'il a été à même de vérifier par ce qu'il a vu au Canada, prouve que les hommes passent plus volontiers et plus promptement de la vie civilisée à l'état sauvage que de l'état sauvage à l'état de civilisation.

qu'elles récompensent en raison des résultats obtenus. Comme les forêts limitrophes se dépeuplent d'animaux, il a fallu en chercher plus loin. Aujourd'hui on y emploie de grands voyages qui durent plus de six mois [1].

La compagnie d'Hudson, qui compte cent quarante-huit ans d'existence, fait beaucoup moins de bénéfices depuis l'installation de celle du nord-ouest. Celle-ci, plus active, envoie des chasseurs jusque dans le voisinage de l'Océan glacial et de la mer Pacifique. Les rivalités de commerce font naître mille débats entre ces deux sociétés. Elles s'accusent réciproquement d'empiètemens sur leurs territoires réciproques : car chacune a le sien, où elle peut seule faire la chasse aux castors [2] et aux animaux à pelleterie.

La société du nord-ouest, par des traités avec les peuplades sauvages de cette contrée, s'est approprié la plus grande partie du commerce lucratif dont la Russie semble vouloir aujourd'hui partager les avantages. C'est par l'intermédiaire de la même association que les Indiens nommés *Misiaga* ont récemment vendu à l'Angleterre deux

[1] Ces excursions lointaines ont offert aux chasseurs dans les Rocki-mountins deux ou trois animaux d'une grandeur si démesurée, qu'on les suppose de l'espèce des mammouths.

[2] Tout le monde connaît la description intéressante que l'auteur de l'*Histoire des deux Indes* a faite des mœurs et de l'état de société de ce paisible animal, que nous vouons à l'extermination pour satisfaire notre luxe et notre cupidité.

millions sept cent quatre-vingt mille acres de terrain, vente dont les États-Unis paraîtraient vouloir contester la régularité, mais que le cabinet de Londres soutiendrait au besoin à coups de canon.

Nous ignorons le montant actuel des chasses pour les pelleteries dans le Canada. Voici en quoi il consistait en 1800.

Pour cette année les chasses avaient donné cent six mille peaux de castor, deux mille cent peaux d'ours, quinze cents de renard, quatre mille de renardeau, quatre mille six cents de loutre, dix-sept mille de rat musqué, trente-deux mille de martre, dix-huit mille d'hermine, cinq cents cuirs de buffle, six mille peaux de lynx, six cents de louveteau, seize cent cinquante de pêcheur, cent peaux de lapin des Indes, trois mille huit cents peaux de loup, sept cents d'élan, sept cent cinquante de daim.

La plus grande partie de ces pelleteries a été envoyée en Angleterre; le reste a passé à la Chine par la voie des États-Unis, savoir : treize mille trois cent soixante-quatre peaux de castor, pesant dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-trois livres; mille deux cent cinquante peaux de loutre; mille sept cent vingt-quatre de renard d'eau.

Différentes raisons avaient déterminé la compagnie du nord-ouest à employer l'intermédiaire des États-Unis pour la vente de ces pelleteries. Mais la principale de ces raisons était la difficulté qu'on éprouvait à faire venir par les vaisseaux de

la compagnie des Indes, qui seule avait alors le privilége du commerce de la Chine, les produits des ventes des pelleteries, et l'obligation de payer les droits à cette compagnie; au lieu que les Américains n'éprouvent aucune gêne dans les expéditions qu'ils font pour la Chine; ils vendent leurs marchandises en y arrivant, et le produit des retours est réalisé dans les douze mois, à compter du premier jour de l'armement.

Ces avantages, et ceux qui résultent de leur position ont fait passer une grande partie du commerce des pelleteries avec la Chine entre les mains des Américains : les Anglais font tout ce qu'ils peuvent pour le retenir; mais, quelque soin qu'ils y mettent, il est à craindre pour eux qu'ils n'en retiennent que la plus faible partie; les Américains ne lâcheront pas ce qu'ils en ont [1].

Les articles nécessaires pour la traite des pelleteries avec les sauvages et les peuplades du Canada sont, les grosses étoffes de laine de toute espèce, que les Français nommaient *cordillats*, lorsqu'ils faisaient cette traite, avant la cession du Canada; les couvertures de diverses grandeurs, les grosses toiles à draps, le fil à coudre, les cordages, la quincaillerie, la ferraille, les petites chaudières

[1] La Russie, dans l'extension qu'elle prend à la côte nord-ouest, où elle a formé des établissemens, menace également l'Angleterre dans cet intérêt commercial, et ce n'est pas le seul où cette puissance colossale et envahissante inspire des inquiétudes à la Grande-Bretagne : résultat du système adopté par le cabinet de Londres dans ses grandes querelles contre la France.

de cuivre, la tôle, les mouchoirs de soie, les mouchoirs de coton, les toiles peintes qu'on tire d'Angleterre, les liqueurs spiritueuses et les comestibles qu'on ne tire pas d'Europe, mais du Canada. Tout ce commerce est très-avantageux aux négocians qui le font et aux agens employés par ces négocians.

Le Nouveau-Brunswick est une autre colonie anglaise qui prend chaque jour de l'accroissement [1]. Sa population n'est pas de moins de soixante mille habitans, qui cultivent cent mille acres de terre, dont ils retirent pour près de 2,000,000 sterling de production, y compris la pêche et la chasse. On y trouve de belles forêts qui fournissent des bois de construction pour les maisons, et dont on envoie de grandes quantités aux Antilles. La chasse et la pêche offrent encore d'autres ressources avantageuses aux colons; ils exportent pour des sommes considérables de pelleteries et de poisson salé. La terre de cette province est assez fertile sur le bord de la rivière poissonneuse de Saint-Jean, qui est sujette à des débordemens fâcheux; beaucoup d'émigrans anglais s'y sont rendus dans ces derniers temps; ils y ont formé des établissemens. La capitale de ce pays se nomme *Frédéric*; et, malgré la rigueur du climat, la population y prend de jour en jour de nouveaux accroissemens.

La Nouvelle-Écosse, ou Acadie, autre posses-

[1] *Voyez* la carte pour sa situation et son étendue.

sion anglaise du nord de l'Amérique, n'est plus ce qu'elle était sous le gouvernement français, qui l'avait négligée et cédée ensuite à l'Angleterre par différens traités. Elle offre aujourd'hui une population de cent mille habitans, qui retirent de leurs productions et de leurs pêches une valeur de 2,670,330 liv. sterling, et occupent pour leur commerce une marine de trois cent vingt-huit bâtimens jaugeant quarante-deux mille deux cent vingt-deux tonneaux, et employant trois mille deux cent quatre-vingts hommes de mer.

L'Angleterre a si bien encouragé dans ce pays les espèces de cultures appropriées à son climat, qu'aujourd'hui tout y abonde, seigle, froment, maïs, haricots, pois, chanvre, lin, fruits, etc. On trouve dans les forêts d'excellent bois de construction qui alimente les chantiers d'Halifax, capitale de la Nouvelle-Écosse, qui a un beau port, communiquant facilement avec le reste de la presqu'île. Le hareng et la morue abondent sur les côtes et enrichissent les pêcheurs ; on y trouve des ports, des hâvres, des anses favorables à la pêche et à la navigation marchande.

Halifax a été extraordinairement fortifié par les Anglais ; c'est le Gibraltar du nord ; position aussi favorable au commerce de la Grande-Bretagne que gênante pour les États-Unis.

On connaît Terre-Neuve, et sa topographie ne doit point nous occuper. Cette espèce d'archipel n'a de prix aux yeux des Anglais que pour la

pêche de la morue. L'île du cap Breton a peu de ressources intérieures ; elle a cependant de belles forêts, et est riche en gibier. L'île d'Anticosti est de peu d'intérêt, et ne fournit que du bois ; mais l'île Saint-Jean, appelée aussi l'île du *prince Édouard*, est la plus agréable et la plus fertile de l'archipel ; grains, gibier, volaille, tout y abonde. Ses rivières sont peuplées d'excellens poissons d'eau douce ; et celui que la mer apporte sur les côtes forme l'objet d'un bon commerce pour les habitans.

L'île de Terre-Neuve est célèbre par les facilités que donne pour la pêche de la morue le grand banc du même nom. Elle n'a pas moins de cent dix-sept lieues de long sur soixante-six de large.

Par le traité de Paris du 30 mai 1814, article 13, il est dit : « Quant au droit de pêche des Français sur le grand banc de Terre-Neuve, sur les côtes de l'île de ce nom, et les îles adjacentes, et dans le golfe de Saint-Laurent, tout est remis sur le même pied qu'en 1792. »

A cette dernière époque, les choses étaient réglées d'après le traité de Versailles du mois de janvier 1783. Voici les dispositions de ce traité relatives à Terre-Neuve et aux pêcheries sur le grand banc.

« Le roi de la Grande-Bretagne conservera la propriété de l'île de Terre-Neuve et des îles adjacentes, ainsi que tout ce qui lui a été cédé par le traité

d'Utrecht [1], sauf les exceptions stipulées ci-après :

« Sa majesté le roi de France, pour prévenir les querelles qui ont eu lieu entre les deux nations française et anglaise, renonce au droit de pêche qui lui appartient en vertu du traité d'Utrecht, depuis Bonavista jusqu'au cap Saint-Jean, situé sur la côte orientale de Terre-Neuve par les 50 degrés de latitude nord, au moyen de quoi la pêche française commencera audit cap Saint-Jean, passera par le nord, en descendant par la côte occidentale de l'île de Terre-Neuve, aura pour limite l'endroit appelé *Cap-Raye*, situé au 47e degré 50 minutes de latitude.

« Les pêcheurs français jouiront de la pêche qui leur est assignée par l'article précédent, comme ils ont droit d'en jouir en vertu du traité d'Utrecht.

« Sa majesté britannique cède en toute propriété à sa majesté très-chrétienne les îles de Saint-Pierre, de Miquelon.

« A l'égard du droit de pêche dans le golfe Saint-Laurent, les Français continueront à en

[1] Articles 12 et 13 du traité d'Utrecht, 11 avril 1713.

« Les Français ne pourront pêcher qu'à trente lieues des côtes de l'Acadie, depuis *l'île de Sable* inclusivement, jusqu'aux endroits qui tournent au sud-ouest. Il leur est défendu de s'établir dans l'île de Terre-Neuve et dans les terres adjacentes qui sont cédées à l'Angleterre. Il ne leur sera libre que d'y aborder dans le temps de la pêche, et ils n'y construiront que les cabanes ou échopes nécessaires pour préparer leur poisson et le sécher. Ils ne descendront alors que dans l'île de Terre-Neuve, et seulement dans l'étendue du pays compris entre le cap de Bonavista jusqu'à la pointe septentrionale de l'île, et de là, tirant à l'occident, jusqu'au lieu appelé Pointe-Riche. »

jouir, conformément à l'article 5 du traité de Paris de 1763. »

L'Angleterre met tout en usage pour s'approprier par le fait la pêche à Terre-Neuve. Dans cette vue, elle s'est hâtée de coloniser toutes les terres voisines des bancs, pour priver de ce refuge les pêcheurs non nationaux. Elle a fait aussi explorer l'île de Terre-Neuve; c'est la plus importante par son étendue, et surtout par sa position. On y a trouvé des forêts immenses remplies de gibier et d'animaux à fourrures. Des montagnes de l'intérieur, escarpées pour la plupart, coulent plusieurs rivières très-poissonneuses, et dont les bords offrent de bons pâturages, et même des terres propres à la culture des grains. Le gouvernement anglais a fait de grands sacrifices pour y attirer des colons et pour y encourager leur établissement.

Terre-Neuve se peuple tous les jours d'émigrans [1] anglais qui, dans le commerce du bois et des fourrures, dans la vente de leurs produits agricoles, et surtout dans les bénéfices d'une pêche abondante et facile, trouvent un aliment inépuisable à leur ambition.

Les Anglais, ou plutôt la compagnie d'Hudson, ont encore quelques établissemens sur la baie de

1 Il ne faut pas confondre *émigrans* et *émigrés*. Les premiers quittent leur pays pour aller établir des cultures ou former des établissemens utiles à la mère-patrie; trop souvent les derniers, chassés par des événemens politiques, ne s'occupent au-dehors que de représailles et de projets hostiles.

ce nom; mais on n'y comptait en 1812 qu'environ cent quarante-six personnes, toutes attachées au service de cette compagnie. Ces établissemens, après avoir joui d'une grande prospérité, sont déchus considérablement, surtout par les progrès de la compagnie du nord-ouest, dont nous avons parlé. Elle a quatre forts qui servent à protéger ses agens contre les attaques des sauvages.

La dissolution de cette compagnie ne peut manquer d'avoir lieu; alors le commerce libre, s'emparant de ces établissemens, pourrait les relever de l'état où ils sont.

Nous ne ferons aucune remarque ici sur la situation politique des Anglais dans cette partie du monde vis-à-vis des Américains; il n'est personne qui ne soit persuadé qu'un jour la république ne finisse par ajouter le nord du continent à son immense territoire: la force des choses, autant que l'ambition du congrès, pourra y contribuer [1].

La marine anglaise stationnée dans les baies pour en imposer à la population du pays et aux États-Unis, se compose habituellement d'un vaisseau de ligne de quatre-vingt-quatorze canons,

[1] Il nous paraît démontré que les États-Unis ont un grand intérêt à ne point accroître leurs possessions par des conquêtes. L'immense étendue de leur territoire ne peut qu'affaiblir la force de l'union et préparer l'inévitable partage de la république en deux portions, celle du nord et celle du midi, si différentes l'une de l'autre à plusieurs égards, de mœurs, de goûts, d'habitudes.

d'un de cinquante-six, de quatre de trente-six, d'un de vingt, de deux de douze, outre cinq goelettes. De nouvelles constructions de bâtimens et de vaisseaux ont été ordonnées ; et la marine, comme les forces anglaises, s'accroît journellement dans ces importantes possessions.

L'estimation des valeurs que la Grande-Bretagne y a exportées à trois différentes années, et leur état statistique pour 1812, montreront la prospérité toujours croissante de ces possessions, et l'importance que doit y mettre la mère-patrie.

Exporté de la Grande-Bretagne,

Au Canada,

en 1810.....	977,421 liv. sterl.
1814.....	1,898,556
1817.....	2,248,446

A la Nouvelle-Écossse,

en 1810.....	350,611 liv. sterl.
1814.....	1,049,865
1817.....	1,320,644

Au Nouveau-Brunswick,

en 1810.....	274,052 liv. sterl.
1814.....	460,924
1817.....	620,132

A l'île du prince Édouard,

en 1810.....	20,634 liv. sterl.
1814.....	5,060
1817.....	14,630

Au cap Breton,

en 1810.....	536 liv. sterl.
1814.....	2,588
1817.....	4,700

A Terre-Neuve,

en 1810.....	377,733 liv. sterl.
1814.....	663,993
1817.....	822,621

Valeur totale en 1814.	4,080,987 liv. sterl.
1817.	5,031,173

On voit, par ce relevé, qu'en 1817 les colonies anglaises d'Amérique ont dû rembourser à la mère-patrie, en marchandises ou en numéraire, l'énorme capital de 5,031,173 livres sterling (120,748,152 francs), dont elles avaient reçu la valeur en objets fabriqués ou en denrées coloniales importées par bâtimens anglais.

Le nombre de vaisseaux expédiés par l'Angleterre à ses colonies du nord de l'Amérique montre à quel point elles sont utiles à sa marine, et les progrès qu'a faits cette navigation.

Il a été envoyé au Canada,

en 1810.....	661 vaisseaux.
1817.....	744

Au Nouveau-Brunswick,

en 1810.....	410 vaisseaux.
1817.....	524

A la Nouvelle-Écosse,		
en 1810.....	328	vaisseaux.
1817.....	425	
A l'île du cap Breton,		
en 1810.....	7	vaisseaux.
1817.....	28	
A l'île du prince Édouard,		
en 1810.....	32	vaisseaux.
1817.....	55	
A Terre-Neuve,		
en 1810.....	495	vaisseaux.
1817.....	605	
Total en 1810..	1,933	vaisseaux.
1817..	2,412	
Accroissement en 1817..	479	vaisseaux.

' En 1812, les mêmes possessions offraient les résultats suivans, savoir :

	POPULATION.	TERRES en cultures.	TERRES non cultivées.	VALEUR des productions*.	EXPORTATIONS.	IMPORTATIONS.
		acres.	acres.	liv. sterl.	liv. sterl.	liv. sterl.
Haut et bas Canada........	300,000	3,800,000	100,000,000	7,302,827	1,302,827 **	1,180,000 ***
Nouveau-Brunswick........	60,000	600,000	20,000,000	1,913,987	713,987	599,146
Nouvelle-Écosse...........	100,000	1,000,000	12,000,000	2,607,330	607,330	492,584
Cap Breton...............	3,000	30,000	2,000,000	69,000	9,302	7,326
Ile Saint-Jean, ou du prince Édouard...............	5,000	50,000	1,200,000	216,434	116,434	94,445
Terre-Neuve.............	18,000	10,000	....	1,065,594	705,594	572,338
Baie d'Hudson...........	146	....	....	40,000	40,000	39,500

* Y compris les pêches.
** Y compris 70,000 liv. sterl. exportées aux États-Unis.
*** Y compris 180,000 liv. sterl. importées des États-Unis.

L'angleterre possède encore les établissemens de Honduras, et ses nouvelles acquisitions dans la Guyane hollandaise, Démérari, Essequibo et Berbice, dont il faut que nous présentions l'aperçu à nos lecteurs avant de passer à ceux qu'elle a formés dans l'Océan atlantique.

L'*Histoire philosophique des deux Indes* a donné une idée suffisante de la richesse des colonies hollandaises dans la Guyane. C'était surtout à Surinam que ces hommes industrieux avaient concentré toutes leurs ressources et fait les plus grands travaux ; les autres portions de la colonie étaient cultivées avec moins de soin et d'attention. Les Anglais, qui savent féconder les terres les plus ingrates, ne pouvaient manquer d'appliquer avec succès leurs procédés aux fertiles provinces d'Essequibo, de Berbice et de Démérari. Elles produisent sous leur administration d'énormes quantités d'indigo, de sucre, de coton, de rocou. Le café de la Guyane est de la plus parfaite qualité. Nulle part le giroflier et le cannelier de l'Inde n'ont donné d'aussi bons produits.

Essequibo, sur le confluent de la rivière de ce nom et du Courna, n'est qu'un bourg mal peuplé ; mais les environs offrent de belles plantations, et les cultures s'y étendent avec rapidité.

Il en est de même des bords de Démérari, où d'ailleurs le luxe des habitations annonce assez l'état prospère de la colonie et les richesses d'une population industrieuse.

La Berbice, rivière défendue du côté de la mer par le fort Nassau, que les Anglais ont réparé, arrose de belles plaines couvertes de cotonniers et d'autres arbres utiles. L'industrie s'étend dans cette partie de la Guyane, et les progrès d'une belle colonisation s'y font apercevoir chaque jour.

D'après les tables statistiques de Colquhoun, ces établissemens offraient en 1812 les résultats suivans; ils ont fait de grands progrès depuis.

Démérari et Essequibo, réunis, avaient quatre mille Européens, deux mille cinq cents individus de couleur libres, 70,000 noirs cultivateurs; on y comptait huit cent mille acres de terre cultivés, à peu près la même quantité de terre non cultivée. La colonie avait 5,040 tonneaux en bâtimens de mer; on estimait la valeur des productions annuelles, y compris le bétail, les substances alimentaires et les fruits, 2,238,529 liv. sterl.; et les exportations en Angleterre, 1,245,446 liv. sterl; les exportations faites dans les autres parties du monde 89,083 liv. sterl.; les importations de l'Angleterre, 311,571 liv. sterl, et celles des autres parties du monde, 104,672 liv. sterl.

La colonie de Berbice offrait à la même époque une population européenne de mille individus; six cents hommes de couleur libres; vingt-cinq mille nègres cultivateurs; elle avait trois cent mille acres de terres en culture, à peu près autant de terres non cultivées; un fonds de seize cent quatre-vingts tonneaux pour sa navigation. Ses

productions annuelles étaient estimées 629,461 liv. sterl. ; ses exportations en Angleterre 306,490 liv. sterl. ; celles qu'elle faisait dans les autres parties du monde , 28,971 liv. st. ; ses importations d'Angleterre, 93,468 liv. sterl ; celles des autres parties du monde 35,145 liv. sterl.

Ces richesses ne sont pas le dernier terme de la prospérité des colonies de Démérari, de Berbice et d'Essequibo ; elles doivent d'autant plus faire de progrès qu'elles ne sont sous le régime d'aucune compagnie privilégiée, comme presque toutes celles de l'Inde et de l'Afrique.

Les établissemens de Honduras, situés au fond du golfe de ce nom sur l'isthme de Panama , offrent de nombreux avantages à leurs possesseurs; mais ce n'a été qu'avec de grandes difficultés de la part de l'Espagne que l'Angleterre est parvenue à les former et à leur donner l'extension qu'ils ont aujourd'hui. Ils sont concentrés dans une presqu'île qui s'étend de la province de Honduras vers la mer du nord, formant la baie de Campêche à l'ouest, et la baie de Honduras à l'est [1], sur une étendue de plus de cent lieues de côtes.

Le principal établissement est Balise, ville éloignée d'environ trois lieues et demie de Saint-Georges, principal point de défense de la colonie. Le climat de cette partie de l'Amérique est plus sain que celui de presque toutes les autres régions

[1] *Voyez* la carte.

du continent méridional ; il est préférable, sous le même rapport, à celui des îles, puisque les personnes valétudinaires se rendent à Honduras pour y recouvrer la santé.

La ville de Balise est placée à l'embouchure de la rivière de même nom ; c'est le seul établissement régulier qu'on ait formé sur cette côte, quoiqu'elle soit située dans un lieu bas et qu'elle soit ouverte du côté de la mer. L'aspect du pays est agréable, et boisé de manière à diminuer les chaleurs de la région du tropique. On y compte environ deux cents maisons régulières, dont plusieurs, appartenant à de riches habitans, sont spacieuses, commodes et bien meublées : elles sont en général construites en bois de Mahogany, qui est la plus belle espèce de bois appelé *acajou*. Plusieurs des petites îles contiguës à la côte de Honduras sont d'une assez grande surface ; elles sont cultivées par les habitans, occupés de la pêche de la tortue et du poisson.

Le Saint-Georges Key (rocher de Saint-Georges), est un agréable établissement. Il était, avant que Balise fut construite, le point le plus important de la colonie, et celui où les marchands résidaient et déchargeaient leurs marchandises.

Le Key ou rocher d'Ambergréase, au nord de Balise, est une autre île d'une assez grande étendue, renfermant plusieurs lacs d'eau douce, toujours garnie de pêcheurs : les bois de Campêche et du Brésil y prospèrent.

La côte est en général garnie d'une grand nombre d'îlots de la même espèce. Ils furent longtemps le refuge des Flibustiers qui infestaient les mers voisines.

L'établissement de Honduras peut devenir très-important par la suite, à cause de ses relations avec la province de Guatimala et d'Yucatan, et surtout à la faveur d'un port franc, dont tout concourt à favoriser l'établissement.

Honduras reçoit des marchandises de la Grande-Bretagne, ou de ses îles, plus que la population du pays ne semblerait l'exiger : on attribue cette circonstance à ce que les propriétaires de nègres y sont en général riches, à ce que les nègres eux-mêmes y sont traités avec plus d'égards, mieux nourris, et mieux soignés que partout ailleurs; les gens de couleur et les noirs libres y ont de petites propriétés; quelques-uns d'entre eux sont riches, et tous ont un goût particulier pour la parure.

Les États-Unis font un commerce lucratif avec Honduras; ils y portent de la farine, du poisson salé, des patates, du bœuf, du porc, et des meubles de toute espèce. Du 1er janvier 1806 jusqu'au 31 décembre 1807, quarante-neuf bâtimens, jaugeant cinq mille neuf cent soixante-six tonneaux, ont porté des cargaisons de ces marchandises à Honduras, et s'en sont retournés chargés de cent quarante mille pieds de bois de Mahogany, et d'autres espèces provenant des établissemens anglais.

Les habitans font aussi un bon commerce de bestiaux avec les Espagnols de la *Terre-Ferme*. Ce commerce se fait surtout par échanges : les Espagnols reçoivent en retour de leur bétail des marchandises anglaises, du sucre, du rum, etc.

La culture du sol ne fait pas le principal objet du commerce des habitans de Honduras; c'est surtout de la coupe des bois de Mahogany et de Campêche qu'ils sont occupés : quelques-uns de ceux qui s'y livrent se sont établis à plus de trente-cinq lieues au-dessus de l'embouchure de la rivière de Balise, qui est navigable dans cette étendue pour le transport des bois.

Plusieurs des rivières comprises dans les limites anglaises où se trouvaient beaucoup de bois de Mahogany et de Campêche avaient été abandonnées dans le commencement des hostilités entre l'Espagne et les Anglais ; mais, le danger ayant cessé, il s'y est établi de nouvelles coupes [1].

L'établissement de Honduras s'est formé de lui-même et sans le concours de la métropole.

On estimait que la population était en 1812 de cent soixante-dix blancs, de mille noirs libres et hommes de couleur, et d'environ trois mille noirs cultivateurs.

Le gouvernement entretient des forces respectables pour la protection de cet établissement; mais les habitans ont aussi un corps de milice formé

[1] Pour le commerce et la coupe des bois de Honduras, voyez Colquhoun, *Ressources of great Bretain*, page 368-369.

d'hommes de couleur et de noirs libres. L'attaque par mer contre Honduras est impossible.

Par l'état qu'en présentent les tables statistiques on voit que les exportations de cet établissement dans la Grande-Bretagne étaient, en 1812, de 50,000 liv. sterling; et les importations de la Grande-Bretagne à Honduras, de 96,700 liv. sterl.

Quittons le continent américain, et portons nos regards maintenant sur les possessions insulaires des Anglais dans la même partie du globe.

Nous n'embrasserons dans ce tableau que les résultats de ces riches colonies; leur topographie ne peut faire partie de notre plan ; elle se trouve d'ailleurs présentée avec ses détails et son ensemble dans l'histoire philosophique, et peu de chose serait à ajouter aujourd'hui à la brillante description qu'en a donnée le savant auteur.

Nous placerons ces établissemens dans le rang que leur assignent les tables de Colquhoun. Ils sont au nombre de quatorze, en y comprenant ceux de Honduras, dont il a été question, et que nous avons réunis sous le nom de *l'île principale*, quoique formant plusieurs groupes.

Les îles que nous allons décrire sont connues sous le nom d'*Antilles anglaises*; ce sont :

La Jamaïque, la Barbade, Antigoa, Saint-Christophe, Névis, Montserrat, les Vierges, Saint-Vincent, la Dominique, Bahama, les Bermudes, la Trinité, Tabago, Sainte-Lucie. Ces deux dernières ont été conquises pendant la guerre, et lais-

sées à l'Angleterre par le traité du 30 mai 1814 [1].

1° On connaît l'importance et la richesse de la Jamaïque, qui a quarante-sept lieues de long sur vingt de large, et dont Kingtwon, la capitale, a une population d'environ douze mille habitans. L'île offrait en 1812 trente mille blancs, dix mille personnes de couleur libres, trois cent cinquante mille noirs cultivateurs. Le nombre d'acres en terres cultivées s'élevait à huit cent neuf mille quatre cent cinquante; et les terres non cultivées à un million neuf cent quatorze mille huit cent douze acres.

La colonie employait trois mille cinq cent trois tonneaux à son commerce des côtes et des îles voisines.

On estimait la valeur des produits de sa culture, y compris les bestiaux, les vivres et les fruits, 11,169,661 liv. sterl. Les exportations en Angleterre s'élevaient à 6,885,339 liv. sterl.; et les exportations pour tous les autres ports à 334,322 liv. sterl., sans y comprendre celles qui résultent du commerce entre la Jamaïque, la Trinité et les colonies espagnoles d'Amérique.

L'Angleterre envoie annuellement à la Jamaïque pour 3,685,726 livres sterling de marchandises de ses fabriques, ou provenant de son commerce dans l'Inde. L'île reçoit encore de

[1] Nous renvoyons, pour la description des Antilles anglaises, à l'*Histoire philosophique des deux Indes*, où elle est traitée avec toute l'étendue et tous les détails désirables.

diverses autres parties pour 892,207 livres sterling, somme dans laquelle on ne comprend pas ce qu'elle reçoit de la Trinité et des établissemens espagnols.

La Jamaïque a donné en 1812 cent trente-cinq mille cinq cent quatre-vingt-douze barriques de sucre (*hogheads*) ; soixante-treize mille deux cent soixante-trois poinçons de rum (chacun de cent dix gallons) ; vingt-neuf millions cinq cent vingt-huit mille deux cent soixante-quinze livres pesant de café ; cinquante mille livres pesant de coton; deux millions six cent quatre-vingt mille six cent quatre livres de piment; cinq cent dix-huit tonneaux de mélasse (chacun de quatre-vingts gallons).

Il faut remarquer qu'on importe de la Jamaïque en Angleterre une plus grande quantité de coton que celle qui est indiquée ; mais qu'une grande partie de ce coton est apportée dans les ports francs de l'île, des colonies étrangères et anglaises.

La Jamaïque n'est pas tout-à-fait aussi fertile que Saint-Domingue ; mais l'industrie l'a élevée au premier rang des colonies de l'Angleterre. Les produits de sa culture, dont nous venons de donner l'évaluation, ont peu varié depuis 1812 ; les exportations en 1818 se sont élevées à cent vingt-un mille barriques de sucre ; soixante-une barriques de rum ; vingt-sept millions cinq cent cinquante-huit mille livres pesant de café : cette dernière culture a pris à la Jamaïque beaucoup de faveur

aux dépens de l'indigo et d'autres productions aujourd'hui négligées par les habitans.

La prospérité de la Jamaïque est due surtout au régime d'une bonne administration ; le gouvernement politique de l'île est confié à une chambre composée de quarante-trois représentans ou députés, que nomme la colonie : un gouverneur représente le roi dans les opérations et les actes de l'assemblée. Un grand conseil de douze membres à la nomination du roi, a les attributions de la chambre des pairs. Cette assemblée discute et décide à peu près dans les mêmes formes que le parlement d'Angleterre, et prononce sur tous les intérêts intérieurs de la colonie. Depuis l'époque de cette sorte d'innovation, la prospérité de la Jamaïque s'y est accrue avec l'esprit public, sans lequel les grandes choses dépérissent, et les petites ne peuvent s'élever.

2° La Barbade, découverte par les Anglais sous Jacques 1er, rapporte du sucre, du gingembre, de l'indigo, et d'autres productions recherchées.

On y comptait en 1812 quinze mille blancs; trois mille hommes de couleur libres; cinquante-neuf mille nègres cultivateurs ; cent un mille quatre cent soixante-dix acres de terres en culture, et cinq mille non cultivés.

L'île employait sept cents tonneaux de mer à sa navigation.

On estimait 1,270,863 livres sterling la valeur

des productions qu'elle donnait, y compris les vivres, le bétail et les fruits; 498,240 liv. sterl. celle de ses exportations en Angleterre; 50,563 liv. sterling celle des exportations à tous autres ports. Elle recevait de la métropole pour 434,555 liv. sterl. de marchandises; et de tout autre endroit pour 165,186 liv. sterl.

Les cultures de la Barbade sont déchues de leur première prospérité; et cette île n'a plus la même importance depuis que l'Angleterre possède la Trinité.

3° Antigoa n'a guère que vingt lieues de circuit, et produit des bois de construction, du tabac, de l'anis, du sucre; elle fut long-temps dédaignée; mais la culture y ayant fait des progrès, on en a retiré, dans les bonnes années, jusqu'à vingt mille barriques de sucre.

L'île offrait en 1812 une population de trois mille deux cents blancs; quatorze cents hommes de couleur libres; trente-six mille nègres cultivateurs; quatorze mille huit cent trente-huit acres de terre en culture, et quinze mille non cultivés.

Elle employait une navigation de deux mille tonneaux de mer.

La valeur des productions d'Antigoa, y compris les vivres et le bétail, montait à 898,220 liv. sterl.; cette colonie exportait en Angleterre pour 456,733 liv. sterling de ses productions; et dans tous autres ports pour 35,487 liv. sterl. Elle recevait de la métropole, en marchandises, une valeur de

291,827 livres sterling, et de tous les autres une valeur de 92,881 livres sterling.

4° Saint-Christophe, qui doit son nom à l'immortel Colomb, a près de vingt-six lieues de circuit.

Cette île possède une belle saline, et tous les fruits des tropiques y abondent; mais c'est surtout à la culture du coton et à la canne à sucre que les colons doivent l'aisance dont ils jouissent.

Le dénombrement de ses habitans en 1812 présentait douze cents blancs; cinq cents hommes de couleur libres; trente mille nègres cultivateurs.

On y comptait trente mille cent vingt-six acres de terre cultivés, et treize mille six cents incultes.

Le tonnage de sa navigation allait à six cents tonneaux.

Ses productions, y compris les vivres et le bétail offraient une valeur de 753,528 liv. sterl.

Elle en exportait dans la Grande-Bretagne pour une valeur de 405,778 liv. sterling; et dans tous autres ports pour 3,750 liv. sterl.

L'Angleterre lui envoyait pour 142,975 liv. sterl. de marchandises, et Saint-Christophe en tirait de différens autres endroits pour 72,520 liv. sterl.

5°. Névis, petite île qui produit du sucre, du café, du coton, comptait à la même époque cinq cents blancs; deux cent cinquante hommes libres de couleur; quinze mille nègres cultivateurs. Elle avait quinze mille acres de terre en culture,

et six mille qui étaient incultes : elle avait un tonnage de trois cents tonneaux pour sa navigation.

La valeur de ses productions, fixées comme ci-devant, était de 375,182 liv. sterl. Elle en exportait dans la Grande-Bretagne pour 202,309 liv. sterl. ; et dans tous autres lieux pour 15,373 livres sterling.

Elle recevait de la métropole pour 58,822 liv. sterl. de marchandises, et de tous autres endroits pour 35,471 liv. sterl.

L'année moyenne des productions de Névis consistait en sucre de quatre mille cinq cent treize barriques, chacune de quinze cents livres pesant ; en dix-sept cent cinquante-cinq poinçons de rum, chacun de cent dix gallons[1] ; en treize mille livres de café, et onze mille cent soixante livres de coton.

6° Montserrat, autre petite île peu éloignée de la Guadeloupe, ainsi que la précédente, donne du sucre et du coton, et quelques autres articles moins importans.

La population de cette île se composait en 1812 de quatre cent quarante-quatre blancs ; de deux cents hommes de couleur libres, et de dix mille nègres cultivateurs.

Elle avait douze mille acres de terre en culture, et neuf mille incultes.

Le tonnage de sa navigation était de cent vingt tonneaux.

[1] Un gallon est égal à quatre pintes de Paris à peu près ; il contient huit pintes de Londres, mais sa valeur varie suivant les sortes de liquides à mesurer.

On estimait la valeur des productions de Montserrat, y compris les vivres et les fruits, 211,160 liv. sterl.; la colonie en exportait en Angleterre, surtout en sucre et coton, pour une valeur de 99,939 liv. sterl.; et dans tous les autres ports pour 4,781 liv. sterl.

L'Angleterre lui envoyait une valeur de 46,906 liv. sterl. en marchandises, et l'île en tirait d'ailleurs pour 24,350 liv. sterl.

7° Les Vierges, petit groupe près de Porto-Rico, dont les Anglais possèdent les principales, qui sont Vergin-Gorda, ou Spanisch-Town, et Tortola; les deux autres, savoir Saint-Jean et Saint-Thomas, appartiennent aux Danois.

Les Vierges anglaises donnent du sucre, du café, du coton, et peu d'autres productions.

Leur population était en 1812 de trois cents blancs; quatre cents hommes de couleur libres; dix mille nègres cultivateurs : on y comptait douze mille acres de terre en culture, et neuf mille non cultivés; elle avait un tonnage de deux cents tonneaux pour sa navigation.

On estimait ses productions, y compris les vivres et fruits [1], 201,122 liv. sterl.

Elle en exportait en Angleterre pour 89,763 liv.

[1] Colquhoun, d'après ses estimations, porte à une valeur moyenne de 10 livres sterling par an la consommation en blé, fruits, bétail, moutons, porcs, etc., de chaque habitant des colonies. En ajoutant cette valeur à celle des exportations, on a nécessairement le produit territorial de chaque île.

sterl. ; et dans tous les autres ports pour 4,357 livres sterling : elle recevait de la métropole pour 50,579 livres sterling ; et d'ailleurs pour 26,537 livres sterling.

8° La Grenade, que nous avions reprise aux Anglais en 1779, et qui leur fut rendue par le traité de paix de 1783, n'a que neuf lieues de long sur six de large. Elle produit une grande quantité de sucre, de café et de coton.

Elle récolte, année moyenne, seize mille sept cent cinquante-trois barriques de sucre, cent quarante-trois mille cinq cent soixante-seize livres pesant de café, huit cent trente-deux mille cinq cent dix-huit de coton.

Elle avait en 1812 une population de huit cents blancs, de seize cents hommes de couleur libres, et de trente-deux mille six cent trois nègres cultivateurs.

Il y avait cinquante mille acres de terre en culture, trente mille non cultivés. La navigation de Grenade était de deux mille six cents tonneaux.

Elle récoltait en productions, y compris les vivres et les fruits [1], pour 935,782 liv. sterl.

Ses exportations en Angleterre étaient de 525,925 liv. sterl., et pour tous les autres ports de 41,857 liv. sterl. Elle recevait de la métropole pour 277,586 liv. sterl. de marchandises, et de tous autres endroits pour 98,371 liv. sterl.

[1] On y fabrique, année moyenne, pour 11,825 liv. sterl. d'excellent rum, qui est presque tout exporté à l'étranger.

9° Saint-Vincent est fertile en sucre, en café, en coton. Cette île récolte, année moyenne, dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-onze barriques de sucre, huit mille sept cent quarante livres pesant de café, et deux cent huit mille six cent quatre-vingt-dix livres pesant de coton.

En 1812 la population de Saint-Vincent était de douze cent quatre-vingts blancs, de onze cent soixante-douze hommes de couleur libres, et de vingt-sept mille cent cinquante-six nègres cultivateurs.

On y comptait cinquante mille acres de terre en culture [1], et cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-six non cultivés.

Le tonnage de sa navigation était de deux mille neuf cents tonneaux.

Elle récoltait en sucre, café et coton, pour 812,081 liv. sterl., dont elle exportait en Angleterre pour 472,815 liv. st., et dans tous les autres ports pour 43,186 liv. sterl. Elle recevait de la métropole pour 155,995 liv. sterl. de marchandises, et de tous autres endroits pour 42,093 l. sterl. [2].

[1] Nous avons déjà remarqué que l'acre anglais est d'un cinquième moins grand que l'arpent de France; ainsi cinq acres anglais font quatre arpens français.

En prenant l'hectare pour deux arpens, il est aisé d'établir la proportion avec les nouvelles mesures agraires.

[2] Saint-Vincent n'est pas entièrement au pouvoir des Anglais; la partie orientale de cette île est encore occupée par une peuplade de Caraïbes. On sait que le tabac de Saint-Vincent est très-recherché pour son parfum. Les Anglais possèdent encore quelques îlots voisins de Saint-Vincent : ils sont soumis au même gouverneur.

10° La Dominique, d'environ vingt-quatre lieues de tour, a des montagnes couvertes de bois de construction et dominant des vallées d'une fertilité remarquable. Cette île est soumise à un gouverneur particulier. Les Anglais s'y sont fortifiés dans l'intention sans doute de conserver cette possession, d'où ils sont à portée, en temps de guerre, de ruiner le commerce de la Guadeloupe et de la Martinique.

La Dominique produit du sucre, et surtout du café et du coton.

Elle récolte, année moyenne, trois mille huit cent neuf barriques de sucre, trois millions deux cent quatre-vingt-cinq mille cent cinquante livres pesant de café, et neuf cent soixante-dix mille huit cent seize livres pesant de coton.

Sa population était, à la même époque que ci-dessus, de huit cents blancs, de quinze cents hommes de couleur libres, et de vingt-quatre mille nègres cultivateurs.

Sa culture s'étendait sur quatre-vingt-six mille quatre cent trente-six acres de terre ; et cent mille acres restaient incultes ; elle avait une marine jaugeant cinq cents tonneaux.

La valeur de ses productions, y compris les vivres et fruits, s'élevait à 561,858 liv. sterl.

Elle en exportait en Angleterre pour 243,567 liv. sterling, et pour 15,291 liv. sterl. dans tous les autres ports. Elle recevait de l'Angleterre pour

63,498 livres sterling de marchandises, et de tous autres endroits pour 33,94 liv. sterl.

11° La Trinité, nouvelle acquisition des Anglais, est pour eux de la plus haute importance, soit par sa position, soit par ses produits. Ils la prirent sur les Espagnols en 1797. Elle leur a été cédée par le traité d'Amiens du 25 mars 1802 [1].

Nous ferons quelques remarques sur cette colonie, parce que c'est une des conquêtes de l'Angleterre qui avait été mal connue jusqu'à présent.

L'année qui précéda celle de la prise qu'en fit sir Ralph Abercrombie (février 1797) on y comptait cent trente-neuf sucreries, qui avaient donné sept mille huit cents boucauds de sucre, chacun de douze cents livres pesant; cent trente cafeteries, qui avaient donné trois cent trente mille livres pesant de café; soixante cacaoyères, qui rendirent quatre-vingt-seize mille livres pesant de

[1] On n'oubliera jamais la faute que fit le sage sir Ralph Abercrombie d'avoir confié le gouvernement de cette île à un homme tel que Picton, militaire obscur, homme féroce et fanatique, qui exerça sur les malheureux habitans de la Trinité la plus extravagante comme la plus coupable tyrannie. C'est en dire assez que d'apprendre qu'il fit mettre à la torture une jeune fille de douze ans, Jeanne Calderon, pour déposer contre un homme que cet odieux gouverneur voulait perdre. Il détestait les sciences, et fit chasser en quelque sorte le capitaine Baudin, qui voyageait comme naturaliste par ordre de notre gouvernement. Ce hideux personnage a été à peine puni de ses injustices et de ses cruautés. Lord Melville ne rougit point de le protéger contre les dénonciations qui furent portées contre lui au parlement; et des écrivains français ont osé en parler avec quelque considération, parce qu'il a été un des boute-feux employés par le ministère anglais contre la liberté et l'indépendance de la France. Voyez le *Voyage à la Trinité* de M. Dauxion Lavaysse, 2 vol. in-8°. Paris, 1813.

cacao ; enfin cent trois cotonneries, donnant deux cent vingt-quatre mille livres pesant de coton.

Depuis la conquête de l'île, la population, qui était alors de dix-huit mille six cent vingt-sept habitans [1], s'était élevée à vingt-quatre mille deux cent trente-neuf. On y comptait cent quatre-vingt-douze sucreries, donnant quinze mille quatre cent soixante-un boucauds de sucre ; cent vingt-huit cafeteries, donnant trois cent cinquante-huit mille six cent soixante livres pesant de café ; cinquante-sept cacaoyères, donnant quatre-vingt-dix-sept mille livres pesant de cacao ; cent une cotonneries, donnant deux cent soixante-trois mille livres pesant de coton.

L'émigration qui se fit de Saint-Domingue et des colonies anglaises à la Trinité, après la rupture du traité d'Amiens [2], avait élevé la population de cette île au point qu'en 1807 elle était de trente-un mille habitans, parmi lesquels on comptait vingt-un mille esclaves. Il y avait alors deux cent quatorze sucreries, dont près de la moitié faisait à peine cinquante milliers de livres pesant de sucre par sucrerie, à cause du manque de bras; mais il y en avait beaucoup qui en faisaient de deux à

[1] En 1783 la population de la Trinité, ou Trinitad, n'était que de deux mille sept cent soixante-trois individus, savoir, cent vingt-six blancs, deux cent soixante-quinze hommes de couleur libres, trois cent dix esclaves, deux mille trente-deux Indiens.

Les troubles survenus dans nos colonies l'élevèrent, de 1790 à 1797, à dix-huit mille six cent vingt-sept habitans.

[2] Janvier 1803.

trois cent mille livres pesant chacune. Le total du sucre exporté cette année de la colonie pour l'Angleterre, la Nouvelle-Écosse, le Canada et les États-Unis, s'éleva à dix-huit mille deux cent trente-cinq boucauds, ou vingt-un millions deux cent trente-quatre mille six cents livres pesant [1].

On fit en outre, cette même année 1807, quatre cent soixante mille gallons ou environ, un million cinq cent mille litres de rum, quatre cent mille litres de sirop [2], cinq cent mille livres pesant de café, trois cent cinquante-cinq mille livres pesant de cacao, et huit cent mille livres pesant de coton. Avant la rupture du traité d'Amiens, on faisait, année commune, à la Trinité, de quinze à seize mille livres pesant de coton. Mais la détresse des manufactures anglaises, par suite du blocus continental, ayant fait baisser des deux tiers le prix de cette production, un grand nombre de colons en abandonnèrent la culture, au point qu'en 1810 on ne récolta guère que six cent quarante mille livres pesant de coton. Cette même année la récolte du sucre n'alla qu'à quatre millions cinq cent quatre vingt-dix mille livres pesant.

Quelques améliorations et quelques extensions

[1] Les boucauds d'alors étaient plus pesans que ceux dont on se servait en 1802; chaque boucaud pesait et pèse encore de quatorze à quinze cents livres.

[2] On sait que le litre est une mesure de capacité; il est plus grand d'un treizième que la pinte de Paris : en sorte que douze litres font treize pintes.

dans la culture et les travaux des sucreries ont eu lieu à la Trinité depuis cette époque. Les machines àvapeur de MM. Bolton et Walts de Birmingham y avaient, dès 1804, remplacé le travail des bœufs dans plusieurs habitations. Mais le gouvernement atroce de Picton a, dès l'origine de l'entrée des Anglais dans l'île, porté un coup fatal à cette belle possession; digne fruit d'un choix imprudent, et preuve, entre mille, des maux qu'engendre la tyrannie, dans quelque rang qu'elle vienne se placer.

Colquhoun nous donne l'état suivant des productions de la colonie à l'époque de 1812 :

Sucre, onze mille huit cent barriques; rum, trois mille huit cent soixante-dix-neuf poinçons; café, deux cent soixante-seize mille deux cent quarante-trois livres pesant; coton, cent cinquante-neuf mille cent trente-six livres pesant.

On comptait à la même époque, dans l'île de la Trinité, deux mille sept cents blancs, huit mille cinq cent cinquante-neuf hommes libres de couleur, vingt-un mille huit cent trente-un nègres cultivateurs.

Elle avait vingt-sept mille deux cent soixante-quinze acres de terre en culture, et un million cinq cent mille non cultivés [1].

La navigation de l'île employait un tonnage de mille tonneaux.

[1] Sur cette quantité il a été donné cent quarante-sept mille cinq cent quarante-huit acres à des colons qui les ont mis en valeur depuis 1812.

Les productions de toute espèce, vivres et fruits compris, étaient évaluées à 735,017 l. st., dont il était exporté en Angleterre pour 361,598 l. st.; et dans tous autres ports pour 22,519 liv. sterl. [1].

La Trinité recevait de l'Angleterre pour 571,317 livres sterling de marchandises, et de tous autres lieux, non compris la Jamaïque et les colonies espagnoles d'Amérique, pour 75,701 liv. sterl.

12° Bahama et îles Lucayes. Ces dernières, excessivement nombreuses, sont presque toutes des rochers inhabitables; une douzaine seulement sont d'une grande fertilité, et les Anglais ont eu soin de s'en rendre maîtres. Les fruits des tropiques, l'ambre gris et des bois précieux composent la principale richesse des habitans de ces îles; mais la piraterie, en temps de guerre, est une grande source de fortune pour eux : leur situation les favorise.

Cependant Bahama, la principale ou plutôt la seule de ces îles qui tienne un rang dans les colonies anglaises d'Amérique, offre un autre genre d'intérêt. On y cultive différentes productions, mais surtout le coton, dont la récolte, en 1812, alla à un million trois cent quarante-huit mille huit cent vingt-huit livres pesant, qui furent exportées en Angleterre [2].

On comptait à la même époque, tant à Bahama

[1] N'est point comprise dans cette dernière exportation celle qui a lieu à la Jamaïque et dans les colonies espagnoles.

[2] Dans cette quantité se trouve comprise celle que l'on récolte dans quelques-unes des Lucayes, où la culture est établie.

que dans les îles Lucayes habitées, trois mille six cents habitans blancs, trois mille trois cents de couleur libres, dix mille nègres cultivateurs, cinquante mille acres de terre en culture, et cent cinquante mille acres stériles.

Les Lucayes employaient trois mille tonneaux à leur navigation; le montant des productions, y compris les vivres, les fruits, la pêche, allait à 269,806 liv. sterl.; les exportations pour l'Angleterre à 73,576 liv. sterl., et pour tous autres ports à 27,230 liv. sterl. Elles reçoivent de la métropole pour 117,395 liv. sterl. de marchandises, et de tous autres endroits pour 36,662 liv. sterl.

13° Les Bermudes sont un amas d'îlots entourés de rescifs et peuplés originairement de dix mille habitans. Cet archipel est peu fertile, et les insulaires tirent des États-Unis une grande partie de leur subsistance. Mais, s'il ne présente que peu d'avantages sous le rapport du commerce, il est d'un grand prix pour l'Angleterre, qui y trouve pour ses flottes un bon nombre de ports et de hâvres. La station d'Halifax y passe une partie de l'année, et il ne se fait aucun armement dans les ports continentaux de l'Union que le commandant des Bermudes n'en soit instruit par ses croiseurs; de ce point, l'escadrille est à même de se porter, si le cas l'exige, au secours du Canada ou de l'archipel américain.

On comptait aux Bermudes en 1812 cinq mille blancs, deux cents hommes de couleur libres,

cinq mille nègres cultivateurs ; douze mille cinq cents acres de terre non cultivés ; une navigation de trois mille tonneaux ; pour 175,560 liv. sterl. de productions, y compris vivres et fruits ; pour 23,560 liv. sterl. d'exportations en Angleterre ; pour 50,000 liv. sterl. à tous autres ports. Les Bermudes recevaient de la métropole pour 58,581 liv. sterl. de marchandises, et de tous autres endroits pour 23,335 livres sterl. [1].

14° Honduras, que nous avons fait connaître, et dont nous résumons ici la statistique, offrait en 1812 une population de cent soixante-dix blancs, mille hommes de couleur libres, et de trois mille nègres cultivateurs. Elle avait quatre cent quatre-vingts tonneaux de navigation ; 146,700 liv. sterl. de productions, 5,000 liv. sterl. d'exportations en Angleterre, 75,000 liv. sterl. dans les autres ports. Honduras recevait de l'Angleterre pour 25,375 liv. sterl. de marchandises, et pour 9,539 liv. sterl. des autres pays.

Telles sont les colonies d'Amérique qui formaient le domaine de l'Angleterre avant le traité du 30 mai 1814. Par ce traité, si avantageux à cette puissance (article 8), la Grande-Bretagne a acquis ou plutôt s'est vue confirmée dans la possession de Tabago et de Sainte-Lucie, dont elle s'était emparée pendant la guerre.

Nous ferons connaître ces deux îles après que

[1] Les Bermudes avaient récolté en 1812 près de dix mille livres pesant de coton.

nous aurons donné un aperçu, d'après Colquhoun, de la richesse qu'offrent à la Grande-Bretagne les îles d'Amérique dont nous venons de parler, et qui, comme on l'a dit, composent les Antilles anglaises, savoir : la Jamaïque, la Barbade, Antigoa, Saint-Christophe, Névis, Montserrat, la Grenade, Saint-Vincent, la Dominique, la Trinité, les Lucayes (Bahama), les Bermudes et Honduras.

Ces îles (celles que nous venons d'énumérer) donnaient à l'époque de 1812, savoir : en sucre, une quantité de deux cent trente-trois mille deux cent trente barriques pesant chacune quatorze cents livres;

En rum, cent dix-huit mille trois cent vingt-cinq poinçons de cent dix gallons;

En mélasse, neuf mille six cent vingt tonneaux de quatre-vingts gallons, ou pesant chacun douze cents;

En café, trente-trois millions trois cent soixante-onze mille cent quatre-vingt-douze livres pesant;

En coton, cinq millions deux cent douze mille deux cent quatre-vingt-sept livres pesant;

En piment, deux millions six cent quatre-vingt mille six cent quatre livres pesant;

Les exportations des mêmes colonies pour la Grande-Bretagne et l'Irlande ont été, savoir :

	liv. sterl.
En sucre, pour une valeur de.....	5,291,644
En rum, pour..................	743,856
En café......................	929,589

	liv. sterl.
En coton	195,460
Articles divers des îles autres que ceux ci-dessus	3,226,595
Total	10,387,144

Les exportations pour tous autres lieux que le Royaume-uni ou ses possessions, en faisant entrer dans cette évaluation la consommation des colonies ont été,

	liv. sterl.
En sucre	259,230
En rum	759,192
En café	43,737
En articles divers	7,067,237
Total	8,129,396

Ces évaluations résultent de la quantité et des prix des denrées ; ainsi

	liv. sterl.
Le sucre, à 34 schellings le quintal, a donné, tant pour l'exportation en Angleterre que dans les ports étrangers	5,550,875
Le rum, à 2 schell. 6 deniers, celui de la Jamaïque, et 2 schellings les autres, a donné [1]	1,503,048
Les mélasses, à 20 schell. le quintal	115,440
Le café à 7 deniers la livre	973,326
Coton, 9 deniers la livre	195,461

[1] Le schelling vaut de 24 à 25 sous tournois, et le denier anglais est de 2 sous tournois.

	liv. sterl.
Piment 6 deniers la livre.	67,015
Articles divers tels que bois de Mahogany, de Campêche, fustic, gayac, gingembre, bétail, moutons, porcs, volaille, fruits, blé d'Inde, herbe de Guinée, etc. ...	10,111,376
TOTAL de la valeur des exportations des Antilles, y compris Honduras et la consommation des habitans des îles en fruits, légumes et subsistances.	18,516,540

On voit encore, par les états qui nous fournissent ces renseignemens, qu'à la même époque les mêmes établissemens offraient une population générale de soixante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatorze blancs; trente-trois mille quatre-vingt-un individus de couleur libres; six cent trente-quatre mille quatre-vingt-seize nègres cultivateurs. Total des individus, sept cent trente-deux mille cent soixante-onze ;

Qu'il y avait un million trois cent un mille quatre-vingt-dix-sept acres de terre en culture ; trois millions huit cent six mille six cent quatre-vingt-dix-huit acres incultes; une navigation coloniale de vingt mille trois cents tonneaux ;

	liv. sterl.
Que la valeur des productions en total était de.	18,516,540

	liv. sterl.
Les exportations dans le royaume-uni de.	10,387,144
Dans tous autres ports de.	800,716
TOTAL de l'exportation. . . .	11,187,860

Que la Grande-Bretagne importait dans ces mêmes établissemens pour une valeur en marchandises de ses fabriques de l'Inde.	5,979,940
Et que tous les autres ports étrangers ou autres y portaient pour.	1,630,796
TOTAL des importations dans ces établissemens.	7,610,736

Nous ne pousserons pas plus loin ces détails statistiques, ils suffisent à notre objet; passons aux dernières acquisitions des Anglais.

Tabago, qui a donné son nom au *tabac*, fut occupée par les Hollandais dès 1632; les Français s'en emparèrent depuis, et c'était la plus ancienne colonie qu'ils eussent en Amérique. Les Anglais, qui en avaient déjà été maîtres, la reprirent sur les Français en 1756; ils l'obtinrent à demeure par le traité de 1763. Nous la leur reprîmes dans le cours de la guerre d'Amérique septentrionale, en 1781; ils s'en sont remis en possession dans la guerre de la liberté en 1793. Par le traité d'Amiens, ils nous l'avaient rendue; mais ils la reprirent, et elle leur est restée.

L'air y est salubre, les ouragans n'y sont pas communs, le sol est bon, le pays boisé et bien arrosé.

Deux rades sous le vent peuvent recevoir des vaisseaux de toute grandeur : des embarcadaires commodes entourent toute l'île. On peut de là se porter promptement dans toutes les échelles des Antilles : il n'en serait pas de même du retour, toujours contrarié par les vents. Tabago, par son voisinage de la Trinité, peut en recevoir des animaux pour sa subsistance. C'est aussi une excellente station pour la contrebande du continent [1].

Quelques écrivains assurent que, malgré les soins que nous nous étions donnés pour franciser cette colonie, entièrement peuplée d'anciens sujets de la Grande-Bretagne, nous n'avions jamais pu détacher ses habitans, ni de cœur, ni de rapports commerciaux, de leur ancienne métropole. On en conclut que le sacrifice n'a pas dû être grand de laisser à Tabago ses anciens maîtres. Puissent les Anglais en agir de même à l'égard du Canada, dont les habitans sont, au dire de tous les voyageurs, restés attachés de cœur à la mère-patrie !

Tabago offrait à peu près, à l'époque où les Anglais s'en emparèrent en 1793, une population de quatre cents blancs, et de huit mille nègres esclaves.

Ils exportaient vingt mille deux cent cinquante

[1] *Voyez* pour l'histoire de l'île de Tabago, le *Voyage à la Trinité*, en 1807, de M. Dauxion Lavaysse, tome 1; et l'*Histoire philosophique des deux Indes.*

quintaux de sucre brut, valant 750,000 fr. [1]; cent cinquante-neuf quintaux de café; douze mille trois cent dix-huit quintaux de coton; quarante-cinq quintaux d'indigo; et pour 30,000 fr. à peu près d'autres objets.

On comptait dans l'île, en 1803, d'après M. Dauxion Lavaysse, quatre cents blancs, six cents individus de couleur libres; dix-sept mille cinq cents nègres cultivateurs. Total, dix-huit mille cinq cents habitans.

Terres cultivées, trente-quatre mille quatre cents acres;

Terres abandonnées ou incultes, vingt-quatre mille trois cent soixante-treize acres;

Terres en réserve, deux mille cinq cents acres.

Total général de l'île, soixante-un mille deux cent soixante-treize acres de terres.

On récoltait deux cent soixante-quatre mille quintaux de sucre à 65 francs le quintal; c'était 17,160,000 fr.; le rum fabriqué s'élevait à onze mille poinçons de chacun cent dix gallons, valeur 4,400,000 fr.; le coton et le café n'offraient guère qu'une valeur de 140,000 fr.

Sainte-Lucie, autre possession nouvellement acquise à l'Angleterre, a aussi l'avantage d'une position au vent de la Martinique et de la Guade-

[1] Ce sont les prix de l'arrivée dans le port, non compris par conséquent les droits d'entrée.

On doit faire la même remarque pour les valeurs des produits anglais dont il a été question plus haut, et en général pour les valeurs de toutes les importations de denrées.

loupe, et de plus celui d'un excellent port appelé le *Carénage* joint aux fortifications imposantes du morne *Fortuné*, qui le domine. Elle a quarante lieues de circuit, et est en général fertile.

Les Français et les Anglais s'étaient alternativement chassés de cette île, qui resta décidément à la France par les traités de 1763 et de 1783; mais les Anglais la reprirent en 1803. Elle leur est restée par le traité de 1814.

On avait tenté d'y faire d'abord l'entrepôt des fournitures étrangères, ensuite d'y établir des cultures coloniales, mais avec peu de succès; sans contredit, par la faute du gouvernement, puisque depuis, et sous la domination anglaise, des cultivateurs des îles voisines y ont transporté avec avantage et succès leurs capitaux et leurs ateliers.

Sainte-Lucie exportait en 1789 pour 6,000,000 de denrées en sucre, en indigo, en coton. La population était alors de deux mille cent cinquante-neuf blancs, de quinze cent quatre-vingt-huit individus de couleur libres, et de dix-sept mille deux cent vingt-un esclaves noirs.

A la même époque, cinquante sucreries occupaient seize cent trente *carreaux* ou carrés de terre, cinq millions deux cent quarante mille pieds de café, deux millions cinq cent douze mille pieds de cacaoyers, et six cent cinquante carrés de coton [1]. Toutes ces productions rapportaient près de

[1] Le carreau est une mesure agraire des colonies françaises, qui a trois cent cinquante pieds sur chacun de ses côtés; ce qui fait trois

4,000,000 de liv. tournois de revenu à ses habitans.

Sainte-Lucie a fait de nouveaux progrès depuis que l'Angleterre en est en possession. En 1812, on y comptait cinq cents blancs, trois cent cinquante gens de couleur libres, vingt-quatre mille nègres cultivateurs. Elle avait quarante mille acres de terre en culture, une navigation de deux mille tonneaux. On évaluait ses produits à cinq cent quatre-vingt-quinze mille six cent dix liv. sterl. Ses exportations allaient à trois cent trente-cinq mille quatre cents liv. sterl.; ses importations, à cent mille neuf cent quatre liv. sterling.

L'estimable auteur des *Harmonies maritimes et coloniales* dit, en parlant de cette île : « Il est pour la France du plus grand intérêt de se faire rendre cette colonie, tout à la fois agricole et militaire. » Nous ne voyons qu'une difficulté à l'exécution de ce vœu, c'est d'y contraindre l'Angleterre; car, à moins d'un échange de même valeur, elle ne cède jamais ses possessions, et tâche de ne point se mettre dans le cas d'y être contrainte.

Occupons-nous maintenant des établissemens qu'elle possède aux Indes orientales et dans les mers adjacentes. Nous parlerons d'abord de l'île Maurice, des Séchelles, et de quelques autres îles situées dans le golfe Persique, la mer Rouge et l'Océan atlantique.

mille quatre cent cinq toises carrées pour la surface d'un carreau.

On estime que le produit d'un carreau de bonne terre, bien cultivé, planté en cannes, est de trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf livres pesant de sucre brut. C'était son produit à Saint-Domingue en 1789.

Sans la liberté du golfe Persique, le commerce anglais serait privé des débouchés que présentent les contrées méridionales de la Perse. Sous ce prétexte donc de détruire les corsaires qui infestaient ce golfe, et de trouver un point de relâche pour ses vaisseaux dans l'Océan indien, la compagnie des Indes a fait explorer le golfe ; et ce n'a pas été sans succès.

Au mois de juillet 1816, le capitaine Ashley Maude, commandant du vaisseau *le Favori*, envoyé par le gouverneur de Bombay, a découvert dans le golfe Persique un groupe de sept îles qui ne se trouve sur aucune carte hydrographique, mais que les Portugais ont fréquenté autrefois. Le capitaine en prit possession au nom de sa nation. Ces îles sont réunies autour d'un banc d'huîtres à perles qui peut avoir soixante-deux lieues de long sur vingt-cinq de large du nord au sud.

Un pareil résultat n'a pu qu'encourager la compagnie à faire de nouveaux efforts pour s'assurer le domaine de cette mer ; aussi est-elle déjà en quelque sorte maîtresse de la mer Rouge.

La conquête de l'Égypte par la république française, sous le commandement du général Bonaparte, avait montré aux Anglais que leurs possessions de l'Inde et leur commerce dans l'Océan qui en baigne les côtes pouvaient être compromis par la puissance qui serait maîtresse de cette belle portion de l'Afrique[1]. Dès-lors ils ont dû chercher

[1] Il faut être aveuglé par la passion, par le dégoût de son pays,

dans la mer Rouge, ou sur les côtes orientales de l'Afrique, un appui dans quelques possessions isolées, mais sûres.

La mer Rouge a donc été explorée comme l'avait été le golfe Persique : l'île de Socotora a paru aux Anglais propre à remplir leur objet ; et si l'on s'en rapporte à quelques relations récentes, la compagnie anglaise s'est rendue maîtresse de cette île, qui lui donne la clef de la mer Rouge, du commerce de l'Arabie heureuse et de la côte orientale d'Afrique.

La mer Rouge méritait l'attention que lui donnent les Anglais, non-seulement par les motifs politiques que nous venons d'indiquer, mais encore à cause de son importance commerciale. Elle est le centre d'un commerce très-étendu, indépendamment des perles qu'on y pêche. C'est là que viennent aboutir la myrrhe et les autres parfums de l'Arabie dans les ports de Djedda, d'Aden et de Moka, son ambre gris, ses chevaux, jugés les plus parfaits qu'il y ait au monde, et surtout le café de l'Yemen, si recherché sous le nom de *moka*. L'Abyssinie orientale dirige vers la même

par le mépris de sa gloire, pour ne pas apprécier tout ce que la conquête de l'Égypte présentait de grands résultats pour la France et la civilisation d'une des plus belles moitiés du monde. La haine, l'esprit de parti ont jeté de la défaveur sur cette grande expédition, dont les Anglais eux-mêmes pouvaient tirer de nombreux avantages en s'unissant à la république dans le partage des résultats qu'elle attendait : le temps apprendra aux Anglais s'ils se sont trompés, et si une monarchie turque établie en Égypte peut, à l'égal d'une puissance européenne, combattre leur redoutable rival au Levant.

mer et les ports de Souakem et de Masuah ses cotons, son ivoire, des cuirs, des grains, des bestiaux, de l'or en poudre.

Lord Valentia[1] fut donc chargé par la compagnie des Indes de reconnaître cette mer. Il a étendu ses recherches sur la côte d'Abyssinie, et y a fait la découverte d'îles nommées, l'une *Holac*, et l'autre *Valentia*, ainsi que de quelques autres îles moins considérables, mais où le commerce fait abonder tout ce qui est nécessaire à la vie.

Ce voyageur a vérifié que l'ancienne aversion des Abyssins pour les nations de l'Europe n'existait plus [2]. Les Anglais ont en conséquence établi des relations utiles avec l'Abyssinie. Ils fournissent à la côte de Masnah, pour la côte d'Habesch et les provinces intérieures, des draps d'Angleterre, des armes, des munitions, et des produits des manufactures de l'Inde; ils prennent en retour des cuirs, de l'ivoire, de la civette, des moutons, du beurre fondu, de la poudre d'or, etc. Passons à Madagascar.

L'Angleterre n'a fait jusqu'à présent aucune tentative sérieuse pour s'y établir. Cependant les

[1] Le vicomte Georges Valentia fut chargé par le gouverneur général de l'Inde de parcourir la mer Rouge. Il a rendu compte de son expédition dans un voyage traduit en français, et imprimé en 1813.

[2] Cette partie de l'Afrique semble se présenter aux expéditions de nos armateurs, aux recherches de nos voyageurs, et aux spéculations diverses du commerce. Malgré la supériorité anglaise, les Français ne pourraient-ils pas encore y trouver place à quelques établissemens ou entreprises de commerce? Puissions-nous être entendu de nos compatriotes, si peu attentifs à leurs intérêts, ou si faciles à s'en laisser distraire par de misérables divagations!

baleiniers anglais, qui viennent préparer dans cette grande île les produits de leur pêche de l'océan du nord, se disposaient il y a deux ans à demander que leur gouvernement y formât sur la côte méridionale un établissement où ils pussent se livrer sans crainte à leurs utiles opérations.

Nous ignorons s'ils ont réussi dans leur demande; mais il est difficile de croire que le gouvernement anglais n'y ait point fait attention. On doit présumer qu'il en prendra occasion d'établir un fort et des magasins sur ce point de l'île; et peut-être ce fort et ces magasins seront-ils formés avant qu'on en ait connaissance en Europe.

Il en a été à peu près ainsi des îles de Tristan-d'Acunha, situées dans l'Océan atlantique méridional, au sud-ouest du Cap de Bonne-Espérance. Elles forment un archipel de quatre îles, susceptibles de bonne culture, et dont nous devons une description intéressante à M. Du Petit Thouars. Les Français pouvaient s'y établir, d'après la relation qu'en a donnée ce savant navigateur. Un Américain de l'Union en avait eu l'idée : mais les Anglais, qui craignaient que ces îles ne leur échappassent, prétextèrent (ils n'avaient pas besoin de prétexte ; qui leur aurait résisté?) que la sûreté du prisonnier de Sainte-Hélène exigeait qu'ils y eussent des forces. En conséquence, ils en prirent possession en 1817. Au moment où nous écrivons, Tristan-d'Acunha [1] est une colonie an-

[1] C'est la plus grande qui donne son nom au groupe; elle a environ

glaise, protégée par un détachement de troupes, par des forts et par des batteries.

Sainte-Hélène, dans le même océan, a aujourd'hui une tout autre importance pour l'Angleterre que celle de son commerce: c'était auparavant le lieu de relâche des vaisseaux allant de l'Inde en Europe, ou d'Europe dans l'Inde. L'Ascension, dont nous allons parler, l'a remplacée pour la relâche.

Les tables statistiques de Colquhoun donnent à Sainte-Hélène, pour l'époque de 1812, une population de dix-huit cent quarante-six Européens, sur quoi, trois cent quarante-six, tant de troupes royales que de personnes au service de la compagnie des Indes; deux mille neuf cent soixante-dix naturels de l'île, dont neuf cent soixante-dix au service de la compagnie. Total général des habitans de l'île, quatre mille huit cent seize [1].

Ces forces, disproportionnées avec le peu d'étendue de cette possession, devenue si célèbre depuis, annoncent que, dans tous les temps, l'Angleterre y a mis la plus haute importance. L'île est imprenable.

Sainte-Hélène, située à 15 degrés 55 minutes de latitude sud, et à 5 degrés 49 minutes de longitude ouest de Greenwich, est à trois cent qua-

cinq lieues de tour. Ces parages sont fréquentés par beaucoup de baleiniers.

[1] Un récensement fait en 1801 donnait pour la population de Sainte-Hélène cinq cent quatre blancs, quinze cent soixante nègres, dont trois cent vingt-neuf libres, en tout deux mille soixante-quatre, non compris la garnison et les employés de la compagnie.

rante lieues marines du cap Négro en Afrique, et à six cents de celui de Bonne-Espérance.

L'île a, dans sa plus grande longueur, environ dix milles anglais, et six milles et demi de large[1]. Sa circonférence est de vingt-huit milles, et sa surface de vingt-quatre mille arpens.

L'endroit où l'on débarque est une petite baie en forme de demi-lune, et ayant tout au plus cinq cents pas d'ouverture. Elle mène à un chemin bordé d'un côté de canons de gros calibre, et de l'autre de deux rangées d'arbres. Pour entrer dans la ville, nommée *Jamestwon*, on passe sous une porte construite dans une espèce de rempart, qui forme un des côtés d'une place d'armes d'environ cent pieds en carré. On y voit sur la gauche l'hôtel du gouvernement et un corps-de-garde. L'église, située en face de la porte, est d'une architecture simple, mais élégante. Les maisons de la grande rue, qui vient aboutir à cette place, sont propres et bien bâties. Deux autres rues la traversent, où l'on voit plusieurs boutiques et plusieurs magasins bien fournis en marchandises de l'Inde et de l'Europe. Cette ville est placée entre deux très-hautes montagnes qui la dominent. Les routes par où l'on se rend dans l'intérieur de l'île sont tracées le long de ces montagnes, et sont commodes et sûres. L'île est partagée en deux parties inégales par une chaîne de montagnes. Le

[1] Le mille anglais est le tiers de la lieue de deux mille deux cent quatre-vingts toises.

pic de *Diane*, qui se trouve à l'extrémité d'une de ces chaînes, est le point le plus élevé de l'île ; il a deux mille six cent quatre-vingt-douze pieds au-dessus du niveau de la mer. Il y a un assez grand nombre de sources d'eaux vives et limpides qui coulent de ces montagnes ; mais elles ne forment que de faibles ruisseaux par leur exiguité.

A environ une lieue de la ville est la maison du gouverneur [1] ; elle est agréable, et entourée de riantes et belles plantations. L'air de l'île est en général bon, et rarement le thermomètre s'élève à Jamestown au-dessus de 21 degrés ; mais la chaleur, réfléchie par les coteaux, s'élève, à certaines expositions, au degré de celle de la presqu'île de l'Inde.

On croit que l'île recèle des mines de fer. On y trouve une pierre susceptible d'un beau poli, et qui pourrait être employée à la lithographie [2]. Le sol de l'île de Sainte-Hélène est en général gras et argileux ; sa qualité, jointe à la température du climat, le rend également propre aux productions de l'Europe et de l'Inde. On y trouve plusieurs espèces de bois et d'arbres précieux transportés de l'Inde. Le beau gommier surtout, qui est toujours vert, et d'où découle une gomme aromati-

[1] Hudson Lowe, gouverneur de cette île, s'est rendu célèbre par sa dureté, sa surveillance inquisitoriale et minutieuse, qui éloigne de Sainte-Hélène les navires anglais venant d'Asie, et les force à se rendre à l'île de l'*Ascension*, dit M. Beaumont de Brivasac. *De l'Europe et de ses colonies*, tome 2, page 159.

[2] On assure que des personnes attachées à la suite de Bonaparte s'occupent en effet sous ses yeux de lithographie, et qu'elles y emploient cette pierre.

que, est un des plus beaux ornemens de l'île. On y cultive avec succès le raisin, les figues et les oranges dans les vallées près de la mer. C'est là aussi que croissent les bananes et d'autres productions des climats chauds. Les bœufs et les moutons d'origine anglaise y ont bien réussi; mais on n'en élève pas assez pour que la viande soit abondante dans l'île ; elle y est fort chère, ainsi que la volaille, et d'autres provisions que l'on tire du Cap de Bonne-Espérance.

L'île de Sainte-Hélène ne forme qu'une paroisse. Elle est divisée en trois districts, et il y a une église dans la ville, et une dans la campagne. De grands travaux ont été faits pour la demeure du prisonnier et de sa suite; en sorte qu'on pourrait dire qu'il a une prison superbe, si jamais il pouvait y avoir une belle prison [1]. L'île de Sainte-Hélène avait été donnée à perpétuité à la compagnie anglaise des Indes. Elle a été rachetée pour le temps nécessaire, afin d'en faire l'emploi actuel. Il y a un gouverneur, un sous-gouverneur et un conseil; mais l'importance de cette île aujourd'hui en a fait remettre toute la police entre les mains du gouverneur [2].

[1] Bonaparte fut conduit à Sainte-Hélène sur un vaisseau de ligne *le Northumberland*, suivi des bâtimens *le Veimouth*, *la Havanah*, *le Redpole*, *la Zénobie*, l'*Icarus*, sous le commandement du contre-amiral Georges Cockburn. La flotte sortit du canal le 11 août 1815, et arriva à Sainte-Hélène le 15 octobre. Bonaparte débarqua le 18; l'on tira trois coups de canon lorsqu'il mit pied à terre.

[2] Nous avons épargné à nos lecteurs tout ce que les écrivains de

L'île de l'Ascension, située et comme perdue au milieu de l'Océan atlantique, qui était, disait-on, dépourvue d'eau, et dont on n'approchait que pour y prendre des tortues, est devenue un établissement anglais important. En 1817, des bâtimens chargés de matériaux de construction sont partis des ports d'Angleterre pour l'île de l'Ascension. De l'artillerie, des soldats, quelques déportés et des femmes ont suivi ces premières expéditions. L'île a pris depuis un accroissement considérable; plusieurs navires venant d'Asie préfèrent cette station à celle de Sainte-Hélène, où les mouvemens du commerce sont nécessairement entravés par les dispositions qu'exige la nouvelle police de l'île.

S'il fallait en croire un écrivain que nous citons souvent, et dont l'ouvrage indique un patriotisme éclairé, quoique mêlé d'un peu de prévention contre l'Angleterre, M. Beaumont de Brivasac, les Anglais, en s'emparant de l'Ascension comme de Tristan d'Acunha, sous prétexte de veiller à la sûreté de Napoléon, n'auraient eu d'autres vues que de prévenir les Américains, qui avaient témoigné l'intention de s'y établir. Loin de s'en inquiéter, le monde commerçant, préoccupé d'une autre crainte, en a été satisfait. « Le véritable objet du cabinet britannique, ajoute l'auteur, n'a été de-

parti, ou plutôt de mensonge, se sont permis en parlant de Sainte-Hélène. On trouve renfermées dans cette sentence : *Discite justitiam moniti*, toutes les réflexions que pourrait faire naître la captivité du prisonnier.

viné que par quelques hommes intelligens; mais ils se sont tus. »

L'île Rodrigue, les Séchelles et l'Ile-de-France, aujourd'hui île Maurice, que les Anglais ont acquises dans la mer des Indes, sont d'une plus grande importance[1].

L'île Rodrigue est à cent lieues à l'est de l'Ile-de-France; son étendue est de sept lieues sur deux de large. Elle est environnée d'un banc fort poissonneux, mais où se trouvent deux chêneaux qui permettent aux petits bâtimens de s'approcher de la côte; le fond du sol n'est qu'un rocher de pierre calcaire couvert d'une couche plus ou moins épaisse de terre fertile : les tortues y sont en grande abondance.

Les Français y tenaient un poste militaire pour la garde de l'île. Depuis que les Anglais en sont maîtres, ils y ont établi des cultures; mais le principal objet qu'ils ont eu en vue en s'en emparant a été de se fortifier dans cette partie de l'Océan indien pour y protéger leur navigation. Les Séchelles ont une plus grande valeur territoriale, et contribuent au même but. Comme elles sont peu connues, nous en donnerons une idée plus détaillée.

L'archipel qui les compose a pris son nom de Moreau de Séchelles, officier supérieur au service de la compagnie des Indes de France, à l'époque où l'on en fit la découverte. La principale se

[1] L'article 8 du traité du 30 mai 1814 leur confirme la possession de ces îles, dont ils s'étaient emparés pendant la guerre.

nomme *Mahé*, parce que de petits bâtimens envoyés par M. Mahé de La Bourdonnais, gouverneur de l'Ile-de-France, y abordèrent pour la première fois en 1742 [1].

L'archipel réunit une douzaine de petites îles, et un plus grand nombre d'îlots et de rochers, éparpillés sur un banc de corail et de sable qui s'étend du sud-est au nord-ouest, sur un espace de soixante-dix lieues.

Trois îles de celles qui composent l'archipel des Séchelles sont seules habitées, Mahé, Praslin et Ladigue.

Le hâvre de Mahé est excellent, et l'on y est parfaitement à l'abri du vent. Cette île est la plus peuplée et la mieux cultivée; elle a cinq à six lieues de longueur sur une largeur d'une lieue et demie. Elle n'a qu'un seul village, qui est la résidence du commandant. On y compte deux

[1] Mahé de La Bourdonnais, dont un descendant siége aujourd'hui au côté droit de la chambre des députés, était né à Saint-Malo, en 1699, d'une famille de négocians. Il fut chargé de bonne heure des affaires de la compagnie des Indes, qu'il servit utilement en augmentant sa fortune. Le roi le nomma en 1741 gouverneur des îles de France et de Bourbon. Les Anglais dominaient dans l'Inde. La Bourdonnais arme une flotte, les attaque, les bat, met le siége devant Madras, qui se rend en septembre 1746. Les vaincus se rachetèrent moyennant 9,000,000. Les richesses que La Bourdonnais avait acquises lui firent des ennemis plus que sa gloire. On peignit le vainqueur de Madras comme un prévaricateur qui avait exigé une rançon trop faible, et s'était laissé corrompre. En arrivant en France, La Bourdonnais fut mis à la Bastille. Son procès dura trois ans et demi. Une commission du conseil fut chargée de le juger : elle l'acquitta ; il fut mis en liberté et rétabli dans ses honneurs, dont il jouit peu. Il mourut en 1754, âgé de cinquante-cinq ans.

mille six cent quarante-huit âmes, y compris la garnison.

Praslin tire son nom du ministre qui le portait[1] : elle est la seconde du groupe en grandeur et en population. Elle a deux cent soixante-un habitans, y compris le militaire.

Ladigue a reçu son nom du premier vaisseau qui y aborda ; elle n'a que soixante-onze habitans[2].

Les habitans de cet archipel possédaient à la même époque six bâtimens pontés, le plus considérable de quatre-vingts tonneaux, le plus petit de vingt : ils servent à échanger leurs productions avec les Ile-de-France et de Bourbon, à entretenir quelques relations commerciales avec Madagascar et la côte de Mosambique.

Aujourd'hui Mahé et Praslin fournissent annuellement au commerce trois cent cinquante à quatre cents balles de coton, du poids de trois cents livres chacune. Les habitans ont commencé à planter le café, et ils en récoltent assez pour leur consommation pendant dix-huit mois. Le sol est favorable à la culture du girofle et du cinnamome.

Les fruits et les légumes y sont rares, par la négligence des habitans à se livrer à cette culture. Les bois y sont excellens pour la charpente et les

[1] Il s'agit ici de César Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, qui entra en 1761 au ministère des affaires étrangères ; il s'en retira en 1766 pour passer à celui de la marine, et mourut en 1785.

[2] Ceci se rapporte à l'année 1819.

bordages de navires; on y trouve des tortues de mer d'une grosseur prodigieuse, quelques-unes pesant jusqu'à cinq cents livres. Quant aux tortues de terre, très-abondantes dans ces îles autrefois, elles y sont devenues rares par la destruction.

Terminons ces détails par un tableau statistique des Séchelles, que nous tirons, ainsi que les précédens détails, d'une relation imprimée en Angleterre en 1820.

Population, en 1819, des îles Mahé, Praslin et Ladigue.

	Blancs.	De couleur, libres.	Esclaves.
Hommes....	97	18	3,533
Femmes	59	39	2,533
Garçons	107	54	
Filles	77	30	
TOTAUX..	340	141	6,066

TOTAL général de la population, 6,547 individus.

Cultures.

Acres cultivés en vivres.	2,432
en coton	2,720
en canne à sucre.	220
TOTAL.	5,372

Troupeaux.

Bêtes à cornes	300
Brebis	200
Chèvres	150
Porcs	800
TOTAL	1,450

Cet état fait assez connaître l'infériorité des cultures dans les Séchelles; aussi n'est-ce pas par ce côté qu'elles intéressent l'Angleterre. L'auteur anglais a soin de nous en instruire. « On ne peut douter, dit-il, que ces îles ne fussent très-importantes pour la France. A l'époque où cette puissance possédait celles de France et de Bourbon, elle y trouvait des facilités pour nuire à notre commerce de l'Inde..... Quant aux avantages que l'Angleterre où l'Ile-de-France peuvent retirer aujourd'hui des Séchelles, ils consistent à tenir nos ennemis éloignés de cette dernière possession. »

Les îles de l'Amirauté ou de l'Amirante, qu'on trouve au sud-ouest des Séchelles entre Madagascar et la côte d'Afrique, au nord du canal de Mosambique, et dont les principales sont *Comoro, Johanna, Moyotte, Albreda*, n'ont pas été négligées par les Anglais; ils en tirent diverses subsistances. A s'en rapporter à l'écrivain anglais qui a décrit les Séchelles, les groupes des îles de l'A-

mirauté nourrissent habituellement deux cents bœufs et une centaine de moutons. Les habitans peuvent fournir aux vaisseaux en proportion de cette quantité. Ces îlots ne produisent d'ailleurs aucun graminée ou céréal pour la subsistance, si l'on en excepte le blé d'Inde et le riz, qui suffisent à la consommation des habitans et de leurs esclaves.

La mer, dans ces parages, renferme beaucoup de poissons; mais la rareté du sel ne permet pas que l'on fasse de salaisons : les habitans n'en pêchent donc que la quantité nécessaire à leurs besoins.

Le groupe de ces îles est au reste si mal indiqué sur les cartes, que l'on ne peut sans danger naviguer alentour. On croit que le gouvernement anglais s'est occupé d'en faire faire le relevé : il ne manquera pas, dans ce cas, de les classer tout-à-fait au nombre des possessions britanniques; et qui osera lui en disputer la jouissance?

Nous pourrions, en suivant la direction tracée sur la carte, passer aux possessions anglaises du continent indien, après ce que nous venons de rapporter de celles qui en forment en quelque sorte les avant-postes; mais nous préférons de continuer l'analyse des établissemens insulaires de l'Angleterre dans les deux océans, avant de nous arrêter à ceux de l'Inde, par où nous terminerons le vaste et riche tableau de son empire dans les deux hémisphères.

Sumatra s'offre d'abord : les Hollandais y ont quelques établissemens ; mais les Anglais y ont jeté les fondemens d'une domination qui doit finir par envahir toute l'île.

Sumatra, dont l'étendue est de trois cent soixante-seize lieues de long sur une largeur variable depuis trente jusqu'à quatre-vingt-cinq lieues, n'était connue que sur ses côtes ; aucun Européen n'avait osé s'enfoncer dans l'intérieur, qu'on supposait habité par des nations féroces. Cependant les naturels, qui, depuis un temps immémorial, viennent vendre sur les bords de la mer l'or, le camphre, la casse et d'autres productions du pays, ne justifiaient pas le préjugé qui s'était accrédité contre eux.

Sir Thomas Raffles, gouverneur de Bencoleen, établissement anglais dans l'île, et un de ces Anglais qu'anime un grand zèle pour leur patrie, tira parti de cette observation : il conçut et exécuta le projet d'explorer Sumatra. Il y pénétra jusqu'au centre, et traversa trois fois sous différentes directions les provinces intérieures. Quelle a été sa surprise ! des terres riches, un sol fertile et aussi productif que Java ; presque partout de belles cultures, un air sain, aromatique, vivifiant, de belles montagnes couvertes de forêts et recélant des trésors dans leur sein ; une population nombreuse, sociable, active ; des hommes plus forts, plus courageux, mieux faits que ceux des côtes ; des mœurs douces, hospitalières, sans

doute entretenues par la paix et l'abondance dont ils jouissent dans leur heureuse indépendance.

Sir Raffles n'a pas manqué dans sa traversée de se faire aimer de ces peuples. Il a conclu des traités avec les souverains ou chefs qui les gouvernent ; et depuis ce moment l'Angleterre ne néglige rien pour concentrer, s'il est possible, à Sumatra le commerce de l'archipel indien, dont Java jusqu'à présent avait été presque seule en possession. Les Anglais y multiplient les plantations, y introduisent de nouvelles cultures. Bencoleen et le fort Marlborough [1] en sont entourés, et les voient s'étendre chaque jour. Un nouvel établissement formé au nord de l'île en 1818 fait de rapides progrès, et voit s'élever de belles plantations d'arbres à épices et d'autres végétaux précieux.

Les Hollandais, qui ont leur établissement à Padang, avec un territoire assez étendu, ne voient qu'avec une extrême jalousie ces entreprises des Anglais : mais le temps n'est plus ou les premiers dominaient dans ces mers ; leurs rivaux s'y sont fait aimer par plus d'adresse et d'intelligence dans l'art de gouverner ; la marine britannique d'ailleurs a pris possession de tous les ports occidentaux de l'île, et ne craint point d'en être dépossédée par celle du roi des Pays-Bas. On ne peut donc révoquer en doute que l'Angleterre comptera sous peu une belle colonie de plus à Sumatra.

[1] Le fort Marlborough donnait à la compagnie des Indes, en 1812, un revenu de 13,755 l. st., et les dépenses allaient à 75,734 liv. sterl.

Cette colonie est déjà digne de tous les soins qu'y apporte le gouvernement [1].

Ce n'a pas été assez pour les Anglais d'avoir accru leurs domaines et leur puissance à Sumatra, ils ont acquis alentour d'autres possessions.

C'est ainsi qu'en 1819 ils ont acheté l'île de Sincapore, que le sultan de Johore [2] leur a vendue. Cette île, outre sa position favorable pour la défense des établissemens de Sumatra, réunit des avantages qui doivent la rendre précieuse. Les Anglais y ont formé une colonie qui prospère. Voici comme en parlait un officier de la marine anglaise dans une lettre datée de Madras, 23 août 1819.

« Les nouveaux colons de Sincapore s'y trouvent bien, et semblent devoir prospérer. Tout annonce que la colonie deviendra florissante. Le hâvre est sûr, accessible à volonté, et situé près de l'île Saint-Jean, de manière à commander le passage du détroit comme Poulo-Pinang en commande l'entrée. L'eau de cette île est excellente. On y respire un air pur, et les indigènes ne connaissent aucune des maladies qui s'attachent aux climats chauds. Le long de la rade s'étend une plaine superbe, dans laquelle nos colons vont donner un libre essor à leur industrie. Lorsque je visitai cette

[1] L'*Histoire philosophique* fait connaître avec détail la topographie de cette île et l'origine de sa découverte. Nous y renvoyons nos lecteurs.

[2] Ce sultan est un des princes ou chefs de la presqu'île de Malacca, alors tributaire du roi de Siam.

île en 1816, on y voyait à peine trente maisons : maintenant on en bâtit de tous côtés, etc. »

Les Anglais avaient déjà acquis en 1782 la possession de Poulo-Pinang à l'entrée du détroit de Malacca.

Cette île, située en face du royaume de Queda, et qui forme avec la terre ferme une baie assez vaste et à l'abri des vents, fut donnée au capitaine anglais Light, par le souverain de ce petit état : il en avait reçu des services dans des troubles élevés chez lui. Le roi de Queda, pour témoigner sa reconnaissance au capitaine, lui donna sa fille, et pour dot l'île de Poulo-Pinang. Vraisemblablement le prince malais n'avait en vue dans cette alliance que de s'attacher l'Anglais. Mais le capitaine Light, officier au service de la compagnie des Indes, aima mieux céder sa souveraineté et en faire hommage à ses maîtres que de jouer le rôle de vassal du roi de Queda. L'offre du capitaine fut acceptée par eux ; ils prirent possession de l'île, qui est appelée aujourd'hui *île du Prince de Galles.*

Ce poste est devenu d'autant plus précieux pour les Anglais, qu'il assure à leurs flottes, pour y être réparées à la suite d'une bataille, ou pour se maintenir, dans toutes les saisons, à une petite distance de la côte de Coromandel et du Bengale, un port sûr et commode.

L'île de Poulo-Pinang ou du Prince de Galles a près de douze lieues de tour. Elle est arrosée par plu-

sieurs petites rivières qui donnent de l'eau en abondance. Ses montagnes sont couvertes de bois propres à la construction, et même pour les mâtures. Elle produit du sucre, du riz, des fruits, des végétaux de toutes espèces, des bestiaux, de la volaille, qui s'y vendent à prix modéré.

Le plus grand avantage de cette possession pour les Anglais, c'est de les rendre maîtres du détroit de Malacca, et de protéger leurs projets sur Sumatra, à quoi ne doit pas peu contribuer aussi l'acquisition de Sincapore.

Suivant les tables de Colquhoun, l'île du Prince de Galles présentait en 1812 une population de cent soixante-quinze Européens, et de dix-huit mille huit cent deux indigènes; savoir: cent dix-neuf Européens au service de la compagnie, y compris les troupes royales; cinquante-six Européens, non au service de la compagnie; six cent vingt-sept indigènes à ce service, et dix-huit mille indigènes qui n'y sont pas.

Les revenus que la compagnie retirait de cette possession s'élevaient seulement à 75,406 l. sterl. et les dépenses de toute espèce à 166,084 l. sterl.; résultat qui prouve que c'est bien plus pour l'avantage de ses autres établissemens que pour ceux qu'elle présente, que Poulo-Pinang est précieuse aux Anglais, et surtout à la compagnie des Indes.

Ces nouveaux domaines de l'Angleterre lui sont d'une plus grande importance que l'île Maurice, dont ils nous ont fort mal à propos dépossédés. Eux-

mêmes avouent que, sans la possession de l'île Bourbon, l'île Maurice ne pourra jamais prospérer comme au temps où elles étaient sous une même administration.

On connaît trop cette île par ce que l'auteur de l'*Histoire philosophique* en a dit pour que nous nous attachions à la décrire. Son état de culture et de population se trouve dans les tables de Colquhoun; nous nous bornerons à le faire connaître.

Elle est située, ainsi que ses dépendances, et l'île de Bourbon, à la côte orientale de Madagascar, et plus près de l'Afrique que de l'Inde; mais, comme elle était le premier échelon de nos établissemens aux Indes orientales, on la rangeait dans la classe des possessions dépendantes de ces établissemens.

L'Ile-de-France a en étendue une surface de quatre cent mille arpens. La température y est saine, et la chaleur modérée; mais cette île est sujette aux ouragans. Les terres y sont en général peu profondes et pierreuses.

On y cultive le blé, le riz, le maïs, le sucre, le café, le coton, les épices. Mais, après la consommation de l'intérieur prélevée, il reste peu de chose pour l'exportation.

Originairement découverte par les Portugais, occupée ensuite par les Hollandais, qui lui donnèrent le nom de *Maurice* [1], elle ne reçut

[1] Maurice de Nassau, prince d'Orange, dit *le Taciturne*, fondateur de la liberté batave. Il soutint les efforts de la république de Hol-

qu'en 1720 les premiers habitans français venus de l'île Bourbon. Quinze ans après, la compagnie des Indes chargea M. de La Bourdonnais d'y faire un établissement solide.

Elle est susceptible de grands accroissemens de culture. Les recensemens de 1789 annonçaient soixante mille noirs cultivateurs.

On y remarque un établissement appelé *Jardin des plantes*, qui réunit les productions végétales de tous les climats. L'origine en est due à M. Poivre, intendant des îles de France et de Bourbon, à qui ces deux colonies doivent la prospérité à laquelle elles s'étaient élevées [1], et qu'il administra depuis 1763 jusqu'à 1773, qu'il les quitta.

Les Anglais s'étaient emparés de ces deux îles : par le traité de Paris du 30 mai 1814, ils n'ont gardé que celle de France, et nous ont rendu l'île Bourbon.

On comptait dans la première, en 1812, dix-sept mille blancs, quatre mille habitans de diverses couleurs libres, soixante-dix mille nègres cultivateurs.

lande à sa naissance contre toutes les forces de l'Espagne, alors soumise à Philippe II, appelé *le Démon du midi.* Maurice de Nassau aurait pu affranchir la Hollande à son profit : il ne le tenta même pas, et l'affranchit au profit de la liberté, qui, pendant près d'un siècle, fit de ce coin de l'Europe une des premières puissances continentales. Elle n'est plus qu'une province du royaume des Pays-Bas.

[1] On doit à M. Poivre d'excellentes observations sur l'état de la culture en Afrique, dans les Indes, à la Chine et à la Cochinchine. Elles ont été imprimées sous le titre de *Voyage d'un philosophe.* Elles se trouvent dans le recueil de ses œuvres, imprimé en 1797, et précédé d'une notice biographique rédigée par son ami Dupont de Nemours, qui épousa sa veuve, encore vivante.

L'état des terres cultivées les portait à quatre-vingt mille acres, et celui des terres incultes à cent cinquante-deux mille six cent quatre-vingts acres.

Sa navigation employait un tonnage de trois mille tonneaux.

La valeur des productions, y compris les vivres et les fruits, était estimée 905,000 liv. sterl.; celle des exportations, 450,000 liv. sterl.; et la valeur des importations, 260,000 liv. sterl.

L'année moyenne des principales productions était ainsi qu'il suit :

Café, six mille balles, de cent livres pesant chacune ;

Indigo, trois cent mille livres pesant ;

Coton, deux mille balles, de deux cent cinquante livres pesant chacune ;

Sucre, vingt millions de livres pesant ;

Cloux de girofle, vingt mille livres pesant.

Port-Louis, capitale de l'île, est défendu par une batterie garnie de cent quatre-vingt-dix pièces d'artillerie, soutenue par l'île contiguë *des Tonneliers*, qui est armée de soixante mortiers, et par le fort Blanc, garni de trente-cinq canons. Plusieurs autres ouvrages et batteries contribuent à la défense de la place.

Les propriétés publiques de l'île sont évaluées 800,000 liv. sterl. par les Anglais; les propriétés particulières, territoriales, maisons, marchandises, etc., 10,212,340 liv. sterl. Dans cette der-

nière somme est comprise l'évaluation de soixante-dix mille noirs, à 55 liv. sterl. par individu, faisant une valeur totale de 3,850,000 liv. sterl.

Malgré ces avantages, les Anglais se plaignent de l'état de langueur de cette possession. Sans l'île Bourbon, elle ne peut offrir aux colons des débouchés et un commerce proportionné à son importance. Une lettre insérée dans les papiers publics, et écrite par un habitant de l'île Maurice, semblerait faire croire que cette dernière concevrait quelque jalousie contre la prospérité de l'autre; jalousie d'autant plus injuste qu'il s'en faut de beaucoup encore que l'île Bourbon offre à ses habitans les mêmes avantages qu'on trouve à l'Ile-de-France : mais la cupidité ne connaît point de limites, et les Anglais s'en montrent susceptibles, en matière de commerce et de domination [1], autant qu'aucun autre peuple.

Passons des mers de l'Inde dans le grand Océan indien, appelé *Pacifique* ou *Équinoxial*, et nous y verrons encore des preuves de l'activité de l'Angleterre, et des heureux résultats de son vaste sys-

[1] Une lettre écrite de l'Ile-de-France, à la date du 14 septembre 1820, porte : « Nous avons la désolante perspective de voir notre pays devenir un désert. Bourbon, au contraire, protégé par son gouvernement, est dans un état florissant. Ses productions sont abondantes et se vendent bien; par conséquent l'argent y est abondant. Ces deux îles n'auraient jamais dû être séparées. Elles s'aidaient mutuellement, et Bourbon surtout nous était d'une grande utilité. La balance du commerce est maintenant en sa faveur, parce que les productions y surpassent la consommation. Il n'en est pas de même à l'Ile-de-France, où nous dépensons plus que nous ne gagnons. »

tème de colonisation. Ainsi Tyr autrefois étendit le sien des rives orientales de la Méditerranée aux côtes occidentales de l'Europe, aux côtes de l'Afrique, et à celles de l'ancienne Hespérie.

La Nouvelle-Hollande, Van-Diemen, les îles Sandwich, Otaïti, Norfolk, nous offrent partout l'industrie anglaise soumettant les peuples aux arts et à la civilisation.

Presque toute la côte occidentale de la Nouvelle-Hollande vient d'être colonisée par eux [1]. L'immense étendue de cette île lui a valu le nom de *continent*; l'Angleterre lui a donné celui de *Nouvelle-Galles du sud*. « Les Anglais avaient droit, dit M. Beaumont de Brivasac [2], de baptiser une région qu'ils ont conquise sur la nature agreste et sauvage au profit de l'humanité. »

Quel est donc l'empire de la liberté et de l'esprit public sur la conduite des nations pour qu'il ait pu mettre une si grande différence entre la conduite des Anglais et la nôtre? Nos bagnes, nos prisons offrent de tous côtés le spectacle de malheureux condamnés: les uns désirant la mort, les autres se la donnant, et quelques-uns maudissant une législation qui sait punir et ne sait point rendre la peine profitable à la société. Avec des mœurs douces, des lumières, de l'industrie, des ressources immenses, la France n'a pas encore pu créer un lieu de déportation qui ne soit pas un

[1] *Voyez la carte*.

[2] *De l'Europe et de ses colonies*, tome 2, page 50.

séjour de mort ou de douleurs. Pas une île, pas une plage n'a pu devenir entre ses mains une imitation, même imparfaite, du magnifique établissement de Botany-Bay.

Quelles peuvent donc être les causes d'une si grande différence? Une seule opère ce contraste, non pas seulement entre Londres et Paris, mais entre l'Angleterre et les gouvernemens les plus civilisés après elle.

L'Anglais a su mettre l'humanité au rang des devoirs publics; l'orgueil national s'est emparé de ce noble sentiment. La liberté, qui enfante des prodiges, et sans laquelle il n'existe rien de grand, est venue à l'appui de ce mouvement des âmes; l'esprit public l'a combiné et l'a fait tourner avec un bonheur admirable à l'avantage de la puissance et de la prospérité de l'état. Puissions-nous suivre un pareil exemple! Mais en prenons-nous le chemin?

La Nouvelle-Galles du sud, plus grande que l'Europe, va bientôt être le domaine exclusif de la Grande-Bretagne, qui en même temps a jugé le Van-Diemen trop susceptible de prospérité pour l'abandonner à d'autres nations. La ville de Dalrymple, qui vient d'y être fondée, en est la capitale, et deviendra bientôt une place coloniale importante.

La Nouvelle-Galles du sud a pour chef-lieu Sydney-Cove, siége du gouvernement de la colonie, qui y fut établi par le gouverneur Philippe.

parti d'Angleterre le 13 mai 1787 avec une escadre de sept voiles, ayant huit cent vingt-huit condamnés à bord. Il arriva, dans le mois de janvier 1788, au port Jackson, où il fonda le bel établissement qui s'y trouve.

On comptait dans la colonie de la Nouvelle-Galles, en 1812, une population de onze mille neuf cent cinquante personnes, savoir : deux mille deux cent quatre-vingt-onze hommes de troupes, dix-sept cent onze condamnés ou prisonniers, sept mille neuf cent quarante-huit colons. (*Settlers*, fondateurs d'établissemens.)

Il y avait cent mille acres de terre en culture, et le pays en présentait autant qu'on en pouvait désirer pour l'extension de la colonie.

La navigation employait douze bâtimens faisant deux mille tonneaux, et occupant cent quarante-quatre hommes.

La valeur des productions annuelles, y compris les fruits et la nourriture, n'allait encore qu'à 169,500 liv. sterl.; celle des exportations à 50,000 liv. st.; celle des importations à 59,750 liv. sterl.

On portait à 100,000 liv. sterling la valeur de propriétés publiques, telles que casernes, arsenal, édifices, provisions; et à 760,000 liv. sterl. les propriétés particulières, savoir : 500,000 liv. sterl. pour la valeur des terres cultivées; 250,000 livres sterling pour celle des maisons, des marchandises, des fournitures, etc. Total général de la propriété, 860,000 livres sterling.

On cultivait à la Nouvelle-Galles du sud, en 1818, quatorze mille cinq cents acres en pommes de terre; douze cent cinquante acres en blés de toute espèce.

Il y a dans les forêts des chevaux et d'autres bestiaux abandonnés à eux-mêmes, et qui s'y étaient considérablement multipliés. Indépendamment de cette ressource, due à la prévoyance, on comptait en 1818, dans l'état de domesticité, deux mille huit cent cinquante chevaux, soixante-six mille sept cent moutons, trente-trois mille six cent trente bêtes à cornes, et soixante mille quatre cents cochons.

Le fer est le seul métal qu'on ait découvert dans cette contrée : il y est abondant et d'une très-grande pureté [1]. On y trouve de la houille excellente, du sel gemme, de l'ardoise, de la pierre à chaux, de l'argile à potier, etc.

La mer et les rivières abondent en poissons, parmi lesquels on distingue l'anguille, l'éperlan, le maquereau, et beaucoup d'autres qu'on ne trouve pas dans nos mers d'Europe.

Il y a beaucoup de quadrupèdes, tels que le chien de la petite espèce, le wombat, le kangarou, l'opossum, l'écureuil, le renard volant, etc. Mais on n'y voit ni lièvres, ni lapins, ni aucun gibier, excepté des canards sauvages, des cailles, des

[1] *Description historique et politique de la colonie de la Nouvelle-Galles du sud*, publiée (en Anglais) par W. C. Wentworth. 1 vol. in-8°. Londres, 1819.

pigeons, des bécasses, et quelques autres oiseaux en petite quantité.

Les reptiles, les insectes, les espèces les plus venimeuses, tels que le serpent, la tarentule, les millepieds, le scorpion, y sont en grand nombre, fort incommodes, et dangereux.

Les naturels du pays semblent occuper le degré le plus bas dans l'échelle de l'espèce humaine : ils n'ont ni maison, ni vêtement; ils ne connaissent aucun des arts de l'agriculture; les armes même dont ils se servent pour se défendre contre leurs ennemis et pour se procurer leur nourriture, soit à la chasse, soit à la pêche, sont du travail le plus imparfait et le plus grossier. Trente années de relations avec les Européens n'ont pu changer leur caractère, et un très-petit nombre d'individus ont reçu les impressions de la civilisation. En sont-ils plus malheureux? et cette civilisation, que nous vantons tant, n'est-elle pas compensée par des peines, des inquiétudes inconnues dans l'état sauvage? Gardons-nous de blâmer ce que nous ne connaissons pas, et de placer le bonheur dans une table bien servie, dans un appartement décoré, ou dans des habits somptueux. Le sauvage, enfant de la nature, s'accoutume à la douleur physique, la supporte comme une conséquence de son état, à peu près comme nous supportons l'insolence des grands, l'injustice des cours, les chagrins de l'état social, et les tourmens de la propriété,

conditions de la vie civilisée et de la servitude qu'elle entraîne.

Sydney-Cove, capitale de la colonie anglaise, est située à environ deux lieues et demie de l'entrée du port Jackson, sur deux parties d'un terrain élevé qui forment entre elles un port appelé port intérieur ou de Sydney-Cove.

Cette ville occupe un espace considérable, et au premier coup-d'œil on pourrait croire qu'elle contient un plus grand nombre d'habitans qu'il ne s'y en trouve : elle n'en renfermait pas plus de sept mille à l'époque de 1818. Quoique les maisons soient petites pour la plupart, et sans apparence, quelques-uns des édifices publics, aussi bien que quelques maisons particulières, ne seraient point déplacés dans les grandes villes de l'Europe.

Les loyers y sont très-chers; une petite maison, dépourvue même de presque toute espèce de commodités, s'y loue, sans meubles, jusqu'à cent guinées, et au-delà.

On a établi à Sydney-Cove un marché qui se tient trois fois la semaine, et où on trouve en abondance des grains, des légumes, de la volaille, du beurre, des œufs et des fruits; ils y sont apportés par les colons ou par des déportés devenus cultivateurs.

On a créé à Sydney-Cove une banque en 1817; elle est d'un grand avantage à la colonie : son capital est de 20,000 liv. sterl. divisé en deux cents

actions ; elle est régie par un président et six directeurs annuellement choisis par les propriétaires d'actions.

Sydney a deux écoles publiques : dans l'une les jeunes garçons reçoivent une éducation gratuite ; l'autre est destinée aux filles pauvres ou orphelines. Cette dernière contenait environ soixante-dix enfans. On les marie, lorsqu'elles ont atteint l'âge, avec une petite dot, ou on les place domestiques chez des familles recommandables. Cette école fut dotée par le gouverneur King, qui lui donna quinze mille acres de terre et un certain nombre de têtes de bétail. La dot de la jeune fille consiste en cinquante ou cent acres de terre, et du bétail pour les faire valoir.

Ces deux écoles, qui contenaient ensemble deux cent vingt-quatre enfans en 1818, ne sont pas les seuls établissemens consacrés à l'instruction ; il y en a encore d'autres également gratuits dans chacun des autres districts de la colonie. Les maîtres de ces écoles reçoivent un salaire fixe du fonds des orphelins; outre ce fonds, le huitième des revenus de la colonie, s'élevant à environ 2,500 l. sterl., est appliqué à ces estimables institutions que la secte des méthodistes propage dans les possessions anglaises avec un zèle qu'on ne saurait trop louer.

La charité particulière a fondé deux autres établissemens : l'un sous le nom de *Société auxiliaire de la Bible*, a pour but de coopérer avec la société

biblique d'Angleterre à la distribution et à la propagation des saintes Écritures ; l'autre, appelé *l'École du dimanche*, est destiné à lire les livres sacrés à des individus de tout âge.

Il y a en outre, pour l'éducation des enfans des personnes riches, des pensionnats particuliers, signe certain d'un bon gouvernement et de l'état prospère de la colonie.

Le hâvre du port Jackson est un des plus vastes et des plus sûrs du monde ; il est navigable jusqu'à huit milles au-dessus de la ville de Sydney pour des vaisseaux du plus fort tonnage ; on ne saurait donc douter que cette ville ne devienne un jour dans cette partie du globe le centre d'un commerce immense.

Une autre ville nommée Paramata est située au fond du hâvre à la distance de Sydney d'environ six lieues par eau, et de cinq par terre ; elle est bâtie sur les bords d'un petit ruisseau d'eau douce qui tombe dans le hâvre. On n'y peut arriver qu'avec des bateaux du port de douze à quinze tonneaux. La population de Paramata, qui se compose de marchands en détail, d'artisans et de journaliers, est d'environ douze cents âmes ; on y tient deux foires, en mars et en septembre, qui sont très-fréquentées.

Paramata n'est pas dans un état de prospérité comparable à celui de Sydney ; mais sa situation centrale entre des districts florissans donne lieu de croire qu'elle y parviendra promptement.

On y voit un hôpital, un hospice pour les filles orphelines [1], et un dépôt dans lequel les femmes déportées, qui continuent à se mal conduire, et celles qui à leur arrivée dans la colonie ne sont pas immédiatement placées chez des particuliers, sont employées à fabriquer du drap de qualité grossière. Ces femmes sont ordinairement au nombre de cent soixante, sous la direction d'un surveillant.

Un autre établissement remarquable dans la même ville, est une école en faveur des enfans des indigènes, fondée par le gouverneur. On y comptait une vingtaine d'enfans que leurs parens y avaient placés volontairement, et dont les progrès étaient égaux à ceux des Européens.

Windsor, autre ville située au confluent du Southcreek avec l'Hawkesbury, est sur une colline élevée d'environ cent pieds au-dessus de la rivière. Il y a une église, comme dans les précédentes, une maison pour le commandant, une prison, un hôpital, un tribunal, et des magasins publics. La population, de six cents âmes, se compose de cultivateurs qui ont leurs fermes dans les environs,

[1] La prostitution est alimentée en grande partie dans nos villes par les orphelines sans moyens d'existence, qui, livrées dans les premières années de la jeunesse aux séductions des riches et à la licence des militaires, n'ont plus de ressource que dans ce déplorable métier. C'est donc un trait de sagesse de la part du gouvernement anglais de donner des soins particuliers aux jeunes orphelines. Cette conduite est préférable à nos règlemens de police, à nos dépôts de mendicité, à nos dispensaires, et à nos maisons de correction.

de quelques marchands et de quelques artisans [1].

La ville de Liverpool, située sur les bords du Georges-River, à environ six lieues de Sydney, a été fondée il y a huit ans. Sa population est d'environ huit cents âmes ; elle se compose d'un petit détachement de soldats, de cultivateurs, de marchands, d'artisans et de journaliers.

Les routes et les ponts qui existent dans la partie habitée de la colonie sont construits avec un soin, une élégance et une solidité comparables à ceux des états de l'Europe ; les droits de barrière établis sur les routes principales ont été affermés en 1817 pour 257 liv. sterl.

Le climat de la colonie est doux et salubre ; la température y est modérée les deux tiers de l'année.

On rencontre dans le pays toutes les variétés de terrains depuis la lande sablonneuse et l'argile froide, jusqu'au terreau et à la terre végétale la plus fertile.

Au-delà de la lande qui règne le long de la côte, le terrain s'améliore tout à coup ; il offre une mince couche de terre végétale recouvrant un banc d'argile jaune qui est posé sur un lit profond de schiste. Les arbres y deviennent plus grands ; et l'extrême épaisseur des forêts ne permet qu'à

[1] L'Hawkerbury est sujet à des débordemens qui donnent lieu à de fâcheuses inondations. Elles s'élèvent jusqu'à quatre-vingts pieds au-dessus des basses eaux, et produisent des ravages considérables dans les propriétés environnantes.

très-peu d'arbustes de croître en liberté. Cette seconde zone a environ trois lieues de largeur ; de sorte que le territoire de la colonie jusqu'à cinq à six lieues dans l'intérieur, n'offre généralement qu'un sol inculte, qui, pour devenir productif, exige un travail assidu.

Plus loin le pays prend une meilleure apparence; les forêts deviennent moins épaisses; on voit de nouvelles espèces d'arbres. Enfin, si l'on pénètre quelques lieues plus avant, on arrive dans un pays magnifique; une longue suite de collines et de vallées tapissées de la plus riche verdure et couvertes de troupeaux annonce que l'on y est dans des cantons susceptibles de tous les genres de prospérité.

Tel est l'aspect de la portion du pays qui s'étend de l'extrémité de la seconde zone jusqu'à Népean-River. La plaine qui borde cette rivière est d'une fertilité plus grande encore, et s'élargit graduellement jusqu'à sa jonction avec l'Hawkesbury. Sur les bords de ce fleuve elle est communément depuis un quart jusqu'à une demi-lieue de large. La terre y peut disputer de fertilité avec les rives du Nil : un acre de terre y donne annuellement cinquante boisseaux [1] de froment et cent boisseaux de maïs.

[1] C'est le *bushel*, boisseau anglais, dont huit font le *quarter*, ou septier anglais.

Le boisseau anglais contient de cinquante-cinq à soixante livres de blé; celui de France n'en contient que vingt; il y en a douze au septier.

Des portions de ce terrain ont été concédées aux colons ; d'autres plus considérables ont été affectées aux diverses communes : parmi ces dernières se trouvent les terres réservées pour les troupeaux sauvages, qui ont presque tous disparu depuis quelque temps, soit qu'ils aient pénétré dans l'intérieur en se frayant un chemin à travers les montagnes, soit, comme il est plus probable, qu'ils aient été détruits par la guerre d'extermination que leur ont faite les colons pauvres. Ces bœufs sauvages provenaient des troupeaux du gouvernement, dont plusieurs s'égarèrent dans les forêts et qui y furent laissés.

La seconde partie des terres réservées est le district appelé *les Cinq-Iles*. Il commence à environ quinze lieues au sud de Sydney, et s'étend jusqu'au bord du Coal-Haven-River. Ce vaste district, qui contient plus de sept cent mille acres de terrain éminemment propre à l'agriculture, n'avait été découvert que depuis quatre ans. Il produit une grande abondance de cèdres magnifiques, et de bois excellent, qu'on recherche beaucoup pour les constructions navales au port Jackson.

La troisième portion de terres qui n'était pas encore concédée en 1818, est le district de Coal-River. La ville de New-Castle, qui en est le chef-lieu, est située à l'embouchure de cette rivière, à environ vingt lieues au nord du port Jackson. Sa population n'était encore que de cinq cent qua-

rante habitans, qui, à l'exception de quelques colons libres établis dans le haut de la rivière, et environ cinquante hommes de troupes, sont tous des malfaiteurs qu'on a reconnus incorrigibles, condamnés à une nouvelle déportation. Ils sont enchaînés et forcés de travailler depuis le matin jusqu'au soir. On les emploie à extraire de la houille, qui est en abondance dans ce canton, à couper du bois, à faire de la chaux pour le compte du gouvernement.

Le pays situé à l'ouest des montagnes bleues [1] l'emporte sur le reste de la colonie, tant par son sol plus fertile que par son immense étendue et sa diversité de température. La chaîne des montagnes bleues, au point où l'on a ouvert une route pour communiquer avec Sydney, a une largeur de vingt lieues à peu près; et comme la distance de Sydney à l'endroit où cette route commence est d'environ quatorze lieues, c'est à trente-quatre lieues de distance qu'on entre dans le beau pays nouvellement découvert à l'ouest des montagnes. La route qui y conduit offre des difficultés; on s'occupait d'en tracer une autre plus commode et plus sûre. On avait découvert aussi une belle rivière venant du sud et traversant une partie de cette contrée, dont la découverte ne remonte qu'à 1814 [2].

[1] *Voyez* la carte.

[2] Les papiers anglais ont rapporté des détails sur cette colonie, insérés dans une gazette de Sydney-Cove, à la date du mois de mars 1820. On y lit que *la Minerve*, avec cent soixante-dix-sept condamnés

Il paraît que, la Nouvelle-Galles pouvant offrir des moyens de s'échapper aux déportés, ou n'offrant pas assez de lieux commodes pour les placer, et peut-être aussi pour se hâter de prendre possession d'une île grande et féconde, les Anglais ont établi une seconde colonie de déportés sur la terre de Van-Diemen.

Cette île, au sud de la Nouvelle-Hollande ou Nouvelle-Galles, n'était peuplée que d'un petit nombre de naturels encore plus sauvages que ceux de la Nouvelle-Galles. Les Anglais en ont fait une belle colonie.

Les rives de Van-Diemen n'offrent pas l'aspect aride de la Nouvelle-Galles. Des terrains fertiles s'étendent jusqu'aux bords de la mer, et dans l'intérieur du pays la qualité du sol est admirablement adaptée à tous les besoins d'une société

déportés d'Irlande, et *le Recovery* avec cent quatre-vingt-huit déportés d'Angleterre, étaient arrivés au port Jackson au mois de décembre 1819; que *le Wellington*, avec cent-viugt femmes condamnées et quarante-cinq enfans, et *l'Élisa* avec cent soixante hommes déportés d'Angleterre, étaient arrivés à Sydney le 19 janvier 1820; *le Prince-régent* avec cent soixante, et *le Castle-Forbes* avec cent quarante hommes déportés d'Irlande.

Un vaisseau français *l'Uranie*, capitaine Freycinet, qui faisait un voyage hydrographique et de découvertes, avait mouillé à Sydney dans les premiers jours de décembre 1819. A un bal donné par les officiers de *l'Uranie*, de jeunes filles indigènes, natives de Paramata, et élèves des écoles établies à Sydney, prirent part aux danses et aux récréations européennes, et se firent remarquer par les grâces et l'aisance de leurs mouvemens : ce qui prouve que, dans tous les pays du monde, les femmes ont plus de disposition que les hommes aux arts de la volupté, et ce qui prouve aussi qu'elles ont déjà fait des progrès à Sydney-Cove.

naissante. L'île, généralement montueuse, abonde en eaux courantes. Il y a trois belles rivières reconnues, le Derwent, le Huon et le Tamar. Aucune autre île ne possède peut-être autant de beaux et bons ports : les meilleurs sont ceux de Derwent, de Davy, de Macquavie, de Dalrymple et d'Oyster-Bay.

Les productions, soit végétales, animales ou minérales, de Van-Diemen et de la Nouvelle-Galles n'offrent presque point de différence.

Hobart's-Town, capitale de l'île, est située sur les bords de la Darwent, à trois lieues de son embouchure dans l'Océan. Cette ville, qui comptait mille habitans en 1817, n'est pas comparable à Sydney-Cove pour la beauté et la régularité des édifices. Elle est bâtie sur deux collines entre lesquelles coule un beau ruisseau qui sort de la montagne de la Table et tombe dans la petite rivière de Sullivan. Il fait tourner quatre moulins à farine, et peut en recevoir davantage.

L'élévation de la montagne de la Table, ainsi nommée d'après sa ressemblance avec celle du Cap de Bonne-Espérance, est d'une hauteur estimée de six mille pieds au-dessus du niveau de la mer. Pendant les trois quarts de l'année elle est couverte de neige.

Toutes les baies et les hâvres de l'île sont, à certaines époques de l'année, fréquentés par les baleines. Ces cétacés y entrent ordinairement dans le mois de novembre. Quelques barques de la colonie

viennent poursuivre à cette époque les baleines; mais les gros droits mis sur les huiles vendues par tout autre que par les pêcheurs pourvus d'une commission anglaise empêchent que les colons n'en prennent qu'autant qu'il en faut pour la consommation de l'île et pour l'exportation aux Indes orientales : ce qui ne va pas au-delà de deux cent cinquante à trois cents tonneaux.

Le port Dalrymple fut découvert par le capitaine Flinders en 1798. La ville de Launceston, située à dix lieues de son entrée, n'est guère qu'un médiocre village de trois à quatre cents habitans. On a commencé une nouvelle ville nommée Georges-Town plus près de l'entrée du port Dalrymple. Elle est destinée à contenir les établissemens civils et militaires; c'est le siége du gouvernement.

A quelques lieues de Launceston on trouve des mines de fer abondantes et riches. Le minerai donne soixante-dix pour cent de métal pur : ces mines ne sont pas encore exploitées.

Il n'y a pour cette île qu'une cour de justice, dont la juridiction est purement civile et se borne aux affaires qui n'excèdent pas 50 livres sterl. Les autres, et les affaires criminelles, sont portées devant les tribunaux du port Jackson.

Le climat de Van-Diemen est aussi salubre et semble convenir mieux aux Européens que le port Jackson. Les étés et les hivers y sont tempérés.

L'île offre relativement à sa surface plus de bonnes terres que la Nouvelle-Hollande, surtout dans les environs du port Dalrymple. Il reste encore des quantités considérables d'acres à concéder, qui peuvent être mis en culture sans retard et sans frais.

Le maïs n'y est pas cultivé, parce que le pays est trop froid ; mais l'orge, l'avoine et le froment que l'on y récolte sont d'une qualité supérieure, et obtiennent la préférence dans les marchés du port Jackson. Les prairies naturelles offrent des pâturages abondans en toute saison. Les bœufs de trois à quatre ans y pèsent ordinairement sept cents livres, et les moutons de deux à trois ans quatre-vingts à cent livres, tandis qu'à Port-Jackson le poids des bœufs n'excède pas cinq cents livres, et celui des moutons quarante livres.

C'est sans doute à ces avantages réunis et à la plus grande facilité de surveiller les déportés qu'il faut attribuer la supériorité de la population de Van-Diemen sur celle de l'établissement de la Nouvelle-Galles. En effet, en 1817, celle de Van-Diemen était de vingt mille trois cent soixante-dix-neuf habitans, pendant que la première n'était que de dix-sept mille cent soixante-cinq [1].

Le commerce de la Nouvelle-Galles et de Van-Diemen n'a eu long-temps rien à donner en échange

[1] Les tableaux de statistique anglaise fixent ainsi le nombre des condamnés qui faisaient partie de la population de Van-Diemen : quatre mille cent déportés pour crimes ; treize cent quarante femmes *idem* : total cinq mille quatre cent quarante individus, ayant huit cent cinquante enfans entre eux tous.

des marchandises qu'on portait dans ces contrées. Tout s'y achetait à prix d'argent. Les choses ont bien changé : ces colonies exportent aujourd'hui les productions du sol qui excèdent leurs besoins. Les moutons donnent des laines de qualité supérieure, et il s'en fait des envois jusqu'à Londres, où elles se vendent bien. Plusieurs maisons de commerce, qui ont des commissions anglaises, expedient de l'huile de baleine et d'autres produits de la pêche.

Les progrès des manufactures ont été rapides. On fabrique à Sydney et dans les autres villes des draps communs, des chapeaux, de la poterie, des pipes, du sel, du savon, de la chandelle ; il y a des brasseries, des tanneries, des ateliers de tout genre.

On estime que le capital employé à la culture, ainsi qu'aux autres travaux et aux entreprises ne peut être au-dessous de 50,000 liv. sterling.

Les revenus de la colonie de la Nouvelle-Galles consistent, en argent dépensé par le gouvernement, 80,000 liv. sterl. ; dépenses des navires étrangers, 12,000 ; divers objets recueillis par la marine de la colonie dans les mers adjacentes, tels qu'huile et baume de baleine exportés, 15,000 ; laines exportées, 8,000 ; articles divers de revenu, 20,000. Total, 135,000 liv. sterl. Les taxes levées par le gouvernement s'élèvent à 21,179 liv. sterl. [1].

Ces renseignemens montrent l'importance des

[1] Le comité de la chambre des communes, chargé de lui faire un

beaux établissemens de la Nouvelle-Galles, et justifient les détails dans lesquels nous sommes entrés.

En nous enfonçant dans l'Océan austral, et remontant ensuite vers le nord, nous rencontrons encore des établissemens anglais. Quoique leurs rapports commerciaux soient encore nuls, leur possession donne à la Grande-Bretagne, dans ces parages éloignés, une supériorité et des ressources qu'on ne peut lui ravir.

La nouvelle Zélande est de ce nombre. Cet archipel comprend deux grandes îles au sud-est de Van-Diemen, et plusieurs autres îles ou îlots très-fertiles. Les blés, les légumes et les plantes potagères d'Europe y ont parfaitement réussi. Les flancs des hautes montagnes qui dominent les

rapport sur l'état de la colonie de la Nouvelle-Galles du sud, dit en substance, à la séance du 10 juillet 1811,

Que les districts les plus considérables étaient :

Sydney, contenant au 1er mars 1811.	6,158 habitans.
Paramata.	1,807
Hawkersbury.	2,589
New-Castle.	100
Total.	10,454 habitans.

Sur ce nombre on comptait cinq mille cinq cent treize hommes, deux mille deux cent vingt femmes; deux mille sept cent vingt-un enfans. Parmi eux un quart ou un cinquième de condamnés.

On peut ajouter, continue le comité, que les établissemens du port Dalrymple et d'Hobarts-Town, dans l'île de Van-Diemen, à environ 5 degrés sud de Sydney, contenaient treize cent vingt-un habitans, et à la date des dernières nouvelles cent soixante dix-sept se trouvaient dans l'île de Norfolk; mais des ordres avaient été donnés pour qu'on abandonnât cette colonie.

deux grandes îles sont garnis d'excellens bois de construction.

C'est dans la grande île méridionale que des colons anglais de Van-Diemen se sont établis pour cultiver dans sa terre natale la production la plus estimée de cet archipel, cette espèce de lin fort et durable qui unit le moelleux du coton à la finesse de la soie. Malheureusement les habitans féroces de l'île empêchent de pousser cette culture dans l'intérieur ; ils ont même fait périr en 1818 l'équipage d'un navire parti du port Jackson.

Malgré de pareilles difficultés, les Anglais n'ont point renoncé à leur établissement ; ils l'ont fortifié, et se disposaient, au départ des dernières nouvelles de cette île, à prendre des mesures pour se mettre à l'abri des violences des Zélandais. Ils finiront par s'y établir d'une manière durable, et par ajouter cette conquête à toutes celles qu'ils ont faites dans ces parages éloignés.

Ils comptent trois autres établissemens, dont l'Europe ne soupçonnait presque pas l'existence, Norfolk, Otaïti, et l'archipel des Sandwich.

Norfolk, à cent trente lieues nord-ouest du détroit de Cook [1], n'a point pu tenter les Anglais par son étendue, puisque cette île n'a pas six lieues de tour ; mais, outre qu'elle peut servir de relâche aux bâtimens qui, de la Nouvelle-Galles ou

[1] Ce détroit sépare les deux grandes îles de la Nouvelle-Zélande. *Voyez* la carte.

du Van-Diemen, vont vers l'orient, elle justifie par sa beauté et la fécondité de ses terres l'empressement avec lequel les Anglais s'y établirent pour la première fois en 1788. Les graines, les animaux domestiques y prospèrent. Le lin soyeux, dont nous venons de parler, croît spontanément dans cette île, où il acquiert par la culture une supériorité marquée sur celui de la Nouvelle-Zélande : les Anglais le manufacturent sur les lieux. C'est un objet de commerce extrêmement important.

Norfolk est encore un point d'appui pour les établissemens coloniaux de la Nouvelle-Zélande, où les Anglais peuvent avoir à redouter les attaques des naturels contre leurs cultures. Malgré cette importance de l'île Norfolk, Colquhoun assure que l'ordre fut donné en 1812 d'évacuer cette possession [1], qui n'avait que cent soixante-dix-sept habitans ; ordre qui vraisemblablement n'a pas été exécuté, puisqu'il contrariait les intérêts de l'Angleterre dans ces mers.

Depuis la Nouvelle-Calédonie et l'archipel du *Saint-Esprit* jusqu'au 250e degré de longitude, et à la hauteur du Pérou, s'étendent des îles divisées en groupes épars dans l'Océan équinoxial. Toutes sont favorisées de la nature, et peuplées d'habitans qui joignent à des mœurs moins barbares que celles des autres insulaires une candeur et une confiance dont les missionnaires ont su tirer le plus heureux parti pour la propagation de l'Evangile

[1] Page 408.

Parmi ces îles, où les Anglais ont conservé des relations et jeté les fondemens de quelques établissemens, on distingue celles de *la Société*, dont Otaïti forme la principale.

La nommer, c'est rappeler au lecteur les descriptions voluptueuses qu'on en a faites. L'arbre à pain y abonde, ainsi que le bananier, et d'autres arbres fruitiers inconnus à nos climats. La canne à sucre d'Otaïti est si supérieure aux autres, qu'on l'a naturalisée en Asie, en Afrique et en Amérique. Mais Otaïti a d'autres titres à la prédilection des Anglais. La nature y a creusé deux excellens ports, l'un au nord, et l'autre au sud. L'Angleterre a fortifié cette île de manière à ne craindre aucune attaque ; c'est vraisemblablement le résultat d'un plan général de domination dans ces mers, qui baignent d'un côté les côtes du Pérou, et de l'autre celles de la Chine et du Japon [1].

Au nord des îles de la Société est le groupe des *Sandwich*, découvert par le capitaine Cook, et

[1] Les mœurs des Otaïtiens et leur civilisation ont fait des progrès, et se sont améliorées. Voici ce qu'un missionnaire anglais, méthodiste, écrivait de cette île, à la date du 30 mai 1818.

« L'impression de l'évangile de Saint-Luc en langue otaïtienne, au nombre de trois mille exemplaires, est achevée, et le peuple montre un vif désir de posséder ce livre. Beaucoup d'habitans des îles *Pallissers*, et d'autres îles situées vers l'est ont également détruit leurs idoles, et n'adorent plus que le vrai Dieu. Trois cent vingt de ces insulaires sont venus dernièrement ici pour nous demander des exemplaires de la sainte Écriture, et nous avons eu le chagrin de ne pouvoir en donner qu'à un petit nombre. »

dans l'une desquelles ce célèbre navigateur fut assassiné par les naturels en 1779.

La principale de ces îles est nommée Owhyée. Sa circonference est de cent cinquante lieues. Elle compose, avec cinq autres, l'ensemble de cet archipel, qui produit abondamment des patates, des cocotiers, des arbres à pain, de la canne à sucre, du bois de sandal, etc.

Les habitans sont déjà presque entièrement civilisés; ils se livrent avec goût à l'agriculture, à la pêche, à la navigation. Ils possédaient à la fin de 1818 vingt-sept bâtimens de commerce construits par eux, et sur lesquels ils font des voyages à la côte nord-ouest d'Amérique.

Les Anglais ont d'abord eu de grands ménagemens pour les naturels des Sandwich; ils les ont gagnés, et en 1817 ils y ont établi leur domination. Le souverain ou chef d'Owhyée s'est reconnu vassal de l'Angleterre, et s'est obligé à fournir des vivres et du bois de sandal aux navires anglais qui relâcheraient dans l'île.

Elle n'a pas été moins fortifiée qu'Otaïti, et fait aujourd'hui un poste important pour l'empire des Anglais dans ces mers.

Il paraît qu'ils ont l'intention de coloniser aussi les archipels des *Marquises*, des *Amis*, des *Navigateurs*, et tant d'autres îles qui pourront, en favorisant leur commerce, tenir leurs possessions de l'Inde en garde contre les empiètemens inquiétans de la Russie, qui a étendu sa puissance colossale

aux côtes nord-ouest de l'Amérique, d'où elle peut se porter à l'est et au sud.

Mais nous ne suivrons pas plus loin les projets de l'Angleterre; nous ne doutons pas qu'ils ne soient proportionnés à ses moyens, et qu'elle ne les exécute un jour.

Parvenus aux extrémités de l'Océan austral et boréal, rapprochons-nous de l'Inde, et contemplons le vaste domaine des Anglais dans cette belle région de la terre.

C'est à l'influence d'une compagnie souveraine qu'est dû ce prodige de la politique et du commerce. Il est douteux en effet que, sans ce corps compacte et homogène, le gouvernement britannique eût pu jeter les fondemens d'une aussi vaste domination, et en tenir toutes les parties unies. L'intérêt particulier, soutenu et balancé par celui de l'état, pouvait seul y réussir. C'est, au reste, un des plus grands phénomènes politiques, phénomène dont nous ne chercherons pas à expliquer les causes.

Les progrès de la puissance anglaise dans l'Inde se sont accrus pendant la dernière guerre. L'Angleterre forme aujourd'hui un empire fondé sur des possessions territoriales les plus riches du monde, sur un commerce immense, et sur la surveillance d'un gouvernement habile à profiter de toutes les conjonctures qui lui sont favorables.

On n'attend pas de nous que nous donnions ici la description géographique des contrées qu'elle

embrasse, l'histoire philosophique en présente le tableau tracé avec le talent du savant auteur à qui on la doit[1]; mais nous entrerons dans les détails nécessaires pour faire connaître les progrès du commerce que l'Angleterre y entretient, les revenus que la métropole en retire, et les richesses que verse ce commerce dans toutes les classes des agens qui y sont employés.

Nous tâcherons de mettre quelque ordre dans cette analyse, et surtout d'éviter les exagérations, les méprises où sont tombés la plupart des auteurs qui en ont parlé. Nous nous appuierons, pour être plus exacts de l'autorité de Colquhoun, dont les tables officielles sont les meilleurs guides qu'on puisse suivre pour ne pas s'égarer.

L'accroissement de la puissance anglaise dans l'Inde depuis la guerre de 1756 jusqu'à celle de 1778 avait à peine été remarqué en Europe, et la France elle-même n'avait rien fait pour s'y opposer. L'Angleterre possédait en réalité ou par ses alliances un empire aussi étendu que l'Europe, et qui mettait à sa disposition 100,000,000 de revenus et trente millions d'individus. Les faibles secours que la France fit passer à Hyder-Aly la dernière année de la guerre de 1780 arrivèrent trop tard. Les promptes mesures d'Hastings et les succès des troupes anglaises avaient déjà anéanti la coalition des puis-

[1] On peut voir, au surplus, dans le sixième volume de la *Géographie* de M. Malte-Brun, une bonne description de l'Inde britannique, tirée des auteurs anglais.

sances indiennes. Le chef des Marattes était mort avant l'arrivée de M. de Bussy. La paix de 1783 qui suivit donna de grands avantages à l'Angleterre, et surtout celui de pouvoir réparer les pertes que les dévastations des Marattes et les ravages de la guerre leur avaient fait éprouver dans le Carnate et le Bengale. Dès 1786 le niveau était rétabli entre les dépenses et les revenus de la compagnie des Indes, qui avait supporté les plus grands frais de cette guerre.

A cette dernière époque les revenus du Bengale s'élevaient, d'après les dépêches de milord Wellesley, à 100,940,000 fr., y compris les subsides du soubab d'Oude et du rajah de Benarès. Les frais de perception et la pension de 4,000,000 accordée au soubab du Bengale se montaient à 17,800,000 fr., ce qui laissait un revenu net de 83,140,000 fr.

Cet ordre de choses subsista jusqu'en 1802, que lord Wellesley réduisit le soubab d'Oude à une simple pension, et s'empara de tous les revenus de la soubabie, estimés 48,000,000 de francs. Sur ce revenu, le soubab payait en 1786 un subside de 9,600,000 francs, qui sont compris dans l'état déjà indiqué des revenus du Bengale. L'augmentation du revenu, au commencement de 1802, était donc de 38,400,000 fr.; somme qui, ajoutée aux revenus des autres possessions, donne celle de 180,600,000 francs pour augmentation du revenu de l'Inde britannique depuis 1786.

Tel a été le résultat des opérations politiques et militaires des Anglais sous l'administration de lord Wellesley, d'après les dépêches mêmes de ce lord, auxquelles nous renvoyons le lecteur [1].

Par les traités avec le soubab du Decan, et le rajah de Berar, les Anglais sont en possession de toute la côte depuis les bouches du Gange jusqu'au cap Comorin; depuis ce cap jusqu'au territoire maratte de Poonah, ils possèdent toute la côte de Malabar; et depuis le territoire des Marattes du Poonah jusqu'au golfe de Cambaye et l'Indus, aucune nation européenne ne peut former d'établissement en vertu d'autres traités.

Les Anglais seuls peuvent entrer dans les ports marattes, et par ces traités conclus avec

[1] Lord Wellesley, frère de lord Wellington, est, comme lui, fils de lord Garret Colley, comte de Mornington, d'une famille d'Irlande très-ancienne. Né en 1760, il se distingua de bonne heure par ses études et son talent comme orateur, d'abord dans la chambre des pairs, en Irlande, ensuite dans celle des communes, en Angleterre. En 1797 il fut nommé gouverneur-général des possessions anglaises dans l'Inde, emploi qu'il remplit jusqu'en 1805, époque à laquelle il fut remplacé par lord Cornwallis, qui mourut trois mois après. La conduite de lord Wellesley fut attaquée dans le parlement; mais il triompha de ses ennemis, et reçut des remercîmens de la chambre pour son administration. C'est un des plus grands hommes d'état de l'Angleterre, qui en peut offrir beaucoup.

Au mois de juin 1805, la traduction des dépêches du marquis de Wellesley interceptées par les Français fut insérée au *Moniteur*. Cet acte du gouvernement français fut à juste titre regardé comme une représaille de la publicité donnée à Londres à la correspondance de l'armée d'Égypte, tombée entre les mains des Anglais. La correspondance du marquis de Wellesley contient beaucoup de documens officiels sur les possessions anglaises de l'Inde.

le peschewa [1] de Poonah, le soubab du Decan, le rajah de Berar et Scindia, seuls souverains qui conservassent alors quelque puissance, ils sont reconnus les arbitres de tous les démêlés qui pourraient survenir entre ces princes; c'est à l'arbitrage des Anglais qu'ils doivent s'en remettre.

Par des traités particuliers d'alliance défensive conclus à la même époque avec le peschewa, le soubab du Decan, et Scindia, chef des Marattes, ces princes sont obligés d'entretenir une armée de vingt-deux mille hommes de troupes toujours prêtes à marcher, toujours pourvues de ce qui est nécessaire pour entrer en campagne.

Ces conventions ont depuis été changées, mais toujours en faveur de la domination anglaise, sous le gouvernement du marquis d'Hastings [2], gou-

[1] Ce mot signifie chef ou commandant suprême, *imperator*, dans le sens primitif que lui donnaient les Latins. C'est de lui que dérive le mot *pacha*, qui désigne également un chef militaire.

[2] Le marquis d'Hastings, dont il est question ici, n'est ni fils ni neveu du fameux marquis d'Hastings dont la conduite aux Indes fut si vivement attaquée au parlement, et qui ne dut son salut qu'aux grandes scènes politiques qui, lors de son jugement, influèrent sur l'opinion publique.

Le marquis d'Hastings, aujourd'hui gouverneur de l'Inde anglaise, est né en Irlande en 1754. Son nom est François Rawdon Hastings, depuis lord Moira, par la mort de son oncle, dont il hérita du nom et de l'immense fortune. Lord Rawdon fit avec honneur, courage et distinction, la guerre d'Amérique. Il ne se distingua pas moins dans la chambre des pairs par ses opinions en faveur de l'abolition de la traite des noirs, et pour les catholiques irlandais. Il fut moins heureux dans le commandement des émigrés armés contre la France. Il regardait avec raison ces tentatives comme monstrueuses, puisqu'il

verneur de l'Inde anglaise. Cet habile politique, qui avait forcé en 1815 le rajah de Napoul à céder à l'Angleterre une partie de ses états, saisit, deux années après, la conjoncture d'une conspiration des chefs marattes, le peschewa de Poonah, Holcar, et Ameer-Khan, pour étendre encore le territoire britannique. Après les avoir battus et dispersés, il envahit sur leurs états les villes et les districts à la convenance des Anglais, fit déposer le peschewa, et le confina pour le reste de ses jours dans la forteresse de Benarès. Holcar n'échappa au même sort qu'en abandonnant les contrées les plus fertiles de ses domaines.

Ainsi lord Hastings, suivant les traces de son prédécesseur, a affermi dans ces derniers temps la puissance anglaise contre une des plus dangereuses tentatives qui aient été dirigées contre elle, et a même fait tourner à son agrandissement un projet qui devait en opérer la ruine.

« Dans l'espace de trois années, disait à ce sujet M. Grant, dans la chambre des communes [1],

y était toujours question d'exciter la guerre civile entre deux partis d'une nation généreuse et puissante. Il désapprouvait l'expédition de Quiberon, dont il eut le commandement; et certes lui et ceux qui la conseillèrent eurent à gémir de ses tristes et sanglans résultats.

Lord Moira rendit des services à la famille royale anglaise en contribuant à la réconciliation du roi Georges avec le prince de Galles. Ce fut pour lui donner une marque de reconnaissance que celui-ci le fit nommer gouverneur-général des possessions anglaises dans l'Inde, au mois de janvier 1814.

[1] Séance du 3 février 1819, où l'on vota des remercîmens à M. Hastings pour la manière dont il avait conduit et terminé la guerre contre les princes marattes coalisés.

le gouvernement britannique a eu à lutter contre les puissances marattes ; il a glorieusement soutenu deux guerres maritimes qui nous ont acquis beaucoup de gloire et une grande extension de propriétés territoriales, mais qui ont en même temps accru la dette de la compagnie des Indes de plusieurs millions sterling ; et les résultats de ces guerres désastreuses ne s'arrêteront pas là.

« Le peschewa de Poonah, n'étant plus souverain indépendant, perdit toute influence envers les états étrangers, qui méprisaient sa position dépendante de la compagnie : son gouvernement était mal conduit, la justice mal administrée ; les impôts étaient perçus sans conscience et avec cruauté. Ce peuple, qui gémissait sous un gouvernement atroce et nous imputait tous ses maux, prit le nom anglais en aversion.

« Une partie de l'armée du peschewa fut licenciée lorsque ce prince se mit sous la protection britannique [1]. Il en fut de même chez les autres princes indiens qui avaient été assez confians pour réclamer notre appui ; de sorte que plusieurs, ou la plus grande partie de ces hommes licenciés, étant militaires depuis l'enfance, par profession et par goût, et ne pouvant suivre aucune autre carrière, se sont trouvés dans la nécessité d'aller ailleurs tenter fortune ; ils prirent du service chez

[1] C'est-à-dire après la guerre terminée en 1815 ; car, dans celle de 1817, ce chef ou prince, s'étant de nouveau ligué contre l'Angleterre, fut déposé, comme nous venons de le voir.

les pindarées [1], et ont, par ce fait, augmenté la force de ces bandes dévastatrices. On ne saurait nier que les chefs marattes, Holcar, Scindia, et Ameer-Khan, n'aient encouragé ces brigands, ayant envie de se servir d'une force qui, sans paraître agir sous leurs ordres, pût néanmoins nuire au gouvernement de la compagnie.

« Le marquis d'Hastings a très-bien fait d'attaquer et de battre les pindarées qui avaient envahi notre territoire [2], et maltraité ses habitans; mais l'extension de ce territoire ne doit pas nous inspirer une joie excessive, et tous ces avantages si vantés ne doivent point nous imposer silence, quand des objets d'une aussi grave importance sont soumis à notre discussion. Plusieurs des directeurs de l'honorable compagnie semblent croire que tout est terminé dans l'Inde parce que les

[1] Les pindarées sont sur terre ce que les flibustiers étaient sur mer, quand ils faisaient trembler tous les pavillons. C'est un amas de brigands et de déserteurs de toutes les nations de l'Asie. Leur premier noyau fut très-faible; mais, depuis, l'attrait du pillage a conduit auprès d'eux tous les mauvais sujets qui ne peuvent vivre que de brigandage. Ils sont divisés par bandes plus ou moins nombreuses, sous des chefs électifs; ils font peu d'usage des armes à feu, et se servent de sabres et de piques. Leur principale résidence est dans le Decan; c'est de là qu'ils se portent avec la rapidité de l'éclair sur les plaines du Bengale, de Coromandel et de l'Indostan. Les princes marattes Scindia, le peschewa de Poonah, Holcar et Amer-Khan, s'étaient ligués avec les chefs de ces brigands pour attaquer tous à la fois les possessions anglaises dans la coalition que lord Hastings a si heureusement détruite en 1817.

[2] Vers la fin de 1816, les pindarées envahirent la présidence de Madras, brûlèrent plusieurs villages, et dévastèrent le pays.

troubles y paraissent momentanément apaisés; ils pensent que notre pouvoir dans ces immenses contrées est placé sur une base solide et permanente. Je désire sincèrement qu'il en soit ainsi; mais il est bien à craindre que les peuples de l'Indostan ne persistent avec leurs chefs dans le système de haine, de jalousie et de déloyauté que nous avons fait naître chez eux. Les pindarées ont été battus et dispersés, j'en conviens; mais, d'après les habitudes du peuple indien, de nouveaux corps viendront prendre la place de ces brigands.

« Nos possessions au centre de l'Indostan s'étendent d'un manière alarmante. D'après le marquis d'Hastings, notre pouvoir est directement ou indirectement reconnu jusqu'aux bords de l'Indus. Voilà des espaces effrayans sur lesquels il faut nous disséminer; et pour contenir la population de ces domaines, nous n'avons en tout que quarante mille Européens, tant négocians qu'ouvriers, employés civils et militaires, y compris les femmes et les enfans [1].

« Nous dominons à présent dans l'Inde sur un espace plus étendu que n'en posséda jamais aucun souverain mogol. Les gouvernemens raje-

[1] D'après des relevés dignes de confiance, la compagnie possède aujourd'hui les trois cinquièmes de l'Indostan. Ses revenus s'élèvent à près de 350,000,000 de francs, dont plus des trois quarts suffisent à peine aux frais. Le surplus acquitte les intérêts de sa dette, qui grossit tous les jours. Les avantages qu'elle procure à l'état résultent des richesses immenses que cette compagnie fait circuler par le

poutes [1], dispersés dans le centre et dans l'occident de l'Inde, sont composés du même peuple que les gouvernemens marattes. Ils ont les mêmes défauts, et ont seulement moins de pouvoir. Lorsqu'ils seront affranchis de la domination des chefs

moyen des fortunes particulières des nombreux employés de ses comptoirs, de ses armées, de ses flottes et de son gouvernement.

L'armée de la compagnie était en 1817 de 213,404 hommes, savoir :

En troupes anglaises,		
Cavalerie du roi.	4,692	hommes.
Infanterie.	17,858	
Artillerie d'Europe.	4,583	
Infanterie légère.	3,120	
En troupes indiennes régulières,		
Cavalerie des natifs.	11,011	
Infanterie *idem*.	132,815	
Artillerie *idem*.	8,769	
En troupes irrégulières indiennes,		
Cavalerie des natifs.	7,659	
Infanterie *idem*.	17,082	
Invalides et pensionnés.	5,815	
Total.	213,404	hommes.

Cet état est plus fort de 12,000 hommes que celui de 1812, donné par Colquhoun, ce qui s'explique par les événemens. Il paraît même que depuis 1817 le gouvernement anglais, sur la demande de la compagnie, a fait passer deux régimens aux Indes orientales.

[1] Les Rajepoutes n'occupaient originairement que le pays entre le nord-ouest du Guzurate et les bornes occidentales du territoire d'Agra, à cinquante lieues de Delhi. Les Rajepoutes ont toujours été célèbres par leur résistance au gouvernement du Mogol, et par leur amour pour l'indépendance. Ils tiennent à la cause ou au parti indien opposé à la domination européenne. Le Malva et l'Agimère sont habités en partie par des Rajepoutes.

marattes, les Rajepoutes se disputeront; la compagnie devra intervenir avec une force militaire, et cette force devra être d'autant plus considérable qu'il y aura plus de pays à maintenir en sujétion. Si la guerre éclatait en Europe lorsque l'Inde sera en état de trouble, je le demande, la Grande-Bretagne pourrait-elle fournir ce contingent de troupes européennes qui doit toujours entrer dans la composition de nos armées en Asie [1]?

« Qu'avons-nous gagné par ces accroissemens de territoire? La dette de la compagnie est encore aujourd'hui (1819) telle qu'elle se trouvait en 1805 : elle s'élève à 33,000,000 sterl. (environ 800,000,000 de francs). Il a fallu accroître nos établissemens dans la proportion de nos conquêtes, et les revenus sont au-dessous de la dépense,

[1] Cette nécessité de maintenir ses possessions dans l'Inde explique beaucoup de choses obscures de la conduite de la Grande-Bretagne dans la politique du continent ; mais il est évident pour toute personne qui a quelque expérience que, malgré la capacité bien avouée de ses hommes d'état, l'Angleterre s'expose à une ruine probable dans un prochain avenir en favorisant les grandes masses politiques en Europe, plutôt que d'y maintenir autant que possible les états secondaires et gouvernés avec des formes populaires : il n'y a rien de certain en politique, si ce principe n'est pas conforme aux intérêts des Anglais. Les progrès de la démocratie chez eux, dont on les effraie, sont peut-être aussi dangereux avec le système qu'ils ont adopté, puisque de tout temps les grandes puissances s'en sont servies pour donner de l'embarras au ministère anglais; jamais les petites ne troublent la paix domestique des autres états. Le ministère de Louis XIV, qui s'entendait en pareille matière, eut toujours pour maxime de favoriser les petites puissances, de les multiplier, d'assurer leur indépendance et leur liberté politique. Voyez, lisez l'histoire, et jugez.

même en temps de paix. Lorsque nos possessions étaient d'une moindre étendue, nous avions toujours un excédant de revenu. Jusqu'à présent nous avons eu une succession de victoires glorieuses sans éprouver aucun revers ; mais devons-nous toujours compter sur les faveurs de la fortune ? Tout doit donc nous porter à diminuer l'état gigantesque civil et militaire que le noble marquis entretient dans l'Inde. »

Ces débats montrent assez que l'opinion n'est pas uniforme en Angleterre sur les opérations de la compagnie et du gouvernement dans l'Inde. Pour mettre nos lecteurs à portée d'en juger et de se faire une idée juste sur cette grande question, nous allons tracer rapidement le tableau des établissemens qui sont sous la dépendance de l'Angleterre, et des résultats du commerce britannique sous le privilége de la compagnie [1].

En commençant par l'estimation du revenu des propriétés territoriales, on voit, d'après les détails qui ont été soumis au parlement, que ce revenu s'élevait en 1812 à la somme de 18,051,478 livres sterl., et les bénéfices faits dans le commerce pendant l'espace de quatre années à 1,692,732 livres sterl. ; ce qui fait un total de 19,744,210 livres sterl.

[1] Colquhoun a, sur des pièces officielles, établi ces données pour l'époque de 1812 ; depuis ce moment, l'état de la compagnie s'est agrandi dans l'Inde ; mais non de manière à rendre inutiles les documens consignés ici.

Mais ce ne sont pas là les seuls bénéfices résultans de la possession des territoires de la compagnie aux Indes orientales. Il paraît que les diverses branches d'importations faites annuellement par la compagnie de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, dans les contrées de l'Inde soumises à son privilége, sont évaluées, année moyenne sur cinq, à la somme de 11,943,447 livres sterl., et que les exportations faites de ces contrées aux différentes parties du globe se sont élevées à 11,674,454 livres sterl. ; ce qui présente contre les Indes anglaises une balance de 268,993 livres sterling.

La portion du vaste commerce que la même compagnie est reconnue avoir fait entre ses propres possessions et l'Angleterre consiste, savoir :

En importation de la part des Indes anglaises, pour 1,747,771 livres sterl.; en exportation, pour 1,351,483.

Les importations faites par la voie du commerce particulier sous son privilége [1] s'élèvent à 970,031 livres sterl. Les exportations faites par la même voie de l'Inde en Angleterre s'élèvent à 1,270,123 livres sterling;

Les importations faites par les Indes anglaises aux différentes contrées du continent d'Europe, 564,388 liv. sterl. ; les exportations de ces mêmes pays, 442,697 livres sterling;

[1] C'est-à-dire d'après les conditions prescrites dans la charte de 1813.

Les importations faites des États-Unis d'Amérique dans l'Inde , 908,362 livres sterl. ; les exportations à ces mêmes états, 846,445.

Les importations extraites de l'Asie et de l'Afrique par ce qu'on appelle le commerce du pays se sont élevées également, pendant une année moyenne sur cinq, à 7,775,899 livres sterl.

« Les ressources qu'offre à l'Angleterre le commerce des Indes orientales et ses possessions territoriales dans ces contrées, dit M. Colquhoun, procurent des emplois avantageux à un grand nombre de sujets instruits, d'origine anglaise, attachés aux différens départemens civil, militaire et de la marine ; elles entretiennent un commerce libre, exploité par des marchands trafiquant avec licence de la compagnie ; elles tiennent en activité vingt-cinq mille marins naviguant sur les vaisseaux de l'Inde ; elles dotent des établissemens en Angleterre qui sont soutenus par les fonds de la compagnie : tous résultats qui tendent plus ou moins à accroître les richesses et les forces de l'état. Et si l'on ajoute à tout cela les avantages qu'ont procurés les capitaux répandus en Angleterre dans le cours de ce siècle par un grand nombre de personnes revenues de l'Inde, ou par leurs héritiers ; si l'on y comprend encore les richesses acquises par des particuliers qui reviennent chaque année dans leur pays natal pour y jouir de leurs propriétés, on verra que les profits du commerce auquel se livre

la compagnie, et qui étaient, dans l'origine, le seul objet que l'on eût en vue, ne sont aujourd'hui qu'une portion des avantages que l'on retire de ce même commerce, et des richesses qui résultent de la possession des territoires dont jouit la Grande-Bretagne dans l'Inde. Ce qui le confirme, c'est que, pendant le temps assez long que la compagnie a été à lutter contre le désordre de ses finances, et avec une dette causée par des emprunts qui étaient la suite de guerres dispendieuses et presque toujours inévitables, la mère-patrie n'a point discontinué de retirer du commerce de l'Inde des avantages et des bénéfices pécuniaires, et qu'il en est résulté pour elle les élémens d'une prospérité qui n'a point cessé jusqu'ici de s'accroître.

« Il paraît, continue le même écrivain, d'après l'examen des papiers relatifs à la compagnie des Indes, mis sous les yeux du parlement, qu'elle considère ses possessions dans l'Inde comme susceptibles d'être distinguées par la dénomination de *fonds actif* ou *propriétés flottantes*, telles que créances qui peuvent être réalisées, balances de comptes courans, et marchandises qui peuvent être vendues et converties en numéraire ; et par celle de *fonds mort* ou propriétés qui, bien qu'ayant une valeur intrinsèque, ne donnent aucun revenu, et ne sont pas dans le cas d'être converties en argent, telles que fortifications, comptoirs, munitions de guerre, casernes et magasins, etc., etc.

Le total des dettes de la compagnie des Indes orientales payables en Angleterre, consistant en bons de l'Inde, en lettres de change et autres effets, en comptes ouverts à solder, s'élèvent *, ainsi qu'il résulte des documens rendus publics, à la somme de....		liv. sterl. 13,886,431
Les dettes dans l'Inde, en objets semblables, et d'après ce qui est établi par les mêmes documens, montent à..................		32,227,862
La dette flottante s'élève donc, en total, à		46,114,293
En opposition à cette somme, on peut faire figurer les créances de la compagnie en Angleterre, pour	liv. sterl. 5,369,420	
De plus, les marchandises non vendues, et l'argent existant dans le trésor au 1er mars 1812, pour	5,795,535	
Le résultat de la balance du fonds actif dans l'Inde, constituant un capital effectif d'après l'apurement des comptes arrêtés au 30 avril 1811, à...........	13,786,610	
Les créances que la compagnie possède dans l'Inde. et provenant d'avances faites pour des chargemens et expéditions de sel et d'opium, montant à..........	10,158,105	
Les cargaisons expédiées d'Angleterre qui n'étaient point encore arrivées dans l'Inde ni à la Chine à l'époque ci-dessus montionnée, pour................	1,876,872	
	36,986,542	
A reporter...	36,986,542	46,114,293

* En 1812.

		liv. sterl.	liv. sterl.
D'autre part......		36,986,542	46,114,293
Fonds morts en Angleterre, comprenant les maisons, magasins, meubles, navires, sloops et autres espèces de barques, pour une valeur de	liv. sterl. 1,208,020		
Fonds morts dans l'Inde, tels que fortifications, bâtimens, argenterie, meubles, plantations, fermes, magasins, navires, sloops, etc., y compris les forts et bâtimens de l'île du Prince de Galles. . .	10,870,132		
	12,078,152	12,078,152	
Total des créances et fonds...		49,064,694	49,064,694
Dettes flottantes et autres.			46,114,293
Balance en faveur de la compagnie.			2,950,401

« En estimant que le capital circulant et actif de la compagnie, qui s'élève, comme il est établi ci-dessus, à 36,986,542 liv. sterl., pût être converti en argent, et appliqué au paiement des dettes ci-dessus mentionnées de 46,114,293 livres sterl., la dette existante serait véritablement réduite à 9,127,751 liv. sterl.; mais, en opposition à cette somme, on peut présenter non-seulement la valeur du fonds mort ou non productif, qui s'élève

au moins à la somme de 12,078,152 liv. sterl., mais en outre le montant du revenu territorial, et d'autres branches de revenu, ainsi que les bénéfices du commerce, faisant ensemble annuellement un total de 19,744,210 liv. sterl.; sur lequel on peut raisonnablement attendre une augmentation considérable, aujourd'hui que les expéditions contre les puissances ennemies en Europe cesseront d'avoir lieu, que les forces des princes de l'Inde, qui jusqu'ici avaient montré des dispositions hostiles, sont ou anéanties ou considérablement diminuées, et que l'on a l'expectative de jouir d'une longue paix dans les possessions anglaises. On peut s'attendre aussi que cet état de choses donnera la possibilité de diminuer l'immense état militaire qui existe, et de supprimer une partie des dépenses des établissemens civils actuellement en activité; que, par suite de ce système d'économie, une portion plus considérable des profits annuels faits dans le service de la compagnie doit se fixer dans la mère-patrie, d'autant plus que la plus grande partie de ces profits est actuellement dépensé dans l'Inde.

« En considérant les progrès successifs et la situation actuelle des affaires de la compagnie des Indes ayant le mois de décembre 1813, on peut tirer les conclusions suivantes :

« 1° Que le commerce des Indes orientales dans la situation où il est aujourd'hui, et de la manière dont il se trouve lié aux revenus des pos-

sessions territoriales, ne peut jamais être une source de profits pour les propriétaires d'actions, quoiqu'il puisse être extrêmement avantageux à la nation en général, comme il l'est en effet.

« 2° Qu'aux termes de la dernière charte[1], on ne peut pas compter que les revenus des possessions territoriales puissent produire aucun bénéfice à la compagnie; le gouvernement croyant être autorisé à réclamer en tout temps l'excédant, quel qu'il puisse être sur ces revenus; et cela, comme une indemnité pour les frais d'équipement des flottes envoyées dans les mers de l'Inde, pour la protection du commerce et des territoires acquis à diverses époques dans l'Inde par la compagnie, et qu'elle n'aurait jamais pu ni acquérir, ni conserver, sans l'intervention, les secours et la protection de sa majesté britannique.

« 3° Que le commerce de l'Inde en objets manufacturés de l'Angleterre n'est pas (ainsi que diverses recherches l'ont démontré) susceptible de prendre plus d'extension que n'en ont aujourd'hui les exportations de la compagnie, celles du commerce des particuliers et du commerce étranger; que dès-lors ceux qui font en ce genre de vastes spéculations et comptent sur un accroissement de consommation des marchandises manu-

[1] L'acte du 17 décembre 1813.

facturées de la Grande-Bretagne dans l'Inde, peuvent être induits en erreur, bien que les entreprises de quelques individus à part puissent causer avec le temps un changement heureux.

« 4° Que, pour rendre le commerce des Indes orientales aussi avantageux qu'il peut l'être, il est nécessaire que les marchandises importées par la Grande-Bretagne le soient au taux du fret le plus modique, et avec le moins de frais possible ; mais qu'il soit en outre donné toutes facilités pour que les articles ainsi importés puissent être ou vendus ou exportés dans le plus court délai aux différens marchés de l'Europe. Le système de la compagnie des Indes ne paraît pas devoir donner à cet égard les facilités qui sont nécessaires pour que le commerce marche avec l'activité désirable. Il se passe beaucoup de temps avant que les marchandises puissent être mises en vente. Les négocians privilégiés qui font le commerce pour leur propre compte souffrent surtout de ces délais par la baisse des prix dans les marchés ; ils cessent d'avoir la faculté de disposer librement de leurs marchandises ; et telle est, dit-on, le laps de temps qui s'écoule pour l'expédition des navires, le voyage de retour et l'emmagasinement des marchandises dans les magasins de la compagnie, jusqu'au moment où elles peuvent être mises en vente, qu'il est arrivé à des vaisseaux des États-Unis de faire un voyage en Amérique,

et d'en revenir avec des cargaisons presque entièrement composées de marchandises de l'Inde, et de faire même une seconde fois ce voyage avant que les mêmes articles importés par la compagnie pussent être mis en vente à Londres.

« 5° Que les productions des Indes orientales vendues par la compagnie, aux ventes de 1809-10, consistaient dans les articles suivans, et ont produit les sommes ci-après :

PRODUCTIONS.	MARCHANDISES de la compagnie.	MARCHANDISES du commerce particulier.	MARCHANDISES capturées et du commerce neutre.
	liv. sterl.	liv. sterl.	liv. sterl.
Toiles du Bengale, de Coromandel et de Surate.......	1,103,638	77,564	71
Soie écrue........	555,531	103,213	627
Soie organsin.....	....	....	....
Poivre...........	50,476	4,762	2,095
Salpêtre.	223,794	156	2,316
Épices..........	153,824	20,613	217,125
Drogues, sucre et indigo.........	357,787	1,378,297	84,718
Café, coton, lin et Chanvre.	....	....	....
TOTAUX......	2,445,050	1,584,605	306,952

« D'où il suit que, dans le produit total de ces ventes, qui est de 4,336,607 liv. sterl., les marchandises de la compagnie figurent pour 56 centièmes, le commerce anglais particulier pour 37

centièmes, les marchandises capturées pour 7 centièmes.

« 6° Que les productions de la Chine exposées aux ventes de la compagnie en 1809-10, consistaient dans les articles suivans, et ont produit les sommes ci-après :

PRODUCTIONS.	A LA compagnie.	AU commerce particulier.	MARCHANDISES capturées et des neutres.
	liv. sterl.	liv. sterl.	liv. sterl.
Thé.	3,410,753	314,700	11,899
Soie ouvrée de la Chine.	. . . .	. . . .	. . . .
Marchandises manufacturées.	. . . .	. . . .	. . . .
Nankins.	133,472	16,814	12,803
TOTAUX.	3,544,225	331,514	24,702

« Et que dans le produit total de ces ventes, qui s'élève à 3,906,441 liv. sterl., le commerce de la compagnie figure pour 90 centièmes, le commerce particulier anglais pour 9 centièmes, les marchandises capturées et le commerce neutre pour un centième.

« 7° Qu'il résulte des documens mis sous les yeux de la chambre des communes, et dont l'impression a été ordonnée le 12 avril 1812, que, dans l'espace de six années de 1802-3 à 1807-8 inclusivement, les importations et les exportations avec

les Indes orientales anglaises, opérées tant par la compagnie que par le commerce particulier privilégié et par les diverses autres nations, sont comme il suit :

	EXPORTATION			IMPORTATION en marchandises seulement.
	En argent.	En marchandises.	TOTAUX.	
	liv. sterl.	liv. sterl.	liv. sterl.	liv. sterl.
Compagnie.	823,188	924,583	1,747,771	1,351,483
Officiers des vaisseaux de la compagnie.	29,959	440,000	469,959	323,167
Commerçans particuliers.	194,576	305,496	500,072	946,956
Américains.	757,277	111,275	868,552	800,547
Marchands des autres nations d'Europe	341,849	178,826	520,675	406,292
TOTAUX.	2,146,849	1,960,180	4,107,029	3,828,445

Conformément aux états dressés dans les bureaux de la compagnie,
L'Angleterre figure dans ce commerce pour 68/100es.
L'Amérique pour.................... 21/100.
Les autres nations de l'Europe pour.... 11/100.

« 8° Que, dans l'espace de temps ci-dessus mentionné, c'est-à-dire pendant les six années de 1802-3 à 1807-8 inclusivement, les nations étrangères ont participé au commerce des Indes orientales anglaises dans la proportion suivante ; savoir :

	EXPORTATION			IMPORTATION en marchandises seulement.
	En argent.	En marchandises	TOTAUX.	
	liv. sterl.	liv. sterl.	liv. sterl.	liv. sterl.
Américains. . .	4,543,662	667,654	5,211,316	4,803,283
Nations étrangères de l'Europe.	2,051,093	1,072,960	3,124,053	2,437,752
TOTAUX. . . .	6,594,755	1,740,614	8,335,369	7,241,035

« 9° Que le commerce anglais, dans la même période et dans ses relations avec l'Inde, présente les résultats suivans :

	EXPORTATION			IMPORTATION en marchandises seulement.
	En argent.	En marchandises.	TOTAUX.	
	liv. sterl.	liv. sterl.	liv. sterl.	liv. sterl.
Compagnie.	4,939,128	5,547,501	10,466,629	8,108,897
Officiers des vaisseaux.	179,756	2,640,000	2,819,756	1,939,000
Commerce particulier.	1,167,460	1,839,980	3,000,440	5,681,740
TOTAUX.	6,286,344	10,020,481	16,306,825	15,729,637

Ce qui fait figurer { la compagnie, pour. . . . . 64/100 dans les exp., et pr. 52/100 dans les imp.
les officiers de vaisseaux, pour. . . . . . 17/100. . . . . . . *id*. . . *id*. 12/100. . . . . *id*. . . .
les marchands particuliers, pour. . . . . . 19/100. . . . . . . *id*. . . *id*. 36/100. . . . . *id*. . . .

« 10° Que l'on peut conclure de ces documens, qui sont authentiques, que, pendant les six mêmes années de 1802-3 à 1807-8, la compagnie n'a participé au commerce total d'importation et d'exportation avec l'Inde (déduction faite des envois d'effets de diverses sortes expédiés pour les troupes) que dans la proportion d'un tiers, et qu'en y comprenant les secours et fournitures envoyés aux armées et à la marine, sa portion n'est qu'un peu plus du tiers de ce commerce.

« 11° Qu'il en résulte que l'argent exporté aux Indes par les Américains et les nations de l'Europe autres que l'Angleterre, pendant le même laps de temps, a été de 6,594,755 liv. sterl., et que la compagnie et les deux classes de négocians anglais en ont exporté pour 6,286,344 liv. sterl. ; ce qui fait naître la question de savoir jusqu'à quel point le commerce étranger peut être considéré comme ayant été avantageux pour l'Inde, les matières premières et les marchandises manufacturées qui en ont été importées ayant été entièrement payées en argent.

« 12° Que le capital existant de la compagnie, joint aux revenus que produisent ses possessions territoriales et au bénéfice qu'elle retire de son commerce avec l'Inde et avec la Chine, ne paraît pas être tout-à-fait égal à ses dépenses annuelles, si l'on y comprend le dividende des actions fixé à dix pour cent, l'intérêt de sa dette consolidée, et sa dette dans l'Inde.

« 13° Que les embarras dans lesquels la compagnie s'est trouvée engagée paraissent provenir entièrement du transfert qui s'est opéré de sommes considérables faisant partie de la dette dans l'Inde, et payées en Angleterre sans qu'il eût été fait de fonds pour faire face à cette dépense.

« 14° Que, d'après l'aperçu général ci-dessus de la situation des affaires de la compagnie, les mesures économiques adoptées relativement à la perception de ses revenus, la réduction opérée dans ses dépenses, les probabilités qu'il y a d'un accroissement dans le produit net des possessions territoriales dans l'Inde, par suite des encouragemens donnés pour l'extension du travail productif, et l'espoir d'une augmentation de population, il est juste et raisonnable d'espérer que, si les Indes orientales anglaises ne sont pas engagées dans des guerres dispendieuses, et que l'on puisse parvenir à réduire son état militaire, qui est immense, ainsi que son département civil, les dettes, qui se sont si considérablement accrues pendant les douze dernières années, s'éteindront insensiblement, et laisseront à la compagnie et à l'état un excédant de revenu. »

Le désir de l'estimable anglais n'a point été réalisé; l'état militaire n'a pas été diminué, la situation des affaires dans l'Inde ne l'a pas permis, l'opinion opposée a prévalu dans les remercîmens qui ont été votés par la chambre au marquis d'Hastings.

Au surplus, depuis l'année 1812, à laquelle se rapportent les détails précédens sur les possessions anglaises dans l'Inde, un nouvel ordre de choses a eu lieu dans les affaires de la compagnie; et les discussions qui ont précédé le renouvellement de la charte [1] ont donné sur le commerce de l'Orient de nouvelles lumières. Par les dispositions de l'acte de 1813, le commerce avec les Indes anglaises a été ouvert aux sujets anglais indistinctement, sous certains règlemens et moyennant diverses restrictions.

Par le même acte, les acquisitions de territoire dans l'Inde, et les acquisitions faites en dernier lieu sur le continent de l'Asie, ou dans quelques-unes des îles qui sont au nord de l'équateur, sont placées et demeurent sous l'administration de la compagnie pour vingt ans, à partir du 10 avril 1814. La compagnie a aussi le monopole du commerce de la Chine pour la même période de temps. Les commerçans sujets de sa majesté dans le royaume-uni, agissant pour leur compte particulier, peuvent exporter des marchandises à quelque port ou place que ce soit, situés dans les limites spécifiées par la charte de la compagnie, pourvu que les cargaisons de retour soient expédiées directement à l'un des ports de la Grande-Bretagne ou de l'Irlande, qui seront dé-

[1] L'acte du 17 décembre 1813 expirait au 10 avril 1819; de nouveaux débats ont eu lieu dans la chambre pour son renouvellement, comme nous avons vu plus haut.

signés par le conseil de sa majesté ou par le lord-vice-roi et le conseil d'Irlande.

Parmi les dispositions que renferme cet acte il en est une qui astreint, à partir de cette époque, les directeurs de la compagnie des Indes à tenir des comptes particuliers et distincts pour toutes les affaires qui sont séparément relatives à l'administration territoriale, à la politique et au commerce, objets qui, dans les comptes précédemment rendus, avaient été tellement confondus, qu'il avait été impossible d'obtenir avec quelque certitude des renseignemens positifs sur les profits et les pertes du commerce de la compagnie.

Dans la même année (décembre 1813) plusieurs actes ont ajouté divers règlemens relatifs au commerce des Indes orientales. Par le premier de ces actes, les sujets anglais peuvent faire le commerce aux Indes orientales dans les limites déterminées par la charte de la compagnie, et *peuvent aller à tous ports ou places quelconques* situés au nord ou au sud de l'Amérique (les colonies anglaises de l'Amérique exceptées), soit directement ou par circuit, pourvu qu'ils ne fassent pas le commerce de thé et n'abordent à aucun des ports de la Chine. Le second acte accorde la faculté de faire le commerce de l'Inde avec des vaisseaux non construits en Angleterre, jusqu'au 1er janvier 1815. Le troisième établit divers règlemens concernant les droits d'entrée et de sortie (drawbacks), etc.

Ces quatre actes ont régularisé entièrement le commerce de l'Inde, d'après le système nouvellement établi. Il est important d'en bien connaître les dispositions, lorsqu'on veut se livrer à ce commerce particulier et prendre une part quelconque aux spéculations de l'Inde.

Mais ce n'est pas seulement dans les possessions territoriales de la compagnie que les entreprises des négocians anglais doivent trouver des ressources; les colonies anglaises de Ceylan et de l'île Maurice, situées dans les mers de l'Asie, ainsi que les vastes provinces qui se trouvent sous la domination des princes asiatiques, sont aujourd'hui (la Chine exceptée) devenues accessibles au commerce particulier. L'Archipel oriental lui est aussi ouvert. Il existe dans ces contrées, sans doute, une foule de personnes opulentes qui peuvent désirer de posséder beaucoup d'objets de luxe venant d'Europe, lorsque les circonstances sont assez favorables pour les y transporter. L'industrie peut être excitée par le désir de goûter de nouvelles jouissances et de vivre dans une plus grande aisance. Les besoins des hommes se multiplient en proportion de la facilité qu'ils ont à les satisfaire. Mais l'étendue et le nombre de ces besoins dépendent aussi des facilités que donne le commerce pour transporter et introduire de nouveaux objets de luxe. C'est ainsi que les épices, le thé, le café et d'autres articles que le commerce a transportés des contrées de l'Orient en Europe, n'y sont

recherchés et désirés que depuis que l'usage en a été introduit.

Le même raisonnement peut s'appliquer, au moins jusqu'à un certain point, aux riches habitans de l'Asie, relativement à beaucoup d'articles de manufactures qui sont le produit de l'industrie européenne, et qui trouveront un débouché facile et avantageux, dès qu'à force de persévérance et de recherches on sera parvenu à connaître la nature des articles qui sont dans le cas d'être reçus de préférence par les peuples de ces contrées.

Lorsque l'on considère la vaste carrière ouverte aujourd'hui au commerce particulier, et qui comprend tous les ports ou places déterminés dans la charte de la compagnie, et qui s'étend à *toutes les places intermédiaires au nord et au sud de l'Amérique* (les colonies anglaises exceptées), il est impossible de dire quels résultats auraient pu avoir des entreprises faites sur une aussi vaste échelle, et qui jusqu'à présent ont été absolument interdites au commerce particulier. On ne peut déterminer d'avance quels sont les avantages ou les inconvéniens qui pourront résulter de la nouvelle direction que vient de prendre le commerce anglais? Un homme célèbre a fait sur ce sujet de judicieuses et profondes réflexions : « S'il y a jamais eu deux contrées destinées par la nature à avoir des relations « commerciales, ce sont les parties méridionales de « l'Asie et les côtes occidentales de l'Amérique du « sud. Les métaux précieux qui abondent dans l'un

« de ces pays ont toujours été, depuis la plus « haute antiquité jusqu'aujourd'hui, le principal « article d'importation de la part de l'autre, dont « les produits, tant du sol que des manufactures, « sont si convenables, en raison du climat, à la « consommation du premier. Ces contrées, qui « présentent de si grandes ressources pour le com- « merce, et qui peuvent exciter si puissamment « les entreprises, sont précieuses surtout pour la « nation anglaise. Les marchands principalement « doivent y trouver des avantages incalculables; « et si l'on parvient à introduire dans l'Amérique « du sud le goût des ouvrages manufacturés de « l'Angleterre, comme il y a lieu d'espérer que « l'on n'éprouvera point de concurrence fâcheuse « de la part des Anglais qui sont au Bengale, com- « bien de facilités n'aura-t-on pas pour établir avec « ce pays des relations de commerce dont les résul- « tats profitables seront mutuels et réciproques! »

Cette réflexion de l'homme d'état qui a tracé ces lignes rappelle et explique le soin que l'Angleterre met à coloniser le grand Océan austral et boréal entre l'occident de l'Amérique et l'orient de l'Asie, la jalousie que lui inspire la Russie dans ces parages, et les précautions que prennent les Anglais contre ses empiètemens.

Le tableau des possessions soumises au privilége de la compagnie dans l'Inde, tel qu'il fut présenté au parlement en 1814, achèvera de compléter l'instruction sur ce vaste et intéressant sujet. Nous le plaçons ici.

ÉTAT GÉNÉRAL *de la population dans les possessions territoriales de la compagnie anglaise aux Indes orientales, formé d'après les documens authentiques mis sous les yeux du parlement* (1814).

POPULATION.

ÉTABLISSEMENS.	EUROPÉENS			NATURELS			TOTAL.
	au service de la compagnie, y compris les troupes royales.	qui ne sont point au service de la compagnie.	TOTAL des Européens.	attachés au service de la compagnie.	qui ne sont point au service de la compagnie.	TOTAL des naturels.	
Bengale.	18,552	1,535	20,087	65,122	29,000,000	29,065,122	29,085,209
Madras.	15,417	476	15,893	46,429	10,800,000	10,846,429	10,862,322
Bombay.	6,576	453	7,029	19,644	60,000	79,644	86,673
Fort Marlborough	136	57	193	370	»	370	563
Ile du Prince de Galles.	119	56	175	627	18,000	18,627	18,802
Canton.	23	»	23	»	»	»	23
Sainte-Hélène.	346	1,500	1,846	970	2,000	2,970	4,816
	41,169	4,077	45,246	135,162	39,880,000	40,013,162	40,058,408

*Suite de l'*ÉTAT GÉNÉRAL *de la population dans les possessions territoriales de la compagnie anglaise aux Indes orientales, formé d'après les documens authentiques mis sous les yeux du parlement* (1814).

POPULATION sous la domination DE LA COMPAGNIE.		POPULATION.		SUJETS ATTACHÉS AU SERVICE DE LA COMPAGNIE.	Européens.	Naturels.	TOTAL.
		Européens ; savoir :					
Européens.	45,246	Au service de la compagnie...	41,169	Département civil.........	3,202	12,362	15,564
Naturels...	40,013,162	Qui ne sont pas à son service....	4,077	Département de la guerre ; savoir :			
				21 régimens de cavalerie...			
TOTAL...	40,058,408	TOTAL.....	45,246	84 régimens d'infanterie...			
				3 bataillons d'artillerie....	20,000	140,000	160,000
		Naturels ; savoir :		3 corps d'ingénieurs......			
				1 bataillon de marine.....			
		Au service de la compagnie....	133,162	Marine dans l'Inde.........	113	800	913
		Qui ne sont pas à son service....	39,880,000	Matelots européens et lascars..................	25,000	»	25,000
		TOTAL.....	40,013,162	TOTAUX..........	48,315	158,162	201,477

Ce tableau n'offre aucune des nouvelles conquêtes des Anglais. Nous les avons fait connaître précédemment : il nous reste seulement à rendre compte de Ceylan, une des plus importantes, et celle qui semble placée exprès pour faciliter le commerce de l'Angleterre et assurer sa puissance sur les deux côtes de la presqu'île et dans les mers qui l'environnent.

Cette île passe pour une des plus riches du monde. Non-seulement elle produit d'excellens fruits de toute espèce, du poivre long, du coton fin, de l'ivoire, de la soie, du tabac, de l'ébène, du musc, du cristal, du salpêtre, du fer, du plomb, de l'acier, du cuivre; mais encore elle abonde en volaille, en bestiaux, et nourrit un grand nombre de chevaux et d'éléphans propres à supporter la fatigue, et supérieurs à ceux de l'Inde. Ses côtes fournissent d'excellent poisson. On y trouve de l'or, de l'argent, et diverses sortes de pierres précieuses.

On cultive à Ceylan l'arbre à pain, le cafier, comparable à celui de Moka, le poivrier, la canne à sucre, le riz et le coton, et surtout la cannelle, qui passe pour la meilleure du globe.

Il s'y fabrique parmi les naturels des étoffes de coton d'un très-beau rouge. On sait au surplus que la pêche des perles se fait sur ses côtes. L'historien des deux Indes est entré sur cet article dans des détails auxquels nous renvoyons le lecteur.

On compte à Ceylan, d'après les calculs donnés par M. Colquhoun, huit cent soixante mille habitans répandus dans les parties de l'île occupées par les Anglais, savoir six mille Européens, et le reste en hommes libres de diverses nations et en gens de couleur.

Il y avait en 1812, dans les mêmes parties, cinq cent mille acres de terre cultivés, et quinze cent mille acres non cultivés. On estimait la valeur des productions récoltées chaque année, y compris les comestibles et les fruits, 2,306,000 livres sterl. Celle des exportations se montait à 1,500,000 livres sterl., et les importations dans l'île à 1,000,000 livres sterling[1].

Les principales villes sont Trinquemale, Colombo et Jaffna. La richesse particulière des Anglais dans ces trois places est de 2,450,000 livres sterl., et les propriétés appartenant au gouvernement, de 2,000,000. Le gouvernement portait à 100,000 livres sterl. seulement les espèces en circulation.

Il s'exporte de Ceylan, année moyenne sur dix ans, les quantités suivantes de denrées coloniales, savoir :

Café, six mille balles pesant chacune cent livres.

Indigo, trois cent mille livres pesant.

Coton, deux mille balles de deux cent cinquante livres pesant.

[1] Il n'y a ni esclaves noirs ni autres dans les possessions anglaises à Ceylan ; la culture s'y fait par des hommes libres et salariés.

Sucre, vingt millions de livres pesant.

Clous de girofle, vingt mille livres pesant.

Les Anglais portent à Ceylan des toiles de lin, de coton, des étoffes diverses de la côte de Coromandel et du Bengale, des marchandises et de la soie de la Chine. Il s'y importe aussi du blé de l'île Bourbon, du riz de Madagascar et de différentes parties de l'Inde.

Le revenu que la Grande-Bretagne retire de Ceylan ne s'élève pas encore au-dessus de 200 à 250,000 liv. st., suivant quelques écrivains, parmi lesquels nous comptons M. Beaumont de Brivasac; encore faudrait-il comprendre dans cette somme 60,000 liv. sterl. que la compagnie des Indes paie au gouvernement pour faire seule à Ceylan le commerce de la cannelle; et 40,000 liv. sterl. pour les pêcheries des perles dans le détroit de Manar [1]. Ce relevé se rapporte à 1813 : à cette époque il s'en fallait de beaucoup que toute l'île fût soumise aux Anglais comme elle l'est aujourd'hui. Voici comment ils y sont parvenus.

Au mois de mars 1814, le gouverneur d'une

[1] Colquhoun ne donne point dans son ouvrage le revenu public de l'île; il estime seulement, comme on a vu, les propriétés publiques 2,000,000 de liv. st., et les propriétés particulières 8,420,000 liv. st.; savoir, en valeur de terres cultivées, 5,000,000 de liv. sterl.; en valeur de terres non cultivées, 750,000 livres sterling; en valeur de magasins, marchandises, fournitures dans les villes, 2,450,000 liv. st.; en valeur de la marine coloniale (*colonial shepping*), 120,000 liv. st.; en valeur d'espèces circulantes, 100,000 liv. sterl. Total des propriétés publiques et particulières, 10,420,000 livres sterling.

des provinces du roi de Candy se révolta contre son maître, c'est-à-dire ne voulut pas lui obéir : certain de périr sans pouvoir se justifier, il offrit aux Anglais de leur faciliter les moyens de s'emparer de sa province, s'ils voulaient lui donner protection ; mais les Anglais se bornèrent à envoyer un détachement sur la frontière pour la protéger contre les deux partis. Le rebelle fut battu, et la guerre paraissant finie, les Anglais rappelèrent leur détachement à Colombo. Sur ces entrefaites, dix Anglais, ou sujets des Anglais dans l'île, furent surpris sur la frontière et conduits devant le roi. Ce tyran, après avoir fait couper par morceaux sept de ces infortunés [1], renvoya les autres à Colombo, sans nez, sans oreilles et sans bras. On résolut d'avoir raison de cette barbarie. Lord Moira, marquis d'Hastings, alors gouverneur des établissemens anglais dans l'Inde, était en guerre avec le napoul ; il ne put envoyer de secours à la colonie. Cette circonstance enhardit le tyran de Candy. Il se rappelait les avantages qu'il avait eus en 1803 sur les Anglais, qui avaient vu périr par ses ordres une de leurs garnisons composée de six cents hommes. Il fit donc avancer son armée sur les établissemens britanniques : heureusement elle fut battue ; les Anglais, poursuivant les fuyards presque dans la capitale du royaume, trouvèrent

[1] On sait que l'intérieur de l'île est partagé entre plusieurs chefs ou souverains. Le roi de Candy est le plus puissant, et un des plus farouches despotes que l'Asie ait produits, ce qui est beaucoup dire.

le roi dans son palais, livré plus que jamais à sa férocité naturelle, faisant empaler ceux qui venaient lui annoncer l'approche de l'ennemi. Il ne prit la fuite qu'à la vue de l'avant-garde anglaise entrant dans la ville; mais il tomba bientôt après dans un parti de ses sujets qui s'étaient révoltés sous les ordres d'un de ses anciens ministres, et il fut livré aux Anglais au mois de février 1815. On le conduisit avec ses femmes à Colombo. Le gouverneur lui ayant demandé la permission de saluer ces princesses, il lui fit cette misérable réponse : « Je le veux bien ; vous pouvez même leur baiser les mains ou le visage, comme il vous plaira ; je vous préviens seulement qu'elles sont un peu sales ; leurs habillemens ne sont pas encore venus de Candy. »

On ne fut pas long-temps sans être obligé d'embarquer pour Madras cet ex-souverain, qui mettait tout en combustion à Colombo ; mais, quelque surveillé que fût un pareil homme dans une ville comme Madras, le marquis d'Hastings ne crut pas sûr de l'y laisser ; et, oubliant la promesse qu'on avait faite à ce prince de ne le pas conduire ailleurs, il le fit transférer dans le fort de Vellore, devenu fameux par la détention des enfans de Tipoo-Saïb [1].

La conquête de l'île fut consommée en mars 1815, vraisemblablement à la satisfaction des ha-

[1] Ce fut le 4 mai 1799 que s'écroula l'empire de Tipoo-Saïb par la prise de Séringhapathan, sa capitale ; les Anglais s'en rendirent maîtres après un siége opiniâtre. Tipoo-Saïb fut trouvé mort dans son palais. Cette conquête fit passer le Mysore sous la domination anglaise : c'est un des plus grands événemens de l'histoire des Indes.

bitans ; non-seulement parce que les Anglais les délivrèrent, nous ne dirons pas d'un despote, qu'on peut quelquefois supporter, mais d'un tyran qui foulait aux pieds les lois, l'humanité et l'innocence. Les conquérans joignirent à ce bienfait celui d'avoir donné aux Candiens une sorte de constitution où les droits des peuples étaient à l'abri des fantaisies et des vexations d'une cour dont les moyens de corruption auraient suffi pour assurer le triomphe du pouvoir sur les libertés publiques.

Mais telle est la force de l'habitude et de l'indifférence pour ces libertés chez des peuples façonnés à une longue servitude, qu'à peine un prétendant à la couronne, venu de Malabar, se fut-il montré, que tout Candy se souleva en sa faveur; il fallut recommencer la guerre : on se battit avec acharnement de part et d'autre; et ce ne fut pas sans beaucoup de sang versé que la Grande-Bretagne triompha dans cette lutte. Le prétendant et son premier ministre tombèrent au pouvoir des Anglais, qui leur firent trancher la tête : l'île fut ainsi pacifiée et soumise en octobre 1817. Depuis ce temps, le gouvernement anglais surveille avec la plus grande attention les mouvemens ou les intrigues de quelques chefs de parti qui, sous le prétexte respectable des droits du monarque détrôné, cherchent à armer les peuples contre les maîtres de l'île.

COLONIES DANOISES ET SUÉDOISES.

Peut-être eussions-nous dû ici nous occuper des États-Unis, dont l'accroissement prodigieux, heureux résultat de la liberté et de l'indépendance politique, tire son origine de l'Angleterre, et lui doit ses premières institutions ; mais nous préférons épuiser la série des colonies européennes avant de passer à un état qui a cessé d'être lui-même une colonie pour devenir une puissance séparée de l'ancien monde, et ne relevant d'aucun gouvernement étranger. Nous passerons donc aux possessions danoises et suédoises, à peine remarquables parmi les établissemens des deux Indes.

Le Danemarck, devenu monarchie absolue depuis 1660, a vu décroître sa puissance dans les deux derniers siècles, et n'a jamais été un état colonial, quoique situé de manière à le devenir. Il se compose aujourd'hui, 1° du royaume de Danemarck proprement dit, formé de plusieurs îles de la Baltique, particulièrement de la Zélande et de la Fionie, du Jutland et du duché de Sleswick, dont les territoires présentent une étendue de deux mille trois cent quarante-sept lieues carrées, peuplées d'un million deux cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents habitans; 2° du grand duché

de Holstein et du duché de Lauembourg, dont la superficie est de quatre cent quatre-vingts lieues carrées, contenant trois cent soixante-un mille habitans; 3° de l'Islande, des îles Feroe, du Groenland, des îles Sainte-Croix et Saint-Thomas aux Antilles, et de Tranquebar aux grandes Indes, possessions dont on estime l'étendue quatre mille six cent deux lieues carrées, peuplées de cent cinquante-six mille habitans. Total, pour la monarchie danoise, sept mille quatre cent vingt-neuf lieues carrées, et un million huit cent un mille quatre cents habitans [1].

Cette puissance, malgré sa faiblesse territoriale, a par sa position une importance maritime qui en a toujours fait rechercher l'alliance par les états du nord.

La France faisait autrefois un commerce assez important avec le Danemarck, et avait signé avec lui des traités de commerce. Mais le Danemarck, par son tarif des douanes de 1768, par sa loi dite *indigenat* de 1776, et la loi somptuaire de 1783, ayant frappé de droits énormes ou même prohibé l'introduction de beaucoup de marchandises de la nature de celles que nous pouvions fournir, notre commerce avec ce pays s'est réduit à peu de chose; nous n'avons eu la faculté d'y faire admettre que

[1] On sait que depuis la révolution survenue en Suède, et qui y a porté sur le trône, le 15 février 1818, le général français Bernadote, aujourd'hui le roi Charles-Jean 1er, la Norwége a cessé de faire partie du Danemarck, et est réunie à la Suède.

nos boissons, nos denrées coloniales, et quelques autres objets de peu d'importance.

Il résulte d'états authentiques qu'en 1789 nous tirions du Danemarck pour 96,000 fr. de poisson salé, pour 19,000 fr. de chanvre, 1,602,000 fr. de bois de construction, 9,000 fr. de potasse, 10,000 fr. d'huile de poisson, 110,000 fr. de goudron, 152,000 fr. de chevaux, 11,000 fr. de peaux, 268,000 fr. de fer et acier.

Nos exportations pour le Danemarck se composent d'eaux-de-vie, de fruits, de quelques autres articles, tels que tabac, sucre, café, indigo, etc., mais en petite quantité, l'Angleterre faisant le commerce de ces derniers articles. On voit qu'en 1789 nous avons fait passer dans les états du Danemarck pour une valeur de 7,834,000 f., dans lesquels se trouvent compris 2,248,000 fr. en boissons, et 3,985,000 francs en denrées coloniales.

La séparation de la Norwége d'avec le Danemarck doit nécessairement produire une diminution dans notre commerce avec ce dernier royaume. La Norwége nous fournissait par Drontheim des approvisionnemens pour notre marine, et quelques produits de ses pêcheries. Le système prohibitif étant adopté par le gouvernement suédois, le changement survenu par la réunion de la Norwége ne put qu'être nuisible à notre commerce.

Les colonies danoises ne sont pas de nature à avoir

une grande influence sur ce commerce, cette influence ne peut qu'être proportionnée à leur valeur.

Tranquebar n'a éprouvé aucun changement dans son importance, ses relations et l'espèce de transactions qui s'y font; ainsi nous renvoyons nos lecteurs à ce qu'en dit l'auteur de l'*Histoire philosophique*.

Il n'en est pas de même des colonies de Sainte-Croix et de Saint-Thomas; elles ont éprouvé des améliorations sensibles. Nous devons donc nous y arrêter, et les faire connaître avec plus de détail.

L'île Saint-Thomas a dans sa plus grande longueur, de l'est à l'ouest, environ cinq lieues; sa plus grande largeur, du sud au nord, est d'un peu moins de deux lieues.

La population de l'île était, en 1775, de trois cent trente-six blancs, et de quatre mille deux cent quatre-vingt-seize esclaves; en 1789, de quatre cent quatre-vingt-douze blancs, cent soixante nègres libres, et quatre mille six cent quatorze esclaves. En 1797, elle était de sept cent vingt-six blancs, deux cent trente-neuf nègres libres, et quatre mille sept cent soixante-neuf esclaves. Cette population est aujourd'hui, à quelque chose près, de quatre mille blancs, et de huit mille nègres.

En 1775 il y avait dans l'île soixante-neuf plantations, dont vingt-sept à sucre, et quarante-deux d'autres cultures moins importantes, mais qui nourrissaient de nombreux troupeaux de bêtes à

laine. En 1792 on y comptait soixante-seize plantations, savoir quarante en canne à sucre, et trente-six en coton. Leur produit ne passait pas annuellement quatorze cent huit barriques de sucre, quatre cent cinquante de rum, du poids d'environ mille livres pesant chaque barrique, et de six à sept milliers pesant de coton.

Aujourd'hui l'île fournit au commerce de la métropole quatre mille tonneaux de sucre, deux mille tonneaux de rum, et trois cents balles de coton.

La population européenne de Saint-Thomas est composée d'Anglais, de Hollandais, d'Allemands, de Français, de Danois. Ces derniers en forment la moindre portion.

L'île est divisée en cinq quartiers ou districts, qui ont chacun une administration chargée de la police et de la levée des impôts; cette administration est la même qu'à Sainte-Croix, dont nous allons parler.

Les impôts, réunis aux droits perçus à la douane, suffisent et au-delà, en temps de paix, pour les dépenses administratives, la solde de la garnison, et les dépenses des officiers civils; mais en temps de guerre cette balance devient incertaine par l'impossibilité de percevoir exactement les droits établis, par les fraudes multipliées des agens de la ferme, par l'augmentation des dépenses du gouvernement, et par le commerce interlope. Il en résulte que Saint-Thomas, rempli de vastes magasins, dont la valeur a été jusqu'à près de

trente millions de francs pendant la guerre dernière, est alors peu avantageux au Danemarck, pendant que Sainte-Croix, couverte de cultures florissantes, rapporte beaucoup à la métropole, qui en reçoit les productions.

Pendant la guerre de l'Angleterre avec les États-Unis, en 1780, où le Danemarck resta neutre, on compta à Saint-Thomas jusqu'à deux cents gros bâtimens à la fois, sans parler des petits. Pendant celle de la coalition contre la France, l'île a vu augmenter rapidement son commerce et sa prospérité; sa capitale était devenue un des plus riches dépôts de l'Amérique pour les marchandises de toute espèce.

La sage tolérance pour tous les cultes qui règne à Saint-Thomas a contribué à y attirer beaucoup d'émigrés de diverses colonies pendant les troubles qui les ont agitées, et surtout de Saint-Domingue. On y compte cinq croyances religieuses en plein exercice de leur culte, 1° le luthérianisme : c'est la réligion du gouvernement; 2° le calvinisme : c'est la religion des Hollandais, auxquels se joignent les Anglais, qui n'ont pas de temple particulier; 3° les frères moraves, qui possèdent des habitations à l'est et à l'ouest de la ville; 4° les juifs, nombreux et fort riches, ont une synagogue, où ils célèbrent le culte de Moïse; 5° les catholiques, la plupart réfugiés français, exercent paisiblement leur culte à la partie occidentale de la ville.

Nous avons dit qu'en temps de paix le commerce de Saint-Thomas se réduit à peu de chose. Voici comment il se fait, et à quoi il se monte en temps de guerre.

« Bristol, Lancastre et Liverpool lui envoient, sur douze ou quinze bâtimens, dit M. Le Dru [1], des draps, de la bijouterie, de la faïence, de la quincaillerie, et autres objets des manufactures anglaises, pour 15 à 16,000,000 de francs. Ces bâtimens prennent en retour un peu de café et de sucre, beaucoup d'indigo, de bois de teinture, et presque tout le coton que le commerce dépose à Saint-Thomas.

« On peut évaluer de 10 à 12,000,000 de francs la cargaison de cinquante à soixante navires que l'île reçoit annuellement de Brême, de Hambourg, de Christiana, de Copenhague. Cette dernière ville lui fournit des salaisons, du bois de charpente, des cordages, du savon de Russie et des épices.

« Raguse, Venise et Gênes [2] envoient à Saint-Thomas, toujours en temps de guerre, sur trente à quarante bâtimens, pour 4 à 5,000,000 de francs de marchandises, chargées à Livourne et dans les ports de France. Leurs retours se font en denrées coloniales.

[1] *Voyage aux îles Ténériffe, la Trinité, Saint-Thomas, Sainte-Croix*, fait par ordre du gouvernement français en 1796, 1798. Deux volumes avec cartes.

[2] Gênes n'enverra plus rien; la perte de son indépendance a dû entraîner celle de son commerce maritime : l'un ne va jamais sans l'autre, au moins pendant long-temps.

« Elle tire aussi d'Amsterdam quelques objets de fabrique hollandaise ou flamande, beaucoup de comestibles. Quelques nègres exportent diversement d'Afrique du bois travaillé, entre autres des maisons entières, dont les différentes pièces numerotées sont taillées avec tant de justesse et de précision, qu'un architecte dresse en vingt-cinq jours, sur la demande qu'on lui en fait, un ou plusieurs appartemens complets. Ces objets, voiturés sur quatre-vingt-dix à cent bâtimens, portant pavillon américain, produisent à peu près 4 à 5,000,000. Les vendeurs prennent en échange beaucoup de sucre, de café et de rum.

« Toutes les marchandises déposées à Saint-Thomas sont de là répandues dans les autres colonies et dans l'Europe. Leur valeur totale est de 25 à 30,000,000 de francs. »

Tels ont été les avantages de la neutralité du Danemarck pendant la guerre de la coalition; tels ils seront toujours pour une petite puissance coloniale, lorsqu'une grande puissance et l'Angleterre seront en guerre.

L'île de Sainte-Croix offre d'autres avantages au commerce danois.

On lui donne six lieues en longueur, et deux et demie de largeur, et cinquante-un mille neuf cents acres carrés en superficie. Elle était presque inculte en 1733, lorsque les Français, qui en étaient maîtres, en cédèrent la propriété au Danemarck pour 730,000 francs. Les nouveaux

possesseurs surent bientôt la mettre en valeur.

En 1775, on comptait à Sainte-Croix deux mille quatre cent soixante-onze blancs; savoir, cinq cent soixante-quatorze hommes, quatre cent quarante-deux femmes, trois cent trente-six garçons, cinq cent quarante-une filles, trois cent soixante-cinq ouvriers, soixante-dix-sept servantes, et cent trente-six militaires.

A la même époque cette île nourrissait vingt-deux mille deux cent quarante-quatre esclaves, et cent cinquante-cinq affranchis. En 1785, sa population était de dix-neuf cent cinquante-deux blancs, neuf cent trente-cinq nègres libres, et vingt-deux mille quatre cent soixante esclaves; en 1797, elle était de deux mille deux cent vingt-six blancs, seize cent soixante-quatre affranchis, vingt-cinq mille quatre cent cinquante-deux esclaves.

Elle avait alors vingt-huit mille six cent cinquante-cinq acres de terre consacrés à l'agriculture, cent quinze moulins à vent, cent quarante-neuf moulins mis en mouvement par des animaux, trois mille huit cent soixante-neuf chevaux ou mulets.

Sainte-Croix est presque entièrement cultivée depuis le sommet des collines jusqu'au bord de la mer. Son sol est partagé en trois cent cinquante habitations, qui comprennent chacune cent cinquante acres de terre. Celles de la partie septentrionale nourrissent un grand nombre de bestiaux.

Sainte-Croix a produit en 1792 onze millions de livres pesant de sucre, et environ trois millions

cinq cent mille livres pesant de rum. Le produit du sucre en 1800 a été de trente-six mille barriques, pesant chacune quinze cents livres ; dix mille barriques de rum, et trois mille balles ou sacs de coton, de trois cents pesant.

Le tableau suivant montre la progression des trois principales cultures de 1793 à 1796 : savoir,

Années.	Sucre.	Rum.	Coton.
1793...	24,887 barr.	9,993 barr.	455 sacs.
1794...	15,156	7,118	392
1795...	14,104	7,655	235
1796...	18,620	11,200	203

On voit ici que les produits avantageux du sucre avaient fait négliger la culture du coton; mais le gouvernement a encouragé cette culture en permettant l'exportation du coton à l'étranger, moyennant sept et demi pour cent de droits de sortie : elle était précédemment prohibée.

Le Danemarck fournit à Sainte-Croix des chapeaux, des draps, des toiles, de la faïence, du fer, des cuirs, de l'orfévrerie, tous les objets de construction navale, des marchandises de l'Inde, des vins d'Europe.

L'Amérique lui apporte des farines, des salaisons, du café et autres productions indigènes. Les bâtimens se chargent en retour des productions du pays, dont ils prennent, année moyenne, à peu près dix-huit mille huit cents barriques de

sucre, sept mille quatre cents barriques de rum, douze mille six cents livres pesant de coton.

Christianstadt, capitale de l'île, est bâtie au fond d'un golfe sur un roc calcaire couvert d'une couche d'argile rouge et de terreau noir.

Sa plus grande longueur est de deux mille huit cents pieds danois, et sa plus grande largeur de sept cents. Le port reçoit annuellement quarante à cinquante bâtimens de la métropole, d'Hambourg et d'Altona, soixante à soixante-dix des États-Unis, mais d'un tonnage inférieur. La rade est partagée par deux forts. Les vaisseaux sont obligés de passer sous le feu de leurs batteries, et de suivre dans cette rade une route tortueuse, peu profonde en beaucoup d'endroits.

Les îles danoises d'Amérique ont été prises par les Anglais en 1801, et rendues à la paix entre les deux puissances. Mais les Anglais ont gardé Helgoland, située dans la mer du Nord, et dont nous avons parlé précédemment.

La petite île de Saint-Jean, placée entre Saint-Thomas et Sainte-Croix, est la troisième possession danoise aux Antilles. On lui donne une lieue trois quarts de longueur sur environ une lieue de largeur.

La capitale est située au sud-est sur un golfe qui forme une rade très-sûre; mais elle n'a pas de port.

En 1775 sa population n'était que de cent dix blancs et de deux mille trois cent vingt-quatre

nègres; en 1789, de cent soixante-sept blancs, seize nègres libres et deux mille esclaves; en 1797, de cent treize blancs, quinze nègres libres, et dix-neuf cent quatre-vingt douze esclaves.

Une diminution aussi sensible de la population doit être attribuée à l'émigration de plusieurs habitans, qui ont transporté leur industrie et leurs capitaux à Sainte-Croix et à Saint-Thomas.

Les produits ordinaires de l'île Saint-Jean ne passent guère huit cents barriques de sucre, trois cents barriques de rum, et trois mille cinq cents livres pesant de coton. Le café y croît en petite quantité; mais il y est d'une qualité supérieure.

Le commerce des trois îles danoises avec la métropole occupe ordinairement de quatre-vingt-dix à cent bâtimens, et de quinze cents à deux mille matelots. Il consiste spécialement en coton, en sucre, en rum. Les articles de moindre importance sont, le gingembre, le tabac, le café et les fruits. Ce commerce serait plus avantageux à la nation s'il n'y avait pas dans les colonies un grand nombre de propriétés appartenant à des Anglais et à des Hollandais, dont plusieurs vivent dans leur patrie et y consomment le revenu de leurs habitations.

Le gouvernement danois, persuadé avec raison que des hommes libres sont plus propres que des esclaves à cultiver le sol des Antilles, a donné au monde l'exemple d'abolir la traite des noirs. Une ordonnance du mois de mars 1792 déclare que

tout commerce des nègres cessera d'avoir lieu dans les colonies à commencer de 1803. A cette époque, les planteurs ont dû ménager de plus en plus la vie de leurs esclaves, et encourager la fécondité des négresses. Leurs champs, cultivés par des créoles, qui surpassent en force et en intelligence les Africains, continuent de donner des récoltes abondantes, et l'humanité n'a plus à gémir des sacrifices que lui imposait le coupable commerce de la traite [1].

La Suède est une puissance qui compte à peine parmi celles qui ont des colonies.

Ce royaume, qui vient de subir une révolution remarquable, et qui voit son territoire agrandi par la réunion de la Norwége, est composé de ce dernier pays et de la Suède proprement dite. Ces deux états réunis forment une étendue de quarante-quatre mille huit cent soixante-quinze lieues carrées. Leur population n'est que de trois millions trois cent sept mille âmes.

On sait que le fer et l'acier sont la principale richesse de ce pays. Ils constituent presque ses seuls moyens d'échange; ils sont d'une qualité supérieure. Les autres produits d'exportation pour la France sont, du bois de construction, du goudron, du cuivre, de la quincaillerie, des plumes, du poisson sec, du chanvre, qu'en temps ordi-

[1] L'exemple du Danemarck répond victorieusement aux sophismes mensongers des défenseurs de la traite : puisse cette traite cesser en réalité comme elle a dû le faire, après les lois qui l'abolissent !

naire la Suède échange contre des vins et des eaux-de-vie de France.

Son commerce des Indes se fait par une compagnie qui réside à Gothembourg. Cette compagnie expédie annuellement cinq ou six bâtimens pour la Chine, et fait aussi le commerce des denrées coloniales, des productions et des marchandises du midi de l'Europe.

Comme les nations du nord du continent offrent à notre commerce beaucoup de produits que leur bas prix et leur qualité supérieure nous font rechercher, il y a toujours eu entre la France et la Suède des relations commerciales, qui malgré le peu d'étendue du territoire de ce dernier pays n'en ont pas moins été considérables. Elles pourront devenir plus étendues, aujourd'hui que la réunion de la Norwége y ajoute des bois et les produits de la pêche maritime.

Le gouvernement français a senti dans tous les temps l'importance du commerce avec la Suède : aussi n'a-t-il point négligé les moyens qui pouvaient unir les deux nations par des relations amicales. Un traité conclu en 1741, et la convention confirmative de juillet 1784, qui nous accordait un entrepôt à Gothembourg en échange de la partie de l'île de Saint-Barthélemi aux Antilles que nous possédions [1], avaient dirigé l'attention

[1] L'établissement de l'entrepôt de Gothembourg n'a jamais eu lieu ; les Anglais s'y sont toujours opposés, et il n'en est pas plus question aujourd'hui que si l'on ne s'en était jamais occupé : nous avons bien autre chose à penser.

du ministère français vers le commerce de la Baltique. La cour de Versailles accorda des priviléges pour cette navigation; toutes les marchandises du nord apportées par des bâtimens français furent admises en entrepôt dans nos ports, avec la faculté de les exporter sans avoir à payer aucun droit à l'entrée ni à la sortie. Ces encouragemens ne produisirent pas l'effet qu'on en attendait, et le commerce de la Baltique par nos propres vaisseaux ne devint pas plus actif : il se fit toujours ou du moins pour la plus grande partie, par bâtimens étrangers.

Le commerce de France et de la Suède s'est constamment borné à échanger les productions des deux pays. Le seul article du fer et de l'acier a formé plus de la moitié des objets que nous en tirons, et celui des vins et eaux-de-vie fait au moins le tiers des exportations. Les denrées coloniales étaient, en Suède comme dans le nord, la principale matière de notre commerce.

On trouve qu'en 1787 nous avons tiré de la Suède pour 80,900 francs de poisson; 102,100 fr. de chanvre; 851,300 fr. de bois de construction; 859,200 fr. de goudron; 434,300 fr. de cuivre; 4,286,600 fr. de fer et d'acier; 473,700 fr. de quincaillerie; 17,500 fr. de plumes d'édredon, etc. En 1789 ces importations en France avaient sensiblement diminué, à l'exception du fer et de l'acier, qui se montaient à 4,739,000 francs.

Elles sont encore moins considérables aujour-

d'hui. Les bois, les goudrons, sont réduits à rien, le fer et l'acier à moins de moitié.

Les exportations pour la Suède ont été pour la même année 1787 de 5,043,700 fr. ; dans laquelle somme les vins et eaux-de-vie sont compris pour 1,428,200 fr., et les denrées coloniales pour 2,658,600. En 1785 l'exportation avait été de 3,242,000 fr.; les vins et eaux-de-vie pour 512,000 francs, et les denréss coloniales pour 2,270,000 francs.

Nos échanges avec la Suède se faisaient tous, comme on voit, en produits du sol ou de la pêche. Les produits de notre industrie y figurent à peine pour une somme de cent mille francs.

« Les fers de France, dit M. Chaptal, excellens d'ailleurs pour tous les ouvrages où l'on emploie ce métal sans le dénaturer, ne donnent point par la cémentation un acier constamment de qualité égale à celle que fournit la Suède ; ce qui tient probablement à ce qu'ils ne sont pas suffisamment corroyés ; ainsi les arts qui n'emploient que l'acier cémenté (et ces arts sont en grand nombre) ne peuvent pas se servir avec avantage de l'acier cémenté provenant du fer de nos forges. Les tentatives qui ont été faites à cet égard ont prouvé que les produits n'étaient jamais de qualité parfaite ni égale ; et, malgré l'énormité des droits, on est forcé de recourir aux fers de Suède ; ce qui élève le prix des produits de notre industrie et tourne à son détriment.

« Les Anglais, qui se connaissent en moyens de prospérité industrielle, nous donnent à cet égard une grande leçon. Loin de repousser les fers de Suède, ils accaparent et prennent pour leur compte tout le produit des forges de la province de Roslagie, qui fournissent les premières qualités; ils en alimentent leur industrie, tandis qu'ils vendent aux autres nations une partie du fer de leurs mines, qui est de qualité inférieure, et emploient le reste à des ouvrages ordinaires[1]. »

L'historien des deux Indes a donné tous les détails historiques et topographiques qu'on peut désirer sur l'île de Saint-Barthélemi; mais depuis que la Suède en a acquis la propriété entière en 1784, la culture y a fait des progrès; le coton surtout y a prospéré. Cette île a aujourd'hui huit mille habitans.

Les Anglais l'avaient prise en 1801, et la rendirent à la Suède à la paix d'Amiens.

Les deux dernières puissances que nous venons de passer en revue, la Suède et le Danemarck, peuvent à peine tenir un rang parmi celles qui possèdent des colonies. La Russie, aujourd'hui dans le même cas, tend à en sortir; et déjà ses regards se portent à l'ouest du Nouveau-Monde pour y chercher de quoi y placer un point d'appui à sa marine et à ses projets dans l'Océan équinoxiale. C'est l'objet qui va nous occuper.

[1] *De l'Industrie française*, tome 1, page 60.

COLONIES RUSSES.

C'est une nouveauté que d'entendre parler de colonies russes. Cette vaste et envahissante puissance semblait devoir rester dans les limites que la nature lui avait tracées sur le continent. Il semblait que son intérêt devait lui conseiller de développer les arts et la civilisation chez elle avant de s'étendre au loin; mais le voisinage de la mer au nord et à l'orient, l'illustration que donnent à un peuple les expéditions maritimes, le mouvement que ces expéditions impriment à l'esprit national, ont dû agir puissamment sur le gouvernement russe, et le porter à s'élancer dans la carrière des colonisations: l'avenir apprendra jusqu'à quel point ces essais seront heureux, et si l'Angleterre attendra, pour aller au-devant des entreprises de ce redoutable rival, qu'un rival aussi puissant lui ait enlevé l'empire de l'Océan, ou en ait au moins partagé le domaine avec elle.

La cession de la Californie à la cour de Saint-Pétersbourg est une démarche qui doit tenir en éveil le cabinet de Londres; elle lui annonce pour l'avenir un partage dans des mers où jusqu'à présent le pavillon britannique n'en avait rencontré aucun autre.

La position de la presqu'île de Californie est

propre à des établissemens sur la côte ouest de l'Amérique; elle fournirait un point d'appui pour les autres établissemens russes dans le nord du même continent; on ne peut donc pas s'étonner qu'Alexandre en ait fait la demande à l'Espagne, et que cette négociation soit restée secrète jusqu'au moment où l'exécution en a divulgué le résultat.

S'il fallait s'en tenir à des récits qu'on a lieu de croire fondés, le comte de Nesselrode, ministre des affaires étrangères en Russie, aurait eu avec le ministre d'Espagne, au congrès de Vienne en 1814, des entretiens où la question de la cession de la Californie aurait été décidée. Alexandre a dû approuver les arrangemens convenus entre les deux ministres. La communication aux autres puissances n'eut pas lieu, par la crainte sans doute de choquer inopportunément l'Angleterre. Les ministres anglais ne tardèrent cependant pas à soupçonner qu'un traité secret avait été fait entre la Russie et l'Espagne; le départ de la flotte russe pour Cadix acheva de les confirmer dans cette opinion; ils demandèrent des explications à la cour de Madrid, et surent qu'une partie considérable de la Californie devait être cédée à la Russie; le secret fut gardé.

Quelque opinion que l'Angleterre se fût faite de cette cession, on pouvait croire de deux choses l'une, ou qu'elle y avait donné son adhésion, ou que, ce qui était plus vraisemblable, les deux cours contractantes s'étaient décidées à maintenir leur

traité, à la condition que celle du nord donnerait du secours à l'Espagne dans les événemens qui s'y passent, ou dans le cas d'une rupture avec l'Angleterre ; mais tout porte à penser que l'exécution du traité n'a pas eu lieu.

Sans nous arrêter, au reste, à de plus longs détails sur ce point historique, remarquons que les établissemens russes en Amérique ne sauraient s'étendre ou se maintenir sans avoir ou quelque port ou quelque possession plus au sud, qui puisse servir les vues de l'empereur Alexandre et de son ministère [1].

Mais avant de nous en occuper, donnons une idée des rapports du commerce entre la Russie et la France ; c'est toujours le point, l'aspect princi-

[1] Le ministère de Saint-Pétersbourg est conduit aujourd'hui principalement par M. le comte de Nesselrode, que nous avons vu à Paris, jeune, actif, ambitieux, connaissant bien la France et l'Europe, et secondant son maître dans les projets politiques qui l'animent : c'est le Pitt du nord, à qui il ne manque, pour jouer un aussi grand rôle que celui de l'Angleterre, que d'avoir comme lui un parti parlementaire dont tour à tour il puisse employer les lumières et l'énergie, et s'en faire un moyen de succès et de contre-poids.

M. de Nesselrode a succédé à M. le comte de Romantsow dans les affaires étrangères à Saint-Pétersbourg. Dès ce moment, le système polique de cette cour a changé de caractère, ou plutôt en a pris un qui tient à celui du ministre actuel.

C'est à la haine que M. de Nesselrode avait conçue pour Bonaparte que ce colosse doit sa chute ; et nous ne regardons pas comme une chose étrangère à notre sujet, de dire que parmi les traits singuliers du règne impérial il faut compter celui d'avoir vu à Paris M. de Nesselrode en 1810, préparant peut-être des moyens hostiles contre Napoléon, sans que celui-ci, malgré sa police aux cent yeux, ait soupçonné les vues secrètes de l'envoyé russe, et trouvé suspecte sa prétendue mission ostensible.

pal sous lequel nous devons considérer notre sujet.

La Russie offre, d'après un recensement de 1818, une population de cinquante-trois millions trois cent seize mille sept cent sept habitans [1], sur une étendue de neuf cent quarante-neuf mille trois cent soixante-treize lieues carrées, non compris la Pologne. Les quatre cinquièmes de cette immense surface s'étendent en Asie; la Russie touche à l'Océan boréal du côté du levant, à la mer Glaciale au nord, à la Tartarie et à la Chine au midi.

La Russie est essentiellement agricole; elle a une surabondance de productions territoriales qui sont la base de son commerce; elle échange ses suifs, ses bois de marine, ses chanvres et son goudron contre les vins, les eaux-de-vie, les draperies, les soieries, l'huile d'olive, les fruits secs, du verdet, de la crême de tartre de France, du crêpe, de la gaze, des mouchoirs de soie, de la rubanerie, de la bonneterie, des bronzes dorés, des meubles, des modes pour les femmes, de la librairie. Nous en tirons de la graine de lin, de la

[1] Sur ces cinquante-trois millions trois cent seize mille sept cent sept habitans, on en compte trente-huit millions deux cent soixante-deux mille qui professent la religion grecque. La Pologne, qui fait aujourd'hui partie de la puissance russe, a une population de deux millions sept cent trente-deux mille trois cent vingt-quatre habitans, qui, ajoutée à celle de la Russie, donne en nombre rond cinquante-six millions d'âmes.

La population de la Russie n'est pas proportionnée à l'étendue de ce pays, sans doute; mais elle y est rapide, à mesure que les cultures se perfectionnent. Il y a en Russie plus de femmes, relativement au nombre des hommes, qu'en aucun autre état de l'Europe; elles y sont fécondes, double cause d'accroissement de population.

cire, des soies de porc, du fer, du cuivre, de la potasse, des pelleteries, et, au besoin, des grains par Odessa et les autres ports de la mer Noire. Les Russes ont perfectionné la distillation ; ils ont établi dans Moscou et dans les environs des fabriques de soieries communes. L'art de travailler le cuivre, le fer, l'acier, a reçu chez eux de très-grandes améliorations [1].

De tout temps le gouvernement français a tenté d'établir un commerce régulier et avantageux avec cet empire. Le cardinal de Richelieu essaya un des premiers d'y parvenir par un traité conclu avec le czar Michel. Colbert créa en 1669 une compagnie pour exploiter le commerce du nord pendant vingt ans ; mais les Anglais, qui s'étaient frayé une route par le port d'Archangel, vers le milieu du seizième siècle, se trouvaient déjà en

[1] La Russie doit à deux hommes d'état une partie des progrès que l'industrie y a faits depuis dix ans. L'un, M. le comte de Kotschoubey, est aujourd'hui ministre de l'intérieur; il l'avait déjà été en 1806. Il a voyagé dans toute l'Europe, et a recueilli les renseignemens et les connaissances qui pouvaient, répandues en Russie, y favoriser le progrès des arts et des établissemens agricoles. Ami de la liberté et des sciences, il les protége partout où l'état des choses le lui permet.

M. le comte de Romantsow a le même goût et le même zèle pour les intérêts de son pays. On le cite comme un des hommes de cour les plus aimables et les plus accomplis; il en a toutes les qualités, jusqu'à celle d'oublier les services, qu'il croit suffisamment payés par l'honneur de partager les agrémens de sa société. Il est grand-chancelier en Russie, aimé en France, où nous l'avons vu ministre plénipotentiaire en 1808. Retourné en Russie, il s'est vu remplacé dans le ministère des affaires étrangères par M. de Nesselrode. Alexandre a récompensé les services de M. de Romantsow par une grande dignité; et, ce qui vaut mieux, par son estime particulière.

possession du commerce russe, et les efforts des Français échouèrent contre les habitudes et le crédit que les Anglais s'étaient déjà fait dans le pays.

Le régent profita du séjour de Pierre I[er] à Paris pour lier les deux nations par le commerce. La mort du monarque russe ne permit pas de réaliser les projets qu'ils avaient arrêtés. L'avénement d'Élisabeth au trône [1] de Russie fut favorable pour renouer des négociations. Les dispositions amicales qu'elle montrait pour la France paraissaient être d'un heureux présage; mais le projet échoua, et l'habileté des ministres anglais l'emporta sur celle des nôtres. Peu de temps après Woronsow [2] signa un traité avec *la ferme générale* pour la vente des tabacs de l'Ukraine. Des plaintes qui s'élevèrent des deux parts rompirent ce pacte et élevèrent des préventions contre nous.

La France a fait constamment de vains efforts pour donner à son commerce avec la Russie l'étendue dont il paraissait susceptible. Tâchons de connaître les causes de cette impuissance.

1° La navigation de la Baltique et des mers du

[1] En 1741.

[2] C'est le comte Michel de Woronsow, grand-chancelier de Russie sous Élisabeth, sous Pierre III, et sous Catherine II, un de ceux qui participèrent à la conspiration qui fit perdre la vie à Pierre, et donna la couronne à Catherine II. Cette princesse monta à cheval, dit l'auteur de sa vie (M. Castera), et, l'épée nue à la main, une branche de chêne autour de sa tête, alla joindre les troupes..... L'empereur se présente un peu après à un poste pour se rendre à Cronstadt : *Nous ne vous connaissons pas*, s'écrient les soldats : *vive l'impératrice Catherine!* Dès cet instant, la révolution fut faite, et la mort de Pierre vint, huit jours après, la souiller d'un crime inutile (9 juillet 1762).

nord est périlleuse ; l'habitude et une connaissance approfondie de ces parages peuvent seuls en surmonter les dangers. Dans les temps de nos plus grandes relations avec la Russie, on a vu constamment des vaisseaux hollandais, suédois, danois, hambourgeois, etc., venir charger dans nos ports nos vins, nos huiles, nos eaux-de-vie, pour les porter dans le nord. Le nombre de vaisseaux français qui passaient le Sund figurait à peine à côté de ceux des autres nations : l'inexpérience que notre marine a de ces mers nous a donc forcés de faire intervenir des étrangers dans le partage des bénéfices de notre commerce ; ce qui a dû nécessairement le réduire.

2° Les Anglais, qui depuis long-temps exploitaient le commerce de la Russie, s'étaient fait accorder des priviléges si avantageux, qu'aucune autre nation ne pouvait soutenir la concurrence : ils étaient autorisés à payer les droits de douane en monnaie du pays, tandis que les autres nations payaient en rixdallers, qui leur coûtaient 270 copecks [1], et n'étaient reçues que pour 170 ; ce qui donnait au commerce anglais un énorme avantage pour le paiement des droits.

3° Ce privilége pouvait être aboli ; et il le fut en effet par le traité que négocia M. le comte de Ségur avec l'impératrice Catherine [2], traité très-

[1] Cent copecks font un rouble, monnaie de compte et monnaie réelle de Russie.

[2] Conclu à Saint-Pétersbourg le 31 décembre 1786 (vieux style), et ratifié à Versailles le 15 mars 1787.

avantageux à la France, et dont la révolution a suspendu l'exécution. Mais ce qui n'a pas été aussi facile à détruire, ce sont les habitudes commerciales contractées depuis long-temps entre les Anglais et les propriétaires de l'intérieur de la Russie ; il suffit d'y connaître leur position respective pour s'en convaincre : non-seulement les Anglais ont des maisons de commerce dans les ports de Russie, et occupent tout un quartier de Pétersbourg, mais ils ont établi des comptoirs et formé des établissemens dans l'intérieur des terres : leurs agens y sont naturalisés ; ils parlent la langue du pays ; ils achètent et vendent sans intermédiaires ; ils font des avances aux propriétaires sur les denrées à livrer ; ils paient, si on le désire, les frais de culture et de récolte ; et ils ont par conséquent sur les commerçans des autres nations l'avantage de faire leurs achats de première main, et de vendre directement au consommateur.

4° Si l'on réfléchit que la marine anglaise est plus considérable que celle d'aucune autre nation, et que presque tous ses approvisionnemens en bois, en chanvre et en goudron sont fournis par la Russie, on sera peu étonné de la prépondérance qu'y exerce son commerce, et de l'immense débouché que doit trouver son industrie pour y établir des échanges. Mais la nature a imprimé une telle différence entre les productions de la Russie et celles de la France, les besoins réciproques en sont si

bien sentis par les deux nations, qu'il paraît impossible que des relations commerciales très-étendues ne s'établissent pas entre elles : nos vins, nos eaux-de-vie, nos soieries, nos fruits secs, nos verdets, nos crèmes de tartre doivent naturellement y être échangés contre les suifs, les bois de marine, les chanvres, les goudrons, qui appartiennent plus spécialement à la Russie.

Depuis le règne de Pierre 1er jusqu'à ce jour, tous les souverains qui ont occupé le trône de la Russie ont cherché à s'affranchir du tribut de l'industrie étrangère en protégeant les arts, en appelant les artistes pour les fixer dans leurs états ; ils sont même parvenus à faire fabriquer divers objets qui ont insensiblement diminué les importations de plusieurs produits du reste de l'Europe : nous en citerons deux exemples ; le perfectionnement que les Russes ont apporté dans la distillation de leurs grains, l'habitude que le peuple a prise de l'eau-de-vie qui en provient, et le bas prix auquel cette liqueur est livrée au consommateur, ont influé à notre désavantage sur le commerce des eaux-de-vie ; les fabriques de soieries qu'on a établies à Moscou et dans les environs ont reçu de tels encouragemens, qu'elles peuvent concourir pour les tissus communs avec les nôtres ; l'art de travailler le fer, l'acier et le cuivre, a reçu aussi de grands perfectionnemens.

« La Russie, dit M. le comte Chaptal, pourra sans doute parvenir à élever son industrie au point

de fournir aux besoins communs de ses habitans; mais j'ai de la peine à croire qu'elle réussisse de long-temps à transplanter chez elle la fabrication des objets de luxe que recherchent avec empressement les riches propriétaires de ces vastes contrées. Cette haute industrie se compose de tant d'élémens, qu'il est bien difficile de les réunir[1]. »

C'est par l'abondance de ses productions territoriales que la Russie doit et peut étendre son commerce ; la nation est essentiellement agricole ; elle doit donc porter ses soins sur l'agriculture, et faciliter l'écoulement de ses produits.

On a vu des preuves de l'importance de ce commerce dans ces dernières années : les blés qui sortent par les ports d'Odessa, de Kerson, de Tangarock, et autres de la mer Noire, ont été un objet d'une si haute importance, qu'ils ont fixé l'attention des propriétaires des autres nations agricoles. Les blés de Russie, après avoir approvisionné la France et l'Angleterre dans les disettes de 1816 et 1817, ont continué d'affluer dans ces états, et ils ont porté atteinte au prix de cette denrée de manière à inspirer des inquietudes aux cultivateurs.

« Le commerce des blés en Russie, dit M. Anthoine[2], date de l'époque où par leurs conquêtes

[1] *De l'Industrie française*, t. 1, p. 50.

[2] Voyez l'*Essai historique sur le commerce et la navigation de la mer Noire*, par M. Anthoine, baron de Saint-Joseph, ancien maire de Marseille, et membre de l'académie de cette ville, 1 vol. in-8°, 1820. C'est un des ouvrages les mieux faits et les mieux écrits sur le

sur les Turcs, les Russes sont devenus maîtres de la plupart des provinces et des ports situés à la proximité ou sur les bords de la mer Noire, et à l'époque où la porte ottomane a consenti à laisser naviguer sur cette mer les bâtimens marchands de toutes les nations. Depuis lors la Russie a prodigué les encouragemens de tous genres à l'agriculture de ses nouveaux états. En même temps qu'on fondait des villes, les plaines immenses qui les environnaient étaient désséchées ; et les terres vierges ont produit les plus abondantes moissons : il résulte de leur fertilité en blé un superflu de cette denrée qui a donné lieu à des exportations devenues, d'années en années, plus considérables, et ont enrichi les provinces voisines de la mer Noire, particulièrement en 1816 et 1817. »

Telle a été l'impression qu'a produite sur les esprits en France et en Angleterre l'importation extraordinaire qui s'y est faite des blés de Russie, que les propriétaires de ces royaumes l'ont considérée comme préjudiciable au prix et à la consommation des blés du pays [1], et en ont demandé

commerce : l'auteur, qui avait voyagé en Russie par ordre du gouvernement en 1781, et qui avait formé un bel établissement français a Kerson en 1783, a réuni dans cet ouvrage les plus sûres notions sur l'important commerce de la Russie par la mer Noire. Le négociant, le géographe, l'homme d'état, y trouvent également à s'instruire. Nous en conseillons la lecture à ceux qui auraient à parler sur le commerce de cette nation, et qui, à l'inverse de certains orateurs, n'aimeraient pas à en entretenir les autres avant de le connaître eux-mêmes.

[1] Le lecteur peut recourir aux débats qui ont eu lieu à la chambre

la prohibition ou l'introduction soumise au prix de la denrée dans les ports nationaux.

Le lecteur verra par le tableau suivant la nature et la quantité des objets que nous tirions de la Russie à l'époque de 1789 : on y a réuni ceux de la Pologne septentrionale, tant par rapport à l'identité de ses produits avec ceux de la Russie que parce que la Pologne fait aujourd'hui partie de cet empire.

Blé, pour une valeur de........	119,000 fr.
Chanvre	2,221,000
Lin..........................	121,000
Bois	890,000
Cire	18,000
Suif	1,031,000
Graine de lin................	276,000
Goudron	68,000
Fers	550,000

Indépendamment de ces objets, nous tirions de la Russie des potasses, des pelleteries, etc.

Le total des importations en France de ces divers objets, pendant les trois années 1787, 1788, et 1789, prises pour terme moyen, s'élève, savoir :

En 1787, à	6,547,700 fr.
1788, à	7,877,200
1789, à	6,139,000

des députés, pendant le mois d'avril 1821, sur cette question, à l'occasion de la nouvelle loi sur l'importation des blés étrangers.

Les objets d'exportation de France en Russie consistaient en boissons, en comestibles, et en produits de notre industrie. Ainsi les vins, les eaux-de-vie, l'huile d'olive, les fruits secs, les draperies, les soieries, les gazes, les crêpes, les mouchoirs de soie, la rubanerie, la bonneterie, les bronzes dorés, les meubles, les modes de femmes, la librairie, le verdet, la crème de tartre, composaient, en y joignant une grande quantité de sucre, de café, provenant de nos colonies, notre principal commerce avec la Russie; commerce que les Anglais et les Américains partagent aujourd'hui avec un grand avantage surtout pour les denrées coloniales.

Nos exportations étaient, en 1787, 1788, 1789, de la valeur suivante :

En 1787, de .... 6,630,000 fr.
1788, de 5,977,000
1789, de 6,965,000

Ce serait cependant se faire une idée incomplète de nos relations commerciales avec la Russie à cette époque que de les juger d'après ces résultats; ils ne peuvent exprimer que le commerce direct de la France avec la Russie, tandis que ce commerce se composait encore d'une foule d'objets que nous vendions à Francfort, à Leipsick, à Hambourg, et dont la plus grande partie passait en Russie et formait l'objet des expéditions des négocians trafiquant dans ces places.

Quels que soient, au surplus, les efforts de la France aujourd'hui, et malgré la liberté de l'industrie qui y produit des prodiges de perfection et de bon marché, ne nous attendons pas à des exportations et à un débit comparables à ceux des vingt années antérieures à la révolution. Depuis cette époque, et pendant la guerre des coalitions contre la France, les états européens ont formé chez eux des établissemens d'industrie qui fournissent une grande partie des objets que la France y envoyait; l'Angleterre partage le même déficit dans ses expéditions sur le continent : ce déficit serait encore plus grand, si le système de corporations privilégiées, de gêne où restent le travail et la liberté dans la plupart des états continentaux, venait à être remplacé par un régime plus favorable au développement des facultés industrielles chez eux. Alors, à l'exception des produits d'art que repousserait la nature du climat et le goût des habitans, l'industrie se mettrait de niveau entre tous les peuples; mais l'Europe n'en est pas encore là.

En attendant, la Russie n'oublie rien de ce qui peut donner, par le commerce, du développement et de l'extension à sa puissance, déjà immense; les mers qui bordent sa côte orientale en offrent des preuves évidentes : c'est là qu'elle pense à former des colonisations, et qu'elle espère s'en aider pour s'étendre peut-être un jour dans l'Océan équinoxial, depuis les rivages occidentaux de l'Amérique jusqu'à ceux du Japon et de la Chine.

Ses établissemens vont déjà du Kamtschatka à l'ouest de l'Amérique, où ils ont un fort garni de cent pièces de canons à Norfolk-Sound. Les Russes avaient, depuis 1813, descendu le long de la côte, dépassé de cinq cents lieues l'embouchure de la rivière Columbia, et formé un établissement à Bodega, à trente lieues de ceux des Espagnols dans la Californie : établissement qu'ils ont dû abandonner, comme nous verrons plus bas.

Suivant le *North-American-Review*, la colonie russe de Norfolk-Sound, à 57 degrés de latitude nord, a été fondée en 1792 par le négociant Berenow, après une résistance prolongée de la part des naturels. Il en est aujourd'hui chef ou gouverneur; il emploie les Russes qui y sont établis, ainsi que les naturels dont il peut disposer, à la chasse aux pelleteries. Tantôt il expédie les produits de sa chasse directement pour les marchés de la Chine; tantôt il les échange avec des bâtimens américains contre des objets nécessaires à la colonie, formée d'un mélange de Russes et d'indigènes. Ses troupes sont composées des deux nations, exercées à la manière russe. Pour ses expéditions commerciales, Berenow ne se sert point de ses bâtimens, mais de navires européens et des États-Unis.

S'il fallait en croire un papier américain, *the New-Yorck-Spectator* (26 février 1819), après diverses négociations, la Russie aurait cédé aux États-Unis toutes ses prétentions aux contrées si-

tuées sur la côte nord-ouest au sud des 56 degrés de latitude septentrionale ; et cela d'accord avec l'Angleterre. La Russie se serait ainsi renfermée dans les établissemens au nord de ce point, mais qui s'étendent encore du détroit de Bering à la rivière Columbia, sous le nom d'*Amérique russe*. L'établissement de Berenow, et ceux qui se sont formés aux environs ne peuvent manquer de prendre de grands accroissemens. La Russie renonce à la Californie d'après cet arrangement, et peut prévenir par là les inquiétudes qu'elle inspire aux Anglais.

En effet, l'Angleterre a plus d'un motif pour craindre les effets de l'ambition russe ; il ne serait pas impossible que, dans une contestation entre ces deux puissances, la Russie fît avec les États-Unis, moyennant quelques concessions de leur part, une alliance secrète ; que le motif en fût l'expulsion des Anglais de leurs colonies du Canada, et que la Russie obtînt un second port plus au sud, qui serait peu dangereux aux Américains, et funeste au commerce et à la suprématie britannique. L'immense territoire de l'Union n'a pas besoin de s'agrandir, sans doute ; mais l'inquiétude, les haines et les ambitions républicaines ne sont pas moins opiniâtres, et quelquefois aussi aveugles que celles des monarchies. Tout doit faire présager et craindre à l'Angleterre des rapprochemens entre la Russie et les États-Unis. Mais il est temps que nous nous occupions de ces derniers.

ÉTATS-UNIS.

Le plus grand, le plus magnifique résultat du dix-huitième siècle, ce sont les États-Unis. Cest aux lumières, c'est à l'esprit de liberté de cette brillante époque qu'est due la nouvelle république. Tout concourt à l'affermir : la sagesse de ses institutions, les progrès de sa puissance, l'émulation, le patriotisme de ses habitans. Elle est une preuve de la supériorité d'un régime représentatif sur toute autre forme de gouvernement ; son accroissement, ses immenses ressources, sa population, la paix, la prospérité de son commerce, sont autant de démentis donnés à cette maxime si peu intelligible, que les formes despotiques seules assurent la grandeur et la police des nations. C'est bien là que l'homme a retrouvé les titres que la force ou l'ignorance de ses droits lui avaient fait perdre ; et, ce qui n'est pas moins accablant pour les sectateurs des doctrines opposées, c'est encore là qu'aucune convulsion, aucun symptôme d'anarchie n'altère la soumission aux lois unie à la pleine jouissance des libertés civiles.

Ce ne peut être qu'à l'aide de cette heureuse harmonie qu'il est possible d'expliquer la distance immense où se trouvent aujourd'hui ces riches et belles provinces, à partir de leur point de départ,

lorsqu'en 1778 elles proclamèrent leur indépendance ; leur territoire s'est accru avec leur population, et son étendue est aujourd'hui égale ou supérieure à celle des plus grands empires.

Mesurées du nord au sud, les provinces de l'Union embrassent dans leur longueur depuis le *lac des Bois* jusqu'à l'embouchure du Mississipi, 20 degrés ; et dans leur largeur depuis le cap Cod jusqu'aux sources du Missouri, 36 degrés. Mais, si l'on prend seulement sous les mêmes parallèles les points extrêmes des longitudes et des latitudes, d'un côté l'embouchure du Mississipi et ses sources, et de l'autre l'embouchure de la baie de Schesapeak et la chaîne la plus orientale des montagnes mexicaines, on n'aura guère qu'une largeur de 18 degrés ou neuf cent quatre-vingt-dix milles, et une longueur de 30 degrés, ou de deux mille quatre-vingt-cinq milles[1]. « Les lignes

[1] Voyez l'ouvrage de M. Félix Beaujour, ancien consul-général au Levant, et ensuite aux États-Unis, intitulé, *Aperçu des États-Unis au commencement du dix-neuvième siècle*, 1 vol. in-8° (1814); ainsi que la *Description statistique, historique et politique des États-Unis*, en cinq vol. in-8° (1820), par M. Warden, ancien consul américain à Paris, un des hommes les plus instruits dans l'histoire et la statistique de sa patrie.

On doit aussi des *Annales statistiques, comprenant des aperçus sur la population, le commerce, la navigation, les pêches, les revenus, etc., des États-Unis*, à M. Adam Seybert, M. D., ancien membre du Congrès, imprimées à Boston, un fort vol. in-4° en anglais (1818). On en a donné récemment un abrégé en français sous le titre de *Statistique des États-Unis*.

Le premier ouvrage de quelque étendue qui nous ait fait connaître l'intérieur de ce beau pays est le *Voyage dans les États-Unis* en 1795, 1796, 1797, par M. de La Rochefoucauld-Liancourt, aujourd'hui

qui forment ces limites, dit M. Félix Beaujour, devraient embrasser une superficie d'environ deux millions soixante-quatre mille cent cinquante milles carrés [1]. Mais, parce que ces lignes sont échancrées et irrégulières, et que la côte Atlantique finit diagonalement du nord-est au sud-ouest, et que les lacs du Canada rentrent par une grande courbe jusqu'au 40e degré de latitude, la superficie réelle des États-Unis n'est guère que de deux millions de milles carrés, ou d'un milliard deux cent quatre-vingts millions d'acres, dont la Louisiane seule occupe à peu près la moitié [2]. »

pair de France, 8 vol. in-8°, imprimé à Paris en 1798. Le savoir, l'imperturbable philanthropie, la charité chrétienne, l'amour de la patrie et de la liberté, qui caractérisent cet intéressant ouvrage, y feraient reconnaître un membre de la plus illustre de nos assemblées, l'ancien ami de cœur du vertueux Louis XVI, quand on ignorerait le nom de l'auteur à qui on le doit.

Les Américains eux-mêmes louent l'excellent ouvrage de M. de Volney, *du sol et du climat des États-Unis*, 2 vol. in-8°. Ils l'ont traduit dans leur langue, comme digne d'être offert à l'instruction de leurs concitoyens.

[1] Le mille américain est de soixante-neuf et demi au degré; c'est le même que le mille anglais, faisant un tiers de lieue de France de deux mille deux cent quatre-vingts toises.

[2] Suivant M. Warden, la Louisiane contient près d'un million trente mille quatre-vingt-douze milles carrés, ce qui rentre assez dans l'évaluation de M. de Beaujour.

On sait que cette vaste possession fut cédée aux États-Unis par la France, conformément au traité du 30 avril 1803, pour la somme de 15,000,000 de dollars, desquels 3,750,000 furent balancés par pareille somme que la France devait aux négocians américains. La différence de 11,250,000 dollars fut payée par un emprunt à six pour cent que fit le Congrès. L'Espagne ayant cessé d'être soumise à la

M. Warden présente une estimation différente de la précédente, dans laquelle il fait entrer les états de la Basse-Louisiane, du Mississipi, et le territoire de la Floride, pour cent vingt-neuf mille cinq cent vingt-huit milles carrés [1]. D'après son calcul, les états de l'Union occupent ou plutôt possèdent une étendue d'un million six cent trente-sept mille quatre cent vingt-quatre milles carrés, où l'on comptait en 1810 une population de sept millions deux cent trente-neuf mille neuf cent trois individus sujets de la république, y compris près de douze cent mille esclaves noirs; population portée depuis cette époque à près de dix millions, ainsi qu'il résulte des calculs qui en ont été faits.

Le lecteur pourra voir dans le tableau qui suit la répartition inégale de cette population dans chacun des états de l'Union, inégalité résultant des divers moyens qu'offre chaque contrée aux établissemens qui s'y forment et aux communications que la nature y a ménagées.

France en 1814, le traité de cession ne fut pas d'abord reconnu par Ferdinand VII; de nouvelles négociations eurent lieu; enfin un nouveau traité fut conclu le 22 février 1819 à Washington. Mais ce ne fut que deux ans après, en 1821, qu'il fut définitivement ratifié par l'Espagne.

[1] Cette estimation de la Louisiane ne diffère si considérablement de celle qui a été donnée par M. de Beaujour que parce qu'il fait entrer dans la sienne la *Haute-Louisiane*, dont l'étendue à l'ouest du Mississipi est estimée par lui avoir un million de milles carrés.

ÉTATS.	NOMBRE de milles carrés.	NOMBRE d'habitans.	NOMBRE de personnes par milles carrés.
États de Massachusets....	6,250	472,040	75. 53
du Maine..........	32,628	228,705	7. 01
de New-Hampshire...	9,491	214,460	22. 60
de Vermont..........	10,207	217,895	21. 29
de Rhode-Island.......	1,580	76,931	48. 69
de Connecticut.......	4,674	261,942	56. 04
de New-York.........	46,085	959,049	20. 81
de New-Jersey.........	8,320	245,562	29. 51
de Pensylvanie.......	46,800	810,091	17. 31
de Delaware.........	2,120	72,674	34. 28
de Maryland.........	14,000	380,546	27. 18
de Virginie..........	70,000	974,622	13. 92
de la Caroline du nord.	48,000	555,500	11. 57
de la Caroline du sud.	24,080	415,115	17. 24
de Géorgie..........	62,000	252,433	4. 07
de Tennessée........	40,000	261,727	6. 54
de Kentucky.........	39,000	406,511	10. 42
de l'Ohio............	40,000	230,760	5. 77
de la Louisiane.......	48,220	86,556	1. 80
de Mississipi.........	45,500	44,180	0. 98
d'Indiana.............	34,000	67,784	1. 99
des Illinois..........	56,122	35 000	0. 62
d'Alabama...........	46,000	33,287	0. 72
Territoirce du Michigan..	164,000	12,000	0. 07
du Missouri..........	445,334	50,000	0. 11
d'Arkansaw..........	76,961	10,000	0. 12
de Columbia, ou territoire de l'ouest.....	180,114	....	 0
de la Floride........	35,808	4,000	0. 11
District de Columbia.....	100	24,023	240. 23
TOTAL..........	1,637,424		

« La division de l'ancien territoire entre les différens états est très-inégale. La surface de Rhode-Island est de quinze cent quatre-vingts milles carrés; celle du Delaware, de deux mille cent vingt; du Massachusets, de six mille deux cent cinquante; du Maryland, de quatorze mille; de la Caroline du sud, de vingt-quatre mille quatre-vingts; de la Pensylvanie, de quarante-six mille huit cents; de New-Yorck, de quarante-six mille quatre-vingt-cinq; de la Virginie, de soixante-dix mille. On peut se former une idée de l'étendue de ces états en comparant le Massachusets avec le grand duché de Toscane, le Maryland avec la république de Hollande, le New-Yorck ou la Pensylvanie avec l'Angleterre, la Virginie avec la Grande-Bretagne, et les deux états de Virginie et de Pensylvanie avec la France. Le nombre actuel des états est de vingt-deux. On compte aussi trois territoires, le Michigan, le Missouri et l'Arkansaw, outre la Floride, cédée dernièrement par l'Espagne; et si nous supposons que le Maine, à une époque future, sera séparé du Massachusets, alors le nombre des états à l'est du Missisipi, y compris la Louisiane, la Floride, etc., sera définitivement de vingt-cinq. Si nous supposons encore que les sept cent mille milles carrés à l'ouest de ce fleuve, entre les parallèles du 30° et du 49° degré, soient divisés en états pareils aux nouveaux états de l'Ohio, de l'Indiana et des Illinois, de quarante à cinquante mille milles carrés

chacun, on aura quinze états nouveaux; ce qui fera en tout quarante états. »

Il résulte d'états dressés d'après les ordres du Congrès, que l'accroissement de la population a raison de tant pour cent par an a été, de 1700 à 1790, de 3,05, ou un trente-troisième par an, et de 1790 à 1810, de 3,10 ou un trente-deuxième par an.

« Des recensemens faits en 1800 et 1810, établissent que le nombre des mâles est à celui des femelles dans le rapport de 26 à 25 [1] : la proportion des mariages à la population est évaluée comme 1 à 30, les naissances comme 1 à 20, et les décès comme 1 à 40 [2]. »

D'après les tables du mouvement de la population rapportées par le savant auteur de la *Description des États-Unis*, il est constaté que la population a presque doublé à chaque période de vingt années, depuis l'époque du premier établissement (1700). « Cet accroissement est dû principalement à l'agriculture et à l'intérêt que les fermiers trouvent à avoir un plus grand nombre d'enfans pour augmenter le produit de leurs terres. Il est également favorisé par la forme du gouver-

[1] Cette proportion est plus forte qu'en France, où pour dix-sept hommes il n'y a que seize femmes, proportion qui diminue chaque jour, la mortalité des femmes étant plus considérable que celle des hommes.

[2] Warden, *Description des États-Unis*, tome 5, page 103. En Europe les mariages sont à la population comme 1 à 120; les naissances comme 1 à 27, les décès comme un à 30.

nement, l'industrie des habitans du pays, et aussi par les émigrations qui s'y font des contrées étrangères [1]. L'on estime que l'accroissement annuel, qui est de trois pour cent par an, continuera dans la même proportion pendant plus d'un siècle, à cause de l'immense étendue de pays qui n'est pas encore peuplée ; de sorte que, si l'on fixe la population de 1810 à sept millions d'âmes seulement, elle sera en 1833 de quatorze millions, en 1856 de vingt-huit millions, en 1889 de cinquante-six millions, et en 1902 de cent douze millions. Ce dernier nombre, répandu sur une surface d'un million six cent trente-sept mille quatre cent vingt-quatre milles carrés, ne donnerait encore que soixante-huit personnes par mille carré [2]. »

Ce ne serait pas par le manque de subsistances, première calamité des grands états de l'Europe, que cette progression américaine pourrait être arrêtée. Son territoire offre une grande variété de productions agricoles qui peuvent suffire aux be-

[1] Quelques émigrans qui s'étaient fixés dans les provinces du nord ont préféré se rendre dans les établissemens anglais du Canada, attirés par les avantages qu'ils y ont trouvés, et par ce qu'ils étaient Anglais ou Irlandais.

[2] Ces calculs sont exagérés sans doute, parce que les accidens de la vie, les difficultés de s'établir convenablement vont en augmentant, et que le nombre de femmes propres à la vie domestique et à la vie des champs diminue, ainsi que celui des moyens d'existence, à mesure que la société et les mœurs des villes font des progrès ; mais cet accroissement sera long-temps considérable aux États-Unis, quand il ne serait pas constamment de trois pour cent par an.

soins de la plus nombreuse population. Quelques-unes se réunissent dans toutes les provinces de l'Union ; d'autres sont particulières à chacune ou à plusieurs d'entre elles.

Le maïs ou blé d'Inde, plante indigène de l'Amérique, est cultivé du Maine à la Louisiane ; mais il réussit mieux dans les états du centre et de l'ouest. La terre de la meilleure qualité produit cent boisseaux de cette précieuse céréale par acre de terre. Les exportations annuelles qu'on en fait vont d'un million et demi à deux millions de boisseaux, dont la plus grande partie passe aux Indes occidentales.

L'érable croît dans tous les états de l'Union, et particulièrement dans ceux du centre et de l'ouest : dans le Vermont, qui confine au Canada, la quantité de sucre extrait de cet arbre pendant l'année 1810 a été évaluée à un million deux cent mille livres pesant; elle s'est élevée à trois millions dans l'Ohio ; à deux millions cinq cent mille dans le Kentucky; à un million sept cent mille dans la Virginie ; à un million dans la Pensylvanie ; en somme, neuf millions et demi de livres pesant. Le froment est aussi cultivé d'un bout à l'autre des États-Unis. Dans les états du centre et de l'ouest, et dans les terrains élevés des états méridionaux, sa qualité est égale, sinon supérieure, à celle du meilleur blé d'Europe ; mais, dans la Nouvelle-Angleterre et dans les états de l'extrémité méridionale, les récoltes manquent souvent,

et d'autres produits paraissent plus avantageux. Les exportations annuelles de farine pendant les années 1815 et 1816 se sont élevées à huit cent mille barils, et ont été évaluées à 7,000,000 de dollars. La culture du tabac, à partir du Maryland, environ au 39e et 40e degré de latitude, s'étend dans tous les états du midi, et partiellement dans ceux de l'ouest, notamment dans le Kentucky, et dans le Tennessée. C'est là production principale du Maryland et de la Virginie, où il est cultivé beaucoup plus que dans toute autre partie des États-Unis. Les exportations annuelles de cet article pendant les années de 1815 et 1816 se sont élevées à environ soixante-dix-sept mille bariques de tabac en feuilles, indépendamment de huit cent mille livres manufacturé. Il ne faut pas aller plus loin que le 37e degré nord pour trouver un sol et un climat propres à la culture du coton, qui pourrait encore réussir sous le 39e degré des deux côtés des montagnes. Cette plante utile fut d'abord cultivée pour l'exportation dès l'année 1791. On en récolte actuellement une immense quantité depuis la rivière Roanoke jusqu'au Mississipi; il forme la production principale de tous les états méridionaux, à partir de la Caroline du nord et du Tennessée, et c'est un des grands articles d'exportation : les meilleurs croissent dans la Caroline méridionale et dans la Géorgie, dans les lieux secs, sur les côtes voisines de la mer, quoiqu'il en vienne aussi

dans le centre et dans les contrées supérieures. Le coton ne réussit pas bien dans le Kentucky, le Missouri ou l'Indiana, quoiqu'on en cultive dans ces états pour l'usage habituel. La quantité exportée pendant les années 1815 et 1816 s'est élevée à 80,000,000 de livres environ, évaluées pour la dernière année à 24,000,000 de dollars, et formant à peu près un quart des articles d'exportation. Le riz, qui demande une grande chaleur et un sol marécageux, est cultivé dans les mêmes terres que le coton, et peut être placé dans la même classe, eu égard à la position géographique. Ce végétal est l'objet d'une culture très-étendue dans la Caroline, la Géorgie, la Louisiane, le Mississipi, et dans le Missouri jusqu'à Saint-Louis. Le calcul des exportations annuelles pour 1815 et 1816 a été porté à 133,000 tierces environ, évaluées à 310,000 dollars. La canne à sucre croît dans les lieux bas et tempérés, jusqu'au 33ᵉ degré de latitude; mais le climat favorable à sa culture ne dépasse pas le 31ᵉ degré et demi. La même plante est actuellement cultivée avec un grand développement dans la Géorgie, le Mississipi et la Louisiane. La quantité produite en 1814, dans ce dernier état, a été estimée à seize millions de livres pesant, et il n'y a pas de raison de douter que dans peu d'années son produit ne suffise à la consommation des habitans des états de l'Union. Le sucre n'a encore été exporté qu'en très-petite quantité. La vigne peut

être cultivée jusqu'en Pensylvanie ; elle croît naturellement dans la plupart des états du midi et de l'ouest. Un vin d'une bonne qualité a été fait dans différentes parties des États-Unis ; et lorsque la culture de la vigne sera mieux connue, il est à croire que les Américains trouveront chez eux une quantité suffisante de cette boisson favorite. Le houblon pousse aussi sans culture dans les états du centre et de l'ouest. L'indigo avait d'abord été cultivé dans les états du sud comme un article d'exportation ; mais il a été généralement abandonné pour des produits plus avantageux, tels que le coton, le riz et le sucre. Le mûrier croît naturellement, et des tentatives faites autrefois ont prouvé qu'il était possible d'établir des manufactures de soie avec les développemens convenables. L'accroissement de la valeur des terres et du prix des produits opéré dans les états du centre et de l'est, depuis les quinze dernières années, a favorisé l'introduction d'un meilleur système de culture. Plusieurs sociétés d'agriculture ont été formées ; une alternative de récoltes a été adoptée ; l'usage des engrais, et surtout la propriété merveilleuse du gypse (pierre à plâtre) appliqué à cet objet, ont rendu une fertilité nouvelle à des terrains qui passaient pour épuisés. La plus grande attention a été accordée à la culture des gramen indigènes et étrangers, et à l'application des différentes espèces à la nature du sol. Dans les états du centre les prairies sont

formées d'après les meilleurs principes. La Pensylvanie est particulièrement distinguée pour la taille et la beauté de ses chevaux et de ses bêtes à cornes. Les mérinos purs ou croisés sont maintenant répandus dans tous les états du nord, du centre et de l'ouest, et l'on ne trouve, soit dans la quantité, soit dans la qualité de leur laine, aucune trace de dégénérescence. Le nombre total des moutons qui se trouvent dans les États-Unis a été estimé être de huit millions [1]. »

Les États-Unis n'ont pas été moins favorisés de la nature, quant aux richesses minérales, que pour la fertilité du sol. Le fer, le charbon de terre, la chaux, le sel, objets de première nécessité, s'y trouvent en grande abondance. Chacun des états possède des mines de fer; on les exploite dans le New-Hampshire, le Vermont, le Rhode-Island, le New-Yorck, le Connecticut, le New-Jersey, la Pensylvanie, la Virginie et la Caroline du nord. En 1810, on comptait cinq cent trente fourneaux et forges dans les États-Unis; et la valeur annuelle du fer, y compris la main-d'œuvre, était portée à 12 ou 15,000,000 de dollars. Les États-Unis tirent le cuivre du Mexique et d'autres contrées; cependant des mines de ce métal existent dans la plupart des états. On dit même que dans le territoire de Michigan (autrefois territoire du nord-ouest) il s'en trouve qui sont d'un accès très-facile. On ex-

[1] Warden, tome 1, *introduction.*

ploite le plomb dans le Massachusets et dans la Virginie ; mais on le tire principalement du Missouri, où il paraît que ce métal est inépuisable. On croit qu'il existe du mercure dans le Kentucky. Quelques parties des États-Unis renferment de l'argent, mais probablement pas assez pour qu'on puisse l'exploiter avec avantage. L'abondance du charbon de terre est peut-être égale à celle de toutes les autres contrées du monde ; on croit que les mines de ce charbon s'étendent sur le côté ouest des montagnes, depuis le lac Ontario jusqu'à la rivière de Tombekbé, distante de huit à neuf cents milles. Il existe aussi du charbon de terre à l'est des Alléghanys, dans le Rhode-Island, le New-Yorck, le Connecticut, la Pensylvanie, le Maryland et la Virginie. Les couches qui s'étendent le long de la rivière d'Appamatox occupent cinq mille ouvriers. La pierre calcaire abonde dans tous les états de l'ouest. Le gypse se trouve en abondance dans les états du centre et de l'ouest, et deviendra très-précieux en raison de son importance comme engrais.

Le Kentucky, le Tennessée et la Virginie fournissent une plus grande quantité de nitre qu'il n'en faut pour la consommation de tous les états. Outre trois cent mille livres de poudre fournies pendant la dernière guerre, le Kentucky donna annuellement quatre cent mille livres de nitre. A l'est des montagnes on importe le sel, ou bien on le tire de la mer; à l'ouest, il provient des sources

salées, qui sont si nombreuses et d'un produit si abondant dans tous les états et sur le territoire de Missouri, qu'il est probable que des couches de sel accompagnent la grande mine de charbon de terre qui s'étend depuis le lac Ontario jusqu'à Tombekbé, et qui se prolonge peut-être à l'ouest jusqu'aux monts Rocky.

Toutes ces richesses ne sont pas exploitées. La culture des terres obtient une heureuse préférence, dont l'industrie manufacturière semble ressentir l'influence; aussi les établissemens d'industrie qui ont prospéré principalement sont-ils ceux où le prix de la main-d'œuvre, toujours chère, est compensé par celui de la matière première.

« Le tarif des salaires et la facilité de se procurer des terres à cultiver, dit M. Warden, sont des circonstances défavorables aux manufactures des États-Unis. Les manufactures qui ont le mieux réussi sont principalement celles qui fabriquent des articles d'un grand volume ou dans la valeur desquels la main-d'œuvre n'entre que pour peu de chose. L'ébénisterie et les gros ouvrages de fer sont exécutés au moins aussi bien qu'en Angleterre. Les ouvrages filés, les tissus, et différens articles tant de consommation que d'exportation, se font dans les familles des fermiers et des artisans, principalement par les femmes. Presque tout le suc d'érable se fabrique de la même manière. Ces travaux domestiques étant infiniment plus favorables à la morale et au bonheur privé que ceux

des grands établissemens, l'on doit regretter qu'ils ne puissent y être universellement substitués. Au reste, les progrès de la société produiront un effet contraire. Quand la guerre de 1812 priva les États-Unis des ressources qu'ils tiraient de l'étranger, la rapidité avec laquelle les manufactures de tout genre se répandirent dans ce pays est une des choses les plus surprenantes que présente l'histoire de l'Amérique.

« Elle ne prouve pas seulement l'immensité de nos ressources, elle montre encore dans nos citoyens un talent mobile, inventif et entreprenant, auquel jusqu'ici on ne peut rien comparer. Dans quelle contrée de l'Europe pourrait-on trouver des hommes aussi prompts à prendre de nouvelles habitudes, et qui réussissent aussi bien dans des travaux difficiles et pleins d'obstacles, auxquels ils avaient été jusqu'alors complètement étrangers ? Les progrès des filatures durant la dernière guerre furent si rapides, que la quantité de cotons employés par elles, qui ne s'était élevée en 1810 qu'à dix mille balles, a monté en 1815 à quatre-vingt-dix mille. Les manufactures ont certainement employé cette année un capital de plus de cent millions de dollars; et quoiqu'elles aient souffert de la concurrence des fabriques étrangères depuis la paix, celles d'entre ces manufactures qui se sont maintenues en dépit de cette concurrence prouve l'énergie avec laquelle elles ont été dirigées. »

Le lecteur en pourra juger par le tableau de ce

qu'elles étaient en 1818, époque depuis laquelle l'industrie intérieure a dû s'accroître encore par l'extension du commerce d'exportation.

Tableau des manufactures des États-Unis en 1818, dans lequel est indiqué le montant du produit de chaque branche d'industrie, non-compris les articles dits incertains[1].

		dollars.
Forges et manufactures d'objets en fer....		14,364,526
Manufactures d'objets en or et en argent, joaillerie, métaux mélangés, etc.		2,483,912
Plomberies.		325,560
Exploitation et emploi du marbre, des pierres et des ardoises.		462,115
Verreries.		1,047,004
Poteries.		259,720
Drogues, teintures, peintures, etc.		500,382
Etoffes de coton, de laine, de lin, de chanvre et de soie; bas manufacturés au moyen de métiers.		39,497,037
Idem, dont les matériaux sont filés à la main.		2,052,120
Instrumens et mécaniques fabriqués.	186,650	6,144,466
Coton, laine cardée; étoffes foulées, et tapis imprimés au moyen de mécaniques.....	5,957,816	
Câbles et cordages.		4,243,168
		71,380,030

[1] Le montant des articles incertains s'élève à 25,850,795 dollars; en sorte que la somme totale de la valeur brute des produits industriels était estimée 153,545,397 dollars.

	dollars.
D'autre part...........	71,380,030
Manufactures de papier, de carton, de cartes, etc.	1,939,285
Sucre raffiné et manufacturé.	1,415,724
Liqueurs distillées et fermentées faites avec des fruits et des grains.	16,528,207
Fabriques d'essences et d'huiles extraites des arbres.	179,150
Fabriques d'huiles extraites de différentes semences	858,509
Produits des grains, non compris la farine de blé et de maïs, etc.	75,766
Fabriques d'objets en bois.	5,554,708
Manufactures de tabac.	1,260,378
Fabriques de chapeaux de laine, de fourrures, et mélanges.	4,323,744
Savon, chandelle, cire et spermaceti, huile de source et de baleine.	1,766,292
Peaux tannées et autres.	17,935,477
Manufactures d'étoffes de crin.	129,731
Autres manufactures de différentes espèces.	4,347,601
TOTAL GÉNÉRAL.	127,694,602

Ces valeurs, quelque considérables qu'elles soient, ne sont pas les seules qui donnent le mouvement à la circulation des capitaux dans les États-Unis ; le commerce y contribue plus encore par ses immenses spéculations.

Les états de l'Union ont fait dans le commerce ainsi que dans la navigation des progrès presque incroyables. Outre les avantages que leur offrent

les excellentes rades [1], les baies spacieuses et les rivières navigables qui entrecoupent toute l'étendue des côtes, leur commerce est aussi favorisé par des circonstances toutes particulières. 1° Les lois ne permettent pas le monopole, et n'accordent aucun privilége exclusif. Les marchandises de toutes espèces, exemptes d'impôts, peuvent circuler dans tous les états, et une diminution ou une suppression totale des droits d'entrée est accordée en faveur de tous les articles embarqués pour l'étranger [2] dans le courant de l'année qui suit leur importation. 2° Le commerce est considéré par ceux qui s'y adonnent comme une profession très-honorable, et, dans les ports de mer, les membres les plus recommandables de la société sont des négocians. 3° Les affaires commerciales et maritimes s'exécutent avec plus de promptitude et à moins de frais que partout ailleurs. Les vaisseaux, dans les ports des États-Unis, sont chargés et déchargés dans l'espace de quelques jours, tandis qu'il faut autant de mois dans d'autres pays, à cause des règlemens gênans et du défaut d'activité. 4° Les bâtimens marchands sont construits et équipés en moins de quatre ou cinq mois, et naviguent plus vite que ceux des autres nations. Les goelettes de Baltimore, connues sous le nom de *pilot-boat-*

[1] Warden, tome 5, page 554.

[2] Excepté cependant pour les ports qui touchent immédiatement aux États-Unis, tels que Saint-Augustin, la Nouvelle-Écosse, Halifax, et ceux du haut et du bas Canada.

schooners, ont souvent fait voile avec une cargaison des côtes d'Amérique pour un port de France, et y sont arrivés en dix-sept ou dix-huit jours. 5° Les marins des États-Unis sont très-actifs et très-entreprenans. Des sloops de soixante tonneaux, ayant à bord onze personnes d'équipage, ont fait la traversée de New-Yorck aux côtes de la Chine. Les sloops de Nantucket, portant quatre-vingts tonneaux et dix hommes d'équipage, doublent le cap Horn, et se livrent à la pêche de la baleine dans les mers du sud. L'on a fait dans de semblables bâtimens de nombreux voyages depuis le port de New-Yorck jusqu'aux régions glacées de la Géorgie méridionale, pour se procurer les peaux et l'huile des phoques et des baleines. Les vaisseaux baleiniers visitent la côte sud-ouest de la Nouvelle-Hollande, la Californie, les îles Malouines ou Falkland et autres, ou relâchent, pour prendre des rafraîchissemens, au Cap de Bonne-Espérance, aux îles Sandwich et aux ports du Chili.

Depuis le commencement de la guerre en 1812, les vaisseaux armés des États-Unis ont parcouru toutes les mers depuis le Kamtschatka jusqu'au canal Saint-Georges, et ont capturé des bâtimens marchands anglais à l'entrée même des rades anglaises. Ils ont fait un tort considérable au commerce d'Angleterre. Plus de dix-sept cents de ses vaisseaux ont été pris pendant la durée de la guerre; et il est prouvé que les Américains n'ont

perdu qu'un seul vaisseau sur trois de ceux qui faisaient le commerce à la même époque.

L'état de guerre de l'Europe depuis 1802 jusqu'en 1812 a rendu les Américains facteurs de presque tout le monde commerçant, et leur a assuré un gain de dix pour cent sur les capitaux. Ils avaient aussi cinq pour cent par le change ; de manière que le commerce étranger leur apportait un profit net de quinze pour cent [1].

Les exportations des productions indigènes consistent principalement en farine, maïs, coton, graine de lin, tabac, bois de charpente, merrain, potasse, poisson salé, et diverses productions animales. Les exportations des articles étrangers consistent presque toutes en denrées coloniales, telles que sucre, café, coton, cacao, indigo, poivre.»

Avant la dernière guerre, la moitié environ des produits indigènes passait en Angleterre, un huitième en France, et un dixième en Espagne. Un tiers des marchandises étrangères était importé en France, un quart en Espagne, un septième en Angleterre, et à peu près la même quantité dans les villes anséatiques. La moitié des marchandises étrangères consommées dans le pays provenait des manufactures anglaises, et consistait en laine, cuirs, plaques d'acier, objets argentés, fer, cuivre, lin, soie, chanvre, poterie, verre et

[1] Le commerce éprouve actuellement (1819) une grande stagnation, qui est due aux escomptes des banques et à la quantité immense de marchandises européennes importées dans le pays.

papier. La matière première du tiers des étoffes de coton était produite par les États-Unis. Cette préférence donnée aux articles de fabrication anglaise n'était due qu'à leur bas pris, au long crédit ordinairement accordé, et à l'avantage de correspondre dans la même langue [1].

Le tableau que nous joignons ici fait connaître quelle était à l'époque de 1805 la valeur totale des exportations des États-Unis tant en productions du sol qu'en objets manufacturés et en réexportations de matières étrangères. Nous y joindrons l'analyse de ce qu'a été le commerce, tant d'exportations que d'importations, année moyenne de 1802, 1803, 1804, temps où il a été très-actif.

[1] *Aperçu des États-Unis*, par le chevalier de Beaujour.

TABLEAU SOMMAIRE *des exportations des marchandises indigènes en* 1805.

	VALEUR EN DOLLARS.	
PRODUIT DES EAUX.		
PÊCHERIES. Poisson séché et morue....	2,058,000	
— Poisson salé et mariné, tels que harengs. aloses, saumons, maquereaux	348,000	2,884,000
— Huile et côtes de baleine.	315,000	
— Huile et chandelles de spermaceti.	163,000	
PRODUIT DES FORÊTS.		
Peaux et fourrures...............	967,000	
Ginseng.........................	148,000	
PRODUIT DES BOIS.		
Madriers, planches, douves, essentes, bois de charpente, mâtures.......	2,607,000	5,261,000
Ecorce de chêne et autres pour la teinture..........................	61,000	
Munitions navales, goudron, résine et térébenthine....................	702,000	
Potasse et perlasse (cendres perlées).	776,000	
PRODUIT DE L'AGRICULTURE.		
PRODUIT ANIMAL.		
Bœuf salé, peaux, graisse, bestiaux vivans.........................	1,545,000	
Beurre et fromage................	415,000	
Porc salé, jambon, lard, cochons vivans.	1,190,000	
Chevaux et mules.................	220,000	
Moutons.........................	1,500	
PRODUIT VÉGÉTAL.		
Froment, farine et biscuit.........	8,325.000	
Maïs et farine de maïs.............	1,442,000	
Riz.............................	1,705,000	
Tous autres articles, tels que seigle, avoine, pois, pommes de terre..	280,000	
	15,123,500	8,145,000

Suite du TABLEAU SOMMAIRE *des exportations des marchandises indigènes en* 1805.

SUITE DU PRODUIT VÉGÉTAL.	VALEUR EN DOLLARS.	
Montant de ci-contre......	15,123,500	8,145,000
Tabac........................	6,341,000	
Coton........................	9,445,000	
Indigo.......................	146,0000	
Graine de lin................	360,000	31,548,500
Sucre brut...................	25,0000	
Houblon......................	13,000	
Cire.........................	75,000	
Chanvre et moutarde..........	20,000	
PRODUIT DES MANUFACTURES,		
DE MATIÈRES INDIGÈNES.		
Savon et chandelles..........	414,000	
Cuirs, bottes, souliers, et ouvrages de sellerie..........	221,000	
Chapeaux.....................	95,000	
Liqueurs faites de grain, bière et amidon..........	86,000	
Bois ouvré, y compris les meubles et les voitures..........	384,000	
Cordages, toiles à voiles, huile de lin.	57,000	
Fer de tout genre, en clous; en fonte, etc..........	198,000	
Autres articles, tels que tabac manufacturé, souliers d'étoffe, bougies, plomb, briques, esprit de térébenthine, cardes à laine et à coton....	124,000	2,300,000
DE MATIÈRES ÉTRANGÈRES.		
Liqueurs de mélasse..........	558,000	
Sucre raffiné................	30,000	
Chocolat.....................	1,000	
Poudre à tirer...............	105,000	
Cuivre rouge et jaune........	13,000	
Drogues médicinales..........	14,000	
INCERTAIN.		
Articles non détaillés, manufacturés..	225,000	380,000
.... bruts........	155,000	
TOTAL.........	....	42,373,500

TABLEAU *du commerce des États-Unis avec les différentes* ... *trois années* 1802,

EXPORTATIONS AUX DIFFÉRENTES PARTIES DU MONDE, SAVOIR EN			VALEUR EN DOLLARS.
MARCHANDISES INDIGÈNES.	Farine, et autre nourriture végétale	13,040,000	39,928,000
	Poisson salé et mariné	2,848,000	
	Bœuf, porc, beurre, fromage, et autre nourriture animale	3,728,000	
	Coton	6,940,000	
	Tabac	6,143,000	
	Bois de construction, munitions navales et potasses	4,387,000	
	Autres articles	2,842,000	
EXPORTÉES			
	A la Grande-Bretagne	20,653,000	
	A la Russie, à la Prusse et à l'Allemagne	2,918,000	
	A la Hollande, la France, l'Espagne et l'Italie	12,183,000	
	Au Portugal	1,925,000	
	Aux autres parties du monde	2,949,000	
	Somme égale	39,928,000	
SAVOIR EN			
MARCHANDISES ÉTRANGÈRES.	Marchandises payant des droits d'après leur valeur	9,772,000	28,533,000
	Café	7,302,000	
	Sucre	5,775,000	
	Coton, cacao, indigo, poivre et piment	2,490,000	
	Thé	1,304,000	
	Vin	1,108,000	
	Liqueurs fortes de toute espèce	642,000	
	Autres articles	140,000	
EXPORTÉES			
	A la Grande-Bretagne	3,054,000	
	A la Russie, à la Prusse et à l'Allemagne	5,051,000	
	A la Hollande, à la France, à l'Espagne et à l'Italie	18,495,000	
	Au Portugal	396,000	
	Aux autres parties du monde	1,537,000	
	Somme égale	28,533,000	
	TOTAL		68,461,000

ties du monde, formé d'après une année moyenne des
3, 1804.

IMPORTATIONS
DES DIFFÉRENTES PARTIES DU MONDE,
SAVOIR EN

		VALEUR EN DOLLARS.
rchandises payant des droits d'après leur valeur	39,489,000	
, clous, plomb, acier, bière, fromage, souliers et harbon	1,917,000	
n	3,881,000	
é	8,373,000	
re	7,794,000	
asse	1,930,000	75,316,000
on, cacao, indigo, poivre et piment	2,257,000	
nvre, savon, chandelle, et autres articles	1,600,000	
-de-vie et genièvre	2,753,000	
	2,962,000	
	2,360,000	

IMPORTÉES

la Grande-Bretagne	35,970,000
la Russie, de la Prusse et de l'Allemagne	7,094,000
la Hollande, de la France, de l'Espagne et de l'Italie	25,475,000
Portugal	1,083,000
la Chine	4,856,000
autres parties du monde	838,000
Somme égale	75,316,000

Exportations	68,461,000
Importations	75,316,000
Balance contre les États-Unis de	6,855,000

Il résulte de ces tableaux du commerce des États-Unis, et en formant une année moyenne de ces mêmes trois années 1802, 1803 et 1804, qu'il a été avec les étrangers, en négligeant les petites sommes, de 143,000,000 de dollars [1].

Les exportations ont été de 68,000,000 de dollars; savoir,

« En productions indigènes, telles que bœuf, porc, blé, farine, et autre nourriture animale ou végétale, de 17,000,000; en cotons, de 7,000,000; en tabacs, de 6,000,000; en bois, potasses, et autres produits des forêts, de 4,000,000; en produits des eaux ou pêcheries, de 3,000,000; en produits des manufactures, de 2,000,000 : en tout, de 39,000,000;

« Et en marchandises étrangères ou réexportées, telles que laineries ou étoffes de laine, toileries, sucre, café, thé, vins et autres liqueurs, de 29,000,000.

« De ces 68,000,000 de dollars, 24,000,000 ont été exportés à l'Angleterre; 4,000,000 à la Russie et à l'Allemagne; 9,000,000 à la Hollande; 12,000,000 à la France; 7,000,000 à l'Espagne; 2,000,000 au Portugal; 3,000,000 à l'Italie, 1,000,000 à la Chine et au Bengale; 6,000,000 aux autres parties du monde.

« Les importations ont été de 75,000,000 de dollars; savoir, les importations de l'Angleterre, de 36,000,000; celles de la Russie et de l'Allema-

[1] Voyez le tableau ci-après.

gne, de 7,000,000 ; de la Hollande, de 6,000,000 ; de la France, de 8,000,000 ; de l'Espagne, de 5,000,000 ; du Portugal, de 1,000,000 ; de l'Italie, de 2,000,000 ; de la Chine et du Bengale, de 6,000,000 ; des autres parties du monde, de 4,000,000.

Les importations de l'Angleterre ont principalement consisté en étoffes de laine, en toiles de coton, en quincaillerie et en poterie ; celles de la Russie, de l'Allemagne et de la Hollande, en cordages, en grosses toiles, en verreries et en genièvre ; les importations de la France, en vins, en eaux-de-vie, en soieries et en modes ; celles de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie, en vins, en huile d'olives et en fruits de toute espèce ; celles du Bengale, en toiles blanches de coton et de mousseline ; celles de la Chine, en thé et en nankins ; et les importations des colonies françaises, espagnoles et anglaises, en café, en sucre, en mélasse et en rum.

En comparant les exportations avec les importations de chaque pays, on trouve que les États-Unis ont eu la balance en leur faveur avec la France, la Hollande, l'Espagne et l'Italie, et qu'ils l'ont eue contre eux avec l'Angleterre, la Chine et le Bengale. Ils ont gagné avec la France une balance de 4,000,000 de dollars, et ils en ont perdu avec l'Angleterre une de 12,000,000 qu'ils ont été obligés de solder avec l'excédant de leur balance avec les autres nations ; en somme, ils

ont eu contre eux une balance générale, résultant de toutes les balances particulières d'environ 7,000,000 de dollars, qui aurait fini par leur enlever tout leur numéraire, et par les ruiner, s'ils n'avaient racheté par le bénéfice du fret la perte de cette énorme balance.

Le commerce extérieur des États-Unis s'est élevé, dans chacune des années 1805, 1806 et 1807, à plus de 200,000,000 de dollars; mais, comme l'essor extraordinaire qu'il a pris pendant ces années est dû aux guerres de l'Europe, et qu'il s'est fait toujours avec les mêmes élémens, les mêmes nations, et à peu près dans des proportions égales, nous avons cru devoir l'analyser sur une moindre échelle, pour ne pas tomber dans l'exagération.

De toutes les nations étrangères qui prennent part à ce commerce, il paraît en dernier résultat qu'il n'est avantageux qu'à l'Angleterre, parce qu'elle en pompe seule, par sa balance, tous les profits, et qu'il est désavantageux à presque toutes les autres nations, mais surtout à la France, à la Hollande, à l'Espagne et à l'Italie, qui sont obligées de solder leurs balances avec de l'argent, envoyé en espèces ou en remises à Londres pour y soudoyer l'industrie anglaise.

Notre dessein n'est pas de nous étendre sur ce point; nous nous bornerons seulement plus bas à quelques considérations sur ce qu'il conviendrait à la France de faire à cet égard. Mais aupa-

ravant jetons encore un coup-d'œil sur les exportations à l'étranger faites par les États-Unis.

Celles des productions indigènes et étrangères manufacturées dans le pays ont varié depuis 1810, ainsi qu'il résulte du tableau suivant.

	dollars.
En 1810 l'exportation a été de.	1,917,000
1811 de	2,376,000
1812.	1,355,000
1813 [1].	390,000
1814.	246,000
1815.	1,553,000
1816	1,755,000

On prendra une idée dans l'énumération suivante des principaux objets qui composaient ces exportations.

En 1817, il a été exporté en productions du pays, des ports américains, pour une valeur de 68,313,500 doll., et en productions étrangères fabriquées ou non fabriquées, pour 19,358,069 doll.

L'exportation des bois, mâts, merrain, etc., a été, la même année, de 3,196,000 dollars;

Des provisions navales, goudron, etc., de 345,000 dollars;

Ecorce de bois de chêne et de teinture, 308,000 dollars (en 1816);

Ginseng, 10,000 dollars (en 1816);

Potasse, perlasse (en 1817), exportation, 1,967,000 dollars;

[1] Époque de la guerre avec l'Angleterre, terminée par le traité de Gand en 1814.

Fourrures et peaux, même année, 790,000 dollars.

Total de la valeur des exportations du produit des forêts en 1817, 6,298,000 dollars [1].

L'exportation des grains et farines a été, en 1816, de 7,712,000 dollars, consistant en cinquante-deux mille trois cent vingt-un boisseaux de froment, et sept cent vingt-neuf mille cinquante-trois barils de farine.

La quantité de maïs exportée la même année 1816 a été d'un million soixante-dix-sept mille six cent quatorze boisseaux, et quatre-vingt-neuf mille cent dix-neuf boisseaux de farine de la même graine, valeur, 1,646,000 dollars.

Le riz exporté en 1816, cent trente-sept mille huit cent quarante-trois tierces, valeur, 3,555,000 dollars.

Graine de lin exportée (1816), six cent trente-six mille quatre cent soixante-sept boisseaux [2].

Tabac exporté en 1817, soixante-deux mille trois cent soixante-cinq barils, brut; un million cent quatre-vingt-seize mille six cent trente livres pesant, manufacturé; quatorze millions neuf cent vingt-huit livres pesant, en poudre. Valeur, 9,230,000 dollars.

Coton exporté en 1817, quatre-vingt-cinq millions six cent quarante-neuf mille trois cent

[1] Non compris les deux articles de 1816.

[2] Le boisseau américain, bushel, de trente-deux *quarts*, contient quarante-quatre litrons et demi de Paris. (*Warden*), t. 1, p. 15.

vingt-huit livres pesant : valeur, 22,628,000 dollars.

Poisson exporté en 1816 : sec, deux cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze quintaux; mariné, trente-huit mille deux cent vingt-huit barils [1]; mariné en caques, six mille neuf cent quatre-vingt trois barils. Valeur totale de la morue ou poisson sec et poisson mariné, 1,156,000 doll.

Huile et côtes de baleine exportées en 1816, valeur, 116,000 dollars; huile de spermaceti et bougies, valeur, 59,000 dollars. Valeur totale des productions de la mer exportées en 1816, 1,331,000 dollars.

Bœufs, cuirs, suif et bestiaux exportés en 1816, valeur, 738,000 dollars.

Beurre et fromage, même année, valeur 223,000 dollars; porcs, lard, saindoux, et porcs vivans, 719,000 dollars; chevaux et mules, 364,000 dollars; moutons, 49,000 dollars; totaux de l'exportation des productions animales, en 1816, 2,093,000 dollars.

L'exportation, ou plutôt la réexportation des productions étrangères par les vaisseaux et le commerce des États-Unis, a été ainsi qu'il suit en 1816 : sucre, dix-sept millions cinq cent trente-six mille quatre cent seize livres pesant; café, huit millions neuf cent quarante-huit mille sept cent treize livres pesant; poivre, sept cent soixante-neuf mille trois cent vingt-neuf livres

[1] De cent douze livres pesant.

pesant; cacao, cinq cent trente-un mille cinq cent soixante-onze livres pesant; autres marchandises étrangères réexportées et payant un droit *ad valorem* 8,103,734 dollars.

De ces différentes valeurs il a été exporté en 1816, en Europe, pour 49,872,716 dollars en productions des États-Unis; et pour 10,042,665 dollars de productions étrangères.

En Asie, pendant la même année, il a été exporté pour 504,856 doll. en productions indigènes, et pour 1,970,137 doll. en productions étrangères.

En Afrique, pour 299,759 dollars de productions indigènes, 343,485 doll. en productions étrangères.

Aux Indes occidentales et sur le continent américain, en productions indigènes, pour 13,964,112 doll.; en productions étrangères, 5,075,416 doll.

Nous avons vu qu'en 1817 les États-Unis ont exporté en Europe pour une valeur de 87,671,568 dollars, dont 68,313,500 en productions indigènes, et 19,358,068 en productions étrangères.

Sur le total de 87,671,568 dollars les pays septentrionaux de l'Europe ont reçu pour une valeur de 6,618,971 dollars; le royaume des Pays-Bas, 5,785;318 dollars; l'Angleterre, 43,468,242 dollars [1]; la France, 12,434,818 dollars; l'Espagne, 8,423,936 dollars; le Portugal, 1,834,823 dollars; les autres états, tels que Naples, la Sicile, le Levant, etc., 9,105,460 dollars.

1 Dans ce nombre les productions indigènes sont comprises pour 31,431,168 dollars.

En 1818, le montant de ces exportations dans les mêmes contrées a été de 92,739,119 dollars; les exportations en Angleterre ont été de 3,000,000 de doll. de plus; en France, de près de 2,000,000 de doll.; au royaume des Pays-Bas de 1,500,000 doll.; mais il y a eu une diminution de près de 4,000,000 de dollars dans les envois aux états du nord.

Les Américains fréquentent beaucoup les mers de la Chine, et font le commerce du thé à Canton.

On voit qu'en 1810 ils avaient vingt-neuf vaisseaux employés à ce commerce, et qu'ils apportèrent de Canton neuf millions sept cent trente-sept mille soixante-six livres pesant de thé; en 1811 ils n'y employèrent que douze vaisseaux, dont les cargaisons ne furent que de deux millions huit cent quatre-vingt-quatre mille quatre cents livres pesant.

Un état authentique du tonnage des États-Unis porte qu'en 1816 ils avaient une navigation marchande d'un million trois cent soixante-douze mille deux cent dix-huit tonneaux ainsi répartis:

Huit cent mille sept cent cinquante-neuf tonneaux sur les bâtimens enregistrés pour le commerce étranger, quatre cent soixante-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix-neuf pour le cabotage, onze cent soixante-huit pour la pêche de la baleine, trente-sept mille huit cent soixante-dix-neuf pour celle de la morue, quarante-deux mille cent quatre-vingt-cinq tonneaux sur des barques,

de vingt tonneaux chacune, employées au cabotage; dix-mille deux cent quarante-six sur des barques de même tonnage pour la pêche de la morue. Total égal des tonneaux de la marine marchande et de la pêche, un million trois cent soixante-douze mille deux cent dix-huit tonneaux.

L'abondance du numéraire ne répond pas, dans les états de l'Union, à la grande quantité des transactions et aux besoins du commerce; de là le nombre de banques qui, à l'imitation de celles que l'on trouve dans les contrées de l'Angleterre, se sont formées dans les divers états de l'Union. Leur papier éprouve quelquefois un discrédit qui tient aux circonstances; celui de la banque générale est plus solide, et place cette banque au rang des établissemens les mieux conçus de cette espèce.

D'après l'acte de sa formation, donné par le Congrès, le 10 avril 1816, le capital est de 35,000,000 de dollars, divisés en trois cent cinquante mille actions, de 100 dollars chacune; soixante-dix mille actions (7,000,000 de dollars) appartiennent aux États-Unis, et deux cent quatre-vingt mille actions (28,000,000 de dollars) à des individus, compagnies ou corporations.

La souscription se fait sous l'inspection de cinq commissaires à Philadelphie, et de trois au chef-lieu de chaque état. Tout individu, compagnie, corporation des états, peut souscrire pour un nombre d'actions qui ne dépasse pas trois mille.

7,000,000 de dollars doivent être payés en monnaie d'or ou d'argent des États-Unis, ou en monnaie d'or d'Espagne, et 21,000,000 de dollars en papier monnaie ou billets de la dette contractée par les États-Unis au moment de la souscription. Les billets qui portent intérêt de six pour cent par an n'ont que leur valeur nominale; ceux qui portent intérêt de trois pour cent sont au taux de 65 dollars par chaque centaine de dollars de leur valeur nominale; ceux qui portent intérêt de sept pour cent sont au taux de 106 dollars 51 *cents* par chaque centaine de dollars de leur valeur nominale, avec le montant des intérêts, au temps de la souscription. Au moment de la souscription, il faut payer 5 dollars en or ou en argent monnayé, sur chaque action, et 25 dollars en argent ou en papier monnaie. Au bout de six mois, 10 dollars en monnaie sur chaque action, et 25 dollars en monnaie ou en papier; au bout de douze mois, à dater de la souscription, 10 dollars en monnaie, et 25 dollars en monnaie ou en papier, ce qui complète la somme. Les commissaires sont autorisés, par les souscripteurs, à transférer leurs fonds, avec les formalités prescrites, au président, aux directeurs et à la compagnie de la banque, aussitôt l'organisation.

Les États-Unis ont la faculté de payer et de racheter les billets de la dette souscrite aux taux détaillés ci-dessus, avec telle monnaie et à telle époque qu'ils jugent convenables. Le président,

les directeurs et la compagnie peuvent vendre et transférer en échange d'argent monnayé les billets de la dette, pourvu qu'ils n'en vendent pas pour plus de 2,000,000 de dollars par an, et qu'ils n'en vendent aucune partie en aucun temps, dans les limites du territoire des États-Unis, sans les avoir offerts pendant quinze jours au prix courant par la voie du secrétaire du trésor.

Les souscripteurs de la banque, leurs successeurs et leurs substituts sont formés en corps politiques, sous la dénomination de président, directeurs et compagnie de la banque des États-Unis. Ils ont la faculté de continuer leur association jusqu'au 3 mars 1836, et de posséder 59,000,000 de dollars au plus, y compris leur capital. Les affaires de cette compagnie sont confiées à vingt-cinq directeurs, dont cinq, étant actionnaires, sont désignés annuellement par le président des États-Unis d'après l'avis du sénat. On ne peut en désigner plus de trois en résidence dans le même état, et vingt doivent être élus le 1er janvier de chaque année à la bourse de Philadelphie, à la pluralité des votes, par des capitalistes souscripteurs, mais autres que les États-Unis eux-mêmes. Un directeur de cette banque ou de l'une de ses subdivisions ne peut être directeur d'aucune autre banque [1]. Le président doit être élu par les directeurs dans leur assemblée

[1] Les directeurs n'ont point d'appointemens, excepté le président, qui a 7,500 dollars par an, et le caissier, qui en a autant.

annuelle. Lorsqu'un emploi devient vacant, on y pourvoit par une autre élection ; quand il manque un directeur, son successeur est nommé par le président des États-Unis, ou par les actionnaires, et nul ne peut être refusé, excepté ceux qui sont désignés par le président des États-Unis.

Les directeurs nomment les chefs, les commis et les agens secondaires, auxquels ils sont autorisés d'allouer des appointemens convenables.

En vertu de l'acte du Congrès du 1er mars 1817, qui a dû avoir force de loi à dater du 1er octobre suivant : « 1° Aucune marchandise ne doit être importée dans les États-Unis d'un port ou d'un pays étranger dans d'autres bâtimens que ceux des États-Unis, ou dans des vaisseaux appartenant en entier aux citoyens, ou sujets du pays dont ces marchandises sont les produits de l'agriculture et de l'industrie. Ces règlemens ne concerneront cependant pas les nations étrangères qui n'en auraient pas fait de semblables. Toute infraction à cet acte entraîne la confiscation du vaisseau et de la cargaison. 2° Les primes et les allocations accordées aux propriétaires de bateaux et de bâtimens qui suivent les pêches doivent être payées à ceux dont les officiers et les trois quarts de l'équipage seraient citoyens des États-Unis, ou ne seraient pas sujets d'un prince ou d'un état étranger. Le certificat en sera présenté au collecteur du district auquel le bateau ou le vaisseau appartient. 3° Il ne sera permis à aucun bâtiment

étranger de transporter des marchandises d'un port des États-Unis à un autre. 4° Un droit de 50 *cents* par tonneau sera payé par tout bâtiment ou vaisseau des États-Unis qui quitterait un état pour se faire enregistrer dans un autre. On excepte : 1° ceux des états qui sont voisins de la côte, ou séparés par un lac ou une rivière navigable ; 2° les bâtimens qui font le cabotage entre Long-Island, dans l'état de New-Yorck et le Rhode-Island, lesquels prennent une cargaison dans l'un de ces états pour la débarquer dans l'autre ; 3° les vaisseaux qui ont la liberté de trafiquer avec les différens districts, qui suivent la pêche du banc de Terre-Neuve, ou celle de la baleine, plus d'une fois par an ; 4° si l'on peut prouver au collecteur que les trois quarts de l'équipage se composent de citoyens américains, ou d'hommes qui ne sont pas sujets d'un prince ou d'un état étranger, les droits d'entrée ne seront que de 6 *cents* par tonneau ; 5° tout bâtiment ou vaisseau appartenant à un port ou à un état étranger dont les officiers et les trois quarts au moins de l'équipage ne seront pas Américains, ou des individus qui ne seraient assujettis à aucun état ou prince étranger, paiera 50 *cents* par tonneau pour se faire enregistrer dans les États-Unis [1]. »

[1] Un acte du Congrès, du 15 mai 1819, avait assujetti les navires français arrivant dans un des ports de l'Union, à un droit de 90 fr. par tonneau ; c'était une véritable prohibition. En conséquence, une ordonnance du roi, du 26 juillet 1820, avait imposé le même droit

Nous venons de parcourir rapidement l'immense tableau d'un des plus puissans états du monde par sa position, par ses richesses territoriales, par l'activité de ses habitans; voyons ce que lui promet la sagesse de ses institutions politiques; nous terminerons par ces importantes réflexions l'intéressant chapitre qui fixe aussi la limite de notre travail. Nous empruntons encore de l'écrivain qui nous a si souvent servi de guide les solides réflexions que lui a suggérées le sujet qui nous occupe.

« Le gouvernement de l'Union, dit M. Warden, repose sur la seule base qui convenait à un système régulier d'indépendance, c'est-à-dire sur une représentation complète, imposante, égale de la nation; tous les intérêts y sont assurés, parce qu'ils sont tous représentés; la liberté des élections est presque universelle, et il ne se trouve point de classe condamnée à l'exclusion, et qui, par ressentiment, tende à détruire le système qui la dégrade ou l'asservit. Le gouvernement est puissant sans force militaire, parce que la nation qu'il gouverne est intéressée à sa conservation. Il est impossible qu'il existe des froissemens entre le peuple et ses administrateurs, le premier ayant

sur les navires appartenant aux États-Unis, qui arriveraient dans les ports de France; mais, le Congrès ayant révoqué son décret du 15 mai, une nouvelle ordonnance du roi, du 23 avril 1821, a rapporté celle du 26 juillet, et les choses ont été remises sur le pied établi par la loi des douanes des États-Unis, du 20 avril 1818.

des organes qui expriment fidèlement sa volonté ; et le gouvernement devant, par sa nature, obéissance à cette volonté. La chambre basse du congrès, choisie tous les deux ans, peut être appelée, suivant l'expression de Burke, l'image parfaite des sentimens du peuple. Le sénat, dont l'élection a lieu tous les six ans, moins soumis aux désirs inconstans de ce peuple, peut être considéré comme représentant d'une manière plus vraie et plus exacte sa volonté raisonnée et ses intérêts permanens. L'influence que le sénat exerce sur les actes de la chambre des représentans n'est pas l'action d'un corps indépendant de la volonté de la nation ; elle doit plutôt être comparée au contrôle que la raison et l'expérience d'une nation éclairée exercent sur les explosions spontanées de ses sentimens et de ses désirs.

« La liberté renferme à elle seule tous les autres avantages ; et, heureusement pour les États-Unis, leur indépendance paraît reposer sur les bases les plus durables. Tant que subsistera l'égalité actuelle des conditions, le gouvernement sera essentiellement républicain. S'il est vrai qu'il soit impossible, comme quelques publicistes le pensent, d'établir une démocratie en Europe [1], il est également vrai qu'une aristocratie ne peut s'établir en Amérique. Une classe démocratique, et non privilégiée, existe dans tous les pays ; mais nulle

[1] L'auteur oublie les Suisses, chez qui l'on a vu les cantons démocratiques prospérer et être heureux à une époque déjà éloignée.

classe ne se trouve aujourd'hui aux États-Unis, et aucune ne peut exister de long-temps qui pourrait soutenir l'établissement d'une aristocratie. Avant qu'une aristocratie puisse s'élever, les principes de liberté auront pris un tel empire sur les habitudes sur tout ce qui attache un peuple, qu'on tenterait vainement de lui ravir ses droits. Les États-Unis sont garantis de ce danger par leur situation, qui les affranchit de la nécessité de maintenir une puissante armée [1]; leur destinée est assurée. L'Amérique du nord n'a point et n'aura jamais, si elle reste unie, de rival redoutable sur le continent qu'elle occupe. Outre ces raisons de sécurité pour leur indépendance, les États-Unis possèdent la liberté de la presse, et leur population est intelligente et éclairée : sous ce double point de vue ils jouissent d'une prééminence redoutable. La circulation des journaux y est plus étendue que dans aucun pays, et la classe qui

[1] Le tableau officiel de la milice des États-Unis, rapporté à la suite du message du président, le 11 mars 1816, en porte le montant à sept cent quarante-huit mille cinq cent soixante-six hommes.

L'effectif de cette milice, commandée pour le service des États-Unis en 1794, fut de quatre-vingt mille hommes : il était de cent mille en 1806; de six cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent trente-trois en 1811; et de sept cent dix-neuf mille quatre cent quarante-neuf en 1813, époque de la dernière guerre entre l'Union et l'Angleterre.

Le tableau de l'effectif de l'armée en 1817 était de dix mille vingt-quatre hommes sous les armes, dont sept cent vingt-six officiers.

La marine militaire consistait en vingt-huit vaisseaux de guerre de dix à soixante-quatorze canons, dont sept avaient été pris sur les Anglais en 1815.

s'intéresse aux matières politiques comprend le peuple tout entier. On peut dire qu'il n'est pas d'acte du gouvernement qui ne s'accomplisse sous les yeux d'une population intelligente, continuellement exercée à raisonner sur les affaires publiques, et qui ne manque jamais de censurer de son propre mouvement tous les abus de confiance qui pourraient venir des fonctionnaires publics. Tout individu qui serait tenté de jouer dans les État-Unis le rôle d'usurpateur, ne réussirait pas comme chez les autres peuples, par cela seul qu'il pourrait entraîner dans sa cause quelques hommes d'une grande influence; il faut tromper le jugement de la nation tout entière, appelée à prononcer sur la conduite des hommes publics: c'est un obstacle qu'aucun usurpateur n'a rencontré jusqu'ici. Les imposteurs politiques ne doivent leurs succès qu'à l'ignorance et à l'apathie du peuple [1]. »

C'est ici le lieu de placer quelques considérations sur les intérêts du commerce français relativement à celui que nous pouvons faire avec les États-Unis : plus cet état prendra de développement, plus l'importance de nos relations avec lui méritera de fixer notre attention.

Pour arrêter nos idées à cet égard, nous nous reporterons à une époque antérieure de quelques années, et nous partirons de là pour établir les données qui doivent nous servir de guides; si

[1] Ward., t. 1, p. 66 de l'*Introduction*.

comme on l'assure, un traité de commerce avec la république est dans les intentions du gouvernement français, les notions recueillies ici pourront également servir et aux négociateurs et aux Français qui s'intéresseraient à cette importante transaction.

Par tout ce que nous avons dit jusqu'ici, on a pu voir que le commerce des États-Unis a fait de rapides progrès depuis la révolution française, et que ces progrès sont dus en partie aux guerres qui ont désolé l'Europe. Les Américains se sont enrichis des pertes comme des émigrations de tous les peuples, et ils ont remplacé les Hollandais dans le commerce de transport, et les Français dans celui des colonies. Ils ont été favorisés dans ce genre d'industrie par leur situation géographique. Placés entre l'Europe et les Antilles sur la route du Mexique et de l'Inde, leur pays a été comme un pont qui a lié l'Europe aux autres parties du monde, et qui est devenu l'entrepôt du commerce de toutes les nations.

Il y aurait deux manières de rétablir, dans le commerce de la France avec les États-Unis, l'équilibre entre les ventes et les achats : la première serait de réduire nos achats au niveau de nos ventes; la seconde, d'élever nos ventes au niveau de nos achats.

Rien ne serait plus aisé que de réduire nos achats au niveau de nos ventes : il suffirait d'un simple règlement de douane.

La France échange principalement aux États-Unis ses vins, ses eaux-de-vie et ses soieries, contre du coton, du tabac et des marchandises coloniales. Deux sortes de négocians s'entremettent dans ces échanges : les négocians qui font aussi concurremment le commerce d'Angleterre, et ceux qui font exclusivement le commerce de France. Les premiers achetant plus aux Anglais qu'ils ne leur vendent, ont toujours une solde à leur payer; et comme il leur convient mieux de payer cette solde en marchandises qu'en argent, ils font directement leurs envois en France pour en faire remettre le produit à Londres dans des maisons de banque, et ils chargent ainsi les négocians français de solder leurs comptes avec les négocians d'Angleterre.

« Les négocians américains qui font exclusivement le commerce de France, n'ayant aucun compte à solder en Angleterre, dit M. de Beaujour, font tous leurs retours en marchandises françaises, pour balancer ainsi leurs envois. Ces négocians sont presque tous des Français d'origine, qui, n'ayant guère de relations commerciales qu'en France, négligent tout commerce circuiteux, et ne cherchent qu'à ouvrir aux marchandises françaises des débouchés aux États-Unis, pour augmenter les profits de leur commerce ou ceux de leur commission.

« Ces derniers négocians méritent d'être favorisés ; les autres, qui, faisant le commerce d'Angleterre concurremment avec celui de France, ne

vont faire leurs ventes en France que pour en remettre le produit en Angleterre, doivent être écartés. Un simple règlement de douane, qui obligerait les bâtimens américains à prendre en retour toute la valeur de leurs cargaisons en marchandises françaises, serait la meilleure mesure que l'on pût adopter à cet égard. Le négociant français paiera alors aux Américains toutes leurs marchandises avec les nôtres, et il ne sera plus obligé d'envoyer son argent en Angleterre pour y payer l'industrie de nos rivaux.

« La seconde manière, qui serait d'élever nos ventes au niveau de nos achats, présente plus de difficultés. Il ne dépend pas de nous d'augmenter la vente des productions de notre sol, parce que ces productions données par la nature ne peuvent guère être modifiées par l'art; mais nous pouvons augmenter la vente des productions de notre industrie, si nous voulons nous prêter dans nos manufactures aux goûts des Américains, qui veulent des étoffes légères et à bas prix, et imiter les Anglais qui fabriquent de mauvaises marchandises aussi-bien que de bonnes, pour pouvoir fournir tous les marchés et satisfaire tous les goûts. Il faudrait surtout que nous fabriquassions à l'instar des Anglais des draps légers, qui finiraient par supplanter ceux d'Angleterre, à cause de la supériorité de nos couleurs. L'article des draps est, dans le commerce des États-Unis, l'article le plus important, parce qu'en raison de

l'aisance répandue dans le pays, tout le monde, jusqu'au simple ouvrier, est vêtu de cette étoffe.

« Nos soieries ont besoin de plus de légèreté, et que nous leur donnions les couleurs qui plaisent le plus aux Américains. Il faut répandre parmi eux le goût de notre bijouterie, de nos toileries, et surtout de nos toiles de lin, qui valent mieux pour l'usage du corps que celles de coton.

« Il ne faut pas seulement consulter le goût des acheteurs ; il faut encore chercher à leur vendre meilleur et à plus bas prix, parce que la meilleure qualité et le meilleur marché sont dans tous les pays les deux grandes raisons de préférence.

« Le marchand français veut en général gagner trop vite, comme si son métier l'ennuyait. S'il savait, comme l'Anglais, se contenter d'un profit modéré, mais continu, il écarterait aisément la concurrence, parce que la main-d'œuvre est moins coûteuse en France, et même meilleure.

« Le marchand anglais, meilleur calculateur, vend au prix le plus juste, pour pouvoir vendre davantage, et il gagne plus par l'étendue de son débit qu'il ne pourrait gagner par des prix trop élevés. C'est là le système de cette nation éminemment marchande, qui est aux autres nations commerçantes ce que sont aux autres boutiques celles que l'on nomme à Paris *gagne-petit*

« Nous surpassons les Anglais dans tous les genres de haute industrie, et nous les égalons dans tous les autres : ils n'ont jamais pu imiter notre

draperie fine, nos brillantes soieries, nos belles toiles de lin, nos riches dentelles, notre élégante argenterie, nos porcelaines de Sèvre, nos tapisseries des Gobelins, nos meubles somptueux et commodes, la magnificence de nos glaces, de nos bronzes, de nos dorures, et nous les avons égalés dans ce qu'ils ont produit de plus parfait, dans leurs tissus légers de laine et de coton, dans leur bonneterie et dans leur quincaillerie. Ils ont reconnu eux-mêmes leur infériorité dans tous les objets de magnificence et de luxe ; et, désespérant de nous égaler dans le beau, ils nous ont imités dans le commun, et ils nous ont supplantés chez toutes les nations, parce qu'ils les ont toutes séduites par leur bon marché : voilà tout le secret de la prospérité de leurs manufactures. Si donc ils conservent encore sur nous la supériorité dans le marché des États-Unis, ils ne la doivent qu'à leurs prix modérés et à leur esprit mercantile.

« Les Français peuvent donc, avec la supériorité de leur main-d'œuvre, supplanter les Anglais dans le commerce des États-Unis, en se pliant comme eux aux goûts des acheteurs.

« Mais un avantage qu'ils ne peuvent leur ravir qu'avec le temps, continue le même auteur, est celui qui dérive du préjugé des Américains. La nation américaine est un amalgame de toutes les autres nations, mais plus particulièrement d'Anglais, et elle conserve à l'égard de la France toutes

les préventions de la vieille Angleterre. Les Français auront donc encore long-temps à lutter, dans ce pays, contre le préjugé national en faveur des Anglais, préjugé bizarre, qui veut qu'il ne se fasse rien de bon qu'en Angleterre; mais ce préjugé, tout fort qu'il est, ne peut tenir contre l'expérience et la raison.

« Le seul avantage réel que nous ne puissions pas maintenant contester aux Anglais dans le commerce des États-Unis, provient de la supériorité de leurs capitaux et de leurs machines; mais une partie des capitaux européens ayant reflué d'Europe aux États-Unis depuis les dernières guerres, les Américains n'ont plus aujourd'hui le même besoin des crédits étrangers; et ce motif de préférence en faveur de l'Angleterre n'en sera bientôt plus un d'exclusion pour les autres nations. Quant aux machines qui abrègent et économisent le travail des manufactures, et qui donnent aux Anglais la préférence dans tous les marchés étrangers, l'usage commence à s'en introduire dans tous les pays, et cet usage deviendra de jour en jour plus commun en France.

« Un autre point important est le débit des productions de notre sol. Nos vins sont de toutes ces productions la plus recherchée: or le seul moyen d'en augmenter la consommation aux États-Unis comme en Angleterre, serait d'écarter la concurrence des vins du Portugal; ce qu'on ne peut faire tant qu'il y aura des vignes à Oporto et à

Madère. Les Américains, avec leurs palais émoussés, aiment les vins forts du Portugal, et il ne dépend pas de nous de leur donner d'autres habitudes et d'autres sens. Ce qui en dépend, c'est d'éloigner tous les obstacles qui s'opposent au commerce de la France avec les États-Unis, et de bien régler ce commerce.

« Pour bien régler le commerce de la France avec les États-Unis, il ne s'agit que de restreindre les importations américaines qui, par leur concurrence, pourraient faire tort à notre industrie, et de favoriser toutes les autres. Par exemple, restreindre l'importation des productions coloniales, et surtout des sucres et des cafés, consommations de luxe qu'il ne faut pas recevoir, autant qu'on peut, de la seconde main, ni par un circuit aussi coûteux que celui des États-Unis. Restreindre l'importation des salaisons et de la morue, pour ne pas nuire à notre propre pêche, qui est la meilleure école de nos matelots ; mais il faut favoriser l'importation des huiles de baleine et des autres poissons que notre navigation ne nous saurait fournir, et dont l'entrepôt en France peut être utile à notre industrie et à notre commerce extérieur.

« Si la France a besoin pour le mélange de ses tabacs de ceux des États-Unis, il lui convient d'en favoriser l'importation, pour ne pas diminuer les profits de ses fabriques : sinon il lui convient

mieux de donner la préférence aux tabacs du Levant, parce que la France fait avec le Levant un commerce plus avantageux qu'avec les États-Unis.

« Il faut favoriser l'importation des potasses, des bois de construction et de toutes les munitions navales, d'abord pour payer ces produits moins cher, en les mettant dans notre marché en concurrence avec ceux des autres pays, et ensuite pour ménager nos bois et nos forêts ; favoriser l'importation des cotons tant que nous ne pourrons pas produire nous-mêmes ce lainage, ou que nous ne pourrons pas le tirer de nos propres colonies.

« Mais surtout il faut favoriser l'importation des pelleteries et des fourrures, afin de ne pas rompre nos liaisons avec les traitans du nord de l'Amérique, et pour assortir nos cargaisons destinées pour l'Inde et le Levant. En un mot, la France doit favoriser, mais ne favoriser que l'importation des produits américains qui peuvent alimenter son commerce et ses manufactures.

« Mais il ne suffit pas de favoriser quelques branches du commerce américain, il faut les dégager toutes des entraves inutiles.

« Une des principales entraves est la multiplicité et la variation des règlemens de douane. Il faut adopter à cet égard un système, et surtout des formes très-simples, et ne pas les changer lé-

gèrement. Il importe peu que les tarifs soient plus ou moins élevés ; mais il importe qu'ils soient fixes, pour que les négocians puissent régler leurs opérations : on ne peut pas ajuster sur une mire toujours flottante.

« Les autres obstacles qui peuvent s'opposer au développement du commerce français aux États-Unis dérivent du traité de 1800, moins favorable pour la France que ne l'était pour l'Angleterre son traité avec les Américains. Le principe reconnu dans le traité français, que le pavillon couvre la marchandise, serait bon à admettre si toutes les nations l'admettaient; mais dès que les Américains l'ont abandonné dans leur traité avec les Anglais, nous n'aurions pas dû nous-mêmes le maintenir dans le nôtre, parce qu'en temps de guerre entre la France et l'Angleterre, les Anglais peuvent confisquer notre propriété sous le pavillon américain, tandis que nous sommes obligés nous-mêmes de respecter la propriété anglaise sous le même pavillon : d'où il résulte que nous nous trouvons alors dans l'alternative fâcheuse de violer nos engagemens, ou d'en être lésés si nous les respectons [1].

« Nous aurions donc dû traiter avec les Américains sur le même pied que les Anglais, si nous

[1] Voyez, sur ces questions de droit maritime, le livre intitulé : *Du commerce des neutres en temps de guerre*, traduit de l'Italien de Lampredi, par M. Peuchet, 1 vol. in 8º (1803).

avions voulu retirer de nos traités les mêmes avantages qu'eux.

« Les Américains sont bien plus intéressés à favoriser les Français que les Anglais, puisqu'ils reçoivent des premiers une balance de 4,000,000 de dollars, tandis qu'ils en paient aux autres une qui a été jusqu'à présent de 12,000,000 de dollars.

« Les Américains ont pour principe, dans leurs traités commerciaux, de ne pas favoriser une nation plus qu'une autre, mais de les traiter toutes sur le même pied. Mais qui ne voit que des traités fondés sur un tel principe sont inutiles, puisque les faveurs accordées à une nation deviennent bientôt communes à toutes les autres? Les faveurs commerciales, devant toujours être le prix de quelque bienfait politique, doivent par la même raison être toujours des priviléges : or, un privilége n'en est plus un dès qu'il devient un droit commun.

« Si nous pouvions faire admettre par toutes les nations le principe que le pavillon couvre la marchandise, il nous conviendrait aussi de l'admettre nous-mêmes pour détruire le germe de toutes les guerres maritimes. Alors ces guerres, funestes à l'industrie de toutes les nations, n'offrant plus l'appât d'un gain facile et honteux, ne seraient plus entreprises et poursuivies avec tant d'ardeur, et le commerce, libre sur toutes les

mers, enrichirait toutes les nations au lieu d'en enrichir une seule [1]. »

Telles sont les considérations qui peuvent servir de règles pour nos rapports commerciaux avec les Américains. Il en est d'autres qui pourraient également guider les États-Unis dans leur conduite avec la France. Sans cette puissance, en effet, la lutte qu'ils ont soutenue si heureusement pour établir et affermir leur indépendance eût été plus longue et plus périlleuse. Le secours de nos armées, de notre argent [2], de nos officiers, de notre influence, qui était grande et décisive alors, ont promptement déterminé à leur avantage les chances de la guerre; la France a intéressé l'Europe en leur faveur, et n'a revendiqué que de faibles avantages pour prix de sa généreuse intervention, ou plutôt des avantages nuls. Ainsi les États-Unis ne peuvent, dans les transactions commerciales, traiter la France sur le même pied que les autres nations sans une réelle ingratitude; il y a une sorte de confraternité politique entre ces

[1] *Aperçu des États-Unis au commencement du dix-neuvième siècle, depuis* 1800 *jusqu'en* 1810, par M. le chevalier Félix de Beaujour, ancien consul-général à Salonique et aux États-Unis, pages 19-20.

Nous avons eu déjà occasion de parler avec éloge de cet ouvrage; nous ne devons pas laisser ignorer que M. de Beaujour est également auteur du *Tableau du commerce de la Grèce* imprimé en 1800. Aucun livre ne fait mieux connaître l'état de ces belles provinces, soulevées aujourd'hui contre le gouvernement barbare des Turcs.

[2] Il fut transporté 6,000,000 en espèces monnayées aux États-Unis pour leur service particulier.

deux grands états, confraternité qui doit être d'autant plus durable que la paix la maintiendra entre l'un et l'autre, et au besoin par le secours réciproque de tous les deux : mais il n'était pas de notre sujet de traiter ici les questions de cette nature, et de donner les développemens qu'auraient exigés ces graves considérations. Il nous suffit de les avoir indiquées à l'attention du lecteur.

CONCLUSION.

Dans le tableau que nous venons de tracer des possessions et du commerce des Européens aux Indes, nous nous sommes abstenu de toute considération étrangère à l'objet principal ; notre plume s'est refusée à peindre les scènes diverses qui ont fait naître ou que préparent les événemens qui agitent les colonies ; non qu'un si grand sujet eût nui au mérite de l'instruction que nous avions en vue, mais parce qu'il eût été difficile de ménager les passions jalouses ou haineuses dans les détails où nous serions entré. L'Europe, qui donne le mouvement au reste du monde, qui en règle les destinées et y entretient la guerre ou la paix au gré de ses caprices, n'est pas assez d'accord avec elle-même pour qu'on puisse lui présenter des principes de conduite à suivre dans ses établissemens coloniaux ; son orgueil et son imprudence rejetteraient des conseils qu'elle croirait dictés par l'esprit de parti, et qui ne seraient que le fruit de l'expérience et de la méditation.

Tout annonce au reste que l'empire européen sur les deux Indes tire à sa fin. C'est surtout dans le nouveau continent que tous les symptômes d'une scission prochaine se développent avec une remarquable activité ; non qu'un plein succès

puisse être le résultat d'une première tentative; mais chaque jour en annonce la conclusion, chaque jour fait voir que, s'il est possible de tenir des établissemens insulaires dans la dépendance d'une métropole, il ne l'est pas que cette métropole tienne des royaumes et des continens entiers enchaînés à ses pieds.

Mais ces grandes scissions produiront-elles des monarchies? seront-elles l'origine de nouvelles constitutions fondées sur la souveraineté des peuples et la liberté personnelle? voilà ce qui ne devrait pas faire de doute, et ce qui pourtant en élève dans l'esprit des hommes les plus judicieux. Notre dessein n'est point de résoudre cette difficulté, non plus que de prévoir quel sera l'état de l'Europe après un pareil changement. Ce qu'il y a de plus probable, c'est que les nations de l'ancien continent, privées de ces riches possessions et des grands avantages qu'en retiraient l'industrie et la classe des non-propriétaires, sentiront ce malaise et ces mouvemens séditieux, enfans du besoin et de la détresse, et plus dangereux que les explosions que fait si souvent éclater de nos jours l'amour de la liberté. Les états seuls qui auront su se préparer de grandes colonisations insulaires pourront rester étrangers à ces nouveaux périls.

Mais peut-être qu'alors les Européens, resserrés dans des limites trop étroites, jetteront enfin les yeux sur l'ancien domaine que leur ont ravi les

farouches enfans de Mahomet. La Turquie européenne appelle des libérateurs ; elle offre des cultures, des richesses, des ressources, des débouchés à l'activité de l'Occident ; la Méditerranée, peuplée d'îles qui autrefois furent des républiques puissantes, peut dédommager la France, l'Espagne, la Hollande, des pertes de l'Amérique, en rendant à la civilisation, aux arts, à la liberté, ces belles contrées de l'Orient : alors ces états multiplieront le nombre de consommateurs, trop disproportionné aujourd'hui aux prodiges de la reproduction et à la perfection du travail en Europe.

Mais pour un si grand dessein il faut de l'union, de l'esprit public, et ce degré d'élévation dans les opinions politiques qu'à regret nous n'apercevons que sur quelques points et pour quelques intérêts temporaires.

L'Europe semble en effet rester stationnaire ; on dirait même qu'elle tend à rétrograder ; effrayée de l'orage auquel de mauvais pilotes l'ont exposée, elle se tient sur des bas-fonds et des rescifs plus dangereux que la haute mer. De nobles desseins, des *vues magnanimes et libérales* se perdent au milieu des craintes et des incertitudes de l'avenir ; l'hésitation, le double sens des choses prennent la place du génie politique et de la plénitude des droits. Tout se mêle, s'aigrit, s'obscurcit à défaut d'une règle qui, quoique susceptible d'exceptions et d'écarts, n'en trace pas moins la conduite des hommes et la direction des choses.

Quand on voit l'ancien continent mettre en oubli les leçons de l'expérience, et flotter au milieu des mesures que commandent les circonstances à une époque de tant d'espérances et d'utiles innovations, quand on le voit se déclarer contre les lumières qui semblent n'avoir plus de refuge que dans les livres, comme autrefois à l'approche des barbares elles n'en trouvèrent que dans les lieux consacrés à l'étude et aux vertus religieuses, on est tenté de croire que le triomphe de l'ignorance est l'avant-coureur de l'impiété sociale. Trop favorable au vice, l'ancien continent n'offre à la justice et à la vertu qu'un impuissant secours contre les abus de la pensée, les méprises de la liberté, ou les excès de la tyrannie.

En décriant la philosophie, cette noble consolatrice des peines de l'existence, on a porté une atteinte grave à cette autre vertu que la foi fit descendre du ciel pour fortifier la première ; la charité chrétienne, en un mot, s'est changée en procédé de parti, et le beau caractère qui en fit la première fondatrice de la liberté chez nos ancêtres a disparu sous les prétentions de l'orgueil et de l'intérêt blessés.

Ses efforts n'ont pu soutenir le zèle des puissans de la terre dans le religieux dessein d'affranchir l'Europe chrétienne du joug de Tunis et d'Alger ; des combinaisons intéressées ou craintives ont arrêté l'essor d'un aussi généreux dessein ; peu s'en est fallu que la dérision n'ait été la ré-

compense de ceux qui l'avaient conçu ; et lorsqu'on cite un tel fait, peut-on s'étonner que la traite, dont l'abolition a été si solennellement proclamée par les plus grands monarques du monde, subsiste encore de fait, avec son hideux cortége et ses odieux auxiliaires.

La législation a dû faire quelques progrès cependant à la suite des lumières que le dernier siècle a fait refluer jusque dans le conseil des rois et les cabinets des ministres ; mais la liberté de fait s'est à peine fait sentir : au milieu des constitutions destinées à soutenir les droits politiques, une puissance inconnue à nos ancêtres, active, souple, armée de tous les moyens de séduction et du prestige de la sûreté générale, s'est élevée tout à coup d'un bout à l'autre de l'Europe ; elle a enchaîné les individus, soumis à tous les contrôles qu'exigeait sa surveillance les hommes et les choses ; des barrières se sont élevées de tous côtés ; le droit de refuge, le plus saint et le plus utile dans les orages politiques, a cessé d'exister ; il a fallu périr sous la main de l'anarchie comme sous celle du despotisme, et la liberté de fait n'a été qu'un vain mot, sous l'empire même des institutions créées pour le maintien de toutes les libertés civiles.

Ce ne sont pas les seules contradictions qu'offre aujourd'hui l'aspect de l'Europe ; mais elles suffisent pour montrer que tant qu'elle sera soumise à de semblables mobiles, aucun des grands pro-

jets qui intéressent sa prospérité future et celle des peuples amoncelés dans son sein ne pourra parvenir à maturité ; ils avorteront tous par des vues ou des intérêts secondaires ; et au milieu de l'Europe, toujours ballottée entre le présent et l'avenir, rien ne sera en harmonie avec l'état des esprits et les besoins des nations.

L'aspect des colonies suffit pour appuyer cette assertion; les grandes masses des établissemens coloniaux qui faisaient la richesse et la force de plusieurs puissances s'ébranlent, se séparent, s'isolent, se forment en états encore irréguliers, mais dont tout annonce l'indépendance inévitable.

L'histoire de ces mémorables commotions doit être pour la postérité, pour ceux qui président à la destinée des peuples, et pour les peuples eux-mêmes, la plus riche école, où ils puissent connaître leurs droits et leurs devoirs : en fixant l'état où sont les colonies aujourd'hui, nous avons en quelque sorte jeté les bases d'un semblable travail ; il avait déjà, sous la plume de l'éloquent historien des deux Indes, reçu un commencement d'exécution : puisse un esprit dégagé des intérêts de parti, à l'abri de la crainte et du besoin de flatter, entreprendre de terminer une aussi noble tâche! ce sera un bienfait à ajouter à tous ceux que la philosophie et les lettres ont répandus sur les peuples auxquels elles ont fait connaître leurs véritables intérêts. Mais, après avoir montré

l'Europe dans son état de fluctuation, d'agitation et d'anxiété, qu'il nous soit permis de présenter ici le tableau de sa consistance politique, si l'on peut se servir de cette expression pour désigner l'étendue, les forces et la richesse respectives des états qui la composent. Ce rapprochement ne sera pas sans intérêt; il mettra sous les yeux du lecteur un tableau de l'organisation actuelle de l'ancien continent : c'est un point de départ pour l'avenir. Nous terminerons notre travail par ce renseignement important : puissions-nous avoir fait un ouvrage utile, et nos vœux seront exaucés !

Aperçu statistique et comparatif *des principales puissances de l'Europe et des États-Unis d'Amérique, au commencement de* 1818.

NOMS DES ÉTATS et DES PRINCES RÉGNANS (¹).	SURFACE en milles carrés géographiques.	POPULATION.	REVENUS en francs.	DETTE publique. (*capital.*)	ARMÉE régulière.	MARINE.
	milles	âmes.	fr.	fr.	hom.	
FRANCE. { Royaume.	10,120.	29,000,000.	732,747,666. (net.)	2,315,640,000. non compris la dette viag. et les créances étrangères à régler.	120,000.	45 vaisseaux de ligne, 29 frégates, 13 corvett. 180 à 200 petits bâtimens.
FRANCE. { Colonies.	1,400.	800,000.				
LOUIS XVIII. ¶ 1755. † 1814.						
AUTRICHE, empire.	12,150.	27,600,000.	330,000,000.	1,7[illegible]0,000,000.	210,000.	quelques frégat et gal
FRANÇOIS Ier. ¶ 1768. † 1792.						
BAVIÈRE, royaume.	1,400.	3,560,000.	75,000,000.	....	50,000.	
MAXIMILIEN JOSEPH. ¶ 1756. † 1806.						
CONFÉDÉRATION GERMANIQUE. (*Hors l'Autriche, la Prusse et la Bavière.*)	2,950.	9,200,000.	180,000,000.	....	115,000.	
DANEMARCK, royaume	1,100.	1,680,000.	27,000,000.	....	36,000.	5 vaisseaux. 8 à 10 frégates.
FRÉDÉRIC VI. ¶ 1768. † 1808.						
ESPAGNE. { Royaume.	8,800.	10,360,000.	160,000,000.	3,000,000,000. moitié sans intérêts ou flottante.	90,000.	15 à 20 vaisseaux. 30 à 40 fregates.
ESPAGNE. { Colonies.	240,000.	17,000,000.				
FERDINAND VII. ¶ 1784. † 1808.						
ÉTATS-ROMAINS.	715.	2,420,000.	17,000,000.	....	4,000.	
PIE VII. ¶ 1742. † 1800.						
GRANDE- { Royaume.	5,443.	17,000,000.	1,184,038,000.	20,531,000,000.	133,000.	60 à 80 vaisseaux.
{ Colon. en Asie.	45,000.	54,000,000.				

Colonies..........	[illegible]	[illegible]				25 à 30 frégates.
GUILLAUME-FRÉDÉRIC. ¶ 1772. † 1815.						
PORTUGAL. { Royaume.........	1,660.	3,600,000.	86,000,000.	....	50,000.	8 à 10 vaisseaux. 25 frégates.
Brésil............	100,000.	2,400,000.				
Colonies.........	200.	600,000.				
JEAN VI. ¶ 1767. † 1816.						
PRUSSE, royaume...............	4,900.	10,160,000.	160,000,000.	390,000,000.	280,000.	
FRÉDÉRIC GUILLAUME III. ¶ 1770. † 1797.						
RUSSIE. { Empire	70,500.	41,000,000.	310,000,000.	500,000,000.	550,000.	25 à 30 vaisseaux. 45 à 50 frégates.
Asie..................	275,000.	4,300,000.				
Royaume de Pologne...	2,200.	2,700,000.	30,000,000.	....	40,000.	
ALEXANDRE I[er]. ¶ 1777. † 1801.						
SARDAIGNE, royaume.	1,275.	4,000,000.	30,000,000.	....	30,000.	
VICTOR-EMMANUEL. ¶ 1759. † 1809.						
DEUX-SICILES................	2,035.	6.600,000.	46,000,000.	....	25,000.	3 vaisseaux de ligne. 30 à 40 bâtimens.
FERDINAND I[er]. ¶ 1751. † 1759.						
SUÈDE ET NORWÉGE.........	17,000.	3,500,000.	65,000,000.	35,000,000.	48,000.	20 vaisseaux de ligne. 200 galères.
CHARLES XIII. ¶ 1748. † 1809. * 5 fév. 1818.						
SUISSE. Confédération, 22 cantons.	880.	1,713,000.	350,000.	3,618,336.		
TURQUIE, empire. { Europe.....	9,000.	8,500,000.	260,000,000.	....	300,000.	20 vaisseaux de ligne. 15 frégates, etc.
Asie......	27,000.	15,000,000.				
MAHMOUD, sultan. ¶ 1784. † 1808.						
ÉTATS UNIS-D'AMÉRIQUE.....	....	11,000,000.	120,000,000.	500,000,000.	10,000.	5 vaisseaux. 15 frégates, etc.
JAMES MONROE, élu président. † 1817.						

(1) Le signe ¶ indique l'année de la naissance du souverain ; † celle de son avénement au trône ; * sa mort.

(2) Le revenu de la Grande-Bretagne s'est élevé, pour l'année finissant au 5 janvier 1819, à 1,295,935,152 francs.

Ce tableau, rédigé sur des documens officiels, fixe un point de comparaison de la situation de l'Europe. On y trouvera quelques légères différences avec ce que nous avons dit du nombre des habitans des colonies nationales ou étrangères. Mais, outre que ces différences sont peu considérables, il faut remarquer qu'elles se rapportent à une époque plus rapprochée de nous de plusieurs années que celle où nous sommes arrêté.

On voit figurer ici la population de l'empire turc pour vingt-quatre millions d'habitans à peu près ; mais ce n'est guère que par approximation que ce nombre est indiqué. Comment avoir des données certaines sur des pays désolés plutôt que gouvernés par le farouche Ottoman. De long-temps encore la liberté, les arts et la civilisation ne pourront faire germer en Turquie les connaissances qui font la base de l'économie politique [1], et rendent nécessaires les recherches de la statistique. Obéir, ramper, payer les impôts, subir la mort au gré d'un pouvoir cimenté du sang des

[1] Quelques-unes des nombreuses nations qui gémissent sous le joug du Sérail font dans ce moment des efforts pour briser leurs chaînes. Le reste du monde semble voir avec trop d'indifférence cette lutte en faveur du christianisme et de la plus sainte des causes. De froids diplomates n'y aperçoivent qu'une révolte. Ils ignorent sans doute que le droit du sabre seul fait la base de la puissance qui règne sur l'empire de Constantin, et que des chrétiens ne peuvent que faire des vœux en faveur de l'étendard de la croix, qui doit être en même temps ici celui de la liberté.

peuples, tels sont les résultats du régime sous lequel gémissent les peuples de la Turquie. Peut-on en attendre des dénombremens exacts, des calculs semblables à ceux qu'on trouve chez les autres nations ?"

La population totale de l'Angleterre est établie ici d'après l'état des conquêtes britanniques et les derniers calculs faits sur le Royaume-uni en Europe. Quant aux États de l'Union américaine, pour lesquels le tableau donne onze millions d'individus, quatre millions par conséquent au-delà de ce que nous avons fixé d'après M. Warden, pour 1810, il faut se souvenir que, le nombre des mariages, la proportion des femmes aux hommes, plus grande que dans les autres pays ; la vie active, l'aisance, les bonnes lois, favorisant la population dans cette immense république, elle a dû, d'après les rapports de sa progression annuelle, s'élever facilement à onze millions en 1818, de sept millions qu'elle était en 1810.

Le dernier recensement de la Russie, effectué en 1818, porte sa population un peu au-dessus de ce qu'on voit ici, c'est-à-dire à cinquante-trois millions trois cent seize mille sept cent sept habitans, parmi lesquels on en compte trente-huit millions deux cent soixante mille professant la religion chrétienne du rit grec [1].

[1] La population doit marcher rapidement en Russie à cause 1° de la proportion des femmes aux hommes et de leur fécondité ; 2° de la vitalité des enfans, dont il meurt moins en bas âge qu'on ne

Le même dénombrement donnait deux millions sept cent trente-deux mille cinq cent vingt-quatre habitans pour la Pologne ; ce qui met à la disposition de la Russie une population de cinquante-six millions d'individus.

La confédération germanique est ici un nom collectif qui désigne trente-quatre états ou souverainetés représentés à la diète de Francfort, jouissant de l'indépendance politique, et parmi lesquels sont deux grandes puissances, la Prusse et l'Autriche, et une moyenne, la Bavière.

Bientôt peut-être il faudra diviser les grands états policés en états libres ou constitutionnels, et en états despotiques ou soumis au pouvoir absolu.

Peut-être aussi les révolutions, ou plutôt les agitations dont l'Amérique est le théâtre, nous donneront-elles une autre division en puissances indépendantes du Nouveau et de l'Ancien-Monde. Mais quelles que soient les causes et le titre de ces distinctions, c'est de la liberté, de l'essor des talens et de l'esprit public qu'elle fait naître qu'il faut que les peuples attendent désormais leur gloire et leur prospérité. Ces élémens sont devenus ceux de la puissance publique, comme l'industrie, le travail, sont les élémens des richesses et des revenus nationaux. La contrainte, la force

pourrait le croire chez un peuple en grande partie encore esclave ; 3° enfin à cause des soins qu'en général le gouvernement donne à la classe pauvre et cultivatrice de l'empire.

peuvent dominer, contenir, mais elles ne créent pas, et doivent laisser bien en arrière des états libres, celles des nations qui voudraient en faire un appui de conduite et de système. Enfin, si ces considérations ont quelque vérité de fait, c'est surtout aux colonies qu'on peut l'appliquer; et nous croyons en avoir offert quelques preuves dans cet ouvrage.

FIN.

TABLE DES INDICATIONS.

Nota. La pagination étant la même pour les deux volumes de l'état des colonies, nous n'indiquons que la page, sans distinction de volume.

PREMIÈRE PARTIE.

Préface .... *page* v
Avertissement .... viij
Introduction 1
Colonies portugaises 61
Colonies hollandaises 172
Colonies espagnoles 261

SECONDE PARTIE.

Colonies françaises 355
Établissemens français en Afrique 409
Établissemens français dans l'Inde 450
Colonies anglaises 492
Colonies anglaises dans l'Amérique 552
Colonies danoises et suédoises 687
Colonies russes 704
États-Unis 720
Conclusion 775

FIN DE LA TABLE.